

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

COMPTE RENDU INTEGRAL — 42° SEANCE

Séance du Lundi 7 Décembre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. MAURICE SCHUMANN

1. — Procès-verbal (p. 3770).

2. — Loi de finances pour 1982. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3770).

Consommation (p. 3770).

Mme Catherine Lalumière, ministre de la consommation; MM. Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances; Gérard Ehlers, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Mme Monique Midy, MM. Marcel Daunay, le président.

Prestations sociales agricoles (p. 3775).

Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture; MM. Henri Torre, rapporteur spécial de la commission des finances; Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales; Hubert d'Andigné, Raymond Espagnac, Paul Robert, Edgar Faure, Pierre Louvot.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. Paul Jargot, Jean Béranger, Mme le ministre.
Adoption des crédits.

Agriculture (p. 3787).

Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture.

★ (2 f.)

PRÉSIDENTE DE M. MAURICE SCHUMANN

MM. Jean Chamant, rapporteur spécial de la commission des finances; Henri Goetschy, rapporteur spécial de la commission des finances (Industries agricoles et alimentaires); Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Jules Roujon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Aménagement rural); Pierre Jeambrun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Industries agricoles et alimentaires); René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Enseignement et formation agricoles); le président, Mme le ministre, Fernand Tardy, France Lechenault, Rémi Herment.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

MM. Jacques Ménard, Roland du Luart, Louis Minetti, Fernand Tardy, Maurice Schumann, Marcel Vidal.

PRÉSIDENTE DE M. MAURICE SCHUMANN

MM. Charles-Edmond Lenglet, Jacques Mossion, Louis de la Forest, Paul Jargot, Hubert d'Andigné, Gérard Roujas, Jacques Pelletier, Alphonse Arzel, Philippe de Bourgoing, Jacques Eberhard, Paul Malassagne, Germain Authié, Michel Rigou, Marcel Daunay, Louis Souvet, André Barroux, Yves Le Cozannet, Christian Poncellet, Maurice Janetti, Louis Virapoullé, Roland Courteau, André Rabineau, Charles Zwickert, René Jager, Raymond Poirier.

Suspension et reprise de la séance.

M. André Cellard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture; Mme le ministre, M. Georges Dagonia.

Sur les crédits du titre III.

MM. Georges Dagonia, Rémi Herment.
Rejet des crédits au scrutin public.

Sur les crédits du titre IV.

Amendement n° 512 de M. Christian Poncelet. — MM. Christian Poncelet, Jean Chamant, rapporteur spécial; Mme le ministre, M. Roland Courteau. — Adoption au scrutin public.

M. Rémi Herment.
Adoption des crédits modifiés.

Sur les crédits du titre V.

M. Bernard Lemarié.
Rejet des crédits au scrutin public.

Crédits du titre VI. — Rejet au scrutin public.

Article additionnel (p. 3839).

Amendement n° 483 de M. Daniel Hoeffel. — MM. Charles Zwickert, Jean Chamant, rapporteur spécial; Mme le ministre. — Retrait.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Dépôt de projets de loi (p. 3839).
4. — Dépôt de propositions de loi (p. 3839).
5. — Ordre du jour (p. 3840).

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures vingt.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique sommaire de la séance d'hier a été affiché.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1982**Suite de la discussion d'un projet de loi.**

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale (n° 57 et 58, 1981-1982).

Deuxième partie (suite). — Moyens des services et dispositions spéciales.

Consommation.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la consommation.

La parole est à Mme le ministre.

Mme Catherine Lalumière, ministre de la consommation. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget d'un ministère nouveau.

En réalité, compte tenu de sa date de création — à la fin du mois de juin 1981 — le ministère de la consommation n'a pu avoir de fascicule budgétaire. Votre assemblée a bien voulu accepter, cependant, que des rapports qui lui sont propres soient présentés par la commission des finances et par la commission des affaires économiques et du Plan, et qu'une discussion spéci-

fique à ce nouveau département ait lieu en séance. L'an prochain, un fascicule budgétaire autonome vous sera présenté; pour l'heure, les crédits nécessaires au fonctionnement de mes services sont répartis entre le fascicule de l'agriculture et celui de l'économie et des finances.

Ce ministère a été créé pour donner la place qu'il mérite à un acteur de la vie économique jusqu'à présent trop méconnu, le consommateur. J'ai la responsabilité de mener une politique qui remédiera à cet état de fait et qui s'articule autour de trois grands axes.

Tout d'abord, il faut que les mouvements de consommateurs soient forts et autonomes. Je leur en donnerai les moyens.

Ensuite, le ministère de la consommation a pour rôle propre à jouer en matière d'élaboration et d'application de la réglementation afin de protéger le consommateur.

Enfin — c'est le troisième axe — en relation avec d'autres ministères, celui de la consommation a pour tâche de faire prendre en compte dans tous les domaines les intérêts et les besoins réels des consommateurs. Le budget que je présente aujourd'hui n'est qu'un pas dans cette direction, mais il reflète cependant fidèlement ces choix.

En ce qui concerne, tout d'abord, les associations de consommateurs et d'usagers, vous pourrez constater une augmentation des subventions. Le mouvement consommateur existe en France depuis longtemps; cependant, il doit se renforcer afin de tenir le rôle qui doit être désormais le sien, celui d'un partenaire à part entière dans toutes les grandes décisions de la politique économique et sociale.

A cette fin, les associations doivent développer leurs moyens d'études et leurs actions tant au niveau national que dans les régions, les départements et les communes. Le Gouvernement les y aidera de diverses façons. D'ores et déjà, je propose que le montant total des subventions dont elles pourront bénéficier, en 1982, soit augmenté de plus de la moitié par rapport à l'année 1981. Il connaîtra une augmentation de 51 p. 100 qui, je le souligne, ne sera nullement prétexte à diminuer l'indépendance des associations.

De plus, les organisations de consommateurs occuperont un rang prioritaire dans la création des emplois d'initiative locale dont le financement figure au budget des charges communes.

D'autre part, les associations de consommateurs pourront s'appuyer plus largement que par le passé sur un instrument qui a fait ses preuves, mais dont les moyens doivent être accrus et la vocation redéfinie: l'institut national de la consommation.

Cet établissement public a fait du bon travail et les journées du droit de la consommation, qui se sont déroulées la semaine dernière, montrent qu'il peut constituer pour les consommateurs et leurs organisations le solide instrument de recherche et d'essai, de formation et d'information dont ils ont besoin. J'envisage donc de renforcer ses moyens matériels et de mieux adapter ses structures à la finalité que je viens d'exposer. A cet effet, la subvention de l'Etat à l'institut augmentera de 22 p. 100 en 1982.

Dans le même esprit, j'ai l'intention de donner aux associations de consommateurs une place largement majoritaire dans le conseil d'administration et les divers organes de décision de l'institut. Les professionnels, en revanche, cesseront d'y siéger.

Toutefois, je souhaite qu'une véritable concertation entre professionnels, associations de consommateurs et pouvoirs publics puisse s'instaurer en un lieu plus adapté que le conseil d'administration de l'I.N.C. Le comité national de la consommation — le C.N.C. — me semble être l'endroit propice. C'est pourquoi je proposerai aux professionnels d'y siéger. Organisme de consultation auprès des pouvoirs publics, le C.N.C. pourrait également devenir un organisme de négociation d'accords collectifs entre professionnels et consommateurs.

Cette question des accords collectifs a soulevé quelque émotion et fait couler beaucoup d'encre. Il conviendra de l'examiner avec sang-froid le moment venu. Votre Haute Assemblée sera nécessairement conduite à en délibérer, car une telle innovation dans notre droit nécessitera l'intervention du Parlement.

La situation qui conduit à poser la question des accords collectifs entre consommateurs et professionnels est la suivante: la loi ne peut tout prévoir et l'Etat ne peut multiplier les réglementations à l'excès. A l'inverse, les consommateurs ont eu à souffrir des engagements des professionnels, lorsque ces engagements, purement volontaires, n'étaient pas respectés et, par conséquent, n'ouvraient aucun droit de recours aux victimes de ce non-respect.

Le principe des accords collectifs me paraît répondre à ce besoin de garantie, sans tomber dans les lourdeurs de la réglementation. Ces accords constitueraient une innovation dans notre arsenal juridique qui — permettez-moi de le penser — serait bénéfique.

Enfin, un autre outil peut se révéler efficace pour les organisations de consommateurs, je veux parler de l'accès aux grands médias publics, nationaux et régionaux, accès qui devrait être élargi.

Déjà, après les démarches que j'ai entreprises auprès du ministre de la communication, les associations de consommateurs pourront s'exprimer lors des tribunes libres. L'I. N. C. mettra plus de temps d'antenne à la disposition des associations, notamment douze minutes inutilisées jusqu'à présent. De plus, j'ai demandé, à l'occasion du renouvellement du cahier des charges, un doublement du temps d'antenne de l'I. N. C., ainsi que des émissions régionales d'une durée de quinze minutes. Dès à présent, j'ai obtenu que ces dernières soient portées de quatre-vingt-dix secondes à trois minutes.

J'en viens au deuxième axe de la politique entreprise. Les pouvoirs publics ont des responsabilités propres et ne sauraient se dérober ou se décharger de celles-ci sur les consommateurs ou leurs organisations. Il appartient, dans cette perspective, au ministre de la consommation d'élaborer et d'appliquer les mesures nécessaires à une amélioration de la qualité et de la sécurité des produits ou des services afin d'assurer la protection des consommateurs.

Il faut élaborer de nouveaux textes, tout d'abord.

Il existe actuellement tout un arsenal de textes dans le domaine de la consommation, notamment sur la base des lois de 1905 et du 10 janvier 1978. Mais, la plupart d'entre eux ont été adoptés pour répondre à tel ou tel problème, sans idée générale directrice. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que ce maquis de textes présente des lacunes, volontaires ou non.

Un véritable droit de la consommation reste à bâtir. C'est dans cet esprit que je vous annonce la mission que je viens de confier à M. le professeur Calais-Auloy. Il présidera les travaux d'une commission chargée d'émettre des propositions en vue d'une éventuelle refonte du droit de la consommation. Cette commission fera l'inventaire des réglementations existantes; elle constatera les insuffisances, et parfois les contradictions, et suggérera toutes les modifications nécessaires pour y remédier. En outre, je suis sûr qu'elle saura faire preuve d'audace pour imaginer des techniques juridiques nouvelles.

Le droit de la consommation, comme l'ensemble du droit économique, se situe à mi-chemin entre le droit privé et le droit public, et a sans doute besoin de bases et de concepts juridiques nouveaux. Pour cela, il faudra innover. Votre Haute Assemblée — je sais l'intérêt qu'elle a toujours porté au droit de la consommation — suivra certainement avec attention les travaux de cette commission, avant d'être saisie de projets de loi. Dès à présent, je suis prête à écouter toutes vos suggestions en ce domaine.

Dans l'immédiat, et avant de procéder à une modification des textes, rompant avec les pratiques antérieures je compte faire très sérieusement appliquer les lois et textes réglementaires dont nous disposons. Les années passées, vous avez déploré un manque de volonté politique qui aboutissait à en paralyser l'application.

Pour les appliquer, il faut des moyens. J'hérite d'une situation précaire.

En effet, on s'acheminait vers une véritable pénurie en personnel, en crédits de fonctionnement et de matériels de laboratoire, tant au service de la répression des fraudes placé sous mon autorité qu'à la direction générale de la concurrence et de la consommation mise à ma disposition.

Pour s'en tenir au service de la répression des fraudes, en 1982, faute de pouvoir résoudre tous les problèmes, l'effort de première urgence portera sur la création d'une centaine d'emplois nouveaux, pratiquement tous destinés aux laboratoires et aux services locaux de contrôle, et sur l'augmentation de crédits destinés au matériel scientifique des laboratoires.

Pour mener à bien cette politique, le ministère a besoin d'une structure nouvelle, de façon à tirer le meilleur parti des services que le décret du 16 juillet 1981 a placés sous mon autorité.

Une direction d'administration centrale, englobant notamment le service de la répression des fraudes, va ainsi être mise en place, grâce à la création de l'emploi de directeur qui figure dans le présent budget.

Je souhaite renforcer, au cours des prochaines années, les missions de mon administration, y compris celle du contrôle, sans pour autant que l'on s'engage dans la voie des excès tatillonnés.

En ce qui concerne la D. G. C. C. — direction générale de la concurrence et de la consommation — qui a été mise à ma disposition mais qui reste sous l'autorité du ministre de l'économie et des finances, elle me permet de participer à la politique des prix et de la concurrence.

En effet, bien que la politique des prix soit de la compétence du ministre de l'économie et des finances, elle touche de trop près les consommateurs pour que je puisse m'en désintéresser.

J'ai même des responsabilités particulières en ce domaine, relatives notamment à l'information des consommateurs sur les prix.

Je m'efforce en particulier, à la demande du Premier ministre et en liaison étroite avec le ministre de l'économie et des finances, de créer un centre d'information sur les prix à partir de relevés pratiqués dans des conditions aussi sûres et précises que possible.

Dépassant la relation individuelle entre le client et le vendeur, un tel projet devra favoriser l'instauration progressive d'un rapport équilibré entre les professionnels et les consommateurs afin que ceux-ci puissent, sur la base de comparaisons de prix, mieux exercer leur choix et, par conséquent, puissent contribuer à lutter contre la hausse des prix.

J'entends faire jouer ainsi au ministère de la consommation le rôle qui lui est propre à côté de celui qui est dévolu aux associations de consommateurs.

Le troisième axe de ma politique consiste à faire prendre en compte, dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale, les intérêts et les besoins réels des consommateurs.

Le décret du 16 juillet 1981 m'a donné pour mission de coordonner les actions des pouvoirs publics relatives à la consommation. C'est pourquoi j'ai demandé les crédits nécessaires à la création d'une mission d'études et de coordination: crédits de personnel, d'études et de fonctionnement.

Il convient, en effet, d'assurer en faveur des consommateurs la cohérence des actions des différents départements ministériels.

A cet effet, certains de leurs services ont d'ores et déjà été mis à ma disposition, de même que m'a été confiée la présidence du groupe interministériel de la consommation, dont font partie onze ministres en attendant que sa composition et son rôle soient élargis.

En liaison avec ces ministères sera étudié et mis en place un système d'alerte et de prévention des accidents de la consommation afin qu'un délai très court sépare les premiers accidents causés par un produit des décisions administratives susceptibles d'en prévenir de nouveaux.

Ce système, qui n'existe pas encore en France, sera créé dans les mois à venir sous l'égide du ministère de la consommation, avec la collaboration de nombreux départements concernés.

Par ailleurs, en liaison avec le ministère de la justice, il convient de prendre en compte l'aspect spécifique des litiges de la consommation.

A cet égard, je souhaite réaffirmer clairement ma préférence pour que la solution des litiges — litiges importants et petits litiges — soit le fait de la justice. Plus que tout autre mécanisme — médiateur, conciliateurs, etc. — la justice offre les garanties d'objectivité. Ce n'est que dans l'hypothèse, extrêmement regrettable, où la réforme de la justice ne permettrait pas un avancée suffisante pour prendre en charge la masse considérable des litiges de la consommation qu'il faudrait imaginer des mécanismes extrajudiciaires.

Afin de mener à bien cette réforme de la justice, particulièrement indispensable pour les litiges de la consommation qui sont très nombreux, je souhaite engager des consultations avec mes collègues du Gouvernement, notamment avec le garde des sceaux. Ce sera fait le plus rapidement possible.

En outre, il convient d'introduire dans l'action générale que j'entends mener le sens et la dimension de la fonction consommation, laquelle doit être au centre des décisions économiques et sociales, que ce soit dans le domaine des produits industriels, des produits agricoles, des produits pharmaceutiques ou des services publics ou privés.

Les consommateurs ne peuvent plus, ne veulent plus être maintenus à l'écart de tout ce qui commande, en définitive, leur vie quotidienne; il faut leur donner la maîtrise réelle du choix, non seulement en bout de chaîne, quand c'est à prendre ou à laisser, mais aussi en amont que possible.

Est-ce une atteinte aux prérogatives des professionnels? Je ne le crois pas.

Les intérêts des consommateurs et des professionnels ne sont pas fondamentalement antagonistes. La prise en compte des exigences des consommateurs constitue pour les producteurs un moyen d'améliorer leurs prestations et, en fin de compte, de consolider et d'élargir leur marché.

Ainsi, en vue de la reconquête du marché intérieur, le Premier ministre m'a chargée d'apporter ma contribution aux mesures que le Gouvernement vient de décider.

De même, il est souhaitable que les aides apportées par l'Etat aux secteurs professionnels en difficulté soient assorties de contreparties qualitatives de la part des professionnels.

De telles confrontations entre consommateurs et professionnels ne pourront qu'être favorables à ces derniers qui, connaissant mieux la demande, pourront fournir un produit mieux adapté aux besoins des consommateurs. En définitive, les entrepreneurs pourront mieux consolider leurs débouchés.

Certains objectifs que j'ai fixés à ce ministère sont ambitieux. J'en ai conscience. Mais ils s'inscrivent dans une perspective générale : offrir à des hommes et à des femmes responsables les moyens de maîtriser leur vie quotidienne et de façonner leur cadre de vie au lieu de le subir. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, répondant à un besoin maintes fois exprimé par notre commission des finances d'une organisation structurée et puissante pour prendre en charge les intérêts des consommateurs et usagers, le Gouvernement actuel a créé un ministère de la consommation.

Nous nous félicitons de cette initiative et c'est une occasion qui nous est donnée de nous interroger sur les missions imparties à ce département ministériel et sur les moyens mis à sa disposition au plan des personnels comme dans le domaine des dotations budgétaires.

Sans doute ce ministère, pour pouvoir jouer efficacement son rôle, devra-t-il définir les nouvelles missions qu'il entend confier à l'institut national de la consommation — madame le ministre, vous l'avez très bien expliqué — qui restera, en matière de recherche et d'information, un outil privilégié au service des consommateurs.

Mais il lui appartiendra également de développer une politique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des produits et des services et, enfin, de mettre en œuvre des moyens renforcés pour permettre aux consommateurs, mieux renseignés, de s'exprimer et de défendre leurs droits.

Les objectifs prioritaires que vous vous êtes fixés reçoivent notre accord : assurer une information plus complète des usagers, favoriser une meilleure qualité, exiger une plus grande sécurité, faciliter le développement de la vie associative.

La commission des finances a approuvé les créations d'emplois proposées, tant au titre de la surveillance des prix et de la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles qu'au titre du service de la répression des fraudes.

Elle a souligné que la création de nouveaux outils s'impose. Ainsi pourrait être envisagée la réalisation d'un système de collecte de données pour la sécurité des produits et d'un centre d'information sur les prix des produits de grande consommation.

Elle a également remarqué qu'à moyen terme il est prévu d'intervenir dans les domaines de l'information — simplification et extension des lois sur l'étiquetage et développement d'émissions spécifiques — de la qualité en vue de la reconquête du marché intérieur, de la sécurité et de la vie associative par l'accroissement des moyens mis à la disposition des associations.

Elle a aussi souhaité que, dans le cadre de ses compétences interministérielles, le ministre de la consommation puisse promouvoir rapidement des mesures facilitant l'accès de la justice pour les litiges de consommation. Madame le ministre, nous savons que vous êtes mieux placée que quiconque, par votre très haute formation, pour proposer des mesures appropriées et efficaces en ce qui concerne le règlement des litiges de consommation.

Enfin, la commission des finances a demandé que le nouveau ministère de la consommation soit doté de moyens propres en personnels et puisse disposer d'un budget particulier.

La commission des finances, après avoir entendu son rapporteur, a décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat les crédits destinés au ministère de la consommation. Mais, en même temps, elle a souhaité que 1983 soit une date marquante pour le développement de ce ministère si important. Elle a formé des vœux pour la réussite des actions entreprises par vous-même, madame le ministre, avec tant de dynamisme et de rigueur, afin de donner au citoyen consommateur la place qu'il mérite dans une société où l'intérêt de quelques-uns pouvait porter atteinte au bonheur de tous. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Gérard Ehlers, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, la création d'un ministère de la consommation, l'augmentation notable des subventions allouées aux associations de consommateurs, l'annonce de réformes insti-

tutionnelles et législatives, l'affirmation d'une volonté gouvernementale de prendre en compte les intérêts réels du consommateur à tous les stades de la production et de la distribution, ne sauraient que réjouir votre rapporteur, qui ressentait, depuis plusieurs années, l'impression peu agréable de prêcher dans le désert.

Certes, tous les problèmes ne sont pas résolus. Et c'est aux résultats que l'on pourra juger l'efficacité des politiques entreprises car certaines ambiguïtés devront être levées.

Développer l'aide aux associations de consommateurs constitue une louable intention, qu'il s'agisse de l'aide technique ou de l'aide financière. Mais le versement de ces aides ne doit pas s'accompagner d'un droit de regard trop tatillon de l'administration sur les travaux de ces associations donnant lieu à l'octroi de subventions spécifiques. Il ne doit pas être trop tardif à l'exemple des crédits Assform — association d'aide à la formation des animateurs d'organisations de consommateurs — ce qui contraint parfois les associations à consentir des avances de trésorerie peu compatibles avec la modicité de leurs ressources.

Le développement des associations de consommateurs est à la fois réjouissant et préoccupant. Comment les financer d'une manière profitable pour elles et pour la collectivité à un coût raisonnable ? Comment partager équitablement un temps d'attente, même accru ? Comment en assurer une représentation juste au sein des comités économiques et sociaux des régions renouvelées ? Autant de questions qui méritent réflexion. Et l'article 8 du projet de nationalisation adopté par l'Assemblée nationale les rend plus aiguës encore. Cet article dispose, en effet, que devront figurer au conseil d'administration des sociétés concernées « cinq personnalités choisies en raison de leur compétence dans des activités publiques et privées concernées par l'activité de la société ou en leur qualité de représentants des consommateurs ».

Votre rapporteur ne se dissimule pas la difficulté, voire l'impopularité d'une décision prise en matière de représentativité et apparaissant bénéficière à une association au détriment de l'autre. Il est clair, dans ce domaine, qu'une réflexion approfondie s'impose, en liaison avec l'ensemble des associations concernées.

Deux types d'améliorations sont à envisager pour ce qui concerne les moyens d'action des associations de consommateurs. Tout d'abord, le projet de loi-cadre sur les associations pourrait reconnaître aux représentants de celles-ci, ainsi qu'ils en ont maintes fois formulé le vœu, un droit au congé représentation et au congé de formation — à titre d'exemple dans le secteur public et nationalisé. Ensuite, l'accès des consommateurs à la justice devrait être rendu plus aisé et plus efficace. L'objectif pourrait être atteint, indépendamment de l'amélioration de l'information générale, par l'examen de trois propositions : aménager les règles de procédure devant le tribunal d'instance, en vue de faciliter l'accès à la justice du consommateur individuel ; modifier les règles concernant la représentation et l'assistance des parties, afin de permettre l'assistance des consommateurs par un représentant d'une association ; créer une nouvelle procédure de recours collectif permettant à une association d'agir au nom de toutes les personnes ayant subi le même préjudice.

Reconnaître un rôle accru aux associations de consommateurs et orienter la politique économique du Gouvernement en fonction de leurs préoccupations : ce sont là deux options fondamentales qui vont dans le sens des observations formulées à maintes reprises par votre rapporteur et qui ont été exposées clairement par le ministre de la consommation devant votre commission des affaires économiques et du Plan, deux options qui entraînent un certain nombre de conséquences pratiques.

Renforcer les effectifs de la direction générale de la concurrence et de la consommation représente une mesure positive, que votre rapporteur réclamait avec insistance depuis quelques années. Mais quelles missions vont être confiées aux agents de la D.G.C.C. ? Devront-ils se borner à des opérations, certes utiles, mais insuffisantes, de relevé de prix et de gestion technique du blocage, ou pourront-ils consacrer leur grande compétence à des actions en profondeur de connaissance des mécanismes de formation des prix ? Il convient, en outre, de s'interroger sur trois points : quelles conséquences emporteront la loi de décentralisation, la création de services extérieurs du ministère du commerce et de l'artisanat, la mise en place envisagée de services extérieurs du ministère de la consommation ? En effet, la conjonction de ces trois éléments est susceptible de remettre en cause les compétences de la D.G.C.C., qui demeure, pour sa part, dans l'organigramme du ministère de l'économie et des finances.

Annouer un renforcement de la politique de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles révèle une volonté d'assainisse-

ment des relations industrielles et commerciales qui ne saurait être que profitable aux consommateurs et, à travers eux, à l'économie française tout entière. Mais cette volonté ne s'imposera que si le Gouvernement s'en donne les moyens. Force est de constater que la commission de la concurrence ne peut, actuellement, traiter suffisamment rapidement toutes les affaires qui lui sont soumises : depuis sa création, elle a reconnu la recevabilité de 155 saisines, mais 70 d'entre elles sont encore non traitées. De plus, les compétences dévolues à cette commission ainsi que sa dépendance vis-à-vis de l'administration, tant dans l'instruction des enquêtes que dans le prononcé des sanctions, devront probablement faire l'objet d'une réflexion critique.

La mise en place d'une nouvelle politique des prix et les mesures techniques prises pour assurer le succès du réajustement de la parité de notre monnaie intervenu le 3 octobre 1981 sont analysées dans mon rapport écrit. Mais il convient de rappeler avec insistance deux réflexions de bon sens, dont le respect commandera le succès de la politique entreprise.

Le blocage ne saurait être que limité dans le temps, car son maintien trop prolongé ne contribuerait qu'à une certaine désorganisation du système économique, ainsi que l'ont enseigné les expériences précédentes. Il contribue, en outre — et c'est très important — à faire des détaillants et des petits commerçants les boucs émissaires de l'inflation, alors même que leur marge de manœuvre dans la fixation des prix est plus que limitée.

Le problème n'est pas tant de bloquer le thermomètre que de détecter les causes de la fièvre. Concrètement, il s'agit de parvenir à une connaissance réelle des mécanismes de formation des prix. Trois conséquences doivent en être tirées.

L'utilisation extensive de l'arme du secret professionnel opposée à toute recherche comptable efficace doit être progressivement abandonnée.

L'instruction générale en cours d'élaboration au sein de la D. G. C. C. devrait faire une place à cet objectif.

Le rapport confié à M. Jean-Claude Colli sur l'élaboration d'une approche méthodologique de la formation des prix devra être confectionné dans les meilleurs délais et être communiqué au Parlement, en vue d'un grand débat sur ces très importantes questions.

Nous pouvons, à tous les stades de la distribution, du producteur au consommateur, faire appel aux moyens légaux existants, en particulier aux comités d'entreprise, qui ont le droit reconnu de s'informer sur les conditions de la formation des prix et d'exiger d'être consultés sur la politique des prix pratiquée par l'entreprise ainsi que sur l'application des engagements de modération pris envers les pouvoirs publics.

L'Etat, pour sa part, se doit de favoriser les innovations dans les entreprises nationalisées et dans le nouveau secteur public actuellement en cours de mise en place; ce dernier devrait avoir une fonction pilote pour une politique des prix fondée sur l'intérêt national.

La réforme annoncée de l'institut national de la consommation constitue un premier élément d'une toilette nécessaire des institutions. Votre commission en approuve l'esprit, qui vise à faire de cet établissement public un organisme au service des seuls consommateurs, dont les associations représentatives se verraient attribuer la majorité absolue des sièges au conseil d'administration.

Pour remplir sa mission, l'institut national de la consommation doit cependant disposer des moyens financiers appropriés. A cet égard, l'augmentation prévue de 22 p. 100 de sa subvention ne saurait faire illusion. En effet, la modification des tarifs postaux applicables à l'envoi de la revue *50 millions de consommateurs* se traduit par une dépense supplémentaire de 1 420 000 francs. L'augmentation réelle de la subvention ne serait plus que de 17 p. 100, ce qui se traduirait par la diminution de 25 p. 100 — nous dit-on — du programme d'essais comparatifs de l'institut et une perte d'audience certaine de la revue chargée d'en diffuser les résultats.

Réforme liée à celle de l'I. N. C., la réforme du comité national de la consommation est également à l'étude.

Quelle que soit la formule définitivement retenue en ce qui concerne le conseil national de la consommation, une évidence s'impose : les décisions auxquelles parviendra cet organisme devront être suivies d'effets.

Lorsqu'un accord aura été enregistré dans un domaine déterminé, cet accord devra s'imposer aux parties et être étendu, si nécessaire par des décisions du domaine réglementaire. Il s'agit, à l'évidence, d'une action délicate et peut-être de longue haleine, mais sans laquelle une véritable politique de la consommation ne pourrait pas être efficacement menée.

Sous réserve de ces observations, votre commission unanime vous propose de donner un avis favorable à l'adoption du budget de la concurrence et de la consommation. (*Applaudissements.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1981 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : cinq minutes ;

Groupe communiste : cinq minutes.

La parole est à Mme Midy.

Mme Monique Midy. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, en votant, dès le 10 mai, pour la venue au pouvoir de la gauche, la majorité des Français, donc la majorité des consommateurs, s'est prononcée, dans ce domaine de la consommation également, pour un renversement des tendances.

Le gouvernement de M. Barre, promoteur de l'austérité, avait quelque peu délaissé cette partie de la vie des habitants de notre pays. La tentative sans lendemain de Mme Scrivener, dont le secrétariat d'Etat à la consommation n'aura duré que de 1976 à 1978, en est le reflet le plus spectaculaire, la diminution constante des moyens de protection et d'information des consommateurs étant moins connue mais non moins réelle : moins de personnel dans les divers services notamment, donc ralentissement très net de l'activité.

Les crédits étaient notoirement insuffisants. Il n'est que de faire la différence avec ceux qui nous sont proposés aujourd'hui et qui, pourtant, font partie d'un budget de transition : ils augmentent, comme cela a été rappelé tout à l'heure, de 22 p. 100 pour l'institut national de la consommation et de plus de 51 p. 100 pour les subventions aux associations de consommateurs.

Aujourd'hui, nous nous trouvons devant la volonté politique d'un premier ministre qui se veut un interlocuteur valable, que son autorité reconnue rend efficace et doté de moyens — nous l'espérons — qui lui permettront de répondre aux préoccupations des consommateurs, en particulier de ceux qui sont les plus démunis, ceux dont le pouvoir d'achat est fragile au milieu d'une société dite « de consommation ». Mais consommation pour qui, et surtout comment, avec le chômage, les salaires insuffisants, synonymes de restrictions par l'argent ?

Aujourd'hui, il est question de reconquête du marché intérieur. Cela demandera beaucoup d'efforts et la participation des consommateurs eux-mêmes, qu'il faut, en effet, considérer comme des citoyens responsables et non comme de simples acheteurs malmenés par la publicité commerciale, mis plus devant des productions imposées que devant des choix réels, pour des garanties de qualité aléatoires parfois.

Le groupe communiste est très favorable au rôle accru que devraient maintenant jouer les associations, et nous soutenons tout à fait le projet de les faire siéger avec la majorité absolue au conseil d'administration de l'institut national de la consommation, où, dorénavant, il n'y aurait plus de représentants des milieux professionnels.

Cela signifie-t-il que ces derniers devraient être mis à l'écart ? Les projets de Mme le ministre semblent précis à ce sujet, puisque, notamment au sein du comité national de la consommation, professionnels et associations pourraient se retrouver pour négocier des accords.

Il est de fait que trop souvent jusqu'à maintenant les rapports entre consommateurs et professionnels ont été plutôt antagonistes. Il ne faut pas perpétuer un tel climat. Il nous semble que les vues du ministère vont dans un tout autre sens, favorable aux intérêts mutuels, donc du pays.

Le groupe communiste, s'il ne souhaite pas une ambiance de contrôle tatillon et de répression systématique, pense néanmoins que de justes sanctions doivent être prises, en particulier contre les prix prohibitifs. Nul ne doit être intouchable, et nous aimerions recevoir de Mme le ministre des précisions supplémentaires à ce sujet.

Je n'insisterai pas sur divers problèmes qui font pratiquement l'unanimité, à savoir la nécessité d'assurer plus que jamais la santé des consommateurs et leur sécurité et la nécessité de l'accès plus facile à la justice pour les petits litiges.

Mais que pourrait-il être fait pour qu'une prévention en direction des entreprises les aide à remettre en cause toute production douteuse et à rétablir leur situation par l'amélioration de la qualité, condition inséparable de la reconquête du marché intérieur ?

A propos de justice, il nous semble important que les associations soient dotées, grâce aux efforts de l'Etat, et en particulier par l'intermédiaire de centres d'information sur les

prix, d'une réelle capacité d'études et de propositions, ce qui pourrait éviter que les tribunaux ne déposent des conclusions défavorables, comme cela a été le cas pour l'affaire des pneus Kléber-Colombes. De tels événements, en effet, ont jeté le doute, ou l'ont accentué, et cette usine, représentative de l'industrie française, serait fermée à l'heure qu'il est si elle n'avait pas été défendue par ses 1 550 travailleurs menacés de chômage. Les questions de consommation n'ont-elles pas un lien étroit avec le problème de l'emploi ?

Le groupe communiste est très attaché à l'action pour la défense du pouvoir d'achat des Français. Le ministère maintenant en place devra y veiller car, malgré des progrès, la consommation populaire ne s'est pas suffisamment accrue ces derniers mois.

Nos concitoyens attendent, en effet, des résultats sur les prix. C'est avec l'emploi une de leurs préoccupations essentielles. En votant le budget qui nous est présenté ce matin, nous pensons donc agir dans ce sens. (*Applaudissements sur les travées des communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Daunay.

M. Marcel Daunay. Permettez-moi, tout d'abord, madame le ministre, de saluer votre présence au banc du Gouvernement.

Vous avez la responsabilité, au sein du Gouvernement, de la consommation et des consommateurs, autant dire de chacun d'entre nous ! Ne sommes-nous pas tous, en effet, des consommateurs avisés, je l'espère.

Au-delà de l'action de pointe menée sur tel ou tel produit, tel ou tel service, il me semble que le développement du « consumerisme » répond dans notre pays à des nécessités plus profondes et, tout d'abord, au développement de la responsabilité individuelle et collective de nos concitoyens.

Vous connaissez, madame le ministre, la citation : « La démocratie, c'est le régime qui tend à porter au maximum la conscience et la responsabilité de chacun. »

Or je ne suis pas loin de penser que le développement de la consommation favorise, par l'attention qu'elle demande à chacun, celui de la démocratie.

De plus, elle apporte à notre économie, dans la situation de crise qu'elle connaît actuellement, des atouts supplémentaires pour relever certains défis.

La consommation est, par son essence même, économe, et conduit donc à réduire le gaspillage des ressources et des matières premières qui, nous le savons bien, ne seront pas éternelles.

Elle s'oriente vers la défense de la qualité des produits et conduit donc les pays de haut niveau de développement à mettre sur le marché des produits de haut de gamme, correspondant à de véritables innovations ou à une amélioration des rapports qualité-utilité-prix, incitant donc les producteurs à améliorer sans cesse la qualité de leurs produits.

De plus, la consommation me paraît être anti-inflationniste en attirant l'attention de l'opinion publique sur la justification ou la non-justification des prix qui lui sont proposés. Le caractère anti-inflationniste de la défense des consommateurs conduit d'ailleurs les acheteurs à réorienter leur pouvoir d'achat vers d'autres produits ou vers l'épargne, donc vers l'investissement et l'emploi.

Vous savez bien, madame le ministre, que n'entre dans mon propos aucune nuance idéologique et que je souhaite dialoguer avec le Gouvernement sur ces problèmes de consommation.

Mais fallait-il, pour autant, ériger la défense des consommateurs en ministère plein ?

Vous me répondrez sans doute que le précédent gouvernement avait déjà chargé un secrétaire d'Etat de suivre ces problèmes.

Mais il s'agissait à ce moment d'attirer l'attention sur les problèmes de la consommation. Cette dernière ne peut-elle aujourd'hui vivre sa vie sans avoir besoin d'une tutelle gouvernementale ?

Comprenez bien, madame le ministre, que ce n'est pas votre personne que je mets en cause. Vous m'inspirez trop de respect.

Mais j'ai tendance à considérer que la socialisation de la société française va un peu loin lorsque le Gouvernement prend la relève d'initiatives privées. Ce n'est pas ainsi, madame le ministre, que je conçois le développement de la vie associative ni la décentralisation.

Je ne vous demande pas de vous immoler sur l'autel de la responsabilité individuelle. Mais je serais cependant heureux que vous m'indiquiez les orientations que vous comptez donner à votre ministère dans les mois à venir. Votre rôle d'incitation est certes très important, mais veillez, madame le ministre, à ce qu'il ne se transforme pas en contrôle administratif et tatillon.

La défense des consommateurs doit demeurer dans notre pays du domaine de l'initiative individuelle et associative.

Il est un autre problème que j'aurais souhaité aborder ici : celui du droit de réponse des professionnels aux critiques d'organisations de consommateurs, diffusées par voie de presse écrite, radiodiffusée ou télévisée.

Vous avez vous-même indiqué, madame le ministre, que « si les temps d'antenne réservés aux consommateurs devenaient d'une tout autre ampleur, on pourrait peut-être envisager ce droit de réponse... »

Ne pensez-vous pas qu'il est temps d'augmenter les tranches horaires réservées à la consommation, qui recueillent dans le public un intérêt certain, en incluant un droit réservé pour le droit de réponse.

Cette mesure aurait le mérite de répondre en une seule fois à deux problèmes, ce qui — reconnaissez-le — n'est pas très courant. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P.*)

M. le président. Madame le ministre, je suis convaincu que vous n'avez aucune envie de vous immoler, mais vous voudrez sans doute vous exprimer. (*Sourires.*)

Mme Catherine Lalumière, ministre de la consommation. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour apporter un certain nombre de réponses aux questions qui ont été posées.

S'agissant de la création éventuelle de services extérieurs du ministère de la consommation, monsieur Ehlers, je vous précise que, d'ores et déjà, ce ministère dispose de tels services. Ils sont, certes, insuffisants, mais ils existent : le service de la répression des fraudes a été rattaché au ministère de la consommation. J'ai donc hérité de ce service qui, outre son administration centrale, comprend également des services extérieurs.

Je n'ignore pas que les textes donnent un certain rôle aux comités d'entreprise en matière de fixation des prix. On peut envisager — les textes ne le prévoient pas, mais ce n'est pas inconcevable — une consultation des comités d'entreprise au sein de l'entreprise au sujet des produits fabriqués. Je sais bien que, disant cela, je risque de heurter les chefs d'entreprise — ou tout au moins ceux qui ont une conception très rigoureuse de leurs responsabilités — et j'évoque cette question avec franchise mais, en même temps, avec prudence.

Lorsque les entreprises rencontrent des difficultés économiques qui peuvent aller jusqu'à leur fermeture, on doit, me semble-t-il, s'interroger sur les moyens d'éviter de telles catastrophes. On s'aperçoit que certaines difficultés étaient dues au fait que les produits fabriqués ne correspondaient pas aux besoins du marché. N'aurait-on pas évité ces écueils si l'on avait eu la volonté d'examiner le problème autour d'une table. Cela dit, je n'ai pas une réponse absolue à vous donner, monsieur le sénateur.

En ce qui concerne la modification des tarifs postaux, qui risque de gêner la diffusion de la revue *50 millions de consommateurs* de l'I. N. C., extrêmement utile dans le domaine de la consommation, la question n'est pas encore tranchée, consommateurs aux professionnels dans une relation antagoniste qui de maintenir un tarif réduit pour la diffusion de cette revue.

Madame le sénateur Midy, vous partagez le souci qui est le mien de ne pas concevoir les rapports entre professionnels et consommateurs sous une forme conflictuelle. Il serait, en effet, extrêmement préjudiciable que l'on oppose les consommateurs aux professionnels dans une relation antagoniste qui serait nuisible à tous. Il s'agit donc de prévenir les conflits.

Ce faisant, il est évident que l'on ne peut pas laisser tout faire. Il est très important que des sanctions soient prononcées, non pas inconsidérément ou à tort et à travers, mais afin de punir le professionnel qui a véritablement abusé le consommateur en commettant une illégalité.

Je n'entrerai pas dans le détail, car ce serait trop long, mais nous aurons sans doute l'occasion de réexaminer ensemble, éventuellement lorsque des textes vous seront proposés, les différents types de sanctions dont nous disposons et dont nous pourrions disposer.

Je veux parler des sanctions administratives qui posent un certain nombre de problèmes quant à leur principe et à leurs modalités d'application, des sanctions civiles pour lesquelles il faudra revoir la législation actuelle et, enfin, des sanctions pénales. On parle à l'heure actuelle très souvent de la nécessaire dépenalisation de certaines infractions. C'est une question très délicate que je n'ai pas le temps de traiter aujourd'hui.

Nous étudions actuellement l'ensemble de ces différents types de sanctions. Il ne s'agit pas, je le répète, de multiplier les sanctions inconsidérément au risque de paralyser tout le monde et d'exercer une action insupportable, mais d'appliquer des sanctions judiciaires afin d'éviter l'impunité des professionnels qui auraient commis de graves infractions.

Monsieur le sénateur Daunay, vous m'avez interpellé d'une façon très directe et très franche, d'abord, en vous interrogeant

sur l'opportunité de créer un ministère de la consommation. Vous avez bien voulu ne pas mettre ma personne en cause, mais simplement l'institution. Je tiens à préciser que la décision de principe de créer ce ministère a été prise par le Président de la République et le Premier ministre. Il faut bien voir quelle était la situation.

Je dirai très honnêtement que, ces dernières années, des actions en matière de consommation ont été menées. Je citerai, par exemple, le vote de la loi du 10 janvier 1978. C'est incontestable. Mais, hormis quelques actions notables, nous relevons nombre de carences, de lacunes, et un certain vide. Globalement, la situation des consommateurs — et l'on peut remonter jusqu'au XIX^e siècle — a été sous-estimée par rapport à la place qui a été faite aux producteurs. Quand je dis producteurs, je pense évidemment aux chefs d'entreprise, mais également à tous les travailleurs qui appartiennent au monde de la production, et dont les difficultés ont été certes très grandes.

En fait, notre société a été une société de production. Le consommateur, c'est-à-dire le client, était mis devant le fait accompli. On lui demandait seulement d'ouvrir son porte-monnaie et de bien vouloir acheter. La seule possibilité qu'il avait était de ne pas acheter. Il avait donc, en définitive, à sa disposition peu de moyens de se défendre, de se protéger tant sur les plans juridique que matériel.

Les choix en matière de production économique, c'est-à-dire en ce qui concerne l'ensemble de notre économie, échappaient au consommateur. Ses besoins réels, ses demandes expresses ou latentes n'étaient pas prises en considération.

Dans ces conditions, sans polémique et sans aucune volonté d'agressivité à l'égard du monde de la production, mais simplement pour concilier dans notre société les besoins de la consommation et les impératifs de la production, il fallait donc agir. C'est le rôle des associations de consommateurs, avez-vous dit.

Si leur rôle est considérable, tant les actions menées que les choix budgétaires opérés le montrent, les associations de consommateurs ne peuvent tout faire. Ce serait de la part des pouvoirs publics faire montre d'une certaine lâcheté que de se décharger sur les associations de consommateurs du soin d'assurer complètement la défense du consommateur.

Les pouvoirs publics disposent de moyens que, en toute hypothèse, les associations n'ont pas. Il faut donc qu'ils les utilisent. Ces moyens sont la loi, le règlement, toutes les incitations qui, par divers biais, concernent l'ensemble de la société.

Cela, les pouvoirs publics sont seuls à pouvoir le faire. C'est pourquoi il était important qu'ils interviennent.

La création d'un ministère répond précisément à cet objectif. Ce ministère ne va pas se substituer aux associations pas plus qu'il ne se substituera à cinquante millions de consommateurs, c'est-à-dire à l'ensemble des citoyens français. Mais il a un rôle à jouer, car force était de constater que, dans les institutions politiques de la France, la place faite au point de vue de la production était considérable. Je veux énumérer toute une série de ministères qui ont pour principal souci l'élaboration d'une politique prenant en charge le point de vue des producteurs. C'est le cas du ministère de l'agriculture ou du ministère de l'industrie, pour ne citer que ces deux exemples.

La présence de ces ministères est tout à fait légitime et nul ne peut la contester. Mais faut-il que les consommateurs n'aient aucune structure à l'échelon gouvernemental pour pouvoir exprimer leur point de vue ? Là, il y avait véritablement une carence, et c'est pourquoi il me paraît sain et bon que cette carence soit comblée par la création d'un ministère de la consommation.

Cela m'amène à revenir sur un point que vous évoquiez en terminant. Vous ne souhaitez pas que ce ministère de la consommation soit un ministère agressif à l'égard des professionnels. Je crois m'être déjà expliquée sur ce point. Je ne compte pas du tout engager une action agressive à l'égard des professionnels. Simplement, il m'appartient de défendre les consommateurs, parfois par une attitude de contestation à l'égard des professionnels, c'est vrai, mais le plus souvent par une attitude préventive, en négociant avec eux, en leur faisant comprendre l'intérêt qu'ils ont à mieux écouter les demandes des consommateurs, à mieux prendre en compte leurs revendications et leurs aspirations.

Vous avez parlé du droit de réponse des professionnels sur les médias, notamment à la télévision. C'est un problème dont j'ai été saisie à plusieurs reprises. Sur ce point, il faut remettre les choses à leur place. Les professionnels souhaiteraient pouvoir répondre dans le cadre des temps d'antenne qui sont actuellement réservés, soit à l'Institut national de la consommation, soit aux associations de consommateurs. Dans l'état présent des choses, les modestes minutes qui leur sont réservées

sont très inférieures au temps consacré à la publicité — ne serait-ce que cela — notamment à la publicité de marque.

Tous les mouvements de consommateurs considèrent qu'ils n'ont vraiment qu'une toute petite place pour exprimer leur point de vue et pour tenter, modestement, de contrebalancer ce qu'il faut bien appeler le « matraquage » publicitaire.

Alors, faut-il que cette petite place soit encore rognée par un droit de réponse automatique à l'intérieur de ce temps d'antenne ? Je crois que cela reviendrait à le réduire comme une peau de chagrin.

En revanche, si, comme je le souhaite d'ailleurs, le temps d'antenne consacré aux émissions confiées, soit à l'I.N.C., soit aux organisations de consommateurs, devenait beaucoup plus important, c'est-à-dire si des émissions bien plus longues étaient consacrées aux problèmes de la consommation, se poserait alors la question de savoir comment organiser ces émissions de façon que les différents points de vue puissent s'exprimer. Par « différents points de vue », j'entends bien évidemment ceux des consommateurs, mais également ceux des professionnels — pas forcément d'un seul — concernés dans cette affaire.

Cependant, dans l'état présent des choses, et compte tenu de la modicité, de l'étroitesse, si je puis dire, des émissions consacrées à la consommation, l'on ne peut raisonnablement pas imposer ce droit de réponse. On pourrait le concevoir dans un contexte différent et croyez bien qu'à ce moment-là je serais tout à fait prête à entamer des discussions, des négociations avec les parties concernées, notamment avec les organisations professionnelles. (*Applaudissements.*)

M. le président. Les crédits concernant le ministère de la consommation sont inclus dans les crédits inscrits, d'une part, à la ligne « agriculture », qui seront mis aux voix lors de l'examen des crédits concernant l'agriculture et, d'autre part, à la ligne « Economie et finances. II. — Services économiques et financiers », qui seront mis aux voix lors d'une prochaine séance.

Prestations sociales agricoles.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à Mme le ministre.

Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1982, que je viens vous présenter aujourd'hui, recouvre quelques-uns des enjeux majeurs de la politique du Gouvernement et tout spécialement, bien sûr, en matière sociale. Je ne peux m'empêcher de souligner devant vous la place du budget annexe des prestations sociales agricoles dans la politique agricole.

Les dépenses du B.A.P.S.A. pour 1982 progressent de 23,8 p. 100 et atteignent 51 milliards de francs, représentant près de 60 p. 100 des concours à l'agriculture. Quant à la subvention du budget, elle absorbe à elle seule plus du tiers du budget de l'agriculture. C'est dire, que nous le voulions ou non, que le B.A.P.S.A. est devenu un élément déterminant de l'économie agricole.

La structure des dépenses du B.A.P.S.A. accuse une déséquilibre croissant en faveur des dépenses d'assurance vieillesse, qui progressent fortement et représentent, avec 28,7 milliards de francs, 56 p. 100 du total. Les prestations familiales progressent également de plus de 25 p. 100, atteignant 5,9 milliards de francs. Quant aux dépenses d'assurance maladie, leur évolution prévue est de 17,8 p. 100, ce qui les porterait à 15,8 milliards de francs, ne constituant plus que 31 p. 100 du B.A.P.S.A.

Cette évolution est cependant moins la conséquence de la dégradation de la situation démographique du régime agricole que celle de la politique mise en place par le Gouvernement dès le 1^{er} juillet 1981.

L'augmentation des dépenses résulte, en effet, essentiellement des revalorisations de prestations, dont la première vague est intervenue au 1^{er} juillet, portant sur l'ensemble des avantages vieillesse et des prestations familiales et dont la seconde étape va s'échelonner sur les mois à venir.

Il s'agit là d'un rattrapage, important mais nécessaire, compte tenu de l'insuffisance manifeste des prestations servies antérieurement. Si l'essentiel des mesures prises sont des mesures de portée générale, elles répondent néanmoins à des besoins particulièrement marqués dans le monde agricole.

En matière de vieillesse, je rappellerai seulement que le minimum vieillesse sera passé, en un an, de 17 000 francs à 24 000 francs pour une personne seule, soit une amélioration de 41 p. 100. L'augmentation de l'A.V.T.S. — allocation aux vieux travailleurs salariés — de 10,6 p. 100 au 1^{er} juillet, a concerné tous les retraités du régime agricole ; celle de l'allo-

cation du fonds national de solidarité, de près de 30 p. 100 au 1^{er} juillet, a intéressé 670 000 retraités agricoles et ceux-ci représentent plus du tiers de l'effectif. C'est dire que ces mesures, particulièrement justifiées puisqu'elles s'adressent aux plus démunies des personnes âgées, ont trouvé toute leur portée dans le régime agricole.

Elles ont été assorties d'une anticipation de la majoration exceptionnelle des retraites proportionnelles, qui s'est traduite par une augmentation de 10 p. 100 des points acquis par tous les retraités et par une majoration de 17 p. 100 des points acquis, dans certaines conditions, par les agriculteurs encore en activité.

Ce serait avoir une vision bien étroite de la politique sociale et surtout méconnaître le monde agricole que de croire que ces mesures n'intéressent que les inactifs. Elles sont le complément indispensable des mesures de politique agricole prises pour les actifs, car elles permettent aux personnes âgées qui cèdent leur exploitation d'avoir une existence décente et de ne pas être à la charge de leurs successeurs.

Quant aux mesures de politique familiale, leur intérêt me paraît décisif si nous voulons que de jeunes familles puissent rester dans l'agriculture et surmonter le handicap que constitue encore l'insuffisance des équipements collectifs en milieu rural.

Les allocations familiales ont été relevées de 25 p. 100 au 1^{er} juillet 1981 et les autres prestations familiales de 14 p. 100. Une deuxième étape interviendra dans les prochains mois avec l'amorce d'une réforme de l'aide aux familles. Ces mesures concernant 250 000 familles d'exploitants. L'allocation de logement, qui vient d'être révisée à nouveau au 1^{er} décembre, voit ses crédits majorés de 50 p. 100. Enfin, l'allocation aux adultes handicapés, augmentée déjà de 20 p. 100 au 1^{er} juillet, passera à 2 000 francs par mois au 1^{er} janvier 1982.

Parmi les mesures spécifiquement agricoles, il faut encore rappeler la majoration de 35 p. 100 de la pension d'invalidité pour inaptitude totale à compter du 1^{er} juillet 1981.

L'énumération de ces mesures se passe, me semble-t-il, de commentaire.

Certains ont pu critiquer l'accumulation de mesures sociales coûteuses au moment où les régimes de protection sociale rencontrent d'importants problèmes de financement. Je dirai que c'est là une conception étriquée de la solidarité qui n'admettrait que la redistribution d'un surplus en période de prospérité, alors que c'est dans les périodes de difficultés économiques qu'il faut veiller particulièrement à lutter contre les inégalités et à soulager les situations de détresse.

Ce rattrapage était donc pleinement justifié, même si les conséquences sur le financement du régime agricole peuvent paraître lourdes.

L'impact des mesures de portée générale a empêché d'envisager d'autres mesures plus spécifiques au régime agricole, dont nous reprendrons l'examen dans le cadre du projet de B. A. P. S. A. pour 1983. On peut penser, en effet, qu'une fois absorbée la charge des mesures de rattrapage, l'évolution spontanée des dépenses redeviendra plus modérée et permettra d'aborder les prochains budgets avec plus de sérénité.

En matière d'assurance maladie, la prudence s'imposera toujours car c'est la catégorie de dépenses qui est la plus difficile à maîtriser. Le ministre de la solidarité nationale et celui de la santé ont établi un plan de modération des dépenses d'assurance maladie, mais il ne pourra porter ses fruits qu'à moyen terme. D'ici là, je suis tentée de dire qu'il serait imprudent d'envisager la création de nouvelles catégories de prestations.

Il existe cependant des insuffisances qu'il est urgent de pallier. Je pense notamment à la couverture de l'invalidité des membres de la famille, et tout spécialement des conjoints, et au congé de maternité. Ces améliorations s'inscrivent dans la perspective de l'instauration d'un véritable statut du conjoint qui participe à l'exploitation, statut fondé sur la reconnaissance de cette participation et qui en tirerait toutes les conséquences en équité sur le plan des droits civils, économiques et sociaux. Ce statut est à l'étude, il ne manquera pas de soulever des difficultés, mais j'ai la ferme volonté de le voir aboutir.

Dans le domaine des prestations familiales, la parité est déjà réalisée avec le régime général, et les perspectives démographiques ne doivent malheureusement pas justifier d'inquiétudes sur l'évolution des charges.

Enfin, en ce qui concerne l'assurance vieillesse, je suis attachée à la poursuite de la revalorisation des retraites dont le montant moyen reste très insuffisant. De plus, il ne serait pas sain de laisser s'établir une distorsion durable entre le minimum vieillesse et le montant des retraites acquises en contrepartie de cotisations. L'intervention du fonds national de solidarité n'est qu'une mesure d'urgence en attendant que les régimes contributifs arrivent à leur plein rendement.

Toutefois, nous aurons là aussi, dans les prochaines années, à faire des choix prioritaires.

En matière de retraites, un progrès décisif dans l'harmonisation des régimes a été accompli.

La revalorisation exceptionnelle réalisée dans le cadre des mesures du 1^{er} juillet 1981 permet en effet d'assurer, pour un agriculteur qui a cotisé dans la tranche inférieure du barème depuis l'origine du régime et qui prend sa retraite actuellement, une pension d'un montant de 15 382 francs, comparable à celle que perçoit, pour une durée de cotisation égale, un salarié qui a cotisé sur la base du S. M. I. C.

La poursuite de l'harmonisation qui intéresse les agriculteurs ayant cotisé dans les tranches supérieures devra se faire dans le respect du principe posé par la loi du 4 juillet 1980, qui veut qu'elle soit fonction de l'amélioration de l'effort contributif des intéressés. Nous y reviendrons tout à l'heure à propos du problème des cotisations, mais vous comprendrez que je souhaite être prudente quand je parle des cotisations qui seront demandées en 1983 ou en 1984.

Les perspectives d'abaissement de l'âge de la retraite nous obligeront cependant à considérer cette harmonisation dans une perspective nouvelle et à réexaminer les mécanismes existants d'incitation à la cessation d'activité.

Nous aurons aussi à nous interroger sur les moyens de développer les droits propres des femmes. En effet, si le régime agricole est en avance dans ce domaine sur les autres régimes de non-salariés, il est encore loin d'être satisfaisant et de reconnaître à celles qui constituent la majorité de la population des retraités des droits en rapport avec la part qu'elles ont prise le plus souvent dans le travail de l'exploitation.

Il y a bien d'autres problèmes encore concernant les familles et les personnes âgées, mais je voudrais évoquer seulement celui de l'aide à domicile.

La création du fonds additionnel d'action sociale, qui sera abondé pour 1982, notamment par les réserves du Focoma — fonds congé maternité — est une première tentative pour augmenter les possibilités des caisses de mutualité sociale agricole en matière d'aide à domicile. Ce développement devrait déboucher sur une harmonisation des conditions d'intervention des caisses, entre elles et avec celles des autres régimes. Cela constituera un effort de leur part et de celle des agriculteurs pour atteindre, dans ce secteur, le niveau de contribution du régime général. Mais, à brève échéance, se posera la question de l'élargissement des ressources de ce fonds.

Quant aux modalités d'intervention du fonds, elles ne doivent pas faire obstacle à l'initiative des caisses, mais, au contraire, la favoriser et permettre le développement des associations locales, auxquelles il faut assurer les moyens de créer des emplois.

Il est encore trop tôt pour choisir entre ces priorités et je souhaite d'ailleurs m'entourer de tous les avis. Je crois, surtout, que les choix devront tenir compte des perspectives d'évolution des régimes sociaux dans leur ensemble, en particulier des problèmes de financement du régime agricole.

Les ressources du B. A. P. S. A. pour 1982 présentent une structure très voisine de celles des années précédentes. La part professionnelle, à savoir les cotisations et les taxes de solidarité, régresse légèrement, avec 9 824 millions de francs, soit 19,24 p. 100 du total. La contribution de la collectivité progresse donc pour atteindre 80,76 p. 100. A l'intérieur de cette masse, il faut mettre à part la compensation démographique entre régimes, qui atteint 23 p. 100 du B. A. P. S. A. Le solde constitue la contribution de l'Etat, qui prend trois formes : les taxes affectées, qui représentent le plus gros poste de recettes du B. A. P. S. A. avec 23,78 p. 100 du total ; le remboursement du F. N. S. par le budget de l'Etat, qui en constitue 14,3 p. 100, et la subvention inscrite au budget de l'agriculture, 19,64 p. 100.

Si l'on s'intéresse à l'évolution de ces différentes catégories de ressources, on constate qu'après la compensation démographique, la catégorie de recettes qui augmente le plus vite est la contribution de l'Etat, qui, toutes rubriques confondues — taxes affectées, remboursement du fonds national de solidarité et subvention — progresse de 23,3 p. 100, atteignant 29,5 milliards de francs, soit 57,7 p. 100 du B. A. P. S. A.

Comparé à la progression de 21 p. 100 des cotisations, et même à celle de la part professionnelle, qui est de 22 p. 100, ce chiffre montre qu'on ne peut pas parler de désengagement de l'Etat.

Certes, cette augmentation des cotisations va représenter un effort considérable face à l'évolution insatisfaisante des revenus agricoles depuis huit ans.

Mais je voudrais souligner deux autres éléments qui me paraissent tout à fait significatifs et qui éclairent l'attitude du Gouvernement à l'égard du régime des exploitants agricoles.

Vous avez, au mois de juillet, voté une loi de finances rectificative, qui comportait près de 800 millions de francs destinés à la protection sociale des agriculteurs, dont 66 millions de francs de mesures spécifiquement agricoles : anticipation de la revalorisation des retraites proportionnelles et majoration des pensions pour invalidité totale. Dans aucun autre régime le coût des mesures sociales décidées par le Gouvernement n'a été pris en charge par l'Etat. Or, ce coût représentait plus de neuf points d'augmentation par rapport à la subvention inscrite à la loi de finances initiale.

Enfin, lorsqu'il s'est agi d'examiner les moyens de rétablir l'équilibre du régime général de sécurité sociale, le Gouvernement a d'emblée admis qu'il ne saurait y avoir aucune incidence sur le régime des exploitants agricoles en 1982.

Il est vrai que les agriculteurs sont la seule catégorie sociale dont les cotisations sociales ont progressé chaque année depuis huit ans alors que leurs revenus diminuaient. Ils ont réalisé ainsi, dans des conditions difficiles, un effort de solidarité important, et le Gouvernement en a tenu compte.

Pour l'avenir, les dépenses du B.A.P.S.A. vont encore croître, même si l'on peut raisonnablement espérer que ce sera à un rythme plus modéré.

Cette croissance des dépenses entraînera inéluctablement une progression des cotisations.

Si nous voulons assurer une progression des transferts sociaux plus rapide que l'évolution prévisible des revenus, la part des prélèvements devra également progresser.

Vous connaissez bien, maintenant, les conditions de l'équilibre du budget de l'Etat pour 1982 et vous en comprenez les limites.

En 1974, la situation du régime général avait permis, par l'institution du mécanisme de la compensation démographique, de réaliser des transferts, d'ailleurs parfaitement justifiés dans leur principe, en direction du régime agricole. Cette possibilité est actuellement épuisée puisque la collectivité est appelée tout entière à venir au secours d'un régime général déséquilibré par les effets du chômage.

Force est donc de constater qu'on a atteint dans ce domaine une limite et que le financement du B.A.P.S.A. doit s'envisager désormais dans une logique plus étroite.

C'est pourquoi nous devons aborder avec lucidité le problème de la participation des agriculteurs au financement de leur régime.

Il est clairement établi — et je ne dis pas que, dans un grand nombre de cas, cela n'est pas justifié — que les cotisations sociales des agriculteurs représentent, par rapport à leur revenu, un prélèvement moins important que celles des autres catégories sociales. Chercher au niveau global une mesure de ce phénomène ne me paraît ni prioritaire, ni pertinent, compte tenu de l'importance des disparités observées au sein du régime agricole.

Je ne me lancerai donc pas dans la polémique sur telle ou telle étude, mais je me situerai plutôt au niveau de ces disparités.

Je partirai, pour cela, de chiffres simples et parlants. Dans le régime agricole, le volume des prestations servies aux actifs sera, en 1982, supérieur de 3 milliards de francs au montant des cotisations qui leur sont demandées. Nul ne peut donc nier que le B.A.P.S.A. assure et assurera encore en 1982 un transfert de revenus au profit du secteur agricole.

Lorsque j'examine mon budget et que je compare à ces sommes les dotations que je peux consacrer aux actions directement porteuses d'avenir et que nous évoquerons cet après-midi, je me dis que mon devoir est d'abord de m'assurer des conditions dans lesquelles ce transfert s'effectue.

Or, ce transfert est assuré par un mécanisme qui résulte de l'assiette actuelle des cotisations sociales, dont tout le monde s'accorde à reconnaître le caractère inadapté.

Ce mécanisme fait que, pour un même niveau de revenu, les cotisations payées par un agriculteur peuvent varier de 1 à 5, et ce, quel que soit le niveau de son revenu.

Qu'on ne se méprenne pas, toutefois, sur le sens de mes propos : je veux aider les agriculteurs à sortir de la situation d'assistés dans laquelle les a enfermés la politique agricole menée jusqu'ici.

Les agriculteurs doivent vivre du revenu de leur travail. C'est la condition de leur dignité et c'est le sens du combat que je mène à Bruxelles pour défendre la politique agricole commune, et, au niveau interne, pour organiser les marchés et mettre en place les offices par produit.

Mais je sais que cela ne se fera pas en un jour et je ne laisserai donc pas supprimer les transferts de revenus qui se réalisent par l'intermédiaire du B.A.P.S.A. aussi longtemps que je n'aurai pas mis en place et fait fonctionner les instruments d'une politique de soutien différencié des revenus des petites exploitations familiales.

Mais cet effort des autres catégories, particulièrement remarquable au moment où elles aussi rencontrent des difficultés pour équilibrer leur régime de protection sociale, ne signifie pas qu'on puisse faire l'économie d'un effort de solidarité interne à la profession. Je dirai même que l'un appelle l'autre et que ce n'est qu'en améliorant les systèmes de répartition internes à la profession qu'on pourra justifier, à l'avenir, la poursuite de l'appel à la solidarité extérieure.

L'amélioration de la répartition nécessite une réforme rapide de l'assiette des cotisations pour prendre mieux en compte les facultés contributives de chacun.

Pour cela, nous devons absolument parvenir à la connaissance des revenus individuels. Mon sentiment est que seule la généralisation progressive d'un système fiscal fondé sur l'imposition des bénéfices réels nous permettra d'y accéder. A titre de première étape, il nous faut, dès 1983, disposer d'un mécanisme simple de connaissance approchée des revenus individuels. Ce dispositif ne pourra pas être appliqué brutalement à l'assiette des cotisations, mais il nous permettra d'étudier l'incidence d'une prise en compte progressive de ces revenus et de ménager ainsi les transitions.

Dès 1982, nous devons mettre tout en œuvre pour atténuer l'impact de la progression des cotisations, dont je mesure bien le poids pour certaines catégories d'agriculteurs.

Les instruments dont nous disposons pour ce faire sont rudimentaires, mais si nous les conjuguons, ils permettent néanmoins d'orienter les évolutions de telle sorte que la charge supplémentaire ne repose pas sur les agriculteurs des départements les plus pauvres.

Je sais que la poursuite de la prise en compte du revenu brut d'exploitation préoccupe certains d'entre vous.

L'introduction de cet indicateur dans l'assiette des cotisations correspond à un souci d'équité dans la répartition, puisque le revenu brut d'exploitation reflète mieux que le revenu cadastral la richesse relative des différents départements.

Je n'ignore pas toutefois qu'elle a pour effet, à quelques exceptions près, de majorer la contribution des départements les plus défavorisés.

Il est possible, cependant, de concilier ces deux préoccupations car, à l'inverse, la faiblesse actuelle des mécanismes de compensation des charges de gestion entre les caisses pénalise lourdement les départements dont l'agriculture est pauvre.

Enfin, les cotisations d'assurance maladie des exploitants agricoles sont actuellement fortement dégressives et plafonnées à 12 216 francs, soit un niveau correspondant à la cotisation payée pour un salarié rémunéré au plafond du régime général — environ 67 000 francs par an. Cette situation héritée du passé est difficilement justifiable aujourd'hui, alors que les cotisations des salariés sont largement déplaçonnées, et même totalement pour la part payée par les salariés eux-mêmes. Il est donc tout à fait envisageable de modifier le barème de l'assurance maladie des exploitants pour, par exemple, multiplier par deux le niveau du plafond et soulager, en conséquence, la charge des agriculteurs qui se situent dans les tranches les plus basses de revenu cadastral.

J'ai fait effectuer des simulations sur ces bases et elles me permettent d'être aujourd'hui très affirmatif. A titre d'exemple, si je prends le département du Lot, où l'introduction du revenu brut d'exploitation majore fortement l'assiette des cotisations, je constate que si nous appliquons une péréquation complète des cotisations de gestion et que nous modifions, comme je viens de l'indiquer, le barème de la cotisation d'assurance maladie, nous pourrions neutraliser jusqu'à l'effet d'un passage à 60 p. 100 de revenu brut l'exploitation, au lieu de 40 p. 100 en 1981. L'augmentation des cotisations de 1982 sur 1981 resterait dans ce cas inférieure à 5 p. 100 pour tous les agriculteurs cotisant dans les deux tranches les plus basses, soit la grande majorité des agriculteurs de ce département.

Je peux donc prendre aujourd'hui devant vous l'engagement que l'augmentation moyenne de 21 p. 100 des cotisations de 1982, que je ne vous ai pas présentée sans l'avoir longuement pesée, ne sera dépassée dans aucun département défavorisé.

Pour aller plus loin, notamment dans la répartition interne de chaque département, j'ai besoin du concours des responsables des caisses. Il faut poursuivre l'amélioration de la connaissance de l'assiette, notamment par le recensement des élevages et des cultures spécialisées. Il faut aussi veiller aux distorsions entre cultures ou régions qui peuvent résulter de la révision cadastrale.

La plupart des caisses ont déjà fait preuve, sur ces sujets, de leur sens des responsabilités à l'occasion de l'appel des cotisations pour 1981. Je compte sur toutes pour m'aider à faire en sorte que les cotisations pour 1982 soient le plus équitables

possible. Car s'il appartient aux pouvoirs publics de prendre les décisions, seules les caisses ont à la fois la disposition de toutes les données précises et la connaissance pratique de toutes les situations.

C'est donc avec la parfaite conscience des difficultés auxquelles je m'expose, mais, également, avec la conviction d'avoir choisi la seule solution juste et la ferme volonté de m'engager dans la voie des réformes approfondies, que je viens vous demander d'approuver le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Henri Torre, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, le budget annexe des prestations sociales agricoles est l'instrument privilégié de la politique du Gouvernement dans le domaine social. Il représente également une masse budgétaire très importante, puisqu'elle est de 51 milliards de francs. Un contrôle attentif du Parlement est donc tout à fait justifié.

La commission des finances ainsi que la commission saisie pour avis ont examiné avec beaucoup de minutie ce document. Pour ma part, j'ai proposé à la commission des finances, qui m'a suivi, d'accepter le budget tel que vous nous le proposez, madame le ministre, et j'espère que cette position donnera plus de poids aux remarques que je serai conduit à formuler en son nom.

Je voudrais, en premier lieu, souligner les aspects positifs de ce budget annexe. Ils englobent, tout d'abord, les mesures d'ordre général intervenues en juillet 1981 et qui ont permis de revaloriser, comme vous l'avez souligné, madame le ministre, les prestations familiales, les pensions vieillesse et les pensions d'invalidité.

Ils comprennent aussi des mesures spécifiques au régime agricole qui ont accéléré l'amélioration des retraites proportionnelles des exploitants, augmenté les pensions d'invalidité — leur montant est désormais de 12 220 francs par an — et amélioré, conformément au vœu du Parlement, le congé de maternité des agricultrices.

Ces mesures positives ont motivé l'avis favorable de notre commission des finances.

J'en viens maintenant aux aspects plus préoccupants de ce budget.

Le premier concerne l'accroissement de la charge qui va peser sur les agriculteurs. Vous nous avez indiqué, madame le ministre, qu'elle n'augmentera que de 21 p. 100 alors que l'ensemble des prestations croîtra de 23,8 p. 100. Je conteste ces taux, car ils englobent les prestations du fonds national de solidarité, alors qu'elles ne sont pas spécifiques au régime des agriculteurs, puisqu'elles concernent tous les citoyens. Dans ce domaine, le B. A. P. S. A. n'intervient que comme support comptable, les entrées, qui proviennent du budget général, étant compensées par les sorties qui correspondent à une législation indépendante de celle du B. A. P. S. A.

Donc, si vous faites abstraction du fonds national de solidarité — il est passé de plus de 4,5 milliards à 7 milliards de francs — les prestations propres au B. A. P. S. A. n'augmentent que de 19,6 p. 100, alors que la charge des agriculteurs va croître de 21 p. 100.

Ce raisonnement s'applique aussi, madame le ministre, à la proportion des charges supportées par les agriculteurs à l'intérieur du financement global du budget annexe. En outre, l'Etat ne va augmenter sa propre participation budgétaire que de 15 p. 100. Il était nécessaire de souligner ce déséquilibre.

De plus, ces cotisations pèseront très lourd sur les exploitants agricoles, alors que, madame le ministre, vous avez vous-même reconnu que leur revenu était en état d'érosion permanente.

On retrouve là, en quelque sorte, la contradiction permanente du Gouvernement auquel vous appartenez : d'un côté, on crée des prestations sociales, dans le but louable d'aider les plus défavorisés et de relancer la consommation, mais de l'autre, on alourdit les charges qui pèsent sur les exploitants, ce qui a des conséquences sociales défavorables, et met en péril l'existence et la compétitivité de leurs exploitations. Je tenais à le souligner.

La commission des finances vous fait part d'une autre inquiétude qui concerne la sous-estimation des dépenses de maladie. Il s'agit là d'un problème technique, mais qu'il convenait de souligner. La progression que vous avez prévue est de 16,3 p. 100 alors qu'il ressort des études faites par la caisse nationale d'assurance maladie qu'elle devrait être de 18,8 p. 100. Vous pourrez, peut-être, nous éclairer sur ce point.

Vous avez, madame le ministre, évoqué la part croissante que représente le B. A. P. S. A. dans le budget de l'agriculture.

Cela nous inquiète aussi. Nous sommes, en effet, particulièrement attentifs à toutes les mesures qui sont prises en faveur du monde agricole sur le plan social, mais nous ne le sommes pas moins aux actions structurantes et aux investissements qui sont réalisés dans les communes rurales.

A ce sujet, nous craignons que l'augmentation du B. A. P. S. A. n'aille à l'encontre de ce qu'il vous est possible de faire. On ne peut que regretter, par exemple, la stagnation très grande des crédits d'adduction d'eau et d'électrification rurale. En effet, les sommes qui sont inscrites, à cet égard, dans votre budget sont simplement la reconduction, en francs courants, de celles de l'on dernier. Ces phénomènes sont inquiétants et il est nécessaire de les examiner avec beaucoup de soin dans l'avenir.

L'augmentation extrêmement rapide de la compensation démographique nous cause également de l'inquiétude.

Se poseront, dans l'avenir, des problèmes psychologiques et même politiques si la compensation démographique continue d'augmenter à une telle vitesse. Elle va représenter, cette année, 11,5 milliards de francs, soit la moitié du déficit global de la sécurité sociale. Il faudra examiner la question avec beaucoup d'intérêt dans les années à venir.

Nous éprouvons également, madame le ministre, des inquiétudes pour l'avenir. Vous avez fait état, il y a quelques instants, de la situation difficile dont vous avez hérité des gouvernements précédents.

Si le Gouvernement actuel a pu recourir à une politique budgétaire assez facile — je n'emploierai pas le mot « laxiste », car il serait péjoratif — c'est parce qu'il a trouvé en héritage une situation financière remarquablement saine !

Mais, en 1982, le déficit budgétaire va être doublé. Il conviendra donc, au moment où le Gouvernement nouveau proposera un budget, de mettre les pendules à l'heure. En effet, on ne peut pas, deux années de suite, avoir un déficit budgétaire aussi gigantesque. Dans ces conditions, vous connaîtrez des difficultés pour équilibrer le B. A. P. S. A., et nous craignons que cet exercice compliqué ne s'effectue, une fois de plus, aux dépens des agriculteurs. Nous serons donc très vigilants sur ce point et nous vous invitons d'ores et déjà, madame le ministre, à réfléchir à la gravité de la situation.

Enfin, je voudrais évoquer, après vous, la réforme de l'assiette des cotisations. On en parle tous les ans à cette tribune, mais il faut bien admettre que ni vous ni le Parlement ni les représentants de la profession agricole n'ont à proposer de solution miracle en la matière.

Je vous donne simplement, madame le ministre, rendez-vous au mois de janvier ou février prochain, puisque vous nous convoquerez, M. Gravier et moi-même, au conseil supérieur des prestations sociales agricoles pour étudier ce délicat problème.

Il est certain qu'il faut prendre bien plus en considération le revenu brut d'exploitation, mais vous nous avez fait remarquer, à juste titre, que cela pouvait avoir des conséquences fâcheuses dans certains départements où le revenu cadastral avantage les petits agriculteurs.

Toute une politique est donc à revoir et une longue réflexion est à entreprendre. Nous en reparlerons au début de l'année prochaine.

Telles sont, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques rapides réflexions que m'a inspirées ce budget. La commission des finances, quelles que soient les réserves qu'elle a émises, a tenu compte de l'amélioration globale des prestations et c'est la raison pour laquelle, à la majorité, elle a préconisé l'adoption des crédits du B. A. P. S. A. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après l'excellente présentation de M. Torre et après le magistral exposé de Mme le ministre, je n'insisterai pas sur les chiffres caractérisant les divers chapitres du B. A. P. S. A., chiffres que vous retrouverez d'ailleurs dans les rapports écrits. En revanche, je vous soumettrai, au nom de votre commission des affaires sociales, quelques réflexions d'ordre général sur les grands problèmes actuellement posés par la protection sociale des exploitants agricoles.

Tout d'abord, nous devons relever et mesurer les deux affirmations contradictoires qui s'expriment par rapport au financement.

D'une part, au sein de la profession, on compare l'évolution des cotisations du B. A. P. S. A. — plus 21 p. 100 — à celle du revenu agricole et l'on a raison de souligner les graves

difficultés que connaissent de nombreux exploitants et auxquelles les caisses de mutualité sociale agricole elles-mêmes se heurteront lors du recouvrement des cotisations de 1982.

D'autre part, les difficultés de financement du régime général de sécurité sociale et le relèvement des taux de cotisation récemment intervenu ont frappé l'opinion publique et fait ressurgir les interrogations et les critiques formulées à l'égard du régime agricole.

L'agriculture n'est-elle pas une profession « mendiante » et assistée, incapable de contribuer à un financement équitable et imposant un lourd fardeau au régime général ?

La réponse à ces questions ne peut être recherchée qu'en prenant en compte deux références essentielles : le revenu agricole, qui constitue en fait le seul élément permettant actuellement d'apprécier l'effort contributif, et la pesanteur démographique se traduisant par le rapport entre les actifs, c'est-à-dire les cotisants, et les retraités, bénéficiaires des prestations.

Des études soigneusement conduites par la mutualité agricole, et qui ont d'ailleurs retenu l'attention des pouvoirs publics, il ressort que, si l'on applique au revenu global agricole les cotisations sur les salaires telles qu'elles existent dans le régime général, on constate que, à prestation analogue, le taux d'effort, cotisations techniques et cotisations complémentaires confondues, est de 84 p. 100, et même de 93 p. 100 si l'on intègre les taxes de solidarité supportées par les producteurs à l'intérieur des prix communautaires.

Mes chers collègues, même si ces calculs comportent encore quelques approximations, ils constituent cependant une approche sérieuse de l'examen du problème posé.

Quant à la situation démographique — il convient toujours de le rappeler — elle est particulièrement défavorable dans le régime agricole où le rapport actifs-retraités s'établit à 1,2, alors qu'il est encore aux environs de 3,5 dans le régime général, malgré une dégradation due au chômage ; 70 p. 100 des prestations inscrites au B. A. P. S. A. vont aux retraités, au titre du régime vieillesse ou maladie.

Les agriculteurs exigent, avec une fermeté croissante, une amélioration de leur revenu. Ils souhaiteraient ainsi se trouver en mesure d'apporter une meilleure contribution au financement du B. A. P. S. A. Mais, pour l'immédiat, nous devons affirmer combien demeure nécessaire et pleinement justifiée la solidarité nationale sous la forme de la compensation démographique et des diverses taxes affectées dont je ne reprendrai pas ici l'énumération.

La participation de l'Etat correspondant au fonds national de solidarité progresse cette année — on l'a déjà souligné — dans une proportion importante : 56 p. 100. Mais la subvention budgétaire au B. A. P. S. A., figurant dans le budget de l'agriculture, sera seulement supérieure de 15 p. 100 à celle du dernier budget, alors que sa progression, au cours des années précédentes, était au moins égale et souvent supérieure à la progression des cotisations professionnelles.

Certes, on ne manquera pas de prononcer le mot de « désengagement » et, tout en donnant son accord au présent B. A. P. S. A., la commission des affaires sociales m'a chargé, madame le ministre, d'attirer fermement l'attention du Gouvernement sur ce point.

Il est permis de suggérer que la compensation aux insuffisances du revenu, telle qu'elle est résolument sollicitée par la profession agricole, pourrait, pour une part, s'inscrire dans un allègement des cotisations sociales, alors que les récentes mesures concernant la sécurité sociale prévoient, par ailleurs, une majoration supplémentaire des cotisations cadastrales, hors B. A. P. S. A., affectées au financement des prestations familiales des salariés agricoles.

Nous souhaitons que, sur ce point, vous puissiez, madame le ministre, nous donner quelques informations complémentaires.

Nous devons aussi nous interroger sur les conditions de la solidarité à l'intérieur de la profession. Au fur et à mesure que les cotisations s'alourdissent, la question se fait, en effet, plus lancinante. Ces cotisations sont-elles équitablement réparties ? L'histoire du B. A. P. S. A. ne se confond-elle pas souvent avec la recherche des mécanismes ou paramètres devant permettre un meilleur partage des charges ?

En l'absence d'un instrument plus précis, le revenu cadastral assorti d'exonérations ou d'abattements a été retenu, puis corrigé par une infusion progressive du revenu brut d'exploitation — R. B. E. — selon un taux de 40 p. 100, et enfin répertorié en tranches permettant l'ajustement des cotisations.

Cependant, l'actualisation de ce revenu cadastral provoque des évolutions contrastées d'un département à l'autre et même d'une petite région agricole à sa voisine, en sorte qu'il a fallu, l'an dernier, inventer de nouveaux mécanismes — qui se prolongeront d'ailleurs cette année — pour « digérer » progressivement les écarts excessifs.

Enfin, pour les cultures spéciales et les élevages dits « hors sol », il fut nécessaire d'établir des équivalences permettant un rapprochement avec le revenu cadastral.

Par le jeu de ces procédures complexes, on est pourtant parvenu à une large solidarité intraprofessionnelle que quelques chiffres peuvent illustrer.

En 1981, un exploitant agricole a versé des cotisations techniques et complémentaires s'échelonnant, en moyenne, de 21 062 francs à 1966 francs selon les tranches de son revenu cadastral.

Par ailleurs, le rapport des cotisations techniques encaissées sur les prestations versées oscille selon les départements entre 5,47 p. 100 dans celui de la Lozère et 42,4 p. 100 dans celui de l'Oise.

Il convient, certes, de rechercher encore de meilleurs ajustements, y compris et surtout dans la répartition des cotisations complémentaires de gestion et d'action sociale, cotisations hors B. A. P. S. A., dont le total, je le rappelle, a dépassé 3,5 milliards de francs en 1980. Mais une approche plus satisfaisante de l'équité et une connaissance meilleure de l'assiette supposent et même exigent une information plus exacte sur les possibilités contributives de chaque exploitant, c'est-à-dire sur son revenu professionnel.

Il faut aller résolument dans cette direction, mais la route sera longue car nous en mesurons les difficultés, aussi bien techniques que psychologiques.

Si certaines novations peuvent paraître séduisantes, sachons cependant qu'elles ne devront s'instaurer qu'avec beaucoup de prudence et après les simulations indispensables.

Le B. A. P. S. A. est un édifice fragile et toute modification de sa structure risque de déséquilibrer l'ensemble. L'ouverture de l'éventail des cotisations, elle-même, connaîtra ses limites. Pour ceux dont le revenu est faible, comme pour les petits artisans ou commerçants, il demeurera toujours une cotisation minimale indispensable ; et, pour les exploitants dont le revenu est élevé, il sera également difficile de dépasser un certain plafond.

Si nous voulons maintenir une solidarité active à l'intérieur de la profession, gardons-nous surtout, madame le ministre, d'opposer les unes aux autres les différentes catégories d'exploitants.

Nos critiques et nos insatisfactions ne doivent pourtant pas masquer les aspects très positifs du B. A. P. S. A. qui, au fil des ans, a permis aux exploitants agricoles d'accéder à une large parité sociale grâce à une institution mutualiste décentralisée s'appuyant sur la confiance de ses ressortissants.

C'est ainsi que le présent budget assure le financement de deux séries de mesures nouvelles qui ont déjà été rappelées.

En premier lieu, celles qui bénéficient aux agriculteurs comme aux membres des autres catégories sociales : relèvement des prestations familiales, de l'allocation aux adultes handicapés, des aides au logement et du minimum vieillesse.

En second lieu, celles qui sont spécifiques au régime agricole : l'ajustement des pensions d'invalidité, la progression des retraites — forfaitaires et proportionnelles — et l'amélioration de l'allocation de remplacement maternité à la suite de l'intégration du Focoma, le fonds congé maternité.

Au moment de conclure, il est nécessaire de rappeler les problèmes qui ne sont pas encore résolus et à propos desquels devront se poursuivre les recherches et les dialogues : le renforcement des services d'aide ménagère, le droit à pension d'invalidité des épouses et leur aptitude à une retraite proportionnelle, l'assurance veuvage selon les caractéristiques de la profession, l'instauration d'un régime de retraite complémentaire.

Nous évoquerons enfin l'abaissement de l'âge de la retraite. Il est sans doute équitable que les agriculteurs puissent, eux aussi, bénéficier de cette disposition sociale, mais l'objectif ne pourra être valablement atteint que dans la mesure où le retraité, disposant de ressources suffisantes, libérera son exploitation et permettra l'installation d'un jeune.

Au-delà des prestations sociales, se profile ici un authentique problème d'emploi. Les agriculteurs ne bénéficieront pas, en fait, de contrats de solidarité, mais l'abaissement de l'âge de la retraite n'offre-t-il pas à l'Etat une occasion d'associer plus solidement le monde agricole à l'action pour l'emploi des jeunes ?

Il sera vraisemblablement nécessaire d'imaginer des modalités nouvelles, y compris sur le plan financier. La commission des affaires sociales souhaite que l'on explore sérieusement cette voie et c'est sous le bénéfice de l'ensemble de ces diverses observations qu'elle a formulé un avis favorable au projet de B. A. P. S. A. pour 1982. (Applaudissements.)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1981 par la

conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste : 12 minutes ;
 Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 9 minutes ;
 Groupe du rassemblement pour la République : 8 minutes ;
 Groupe de la gauche démocratique : 12 minutes ;
 Groupe communiste : 5 minutes ;
 Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : 5 minutes.

La parole est à M. d'Andigné.

M. Hubert d'Andigné. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mon intervention dans le budget de l'agriculture ne vous étonnera sans doute pas, étant donné les responsabilités que j'assume dans ce domaine.

Que dire du B.A.P.S.A. pour 1982 ? Certes, les aspects flatteurs, c'est-à-dire le côté « prestation », sont à mettre à l'actif du Gouvernement auquel vous appartenez. A l'inverse, le côté « addition » serait un héritage en ligne directe de l'ancien régime, si j'interprète correctement les termes de M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture, pour qui l'augmentation de 21 p. 100 des cotisations sociales agricoles est imputable à la gestion passée, comme il l'a indiqué, le 7 octobre dernier, à l'Assemblée nationale, en réponse à une question orale. Réponse facile et maintes fois entendue.

Si l'on exclut tout esprit polémique, on ne peut malgré tout que s'inquiéter du budget social agricole que vous avez préparé. Globalement, le B.A.P.S.A. pour 1982 fait ressortir une augmentation de 23,79 p. 100 par rapport à celui de 1981.

Cette augmentation n'est, en réalité, que le résultat d'un artifice de présentation budgétaire puisqu'on y inclut les prestations supplémentaires du Fonds national de solidarité qu'on ne devrait pas y trouver dans la mesure où les prestations de ce fonds ne profitent pas seulement à l'agriculture.

Hors le Fonds national de solidarité, l'accroissement du B.A.P.S.A. est donc de 19,70 p. 100.

La participation de l'Etat, pour sa part, ne progresse que de 14,95 p. 100 contre 15,38 p. 100 l'année dernière.

Cette subvention du budget général de 10 milliards de francs peut utilement être mise en parallèle avec celle que l'Etat consent au régime de retraite de la S.N.C.F., qui est aussi de 10 milliards de francs, en augmentation de 19 p. 100 pour 1982, ce qui permet de ramener le problème à ses véritables dimensions. Croyez bien cependant, madame le ministre, que je ne nourris aucune hostilité à l'égard des cheminots.

A l'inverse, les cotisations professionnelles augmenteront, en moyenne nationale, de 21 p. 100, ce qui correspond à 30 p. 100 pour certains départements, en raison de la révision de l'assiette cadastrale.

De même, les taxes de solidarité acquittées par la profession sans pouvoir les répercuter augmenteront de plus de 29 p. 100 globalement, de 153 p. 100 pour la seule taxe sur les oléagineux et de près de 33 p. 100 pour la taxe sur les céréales.

Tout cela est à comparer avec l'évolution du revenu agricole. Depuis 1977, les cotisations professionnelles ont toujours augmenté de plus de 15 p. 100, mais jamais elles n'avaient atteint le chiffre de 1982.

En revanche, l'évolution du revenu brut agricole a été régulièrement négative, avec des augmentations comprises entre 2 à 8 p. 100, pour un taux d'inflation à deux chiffres. Ce bref rappel prouve amplement, me semble-t-il, les difficultés que vont rencontrer, une fois de plus, les agriculteurs pour acquitter leurs cotisations.

J'ai fait allusion précédemment à la parité de charges existant entre les agriculteurs et les salariés en matière de cotisations sociales. Je n'y reviendrai pas et ne reprendrai pas le combat sur ce terrain puisqu'il semble que les chiffres avancés par la profession dans ce domaine soient désormais assez largement acceptés.

Cependant, peut-on laisser passer le fait que l'on en soit encore à défendre l'archaïsme consistant à opposer le budget social agricole au budget économique ? Cet archaïsme, madame le ministre, vous semblez l'avoir fait vôtre puisque aussi bien vous avez comparé les dépenses du B.A.P.S.A. aux « dotations consacrées aux actions porteuses d'avenir », désignant ainsi probablement opposer ce que vous estimez être l'avenir à ce que vous pensez être le passé.

Certes, 70 p. 100 des dépenses du B.A.P.S.A. vont aux retraités ; un retraité sur trois est un ressortissant du régime agricole ; le régime de retraite agricole compte un retraité pour un cotisant. On ne peut rien contre de tels chiffres qui sont le résultat d'une longue évolution sociale, économique et démographique qui a permis la révolution verte en France, transférant,

sans heurts excessifs, l'essentiel des populations agricoles vers les villes en quelques années.

On oublie, en effet, un peu vite que ce que l'on appelle « compensation démographique » est une dette de la nation à l'égard d'une catégorie de Français qui, pendant longtemps, ont eu plus d'enfants que les autres et les ont envoyés enrichir, une fois éduqués, les autres régimes sociaux : débat éternel et arguments mille fois avancés.

En manière de conclusion, je me référerai aux propos de notre rapporteur général, Maurice Blin, pour qui le budget de 1982 apparaît bien comme un budget de facilité, à tendance inflationniste, dont la réussite repose sur des paris audacieux que le Gouvernement aura de la difficulté à tenir. Face à un déficit prévu de 95 milliards de francs et à une augmentation des interventions publiques, économiques et sociales de plus de 39 p. 100, dont nombre d'entre elles sont improductives. Le B.A.P.S.A., hors fonds national de solidarité, n'augmentera que de 19,70 p. 100 et le budget de l'agriculture de 14,28 p. 100.

Il semble bien que l'agriculture ne soit plus une priorité du Gouvernement. Cela, nous nous en doutions un peu, mais permettez-moi cependant, madame le ministre, de regretter que l'un des seuls éléments d'austérité de la loi de finances pour 1982 soit réservé à l'agriculture et à son régime social. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Espagnac.

M. Raymond Espagnac. Madame le ministre, à l'occasion de l'examen du projet de B.A.P.S.A. pour 1982, nous avons attiré votre attention sur la poursuite de l'introduction du résultat brut d'exploitation dans l'assiette cadastrale et sur ses conséquences dans les départements les plus pauvres.

Vous avez bien voulu nous répondre, et nous vous en remercions. Cette demande émanait de notre collègue du groupe socialiste M. Moreigne qui vous prie d'excuser son absence aujourd'hui car il préside la réunion du conseil général de la Creuse.

Vous nous dites, madame le ministre, que le dispositif de répartition des cotisations pour 1982 n'est pas encore arrêté dans son détail, et que vous avez demandé à vos services de procéder à une série de simulations qui sont en cours de réalisation pour vous permettre d'en fixer exactement les différents éléments.

Comme nous le savons, il ne sera pas possible, en 1982, de changer le système d'assiette des cotisations qui, en l'absence de moyen pour appréhender les revenus réels individuels, restera donc fondé essentiellement sur le revenu cadastral. A cet égard, la prise en compte du résultat brut d'exploitation dans la répartition de la charge entre les départements a pour objectif d'assurer une plus grande équité car, par sa construction même, il traduit mieux que le revenu cadastral les différences de richesse entre départements.

Vous nous dites aussi avoir bien conscience, à quelques exceptions près qu'il ne faut pas négliger, du fait que l'introduction d'une proportion supérieure du R.B.E. dans l'assiette en 1982 se traduirait, si l'on s'en tenait là, par un alourdissement des charges des départements les plus pauvres pour ce qui est des cotisations techniques.

Or ces départements se trouvent, par ailleurs, pénalisés par l'absence quasi totale de péréquation des cotisations de gestion. C'est pourquoi il vous apparaît que la poursuite de l'introduction du R.B.E. doit être subordonnée à une meilleure péréquation des cotisations de gestion.

D'autres mesures sont à l'étude portant sur une modification des barèmes. Il semble possible, dites-vous, de revoir par exemple le barème des cotisations d'assurance maladie pour atténuer sa dégressivité, par analogie avec le déplafonnement intervenu dans le régime général.

Pour conclure, vous nous dites que, par toutes ces dispositions, vous êtes convaincue que vous parviendrez à faire en sorte — et vous vous y engagez — qu'en 1982 la charge des cotisations sociales des agriculteurs des départements les moins favorisés ne progresse en aucun cas plus vite que la moyenne nationale.

Les premières mesures que vous avez prises sont des mesures d'urgence, mais elles n'en marquent pas moins un progrès décisif en matière de répartition des cotisations. Elles traduisent la volonté du Gouvernement de supprimer les inégalités entre exploitants agricoles, d'autant qu'elles s'accompagnent d'une très importante revalorisation des prestations tendant à assurer la parité entre les exploitants agricoles et les salariés en matière de protection sociale.

Ce sont essentiellement des mesures de portée générale — minimum vieillesse, prestations familiales — et des mesures spécifiques — retraites proportionnelles, pensions d'invalidité.

S'agissant des mesures de portée générale, le minimum vieillesse est passé de 17 000 francs à 20 400 francs par an, soit une

augmentation de 20 p. 100 et un gain de pouvoir d'achat de 12 p. 100. Notons au passage que l'ancien gouvernement prévoyait une augmentation de 4,7 p. 100. En outre, ce minimum vieillesse sera porté à 24 000 francs au 1^{er} janvier 1982 et à 25 800 francs au 1^{er} juillet 1982, soit une progression de 51 p. 100.

Quant aux prestations familiales, elles ont été majorées de 25,6 p. 100 au 1^{er} juillet et le Gouvernement a annoncé qu'il serait procédé à une nouvelle augmentation en cours d'année, compte tenu de l'évolution des prix, ce qui, au total, représentera une majoration d'environ 50 p. 100.

Il en va de même de l'allocation de logement, qui a été majorée de 25 p. 100 au 1^{er} juillet dernier, et de l'allocation aux adultes handicapés, qui a été majorée de 20 p. 100 à cette même date et sera alignée sur le minimum vieillesse.

Parmi les mesures spécifiques, on note une accélération importante de l'amélioration des retraites proportionnelles des exploitants agricoles. Au 1^{er} juillet 1981, le nombre de points acquis par les retraités a été majoré forfaitairement et gratuitement de 10 p. 100, alors que la revalorisation normale n'aurait dû intervenir que le 1^{er} octobre. En outre, ces retraites proportionnelles seront revalorisées de 6,7 p. 100 au 1^{er} janvier 1982 et de 7,6 p. 100 au 1^{er} juillet 1982.

En ce qui concerne les pensions d'invalidité, on note que, pour une invalidité à 100 p. 100, le montant annuel de cette pension passe de 8 974 francs à 12 200 francs, soit une augmentation de 36 p. 100, alors que l'application de la législation existante n'aurait conduit qu'à une majoration de 6,2 p. 100.

Quant à l'invalidité partielle, elle s'accroît plus modestement mais proportionnellement à la hausse du minimum vieillesse, soit 20 p. 100; l'invalidité aux deux tiers sera portée à 9 400 francs par an.

L'introduction du Focoma — fonds de congé maternité des agricultrices — dans le B. A. P. S. A., en application de la loi de finances pour 1981, constitue une nouveauté. A compter du 1^{er} janvier 1982, une cotisation additionnelle à la cotisation A. M. E. X. A. — assurance maladie exploitants agricoles — couvrira les dépenses afférentes au service de l'allocation de remplacement. Et ce n'est qu'exceptionnellement que les réserves disponibles — 30 millions de francs — au 31 décembre 1981 iront au financement du F. A. A. S. — fonds additionnel d'action sociale — lequel sera, par ailleurs, alimenté par une cotisation additionnelle aux cotisations complémentaires.

En ce qui concerne l'aide ménagère, la réforme nécessaire de son financement est prévue au titre de la préparation du plan intérimaire de deux ans.

Deux solutions se présentent : ou bien l'aide ménagère pourrait revêtir la même forme qu'une prestation maladie ; ou bien elle reste telle qu'elle est mais elle serait alors financée de la même façon que les autres prestations maladie ou vieillesse.

Par ailleurs, nous sommes très heureux d'apprendre que, pour le congé maternité, un projet de décret prévoyant notamment la prise en charge de quatorze jours supplémentaires à partir du sixième mois de grossesse est en préparation, ainsi que d'autres améliorations de la prestation, par exemple en cas de naissances multiples ou de naissance d'un troisième enfant.

Telles sont, brièvement résumées, les améliorations apportées en matière de couverture sociale.

Depuis des années, nous intervenons sur le B. A. P. S. A., mais c'est la première année où nous pouvons nous réjouir de ce budget. Certes, c'est un budget de transition comportant des mesures d'urgence, mais il était impératif d'agir enfin, et vous l'avez fait.

Si les cotisations augmentent de 21 p. 100 compte tenu de la contribution de l'Etat — qui représente 57,7 p. 100 du B. A. P. S. A. — et de l'effort de solidarité qui est en augmentation de 56,14 p. 100, la participation des agriculteurs reste certes importante compte tenu de leurs revenus, mais moindre par rapport à l'évolution du B. A. P. S. A. Elle se justifie pleinement, eu égard à la très appréciable évolution des prestations.

Nous sommes conscients, et nous savons que les agriculteurs le sont aussi, des difficultés qui existent en la matière. Mais, déjà, ce budget — contraint, il est vrai, de respecter les règles qui président encore à son élaboration — porte la marque d'une profonde volonté de changement de la politique sociale agricole et nous laisse espérer l'avènement prochain d'un budget où le niveau d'évolution des cotisations sera proportionnel à celui du revenu et où un statut de l'agricultrice permettra à cette dernière de bénéficier des droits auxquels elle peut prétendre.

Madame le ministre, nous vous souhaitons bon courage et nous vous réaffirmons la confiance, l'espoir et le soutien du

monde paysan dans la grande réforme que vous avez entreprise. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Paul Robert.

M. Paul Robert. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la part de la profession agricole aux recettes du B. A. P. S. A. connaît, cette année, une hausse de 21 p. 100 faisant suite à celles qui étaient déjà très fortes de 1980 à 1981, soit, respectivement, 22,3 p. 100 et 15,4 p. 100. Cet effort demandé aux agriculteurs est particulièrement injuste, car la participation de l'Etat n'augmente, en réalité, que de 15 p. 100, si l'on excepte la contribution du fonds national de solidarité qui n'est pas spécifique au régime agricole et la compensation démographique dont l'augmentation est, en quelque sorte, « mécanique ».

Ce net désengagement de l'Etat est d'autant plus mal ressenti que, cette année encore, la dégradation importante du revenu agricole affecte durement les exploitants. Cette distorsion croissante, signalée par notre collègue M. Gravier dans son rapport pour avis de la commission des affaires sociales, entre l'évolution du B. A. P. S. A. et celle des revenus a atteint un seuil difficilement supportable.

La hausse de 21 p. 100 est d'autant plus grave qu'elle risque d'être encore majorée dans certaines régions telles que le département du Cantal. En effet, dans ce département classé en zone de montagne, les agriculteurs sont pénalisés en matière de cotisations par la conjonction de trois facteurs.

D'une part, la diminution croissante du nombre des exploitations, et donc des assujettis, se traduit par une augmentation des charges et une contribution moyenne par tête qui croît plus rapidement que le produit global.

D'autre part, la prise en compte depuis le 1^{er} janvier 1981 des nouveaux revenus cadastraux comme assiette des cotisations techniques est extrêmement défavorable. En effet, le coefficient moyen d'actualisation est de 3,17; le plafonnement de celui-ci à 2,84 en 1981 a cependant entraîné une évolution de l'assiette, d'où un très lourd accroissement des cotisations.

Enfin, le résultat brut d'exploitation — intégré désormais pour 40 p. 100 — est artificiellement gonflé puisqu'il comprend les aides économiques.

Ainsi, les cotisations acquittées par les non-salariés agricoles du Cantal ont connu des hausses successives de 27,40 p. 100 en 1978; 20,35 p. 100 en 1979; 29,36 p. 100 en 1980. Pour 1981, la hausse a pu être limitée à 16,81 p. 100 grâce à une moindre progression des dépenses complémentaires de la caisse locale, moindre progression qui ne pourra être maintenue en 1982.

J'ai pris l'exemple de mon département, mais il n'est certes pas le seul dans ce cas. Comme l'a souligné très justement notre collègue M. Torre, rapporteur de la commission des finances, les caisses rencontrent, en effet, des difficultés de recouvrement des cotisations qui deviennent de plus en plus nombreuses et alarmantes.

Il me semble donc urgent, madame le ministre, que vous rassuriez la profession, notamment en confirmant que le plafonnement du coefficient de revalorisation des revenus cadastraux sera maintenu à son niveau de 1981.

Par ailleurs, il faudrait dès à présent envisager d'accroître la péréquation interdépartementale des ressources affectées à la gestion administrative et à l'action sanitaire et sociale des caisses de M. S. A. Celle-ci porte, en effet, actuellement sur des sommes minimales et pénalise les départements dépeuplés et défavorisés tels que le Cantal.

Madame le ministre, en restant dans la ligne des déclarations gouvernementales en faveur de la situation des agriculteurs et de la solidarité nationale, il me paraîtrait souhaitable — et ce ne serait que justice — que la contribution du budget de l'Etat au titre des recettes du B. A. P. S. A. soit revalorisée, afin de permettre un allègement des charges sociales des agriculteurs; en effet, celles-ci, ajoutées à l'augmentation des taux d'intérêt du crédit, tendent à devenir insupportables en raison de la baisse constante du revenu agricole. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Edgar Faure.

M. Edgar Faure. Madame, je voudrais d'abord associer ma voix à celle de MM. les rapporteurs pour vous remercier et vous féliciter de la clarté de votre exposé.

Comme l'ont dit MM. les rapporteurs, qui ont également accompli un important travail — vous voyez que je ne suis pas avare de compliments aujourd'hui! — ce budget comprend des aspects positifs.

Aussi, me souvenant que, lorsque j'ai eu l'occasion de présenter moi-même un budget annexe des prestations sociales agricoles devant le Parlement — il y a déjà quelques années

de cela — le groupe socialiste avait apporté ses suffrages au budget que je proposais, je ne manquerai pas de voter le vôtre.

Cela dit, j'ai une observation à vous présenter ou, plus précisément, une réserve, voire une critique en ce qui concerne les cotisations. M. le secrétaire d'Etat, que je suis heureux de saluer au banc du Gouvernement, m'a fait remarquer tout à l'heure que ma position sur ce point n'était pas originale. Permettez-moi de vous dire : la vôtre non plus ! (*Sourires.*)

Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on entende critiquer l'augmentation des cotisations. Ce n'est pas non plus faire preuve d'imagination que de la pratiquer !

Ma critique, pour en être une, n'est en rien polémique, bien que cette augmentation soit particulièrement forte. Il en est intervenu d'autres dans le passé, qui n'étaient pas éloignées de celle-ci.

En fait, la loi de l'action politique n'est pas la recherche de l'originalité. En revanche, ce peut être la recherche de la cohérence. De ce point de vue, vous feriez preuve, je crois, d'une plus grande cohérence avec la politique de votre Gouvernement si vous adoptiez une solution différente. Si vous ne pouvez pas la faire votre cette année — il est trop tard — je vous la recommande pour l'année prochaine et pour la période à venir.

Le Gouvernement s'est engagé dans une politique dont je n'approuve pas tous les points, mais que je ne désapprouve pas entièrement.

Il est parti, pour ce qui concerne l'ensemble du secteur financier et économique, d'une interprétation keynésienne, qui a toujours été la mienne et dont je crois avoir fait des applications efficaces.

Vous entendez exercer une action par la relance de la consommation et par la pratique de l'investissement. L'essentiel est de maintenir l'équilibre entre les deux.

Or, en ce qui concerne le revenu agricole — et là mon raisonnement sera plus économique que social — vous êtes en présence d'un butoir qui n'existe pas pour les autres catégories professionnelles : l'augmentation des charges ne peut pratiquement pas être répercutée sur les prix étant donné le blocage de ceux-ci par la réglementation européenne, que vous connaissez bien. Donc, toute augmentation des charges bloque l'augmentation de la consommation pour cette catégorie importante et digne d'intérêt de la population.

Non seulement selon la théorie keynésienne — que je me suis efforcé de revoir sur certains points — mais encore d'une façon générale, il est préférable de procéder par détaxe que par tout autre moyen. D'ailleurs, dans ce cas particulier, c'est à peu près la seule voie que vous puissiez suivre, puisque le producteur ne peut pas faire porter de répercussions sur les prix.

Il serait donc certainement préférable que, au lieu d'augmenter les cotisations, vous augmentiez la contribution budgétaire, qui a été, au contraire, plafonnée au minimum, alors que celle du monde agricole était fixée au maximum.

Je ne suis pas de ceux qui vous feront une critique des perspectives de déficit budgétaire ; c'est également un instrument keynésien à employer. Le déficit d'un budget ne se connaît jamais au départ, il ne se connaît qu'à l'arrivée. Il m'est arrivé de présenter des budgets en déficit ; je les ai toujours exécutés en excédent.

Si vous jouez la carte de la réanimation de l'économie, il est préférable d'augmenter le déficit budgétaire — quitte ou non à le compenser par d'autres ressources — que d'augmenter les cotisations des exploitants agricoles.

Je sais, madame le ministre, que vous êtes très intéressée par le problème général de la « ruralité », que nous évoquons ensemble dans ce Parlement européen où vous avez siégé récemment et où je suis actuellement en charge de traiter ce problème au nom de la commission compétente. Vous savez quel est le coût de l'exode rural ; vous savez quel est le risque de chômage qui s'y attache ; vous savez comment se présentent les problèmes de la qualité de la vie ; vous savez qu'ils exigent le maintien d'un équilibre entre les grandes concentrations et les modes d'habitation diffuse.

Les agriculteurs, comme d'ailleurs, d'une façon générale, les ruraux, sont extrêmement sensibles à tout ce qui est prélèvement. Par conséquent, vous devez tenir compte largement de leur psychologie.

S'il était si avantageux d'être moins imposé ou de supporter moins de charges sociales que dans les autres régimes, il y aurait beaucoup de personnes qui se feraient agriculteurs ! Au lieu de quoi, on voit nombre d'agriculteurs se « défaire » de leur condition.

Madame le ministre, je voudrais attirer tout spécialement votre attention sur un risque, le risque d'une erreur d'appréciation, qui, si vous la commettiez, ne vous serait pas personnelle.

Ne vous laissez pas aller à cette tarte à la crème qui consiste à dire que l'on va imposer les gros et décharger les petits. Le monde agricole fait un tout. Historiquement, nous savons le préjudice qui a résulté, sous l'ancien régime, de la méthode qui a consisté à « surtaxer » les prétendus « gros agriculteurs », ceux qui avaient au plus haut degré l'esprit d'animation, l'esprit d'expansion, l'esprit de recherche de la productivité, qui sont indispensables pour entraîner une économie. C'est le système de l'impôt de quotité qui fut le grand frein à l'augmentation de la productivité agricole. Et si, à partir de la Révolution, l'agriculture française est devenue prospère, ce n'est pas pour des raisons politiques, mais pour des raisons de technique fiscale : on a cessé de surimposer ceux qui réussissaient dans cette carrière.

Je vous mets donc en garde contre cette tentation.

Je voudrais maintenant vous faire une suggestion.

Le Gouvernement actuel devrait, me semble-t-il, s'orienter vers la méthode qui consiste à supprimer le financement des charges sociales par des cotisations individuelles ; c'est une méthode héritée de l'ancien mutualisme, de l'époque où chacun était prié de faire des économies pour assurer sa subsistance dans sa vieillesse, pour pouvoir être soigné en cas de maladie et pour assurer l'éducation de ses enfants.

Qu'on le regrette ou non, cet état d'esprit est aujourd'hui dépassé. Aujourd'hui, la protection sociale, c'est la tâche de la collectivité. Ce n'est pas au betteravier, pas plus qu'au petit ou grand industriel, de savoir si la France soigne bien ses malades, si elle s'occupe bien de ses vieillards, si sa démographie est suffisante. C'est là la tâche de la société. Il ne faut pas charger le revenu des particuliers, il ne faut pas imposer le travail, pénaliser l'emploi, récompenser le débauchage.

Ce qu'il faut faire — et vous avez laissé passer une bien belle occasion de le faire récemment ; cependant j'avais été heureux de voir apparaître la question dans le programme du Président de la République — ce qu'il faut faire, dis-je, c'est nous orienter vers un déstagement de ces modes de financement. Songez que, d'après les travaux de la commission du Plan, trois points en moins de charges sociales représentent 100 000 emplois !

Si vous vous engagez dans cette voie, vous n'aurez pas besoin de chercher des procédures exceptionnelles contre le chômage. Deux méthodes permettent de favoriser l'emploi aujourd'hui : l'allègement des charges sociales et une meilleure fiscalité des investissements — dont je ne parlerai pas aujourd'hui.

Mais revenons à votre budget, que nous allons voter. Augmenter les cotisations de 21 p. 100, alors que le budget général n'augmente que de 19,5 p. 100, c'est trop ; il fallait vous en tenir à 19,5 p. 100.

Pour les années à venir, je vous suggère d'élaborer un plan en quatre ou cinq ans, d'adopter d'abord comme plafond d'augmentation le taux d'augmentation du budget lui-même. Vous devriez ensuite, année par année, selon un pourcentage que vous fixerez vous-même en concertation avec votre excellent coadjuteur, M. le secrétaire d'Etat, et vos collaborateurs, procéder à une réduction — mettons de 15 p. 100, 20 p. 100 ou 25 p. 100 — sur le plafonnement de base.

Si vous agissez ainsi, vous encouragerez grandement le monde agricole, vous serez sur la bonne voie, et non seulement vous suivrez le pas du Gouvernement, où vous jouez un rôle pour nous si intéressant, mais vous le guiderez. C'est la grâce que je vous souhaite et que je nous souhaite ! (*Applaudissements.*)

M. Serge Boucheny. Merci patron !

M. le président. La parole est à M. Louvot.

M. Pierre Louvot. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le temps qui m'est imparti me conduit à une intervention lapidaire, surtout après la brillante intervention de M. Edgar Faure. De plus, nos excellents rapporteurs, MM. Torre et Gravier, qui ont une connaissance aussi éclairée que profonde de ce budget, qui n'a d'annexe que le nom tant il pèse dans l'ensemble de l'économie agricole, n'ont rien oublié de l'architecture complexe et fragile qui articule le B.A.P.S.A., de la solidarité qui l'enrichit, des ombres pesantes qui l'assombrissent.

Mais je n'ai pas voulu que vienne devant la Haute Assemblée ce budget social, qui est le seul à être soumis au Parlement, sans dire à la fois mon angoisse et mon espérance, sans faire entendre l'appel du monde agricole et rural avec lequel je fais corps et qui crie vers la justice.

Tant d'hommes et de femmes qui accomplissent une tâche inlassable, gagnent le pain de la nation, corrigent les déséquilibres de ses échanges extérieurs et fortifient les moyens de sa compétitivité !

Tant de familles, dont le rôle est irremplaçable, qui entretiennent, disciplinent et fécondent cet espace biologique dont notre pays a besoin pour survivre et qui, seules parmi toutes les catégories professionnelles, ne perçoivent pas le juste prix de leur effort !

Dans une longue marche, affligée par la disparition des plus faibles, marquée par une mutation continue et une adaptation permanente, les agriculteurs ont accompli des prouesses. Leurs conquêtes de production et de productivité ont servi l'intérêt général.

Mais l'impératif des investissements, le poids du foncier, l'incessante montée des coûts et les conséquences d'un endettement cumulé se traduisent aujourd'hui par une réduction drastique du pouvoir d'achat et la multiplication des situations dramatiques. L'installation des jeunes devient, dans nombre de départements, une épreuve plus difficile que le parcours du combattant.

Le dérapage de la solidarité européenne, les nuages et les orages de la politique agricole commune, à travers l'inflation et les distorsions monétaires, y ajoutent encore leurs effets.

Alors, le découragement l'emporte sur l'espoir ! Or, c'est bien de l'avenir d'une agriculture fondée sur la responsabilité familiale, telle que vous la souhaitez, madame le ministre, que dépend, au plus profond, la vie même de la France. Au cœur d'une société dont le progrès social a été continu depuis vingt ans, l'agriculture ne pouvait rester à l'écart.

Malgré les contraintes d'une démographie inversée, en constante dégradation, une lente, difficile et progressive harmonisation de la prévoyance sociale s'est engagée.

Elle a été soutenue par le déploiement d'une indispensable solidarité, mais aussi par un accroissement incessant des cotisations, en total déphasage avec l'évolution du revenu lui-même alors qu'un tel effort approche, vous l'avez souligné, cher monsieur Gravier, celui des salariés pour une couverture pourtant moins complète.

Il aurait été souhaitable qu'en regard des graves difficultés de trésorerie des exploitants, dont témoigne la mutualité sociale agricole, interviennent un autre équilibre et peut-être une pause relative, observant mieux la capacité des intéressés.

Mais le Gouvernement a fait choix, dans l'avènement d'un temps nouveau, d'une relance de la vie économique par le relèvement des prestations sociales. Mais, en agriculture, quand le revenu décroche, amputé par l'érosion monétaire et la montée des coûts de production, on parvient rapidement aux rives de l'insupportable.

La montée des dépenses sociales engage ainsi un processus qui conduira le poids des cotisations à s'appesantir dans toutes les catégories professionnelles. Mais, en agriculture, quand le revenu décroche, amputé par l'érosion monétaire et la montée des coûts de production, on parvient rapidement aux rives de l'insupportable.

Quel que soit par ailleurs l'effort de solidarité qui s'inscrit dans le B. A. P. S. A., une augmentation de 21 p. 100 en moyenne des cotisations techniques, s'ajoutant à la contrainte des années précédentes, est intolérable. Elle pénalise le développement agricole et réduit la capacité de consommation des ménages. Nous sommes ainsi arrivés au point de rupture et c'est sans doute l'effet paradoxal de mesures qui voudraient s'inscrire à la fois dans un mouvement de relance et dans un mouvement de justice sociale.

Qu'en sera-t-il, madame le ministre, malgré vos assurances, sur le terrain, dans la réalité quotidienne, et étant donné la diversité des situations, les disparités entre départements, la nébuleuse approximation des revenus cadastraux corrigés par le R. B. E. et les invraisemblables surprises que nous réservent ces cartes biseautées.

La révision des bases cadastrales a des effets très divers, avec des amplitudes de un à trois pour la dernière évaluation. Et il faut y ajouter encore les cotisations annexes, les taxes payées par les producteurs, le prélèvement destiné à l'action sanitaire et sociale. La générosité conduit parfois à l'étouffement. Il aurait fallu que, devant les réalités, ce B. A. P. S. A., qui se gonfle de 10 milliards de francs supplémentaires, ait une architecture différente et que, dans l'articulation des financements croisés, la part de l'Etat fût au moins égale à celle des agriculteurs, comme la règle en avait été décidée.

Or les chiffres sont clairs ! la compensation démographique est justifiée par l'exode rural. Le fonds national de solidarité s'adresse à toutes les catégories. Il reste que la subvention spécifique de l'Etat augmente de près de 15 p. 100 et celle de la profession de 21 p. 100, alors que l'évolution du revenu n'est que de 8 p. 100 en valeur nominale, bien que les comptes ne soient pas encore tout à fait connus.

Je ne dis pas qu'il y a là un désengagement, madame le ministre, mais le respect de l'équivalence eut été préférable. De toute manière, il faudra faire face, en cette année difficile, à une correction compensatrice du revenu agricole. Le soulagement que la subvention d'Etat pouvait introduire dans le B. A. P. S. A. allait dans le même sens.

En définitive, une solide réflexion sur ce budget montre que nous parvenons désormais à un système bloqué. Le dernier verrou vient d'être tiré par le Gouvernement. Tout progrès dépendra dorénavant d'une solidarité globale de la nation, au-delà de la part que permettra de prendre l'évolution du revenu réel des agriculteurs.

C'est dire combien il sera difficile d'approcher le profil idéal. Et je reste perplexe devant ces pierres d'attente, comme devant les montagnes, que représentent les indemnités journalières, l'extension des pensions d'invalidité au conjoint et aux aides familiaux dans un statut qui pose lui-même de lourds problèmes financiers. L'assurance veuvage, l'aide ménagère devenant une protection légale, la retraite complémentaire et, bien entendu, les perspectives de la retraite à soixante ans y ajoutent un poids inestimable.

Le B. A. P. S. A. se présente donc aujourd'hui avec une fragilité plus grande que jamais. Sa complexité, les artifices de son financement, les disparités qu'il prolonge et aggrave au sein d'une agriculture contrastée, l'évolution économique, démographique et sociologique appellent la recherche active de solutions.

La connaissance du revenu réel des agriculteurs est une longue et difficile entreprise. Elle vous réserve, madame le ministre, quelques désillusions, mais elle permettra de mieux clarifier la situation et la répartition des charges pourra en être améliorée. En attendant, il faut affiner les instruments actuels, mieux définir l'assiette, tendre à une péréquation entre départements, ce dont tous les orateurs précédents ont parlé.

Cela étant dit — et ce sera ma conclusion — il restera à faire l'essentiel ! Pour éviter le développement d'une assistance pérennisée, qui est une atteinte à la dignité d'une profession courageuse, et pour inverser la spirale qui conduit les agriculteurs à une totale dépendance, il n'est pas d'autre combat, à l'extérieur et à l'intérieur, que celui qui permettra de conforter un revenu dont la trop longue précarité témoigne d'une injustice inacceptable et porte en elle les germes d'un effondrement où la France perdrait et son âme et sa vie.

Il ne semble pas que les choix politiques, économiques et sociaux du Gouvernement conduisent les agriculteurs sur l'orbite d'une nouvelle croissance dont ils pourraient enfin partager les fruits. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux jusqu'à quinze heures. (*Assentiment.*) La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq, est reprise à quinze heures dix sous la présidence de M. Etienne Dailly.*)

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. Jargot.

M. Paul Jargot. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, la discussion du budget sur les prestations sociales agricoles nous donne, cette année encore, l'occasion de réfléchir une fois de plus au grave problème de la parité des travailleurs de la terre avec la majorité des autres travailleurs du pays.

Mais cette année est celle du changement. L'égalité des droits pour toutes les familles, tous les enfants et tous les anciens de notre pays ne peut pas ne pas s'imposer à tous ceux qui ont la charge de conduire ce changement au Gouvernement et au Parlement. Or, madame le ministre, vous savez combien est encore longue la route qu'il faudra parcourir avant d'atteindre à une parité entre les agriculteurs et les autres catégories de la population française.

Devra-t-on continuer longtemps à pénaliser ceux qui, courageusement, s'accrochent dans ces territoires plus ou moins désertés, où les services sont souvent dégradés, quand ils n'ont

pas disparu, ou, pire, quand ils n'ont pas été purement et simplement supprimés par les anciens gouvernements ?

Les autres travailleurs doivent savoir que les agriculteurs n'ont pas encore droit aux indemnités journalières en cas de maladie ou d'accident du travail. Cela est intolérable pour un exploitant dont, souvent, le revenu net n'atteint pas 3 000 francs par mois et par travailleur, et qui, s'il est éleveur, doit immédiatement être remplacé sur son exploitation. Or, il faut maintenir nos agriculteurs et permettre à des jeunes de s'installer nombreux. Cela est capital pour notre économie, pour l'équilibre et l'indépendance de notre pays.

Cependant, il ne faut pas que cette parité, cette égalité des droits, pèse davantage sur le régime général des salariés. La compensation démographique est déjà une solidarité importante que les agriculteurs reconnaissent et apprécient. C'est donc à la nation tout entière d'assumer sa responsabilité.

Toutefois, il convient de répartir plus équitablement les charges entre les différentes catégories d'agriculteurs, et c'est ce que vous nous avez expliqué ce matin.

Oui, il faut plus de justice et d'égalité au sein même du monde agricole, et là il est urgent, madame le ministre, que les charges assises sur les cotisations cadastrales deviennent proportionnelles et déplaçonnées. Là où la terre est plus riche, là où le travail est plus facile, là où le revenu est plus important, là où la surface est plus grande, en un mot là où le travail est plus productif pour l'agriculteur, là aussi la participation doit être plus importante.

Oui, madame le ministre, il faut en finir avec le plafonnement des cotisations cadastrales, comme le Gouvernement est allé courageusement vers le déplafonnement des cotisations de sécurité sociale.

Si la solidarité doit jouer à l'échelon de la nation, elle doit jouer aussi, et jouer beaucoup plus, au sein du monde agricole.

J'avais déposé un amendement à ce sujet sur la première partie de la loi de finances, mais M. le ministre du budget nous a demandé de le retirer parce qu'une nouvelle répartition plus équitable et plus efficace des charges allait être mise en œuvre.

Vous-même, madame le ministre, avez insisté fortement sur la disparité des revenus et des départements et vous avez tenu, ce matin, à affirmer solennellement ici votre ferme volonté d'aller vers des réformes approfondies, d'une part, pour sauvegarder et améliorer le revenu des agriculteurs — et particulièrement des exploitants familiaux — d'autre part, pour réviser l'injuste répartition actuelle des charges entre catégories différentes d'agriculteurs.

Madame le ministre, permettez-moi de vous demander une fois encore avec insistance de pratiquer, dès 1983, ces réformes indispensables. En effet, après des croissances des charges sociales de l'ordre de 34 p. 100 et de 27 p. 100 en 1980 et en 1981, il est encore prévu, cette année, une croissance de 21 p. 100. Une telle augmentation sera intolérable pour tous les smicards de l'agriculture qui sont plus de 800 000 dans notre pays et dont les revenus nets mensuels varient, dans mon département, de 2 000 à 4 000 francs seulement par unité de travailleur, et cela au moment où les coûts de production dépassent le taux d'inflation.

Il est donc nécessaire et urgent, en premier lieu, d'instaurer une progressivité en fonction des revenus cadastraux sans plafonnement en attendant de disposer d'une assiette plus juste et plus fiable ; en deuxième lieu, d'instaurer une cotisation de solidarité frappant les exploitations détenues par des ménages ou des personnes morales dont les revenus non agricoles sont supérieurs à un certain plafond ; enfin, en troisième lieu, d'instaurer une taxe supplémentaire sur les corps gras d'importation, indépendamment de celle qui existe déjà sur les oléagineux.

En vous remerciant encore, madame le ministre, de l'aide que vous venez d'annoncer en faveur des agriculteurs, et particulièrement des petits exploitants familiaux, en prenant acte de votre volonté de réforme profonde, nous attendons une solution qui permette à nos petits exploitants d'espérer que le changement viendra aussi jusque dans leurs familles, dans le sens d'une véritable parité avec les autres travailleurs du pays et d'une plus grande solidarité au sein même du monde agricole.

C'est dans cette perspective, et parce que vous nous avez assuré que 1983 verrait la réforme de l'assiette des charges dans le sens d'une plus grande équité, que le groupe communiste votera votre budget. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Louis Minetti. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Béranger.

M. Jean Béranger. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le B.A.P.S.A., qui assure depuis 1960 la couverture sociale des exploitants agricoles, est finalement — notre collègue M. Louvot le rappelait ce matin — le seul régime social dont le budget soit soumis au Parlement.

Bien qu'il ne représente qu'une part de l'ensemble de la protection sociale agricole, son montant est élevé puisqu'il est, pour 1982, de plus de 51 milliards de francs, soit une augmentation de quelque 24 p. 100 par rapport à 1981.

Cette progression importante est due principalement aux récentes mesures sociales prises par le Gouvernement, mesures que les sénateurs radicaux de gauche approuvent entièrement et qui constituent une étape essentielle de la politique sociale dans le domaine agricole.

Le financement du B. A. P. S. A. — nos deux excellents rapporteurs l'ont rappelé — est assuré par des cotisations de la profession, mais aussi par un certain nombre de taxes, notamment des taxes professionnelles de solidarité, par un versement des autres régimes sociaux au titre de la compensation démographique, enfin, par des concours de l'Etat. La solidarité marquée par les transferts de charge et par l'impôt est très importante — il faut que chacun en ait bien conscience — puisqu'elle atteint 80 p. 100.

En 1981, la croissance du B. A. P. S. A., en effet, n'avait été que de 13,8 p. 100 et les cotisations professionnelles avaient augmenté de 15,4 p. 100.

Cette année, la hausse des cotisations professionnelles est certes de 21 p. 100, mais le budget globalement s'accroît de 24 p. 100. La tendance est donc inversée. Pourtant, cette croissance des cotisations a fait ici tout à l'heure l'objet de nombreuses critiques en raison de l'évolution du revenu agricole, qui, c'est vrai, devrait normalement diminuer de 3,1 p. 100 en 1981.

C'est à ce propos que plusieurs observations peuvent être faites.

Tout d'abord, pour 1982, il faut noter que l'augmentation des cotisations professionnelles est inférieure — je l'ai dit — à la croissance globale du B. A. P. S. A., ce qui n'était pas le cas en 1981.

Ensuite, nous constatons que la part des cotisations de la profession dans les recettes du B. A. P. S. A. est restée stable depuis 1975. En effet, les cotisations professionnelles ont représenté 16 p. 100 du financement du B. A. P. S. A. de 1975 à 1979. Elles représentent, en 1982, 16,6 p. 100 de ce financement, en légère diminution sur 1980 et 1981, où la participation était respectivement de 16,7 p. 100 et 16,9 p. 100. On peut donc considérer que l'augmentation de 21 p. 100 des cotisations professionnelles, compte tenu de la forte croissance du B. A. P. S. A. depuis 1975, est conforme aux règles antérieures fixant le mode de calcul des cotisations professionnelles.

Par ailleurs, si l'on considère les cotisations professionnelles en regard des charges d'exploitation de l'agriculture, on s'aperçoit que, depuis 1970, les cotisations sociales ont moins augmenté que le coût des assurances et les intérêts financiers.

Chacun sait que — c'est la théorie développée ce matin par un de mes collègues — sauf à vouloir fiscaliser totalement la couverture sociale, ce qui est un autre problème, il n'est pas possible d'assurer le financement d'un régime de protection sociale sans que les intéressés consentent un effort de cotisations suffisant, comme c'est le cas des salariés, cadres et non-cadres.

Je prétends que la fiscalisation des cotisations sociales est un coup porté à la responsabilité des assurés, car je pense que, lorsque l'on paie un service, lorsque l'on participe à une couverture sociale, on se responsabilise et l'on évite des croissances peu contrôlées de ces couvertures, de ces dépenses sociales.

M. Pierre Louvot. Tout à fait d'accord !

M. Jean Béranger. Or, en comparant la protection sociale des exploitants agricoles avec celle des autres régimes sociaux, on s'aperçoit que la contribution des agriculteurs — il convient de le souligner — est en réalité la plus faible, à tel point qu'elle ne permettra pas, dans l'avenir, un financement sain du B.A.P.S.A.

On observe par exemple que, dans le régime de retraite des industriels et commerçants, l'organisation autonome nationale d'assurance vieillesse de l'industrie et du commerce, les cotisations professionnelles représentent, en 1982, 44 p. 100 des recettes. Le pourcentage, pour la même année, est de 55 p. 100 dans le régime de retraite et d'invalidité des artisans, la caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale.

Enfin, dans les recettes de la caisse nationale d'assurances maladie-maternité des travailleurs non-salariés des professions non-agricoles, la couverture des dépenses par les cotisations

directes des intéressés est de 94 p. 100 en 1982. J'attire votre attention sur ce pourcentage.

Il importe donc de trouver le moyen d'accroître la participation des professionnels au financement du B.A.P.S.A., sans pour autant alourdir les charges d'exploitation. Mais comment faire ?

La seule solution à ce problème ne peut être trouvée, à l'évidence, que dans une modification — plusieurs des intervenants l'ont rappelé ce matin — de l'assiette des cotisations professionnelles agricoles.

En fait — cela a été souligné, mais il est bon de le répéter — les cotisations sociales des agriculteurs sont calculées à partir d'éléments qui n'ont aucun rapport avec le revenu réel des intéressés. Il est exact que la répartition des cotisations sociales entre les départements et à l'intérieur d'un même département est mauvaise. Plusieurs de mes collègues sont déjà intervenus à ce propos, notamment l'excellent rapporteur de notre commission des affaires sociales, M. Gravier.

On ne peut qu'approuver les aménagements qui ont été apportés depuis quelques années au mode de répartition, en particulier l'intégration du résultat brut d'exploitation et la prise en compte des élevages hors sol et des cultures spécialisées, ou qui pourraient être apportés ultérieurement par une augmentation de la progressivité des cotisations en modifiant le barème de l'Amexa, l'assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles.

On a pu, en effet, évoquer une « véritable redistribution à rebours » et la proposition de relever les cotisations à partir de 5 570 francs de revenu cadastral révisé constitue tout à la fois un effort de justice sociale et certainement une source de financement complémentaire.

Ce souci de progressivité des cotisations n'est d'ailleurs pas nouveau, puisque, en octobre 1971, le centre de l'agriculture d'entreprise, le Cenag, rassemblant des grandes exploitations, dénonçait l'incohérence du financement du régime de protection sociale de l'agriculture et proposait que la part de financement du B.A.P.S.A. par la profession passe de 20 p. 100, ce qu'elle était à l'époque, à 50 p. 100.

Pour résoudre le problème des dépenses sociales agricoles, il faut donc s'orienter vers une prise en compte du revenu réel par exploitation, par abandon progressif des critères forfaitaires utilisés en matière sociale comme d'ailleurs en matière fiscale.

Le revenu cadastral, qui ne permet pas « une bonne estimation de la valeur des biens de l'exploitant » — je ne dis pas de la fortune — ne devrait plus être la base de calcul des cotisations sociales. Cela suppose évidemment que soit dégagée une méthode nouvelle de connaissance des revenus agricoles et que, parallèlement, soit menée une réforme de la fiscalité agricole.

Tel est l'appel qu'a lancé, voilà quelques jours, mon collègue M. Josy Moinet, radical de gauche, au ministre du budget, M. Fabius.

Il faut sortir de ce problème des revenus déclarés, de la transparence fiscale. Il ne s'agit pas — je m'adresse à un certain nombre de mes collègues de l'opposition ici présents — de surtaxer le revenu agricole, mais il s'agit de dépasser enfin dans ce pays le débat des revenus transparents et de ceux qui ne le sont pas.

Le bénéfice, c'est-à-dire ce qui reste dans une exploitation quand on a payé les études des enfants et couvert l'ensemble des frais d'exploitation, est-il aujourd'hui compatible avec la notion de revenu agricole ? Est-ce ce qui reste après le paiement de tous les frais ? Il faut ouvrir ce débat en France, mais clairement, parce que l'ambiguïté subsistera toujours et les salariés, qui participent largement à la compensation dans le système actuel, auront toujours l'impression — pardonnez-moi le terme — d'être « floués ».

Ce souci de progressivité des cotisations n'est d'ailleurs pas nouveau et je rappelle que le Cenag a fait une étude à ce sujet. Je mets donc en cause le revenu cadastral.

A ce propos — je termine, monsieur le président — encore que vous ayez ce matin pratiquement pris des engagements, madame le ministre, pouvez-vous nous faire part des suites que vous entendez donner au rapport du comité d'études sur la fiscalité agricole, remis au Premier ministre au mois de juillet 1981 ?

Ce comité proposait des mesures organisées autour de trois idées principales : mettre fin à certaines anomalies des régimes réels, adapter ces régimes aux spécificités de l'agriculture, développer, de manière progressive et maîtrisée, la fiscalité réelle.

Ces propositions s'inscrivent bien, à ma connaissance, dans la démarche gouvernementale actuelle, qui a pour but de doter l'agriculture d'une fiscalité moderne facilitant son déve-

loppement économique et qui veut garantir, par une meilleure connaissance des revenus individuels, une juste contribution de l'agriculture au financement des charges publiques.

En tout état de cause, la formation des sénateurs radicaux de gauche votera le budget du B.A.P.S.A. que vous nous proposez, madame le ministre, tant il est essentiel, à nos yeux, de continuer à bien assurer la couverture sociale des exploitants agricoles.

Mais il importe de rapidement mettre en œuvre les réformes que j'ai évoquées : s'il y va de l'avenir de la couverture sociale des exploitants agricoles, il y va aussi, du fait de l'importance des transferts financiers, des transferts sociaux des actifs, de l'avenir de tous les autres régimes sociaux à l'échelon national. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai écouté attentivement les exposés de MM. les rapporteurs. J'ai apprécié leur clarté et leur sens de la modération et je les en remercie.

Je voudrais toutefois revenir sur certains points où j'ai cru discerner des malentendus ou, en tout cas, une sorte d'incompréhension de l'attitude du Gouvernement.

Il me paraît curieux qu'on reproche à la fois au projet de B.A.P.S.A. que la part prise par le F.N.S. soit trop grande et qu'il ne porte pas assez la marque de l'effort de la collectivité.

Je ne comprends pas pourquoi le fait que l'allocation supplémentaire du F.N.S. ne soit pas une prestation spécifique du régime agricole doit la faire comptabiliser à part. A ce compte-là, les prestations familiales ou les remboursements de l'assurance maladie ne sont pas non plus spécifiques au régime agricole.

Je n'admets pas plus l'argument tiré du fait que ce serait une prestation non contributive, car, tant que le système de retraite des agriculteurs n'aura pas atteint son régime de croisière, nous ne pourrions pas supprimer l'appel à la solidarité nationale à travers une prestation non contributive, sauf à nous désintéresser du sort des plus pauvres.

Si le Gouvernement a choisi d'agir en priorité sur le minimum vieillesse, il avait bien présente à l'esprit la situation des retraités agricoles, qui représentent plus du tiers des bénéficiaires du F.N.S., et il a opté pour cette solution, car c'était le moyen d'améliorer immédiatement le sort des plus démunis parmi les retraités sans faire peser de charge supplémentaire sur les cotisations.

S'agissant de l'effort de l'Etat pour modérer la croissance des cotisations, je voudrais apporter quelques précisions.

Bien que, pour les raisons que je viens d'évoquer, je récuse cette présentation, je signalerai que le B.A.P.S.A. hors F.N.S. augmente de 19,66 p. 100. Si les cotisations avaient dû augmenter comme le B.A.P.S.A. hors F.N.S. et couvrir en sus les mesures exceptionnelles sur les retraites, leur progression aurait atteint près de 24 p. 100.

Dans ces conditions, il me paraît étrange de voir dans le projet de B.A.P.S.A. pour 1982 une inflexion de l'attitude de l'Etat dans le sens d'un désengagement. Je rappellerai qu'au cours des trois années précédentes — cela a été relevé récemment — les cotisations ont augmenté plus vite que le total du B.A.P.S.A., F.N.S. compris, et que, si l'on remonte encore trois ans en arrière, en 1976, 1977 et 1978, l'augmentation des cotisations a été strictement alignée sur celle du B.A.P.S.A. dans son ensemble.

Quant à la subvention de l'Etat, elle a toujours été calculée comme un solde variant plus ou moins fortement, certes, dans les limites des contraintes budgétaires, selon la progression des autres recettes, dont les règles de calcul sont prédéterminées et donnent souvent des résultats inférieurs à l'augmentation décidée pour les prestations.

Nous avons la chance, pour 1982, que les règles de calcul de la compensation entraînent une progression des transferts à ce titre supérieure à l'augmentation du B.A.P.S.A., et qui est due essentiellement à la revalorisation des prestations de vieillesse. Par ailleurs, la plus grosse part de l'augmentation des prestations est supportée directement par l'Etat à travers le F.N.S. Ces deux facteurs expliquent que le solde évolue moins vite en 1982.

Pour l'avenir, je voudrais répondre aux préoccupations de M. Torre sur l'évolution de la compensation démographique. Certes, ses modalités de calcul et surtout l'imputation de sa charge sont actuellement contestées par certains. Mais nul ne met en doute le bien-fondé de son principe, et M. Gravier peut être assuré que l'Etat est conscient des responsabilités qui lui incombent si la situation démographique du régime agricole continue à se dégrader.

Je comprends bien les craintes de M. d'Andigné concernant ce qu'il appelle le désengagement de l'Etat car il était inscrit dans les objectifs de nos prédécesseurs. Dans une lettre du 17 juillet 1979, le précédent Premier ministre vous disait clairement que « l'augmentation annuelle des crédits d'équipement serait fonction de l'évolution de la maîtrise des charges », parlant de la bonification d'intérêt des prêts du Crédit agricole et de la subvention de l'Etat au B. A. P. S. A.

Selon lui, « l'amélioration des conditions de financement du B. A. P. S. A. résulterait notamment d'une harmonisation progressive de l'effort contributif des différentes catégories de la population en matière de protection sociale ». Si crainte il y a, il faut donc en resituer l'origine et les responsabilités.

Pour ma part, je suis convaincue, comme je l'ai déjà exposé tout à l'heure, que la priorité est d'assurer une plus grande équité entre les bénéficiaires du B. A. P. S. A.

Il ne faut pas oublier, en effet, que les transferts augmentent très fortement en valeur absolue et je ne comprends pas les assertions de M. Louvot selon lesquelles le B. A. P. S. A. pour 1982, tel qu'il vous est présenté, se traduirait par une diminution des moyens financiers des agriculteurs et de leurs possibilités de consommation.

Je remercie M. Espagnac qui a rappelé dans le détail les importantes améliorations des prestations déjà apportées ou prévues.

Je voudrais donner, à cet égard, quelques points de repère au niveau global : les cotisations d'assurance vieillesse représentent 2 milliards de francs, soit 7 p. 100 seulement des prestations versées aux retraites qui avoisinent 28,7 milliards de francs. Mais je sais que la situation démographique du régime agricole empêche de voir clairement la portée de ces chiffres.

En matière de prestations familiales, en revanche, la situation démographique du régime agricole est inverse, et, néanmoins, le total des cotisations versées pour les exploitants et pour les salariés agricoles ne s'élève qu'à 2,6 milliards de francs, en progression de 14,5 p. 100, alors que les prestations versées aux seuls exploitants augmentent de 25 p. 100, et atteindront 5,9 milliards de francs.

Pour l'assurance maladie, les cotisations augmenteront en 1982 sensiblement comme les prestations. Or on sait, d'après le compte social de l'agriculture, qu'en 1981 les cotisations d'assurance maladie des actifs atteignent à peine les trois quarts des prestations servies aux seuls actifs.

Au total, le solde, c'est-à-dire les prestations moins les cotisations dans les trois branches, pour les seuls actifs est largement positif et croissant. Il sera de l'ordre de 3 milliards de francs en 1981. C'est là la mesure de l'effort de solidarité de la collectivité à travers le B. A. P. S. A. au profit des seuls actifs. Ce chiffre justifie largement l'effort de clarification et d'amélioration des mécanismes de répartition internes au B. A. P. S. A., et donc à la profession, auquel j'appelais tout à l'heure.

Je constate donc que le projet de B. A. P. S. A. pour 1982 se traduira par une augmentation sensible des transferts au profit des exploitants, actifs comme retraités.

Je répéterai que ce transfert ne saurait être remis en cause, dans la situation actuelle des revenus des agriculteurs, mais qu'il doit être réparti plus équitablement.

Cela m'amène donc tout naturellement à la question de la répartition des cotisations, sur laquelle je voudrais également apporter quelques précisions.

M. Robert a évoqué la situation du département du Cantal et, notamment, l'incidence de l'augmentation du revenu cadastral résultant de la dernière réévaluation. Je le remercie de me permettre ainsi d'apporter quelques précisions sur ce point.

Il faut faire remarquer que le département du Cantal a bénéficié en 1981 d'un plafonnement à 8 p. 100, limitant ainsi fortement l'incidence de la mesure.

Pour ce qui est de 1982, comme j'ai eu déjà l'occasion de le dire tout à l'heure, je vais m'efforcer, en combinant à l'aménagement du barème de l'Amexa une péréquation des cotisations de gestion et une amélioration de l'intégration du revenu brut d'exploitation, de limiter les augmentations de cotisations pour les départements les plus pauvres.

Cette limitation s'appliquera bien évidemment au résultat final de la répartition, après prise en compte de l'effet de la révision cadastrale.

En revanche, sur la révision des barèmes pour majorer l'effort demandé aux exploitants dont les revenus sont les plus élevés, M. le président Edgar Faure pense que la charge des plus gros cotisants est déjà disproportionnée par rapport à celle qui pèse sur les plus petits. Je regrette de ne pas pouvoir être d'accord avec lui sur cette façon de voir, car je constate qu'en moyenne, selon les données dont nous disposons, le rapport cotisation sur revenu cadastral décroît sensiblement au

fur et à mesure que le revenu cadastral augmente. Cela n'a d'ailleurs rien de surprenant puisque les cotisations d'assurance maladie ont un taux dégressif, qu'elles sont plafonnées, dans les conditions que j'évoquais tout à l'heure, et qu'elles représentent 55 p. 100 du total des cotisations.

On ne peut donc pas dire que les cotisations sociales découragent le développement de l'agriculture.

Je ne nie pas que le système actuel, par les défauts de son assiette, puisse faire ressortir des cas aberrants parmi les revenus élevés. Je suis d'accord pour m'efforcer de les corriger, mais quelques cas ne doivent pas faire obstacle à l'exercice d'une meilleure solidarité professionnelle.

Je remercie M. Gravier de l'appui qu'il m'a apporté sur le difficile sujet de la réforme de l'assiette des cotisations. Cet appui m'est d'autant plus précieux qu'il émane de quelqu'un qui connaît bien, et de longue date, à la fois les problèmes du B. A. P. S. A. et ceux de l'agriculture.

La brillante analyse du président Edgar Faure consiste, dans un raccourci habile, qui prend appui sur Keynes et sur sa lecture personnelle du programme du Gouvernement, à plaider l'augmentation continue de la contribution de l'Etat au B. A. P. S. A.

Dois-je préciser à M. Edgar Faure que nous avons déjà, en quelque sorte, tenu compte partiellement de ses conseils en nous écartant de la règle, suivie par les précédents gouvernements, qui ajustait l'accroissement de la participation professionnelle à celui de l'ensemble des prestations du B. A. P. S. A. ? En 1982, au lieu des 27 p. 100 inéluctables, l'augmentation des cotisations a été ramenée à 21 p. 100.

Quant à l'avenir, la question de l'équilibre financier du B. A. P. S. A. sera traitée dans le cadre général de la réforme des différents régimes de sécurité sociale et, je puis vous l'assurer, avec la conscience aiguë de la spécificité du milieu agricole et du monde rural.

M. le rapporteur de la commission des finances s'est inquiété d'une sous-estimation possible des dépenses d'assurance maladie, car le taux de progression inscrit dans le projet de B. A. P. S. A. est inférieur à celui qui est prévu par la caisse nationale d'assurance maladie. Je dirai que cette différence ne m'a pas échappé. Elle s'explique par des raisons techniques : différences dans les mécanismes de remboursement entre le régime agricole et le régime général et, donc, dans l'évolution des rythmes de dépenses.

Certes, toute prévision comporte des aléas mais on peut penser qu'ils ne dépassent pas des limites raisonnables.

Je ne voudrais pas conclure sans dire un mot de l'autonomie du régime agricole et de l'avenir des caisses de mutualité sociale agricole qui semble préoccuper M. Gravier.

Vous aurez compris que les spécificités du régime agricole sont et demeureront encore très marquées dans les prochaines années.

Par ailleurs, le Gouvernement est désireux de restituer la pleine responsabilité de la gestion des régimes sociaux aux partenaires, notamment aux représentants des assurés. A cet égard, les caisses de mutualité sociale agricole présentent des caractères originaux.

Ce sont les seules caisses qui regroupent dans un cadre mutualiste la gestion des cotisations et celle des prestations dans les trois branches.

L'intérêt de cette formule n'a pas échappé au Gouvernement qui en tiendra compte pour les décisions à prendre dans l'intérêt d'une bonne gestion du régime agricole.

M. Jargot a souligné l'absence d'indemnités journalières dans le régime agricole. Je comprends bien son souci, mais je crois que la première priorité consiste, comme il l'a indiqué, à développer les services de remplacement, et je m'en préoccupe dans le cadre de la conférence annuelle.

M. Béranger a fait allusion au rapport du comité d'études sur la fiscalité agricole. Ce rapport sera repris lors de la réforme fiscale générale qui, en principe, doit intervenir en 1983 et où ce problème de la transparence des revenus en agriculture sera naturellement et nécessairement pris en compte.

M. Béranger a fort bien indiqué d'ailleurs que la tendance dans l'évolution des prestations et des cotisations a été inversée par le Gouvernement, par comparaison avec les années antérieures. La volonté du Gouvernement est d'agir dans le sens de la solidarité nationale à l'égard des agriculteurs. Cette volonté est ici clairement démontrée, sans naturellement que nous perdions conscience des difficultés considérables qui existent en la matière.

C'est sur cette simple affirmation démontrée par le budget du B. A. P. S. A. que je souhaite clore ici cette série de réponses. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles et figurant aux articles 47 et 48.

Article 47.

M. le président. « Services votés. — Crédits : 44 603 740 079 francs. »

Personne ne demande la parole ?

Je mets les crédits aux voix.

(Les crédits sont adoptés.)

Article 48.

M. le président. « Mesures nouvelles. — II. — Crédits : 6 448 259 921 francs. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

Agriculture.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'agriculture.

La parole est à Mme le ministre.

Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, ce premier budget de l'agriculture établi par le Gouvernement est un budget de transition, mais aussi de rupture.

C'est également, un budget établi dans une période difficile pour l'agriculture française. Aussi, avant de vous présenter la loi de finances pour l'agriculture et d'exposer les grandes orientations de la nouvelle politique agricole, peut-être est-il nécessaire, mesdames, messieurs les sénateurs, de rappeler quelques faits sur la situation actuelle de notre agriculture et sur celle des agriculteurs.

L'agriculture française a connu depuis trente ans une mutation radicale. Elle peut être désormais considérée non plus comme un monde à part, en retard sur l'évolution du reste de la société, mais au contraire comme une activité économique moderne au même titre que n'importe quelle autre activité.

C'est sur cette base sociale de l'exploitation familiale que l'agriculture a fait les progrès considérables que l'on connaît, tant pour l'accroissement des quantités produites que pour la croissance de la productivité du travail. Faut-il rappeler que, depuis la dernière guerre, la productivité du travail a constamment augmenté plus vite en agriculture que dans l'industrie et que, malgré la crise, la production agricole croît à un taux important ?

Ces progrès font aujourd'hui de la France un des tout premiers exportateurs de produits agroalimentaires. Cette année, nous serons exportateurs nets pour sans doute 24 milliards.

Ce bilan ne doit pas cacher cependant la situation dans laquelle se trouvent les producteurs agricoles depuis les débuts de la crise économique.

D'une part, les revenus agricoles ont régulièrement baissé, d'autre part, la place de la France sur le marché européen s'est dégradée.

La baisse du revenu agricole depuis dix ans a été, en francs constants, de 2,8 p. 100 selon le Centre d'étude des revenus et des coûts.

Cette baisse a été due, pour une part, à la façon dont a été menée la politique anti-inflationniste au cours de ces dernières années. Les montants compensatoires monétaires existants entraînaient un soutien des prix agricoles à un niveau plus bas que dans les pays à monnaie forte : la différence a été, certaines années, considérable, de l'ordre de 20 p. 100 entre la France et l'Allemagne, par exemple.

Cette situation a entraîné des distorsions de concurrence importantes entre nous et les pays à monnaie forte, comme l'Allemagne ou la Hollande. Ces distorsions étaient dues, bien sûr, aux mécanismes mêmes de ce système des montants compensatoires monétaires qui subventionnent les exportations des pays à monnaie forte, mais aussi à un accès à meilleur marché aux matières premières achetées hors d'Europe ou au machinisme.

Cette situation a freiné l'essor de notre agriculture face à celle de nos partenaires, mais cet essor a aussi été freiné par la façon dont on a toléré peu à peu des entorses à la préférence communautaire ; celle-ci a fonctionné de manière très incomplète, en particulier pour les céréales et les oléo-protéagineux.

Aussi faut-il souligner l'urgence d'une redéfinition de la politique agricole française, comme celle d'une réforme de la politique agricole commune ; nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

Mais remarquons simplement que dans les huit années de crise économique que la France vient de vivre, on a continué

à appliquer imperturbablement la politique agricole des années soixante conçue, elle, dans un climat d'expansion économique rapide.

D'un côté, on a laissé la spéculation foncière enchérir le prix des terres et les jeunes investir dans des équipements trop coûteux. De l'autre, on a laissé les prix à la production et les revenus baisser.

Enfin, on a compensé cela par des aides, qui ne sont que des palliatifs aux baisses constatées de revenus. Cette année, ce sera encore nécessaire et cela se décidera demain à la conférence annuelle tenue à l'hôtel Matignon, en présence d'ailleurs de MM. les rapporteurs pour avis du budget de l'agriculture à l'Assemblée nationale et au Sénat et des présidents des commissions des affaires économiques de deux assemblées, que j'ai déjà rencontrés à ce sujet la semaine dernière.

Mais il est regrettable d'avoir laissé se dégrader ainsi les revenus aussi longtemps et d'avoir à les compenser, chaque année, plus ou moins justement. Cela accrédite l'idée dans l'opinion publique que les agriculteurs constituent un groupe à part dans la société française. Cela ne résout pas pour autant — ou du moins ne résout qu'en partie — les problèmes économiques réels des exploitants agricoles. Cette situation est d'autant plus grave pour les agriculteurs qu'ils sont moins nombreux : leurs problèmes réels sont mal connus, mal estimés dans une société où le plus grand nombre est salarié.

C'est aussi le sens dans lequel je me suis engagée, dès mon arrivée au ministère de l'agriculture, pour aider les producteurs agricoles et, en particulier, les jeunes agriculteurs surendettés.

Beaucoup d'entre eux — 80 000 selon le Crédit agricole — sont dans une situation difficile.

Dès juillet, j'ai mis en place une procédure d'aide à ces agriculteurs en difficulté en utilisant un crédit disponible de 200 millions de francs.

Cet effort sera poursuivi et amplifié, de même que l'allègement des charges de la dette pour les producteurs jeunes qui ont fait d'importants investissements.

Par ailleurs, il est nécessaire d'aider les petits et moyens agriculteurs. Mais, là aussi, même si cette aide est indispensable, l'aide véritable sera, bien sûr, de ne plus les laisser à l'écart du progrès et de leur permettre, par une meilleure intégration aux circuits économiques, de mieux valoriser leur travail.

L'objectif, qui ne peut, bien sûr, être atteint immédiatement, est que la nouvelle politique de développement de notre agriculture et celle de l'organisation des marchés permettent aux agriculteurs de vivre du produit de leur travail. C'est un point important qui sera également étudié demain, en conférence annuelle, chez M. le Premier ministre.

Nous allons en reparler, mais il faut auparavant que je vous présente le budget de l'agriculture pour 1982, ses grandes lignes et ses divers aspects en expliquant les choix et les orientations, qui seront fonction de la nouvelle politique agricole.

Ce budget est pour une part — je l'ai dit d'entrée — un budget de transition.

Il supportera en effet, en 1982, et de manière sensible, les conséquences des décisions déjà prises et sur lesquelles les évolutions significatives ne peuvent être que très progressives. C'est le cas du coût des bonifications des prêts agricoles, de l'indemnité viagère de départ ou du social.

Ce budget est un budget de transition, car les actions que j'ai lancées ne peuvent trouver qu'une traduction financière progressive. A cet égard, le budget de 1982 se présente comme la manifestation d'une première étape vers un changement politique.

C'est aussi un budget de transition pour le financement de l'agriculture, dans la mesure où l'agriculture devra se développer bientôt dans un cadre politique, administratif, économique et social renouvelé : celui de la décentralisation.

Mais ce budget est aussi et déjà un budget de rupture avec les évolutions passées, et cela se voit nettement dans la progression des masses de crédits, sur deux points notamment. Les crédits de fonctionnement augmentent d'environ 16,4 p. 100 contre 12,3 p. 100 l'année précédente, ce qui permettra à la fois de régulariser l'emploi de nombreux vacataires ou contractuels de l'administration et de l'enseignement et aussi de créer des emplois.

Le budget d'équipement, en termes d'autorisations de programme, s'accroît d'environ 16,7 p. 100 contre 2,7 p. 100 en 1981. La rupture sur ce deuxième point est particulièrement marquée pour des aides dont la régression était constante depuis une dizaine d'années.

Je voudrais insister sur ce point car, effectivement, le budget d'équipement a été par trop délaissé au cours de ces dernières années.

Or, ces investissements permettent de réduire les disparités régionales, de développer l'emploi et aussi de mieux adapter notre production aux besoins du marché !

C'est ainsi que près de 70 p. 100 des nouveaux périmètres irrigués sont consacrés à la culture du maïs et des oléo-protéagineux, productions déficitaires dans le Marché commun.

Ces investissements permettent aussi d'améliorer les conditions de vie des ruraux : l'eau potable et l'assainissement, l'électrification rurale sont des investissements bien évidemment indispensables aujourd'hui et rendus encore plus nécessaires si l'on entend revitaliser le milieu rural.

Je voudrais faire cependant deux remarques sur ce chapitre du budget.

La première concerne l'hydraulique agricole. La somme des crédits de subvention qu'il est prévu de consacrer en 1982 à l'hydraulique agricole s'élève à 523 millions de francs.

Cependant, il convient de préciser que, dans une étape précédente de la préparation du budget de 1982, le montant global prévu pour l'hydraulique agricole était de 577 millions de francs.

Un prélèvement de 54 millions de francs sur cette somme a été effectué pour alimenter la réserve interministérielle de 300 millions de francs destinée à être mise à la disposition des établissements publics régionaux des trois régions du Sud-Ouest. Bien qu'il ne soit pas possible de préjuger l'utilisation que les établissements publics régionaux feront de cette réserve, il est probable qu'ils consacreront une partie de ces fonds aux équipements d'hydraulique agricole en raison de l'intérêt qu'ils manifestent pour ces aménagements.

En plus des 523 millions de francs destinés aux collectivités et aux sociétés d'aménagement régional, une enveloppe de 4 millions de francs a été prévue pour l'aménagement des cours d'eau domaniaux gérés par le ministère de l'agriculture. Ses aménagements contribuent en majeure partie au développement de l'hydraulique agricole.

Le deuxième point concerne l'électrification rurale.

Les dispositions législatives relatives au régime de l'électrification rurale et à l'intervention du F.A.C.E., c'est-à-dire du fonds d'amortissement des charges d'électrification, n'avaient été reconduites que pour un an à la fin de 1980, dans l'attente du résultat de l'inventaire qui était alors en cours.

L'analyse des résultats de cet inventaire est maintenant achevée. On constate que, malgré une certaine amélioration entre 1975 et 1980, le monde rural reste très pénalisé pour la qualité de la desserte en électricité : 21,5 p. 100 des abonnés sont mal desservis, c'est-à-dire subissent des chutes de tension excessives, contre environ 8 p. 100 seulement dans les villes.

Pour rattraper ce retard, le système de l'électrification rurale, où les collectivités locales conservent le choix des investissements et peuvent les orienter en fonction des besoins ressentis localement et des options d'aménagement, est sans doute le plus efficace. C'est aussi celui qui répond le mieux aux souhaits de la très grande majorité des élus locaux.

C'est pourquoi les dispositions reconduisant le régime de l'électrification rurale et les interventions du F.A.C.E. pour la durée du plan intérimaire ont été introduites dans la loi de finances pour 1982 par un amendement du Gouvernement.

En 1981, un total de 1,5 milliard de travaux ont été financés. Pour 1982, un effort important a pu être fait. Le conseil du fonds d'amortissement des charges d'électrification a, en effet, retenu la proposition qui lui était faite de lancer, en 1982, un programme complémentaire de 1 milliard de francs de travaux financés à 70 p. 100 par le F.A.C.E.

Ainsi, en 1982, il pourrait être réalisé 750 millions de francs de travaux sur programme Etat et 1 milliard de francs sur programme complémentaire F.A.C.E., soit au total 1,75 milliard de francs de travaux.

Cela devrait permettre un premier pas vers la remise à niveau des réseaux ruraux, indispensable pour l'aménagement rural et le développement agricole.

Parce qu'il s'agit aussi d'une gestion très collective et qui intéresse les collectivités locales, je parlerai ici de la forêt.

La forêt a trop longtemps manqué d'hommes, d'investissements et d'initiatives. Elle a manqué aussi de structures de gestion cohérente, ce qui nuit gravement à sa mise en valeur rationnelle.

Ainsi, la France qui, à elle seule, dispose de presque autant de forêts que l'ensemble de ses partenaires de la Communauté, a un important déficit commercial de sa filière « bois », en particulier en raison de la faiblesse des industries de transformation qui valorisent cette ressource.

Les problèmes posés par la forêt et la filière « bois » méritaient, compte tenu de leur complexité et des enjeux qu'ils sous-tendent, qu'une réflexion approfondie leur soit consacrée. Un parlementaire est chargé de cette réflexion et déposera, en janvier 1982, ses conclusions. Le Gouvernement s'appuiera sur ce

travail pour déposer, dès 1982, un projet de loi, élément essentiel d'une politique nouvelle dans ce domaine.

Le budget que j'ai préparé marque déjà, vous l'avez constaté, des évolutions sensibles.

Mais il faut revenir à la présentation d'ensemble du budget avant de l'examiner selon les grandes lignes de la nouvelle politique agricole que le Gouvernement entend mettre en place.

Il est notamment tenu compte de la contribution française au budget de la Communauté pour la part qui revient aux dépenses agricoles, des dépenses du budget des prestations sociales agricoles et des interventions d'autres ministères.

L'effort budgétaire global est donc considérable et reflète une volonté claire du Gouvernement d'accroître son effort financier pour assurer un bon développement du secteur agricole.

Mais, je l'ai dit, nous allons examiner ensemble ce budget selon les grandes lignes de force de la nouvelle politique agricole. Celle-ci tend, d'abord, à poursuivre et à accentuer l'essor de la production agro-alimentaire française ; ensuite, à assurer à la France une place plus stable et plus sûre sur les marchés internationaux ; enfin, à assurer ce développement dans le cadre européen.

Nous ne voulons donc pas d'une gestion « malthusienne » de la production agricole.

En ce sens, nous pensons que la France a désormais besoin de tous ses agriculteurs et de l'effort de tous. Il faut donc freiner l'exode rural et, pour cela, rémunérer aussi de façon plus juste et plus stable le travail agricole.

Enfin, le développement de la production agricole doit pouvoir s'appuyer sur la croissance du secteur de transformation agro-alimentaire et sur une politique dynamique de l'exportation.

Trois impératifs donc organisent cette nouvelle politique :

Le premier consiste en une politique d'installation des jeunes agriculteurs, et donc de l'emploi.

Maintenir la population active agricole, cela implique également d'assurer des revenus suffisants du travail. Aussi le second impératif est-il d'assurer un niveau de vie satisfaisant aux producteurs.

Le troisième impératif est de mieux intégrer et associer l'agriculture à son environnement économique, social et agro-industriel.

Il convient donc de gérer de façon plus coordonnée cet ensemble agro-industriel, qui assure, en étant exportateur net, 18 p. 100 des exportations françaises. La réintégration dans mon ministère du secteur des industries agro-alimentaires le permet. La mise en place des offices par produit l'assurera.

Nous voulons mettre en œuvre une politique de l'installation des jeunes et de l'emploi. La première ligne de force de la nouvelle politique agricole est le freinage, puis l'arrêt de l'exode rural.

Nous entendons, en effet, maintenir une agriculture composée d'exploitations familiales. Or, si l'on n'y prend pas garde, le taux de la population active agricole tombera rapidement très au-dessous de 5 p. 100 de la population active totale. S'il en était ainsi, l'agriculture française — et, pour certains, c'était bien là la voie de l'avenir — serait composée de quelque 200 000 exploitations de grande dimension.

Nous refusons ce modèle d'évolution. D'abord, parce qu'il changerait radicalement le tissu social de nos campagnes et même le paysage agricole de la France. Ce serait la fin définitive des villages et des petits bourgs, de l'activité commerciale qui y existe encore. Ce serait aussi la fin des petites et moyennes entreprises ainsi que des petites et moyennes industries qui, en amont ou en aval, sont liées à l'existence d'un nombre suffisant d'exploitations.

Nous refusons aussi ce modèle d'évolution parce qu'il modifierait profondément la production agricole française. Les productions qui nécessitent du « métier » et du travail — celles qui sont à haute valeur ajoutée — déclinerait au profit des productions facilement mécanisables à grande échelle.

Maintenir l'emploi agricole, c'est donc aussi maintenir l'emploi dans le monde rural et dans les petites villes. C'est la condition nécessaire pour conserver les services publics ou privés, le commerce, les coopératives d'approvisionnement, les industries de transformation dans le monde rural.

Quelles conditions faut-il réunir alors pour maintenir un nombre suffisant d'exploitants ? Je les résumerai ici à trois : la formation, l'installation des jeunes et le développement.

Et, tout d'abord, l'enseignement. Chacun le sait, l'amélioration des conditions de travail, mais aussi des conditions générales de vie dépendent étroitement du niveau de formation reçu. En ce sens, j'entends développer une politique de qualité dans l'enseignement agricole : meilleure relation avec la recherche et les instituts techniques ; meilleure connaissance de l'environ-

nement technique, économique et social de la production agricole ; ouverture, aussi, sur des métiers proches de ceux de l'agriculture.

Pour cela, j'entends intégrer l'enseignement agricole dans le contexte global de l'éducation en France. Cela signifie que cet enseignement doit assurer aux élèves les mêmes services que l'enseignement général, une même valeur des diplômes et un même accès à l'enseignement supérieur.

S'agissant de l'enseignement agricole public, dont on parle peut-être trop peu souvent, je m'attacherai à ce qu'il puisse assurer pleinement toutes les tâches qui lui ont été confiées par la loi, en particulier afin d'être aussi un foyer de développement agricole.

Dans ce budget, nous nous sommes préoccupés de réduire la proportion des non-titulaires, aussi bien dans le personnel enseignant que dans le personnel de service : cela concerne près de 900 postes, auxquels il faut ajouter 180 créations d'emplois.

Ces créations et titularisations permettent de réduire les déficits par rapport aux horaires des programmes et, par conséquent, d'améliorer la qualité de la formation.

Dans ce même budget, nous marquons l'intérêt qu'il faut porter à la promotion collective, plus particulièrement à la formation féminine en milieu rural, qui disposera au total de 4 millions de francs supplémentaires, enfin, à l'animation socioculturelle, pour laquelle nous prévoyons de créer quarante emplois.

J'en viens à l'enseignement privé. Il semble bien que cette question suscite des émotions et bien des incompréhensions. Cela est dû, je le sais, au fait que le niveau de subvention des établissements privés apparaît en 1982 comme la reconduction pure et simple de 1981.

En réalité, grâce à l'existence de reliquats importants, qui sont affectés à l'enseignement privé et que je m'engage à mobiliser en 1982, les crédits disponibles permettront une augmentation de 18 p. 100 par rapport aux subventions distribuées en 1981.

Par le jeu des divers éléments du barème, cette progression se traduira par une majoration moyenne d'environ 19 p. 100 pour les maisons familiales et de quelque 17,4 p. 100 pour les établissements à temps plein.

Je sais qu'il est apparu d'autres inquiétudes pour les subventions de 1981 dues au retard apporté à la fixation des barèmes et à un malentendu sur leur niveau. Je le répète : les engagements passés sont et seront tenus. Mais, s'agissant d'un dossier complexe et par ailleurs extrêmement passionnel, j'ai tenu à vous donner par écrit, dans une lettre que vous avez reçue voilà quelques jours, tous les éléments pour vous permettre de répondre à d'éventuels intervenants et de mieux situer les problèmes qui pourraient vous être soumis.

J'affirme, en tout cas, que le ministère de l'agriculture — comme du reste, avec des modalités différentes des régimes d'aide de l'Etat, le ministère de l'éducation nationale — applique en 1981 et appliquera en 1982 les dispositions législatives en vigueur. J'ajoute qu'il est évident que je ne me désintéresserai en aucun cas du sort des établissements privés, ne serait-ce que parce qu'ils accueillent aujourd'hui 60 p. 100 de l'ensemble des élèves de l'enseignement agricole.

J'en arrive maintenant à l'enseignement supérieur et à la recherche.

L'enseignement, c'est aussi l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire. En ce domaine, l'effort sera porté vers de meilleurs liens avec la recherche ; 170 chercheurs et techniciens de l'I. N. R. A. — institut national de la recherche agronomique — sont mis à la disposition des laboratoires et des enseignements des grandes écoles.

En effet, si cet organisme est désormais rattaché au ministère de la recherche scientifique afin qu'il bénéficie pleinement de la grande politique de recherche que met en place le Gouvernement, il n'en reste pas moins sous la tutelle de mon ministère et étroitement associé à ses actions et à la politique qui y est définie.

Le budget de l'I. N. R. A. est accru de 34 p. 100 pour les autorisations de programme et de 24,3 p. 100 pour le budget de fonctionnement. Dès la loi de finances rectificative de juillet 1981, 74 emplois ont pu être créés à l'I. N. R. A. ; 172 postes nouveaux sont prévus pour 1982.

Le C. E. M. A. G. R. E. F. — centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts — qui résulte de la fusion récente du centre du machinisme agricole et du centre technique de génie rural, des eaux et des forêts augmente lui aussi sensiblement. Son programme s'oriente vers les économies d'énergie, la réduction des coûts de production et la production d'un petit machinisme en France. Il faut savoir tout de même que plus de la moitié du matériel agricole est

aujourd'hui importée et que nous avons donc une action de reconquête du marché intérieur à entreprendre dans ce domaine.

La liaison avec les vingt-six instituts techniques est assurée par l'A. C. T. A. — association de coordination technique agricole — dont les autorisations de programme augmentent de 27 p. 100 en 1982.

J'en viens ainsi à la politique de diffusion des connaissances techniques, économiques et sociales auprès des producteurs, c'est-à-dire au « développement ».

Je pense qu'il faut en revoir aussi bien les modalités que les objectifs, qu'il faut là agir vite si l'on veut un développement harmonieux de toute l'agriculture française.

Le plus grand nombre d'agriculteurs et d'agricultrices, en tout cas tous les jeunes, doivent pouvoir aujourd'hui participer au développement agricole.

Or, tous les bilans et toutes les évaluations sur l'action de vulgarisation soulignent que l'effort de développement agricole s'est trouvé jusqu'ici concentré sur un nombre limité de personnes, de 15 à 20 p. 100 des exploitants.

Pourtant, la compétitivité de l'agriculture française a plus à gagner à une amélioration des performances techniques de toute l'agriculture qu'à des résultats spectaculaires d'un nombre restreint d'agriculteurs.

Il ne faut plus en effet privilégier un modèle unique de développement des exploitations, mais raisonner selon les cas, les opportunités, les régions.

L'abaissement des coûts de production est, par exemple, pour un agriculteur et dans beaucoup de situations, une solution plus efficace que la hausse des prix pour maintenir un revenu suffisant. Et puis c'est un moyen à la portée de beaucoup de producteurs si on les incite à retrouver le goût de l'agronomie.

Certaines techniques traditionnelles, mais parfaitement adaptées aux conditions techniques actuelles, se révèlent hautement économes d'énergie ou de produits importés.

Venons-en à la politique proprement dite d'installation des jeunes. Elle comprend deux volets : celui des aides à l'installation ; celui de la réforme de la politique des structures et du foncier.

En ce qui concerne les aides à l'installation, si, officiellement, 30 000 personnes s'installent chaque année en agriculture, il n'y a en réalité que de 7 000 à 8 000 jeunes qui s'installent à plein temps. Ce n'est pas suffisant. Il nous faut accentuer les moyens nécessaires à l'installation des jeunes.

Je rappelle que, dans la tranche d'âge de vingt à quarante ans, on ne compte qu'un Français sur vingt, moins de 5 p. 100 de la population active, qui travaille dans l'agriculture.

Le premier de ces moyens est, vous le savez, la dotation d'installation, qui a pour but de procurer aux jeunes agriculteurs une aide en trésorerie au moment de leur première installation.

Nous avons augmenté fortement, mais de façon sélective et modulée, cette dotation. Elle doit être doublée à la fin de 1982 pour les agriculteurs ayant un handicap structurel ou qui sont en zone de montagne.

Le second moyen est constitué par les prêts bonifiés du crédit agricole.

Les prêts spéciaux d'installation, comme les prêts spéciaux de modernisation du crédit agricole, sont destinés à financer les dépenses d'investissements effectués lors de la première installation, notamment pour la reprise totale ou partielle du capital d'exploitation et sa remise à niveau.

Les taux de ces prêts étaient restés inchangés depuis une dizaine d'années et ne correspondaient plus, vous le savez, à l'évolution en très forte hausse du loyer de l'argent.

Nous avons dû, compte tenu de l'évolution générale du coût du crédit, les augmenter à 6 p. 100 pour les jeunes agriculteurs qui s'installent en plaine, en majorant toutefois le plafond des prêts qui a été porté de 250 000 à 300 000 francs.

Parallèlement, j'ai demandé à mes services que soit étudiée, en liaison avec la caisse nationale de crédit agricole, la mise en place d'un mécanisme de financement par des prêts à annuités progressives qui permettront ainsi aux jeunes de rembourser moins au début de leur carrière, quitte à rembourser davantage par la suite.

En ce qui concerne la montagne et les zones défavorisées, un effort particulier a été fait en faveur des jeunes agriculteurs.

La dotation aux jeunes agriculteurs, dont j'ai signalé le relèvement, pourra atteindre, pour les exploitations connaissant les situations les plus difficiles, 84 000 francs dans les zones défavorisées et 135 000 francs dans les zones de montagne.

Cet effort exceptionnel accompagne une politique d'aide déjà très marquée à la suite des diverses revalorisations de l'indemnité spéciale de montagne, dont le coût total pour l'Etat s'éleva à 700 millions de francs pour 1982.

Ensuite, le taux des prêts bonifiés est fixé à 4,75 p. 100, soit un écart de 1,25 p. 100 avec le taux des prêts consentis dans

les zones de plaine, et j'invite ceux qui ont fait des observations sur ce point à refaire leurs calculs.

De plus, à cet écart favorable de taux s'ajoute une durée de bonification de prêts supérieure, dans ces mêmes zones de montagne et zones défavorisées, puisque la durée de bonification est portée à douze ans contre neuf ans ailleurs.

Mais, bien sûr, l'installation des jeunes agriculteurs est liée au problème foncier. Il l'est aujourd'hui plus fortement que jamais ; et cela pour deux raisons.

La première est souvent évoquée : c'est celle de la charge du foncier, qui s'ajoute au coût des investissements nécessaires à l'exploitation. La somme de ces deux charges est telle qu'il est impossible à un jeune de s'installer sans un solide héritage, sauf à supporter un niveau de vie très bas pendant plusieurs années.

La seconde raison est d'ordre démographique. La génération des agriculteurs nés dans les années vingt est très nombreuse. Elle est, en effet, restée à la terre du fait de la Seconde Guerre mondiale.

Or, cette génération va prendre sa retraite : 520 000 agriculteurs seront concernés d'ici à 1990 et beaucoup n'ont pas de successeurs. Il n'y en a qu'un environ pour trois partants, soit 180 000. Le déficit correspond à la disparition possible de 340 000 exploitations en dix ans, soit, en utilisant une présentation un peu « journalistique », trente exploitations par jour pendant dix ans.

Si l'on peut considérer que les deux tiers de ces exploitations, soit environ 220 000, ne sont pas « viables » — par conséquent, les surfaces qu'elles libéreront iront à la restructuration des exploitations existantes — en revanche, un tiers d'entre elles — 120 000 environ — pourraient l'être, surtout si la concentration foncière est orientée vers elles et non vers les plus grandes exploitations.

Or, ce phénomène de concentration autour des exploitations les plus grandes est encouragé par l'inefficacité du contrôle des structures. Je fais allusion à la législation sur les cumuls et au respect de l'obligation du bail.

Dans ces conditions, le risque est grand de voir le taux de population active agricole tomber au-dessous de 5 p. 100. Je rappelle qu'il est de 8 p. 100 aujourd'hui. Nous sommes, de ce point de vue, à un tournant qui est, pour l'agriculture française, aussi important que celui qu'elle a connu dans les années 1960-1962.

Il s'agit, désormais, de sauver des exploitations viables et d'éviter leur démembrement pour maintenir des agriculteurs à la terre.

Aussi allons-nous engager avec M. André Cellard une politique foncière audacieuse, qui doit permettre de relancer l'installation des jeunes agriculteurs et alléger véritablement la charge foncière qui pèse sur eux.

Ce sera, d'abord, une réforme de la politique des structures et la mise en place des offices fonciers. L'office foncier cantonal permettra aux agriculteurs de se défendre collectivement devant les tribunaux en cas de violation des lois foncières, qu'il s'agisse des lois sur les cumuls ou de la loi sur le fermage. L'évolution des structures sera ainsi maîtrisée sous le contrôle de la loi.

L'office foncier départemental permettra le regroupement des cinq ou six organismes qui, aujourd'hui, dans chaque département, participent à la gestion des structures de production : A. D. A. S. E. A., commission départementale des structures, comités techniques des S. A. F. E. R.

Ces offices seront composés d'agriculteurs, de représentants du Gouvernement et d'élus locaux.

Ils pourront donc, au travers des S. A. F. E. R., louer des terres aux jeunes agriculteurs qui sont candidats à l'installation et qui ne disposent pas de capitaux suffisants.

Un projet de loi sera, en effet, présenté à l'Assemblée nationale, autorisant les S. A. F. E. R. à louer des terres leur appartenant, mais aussi des terres relevant du domaine public ou appartenant à des G. F. A. et dont elles se verraient confier la gestion.

Il ne s'agit là ni d'une nationalisation des biens agricoles ni de terres « bon marché » mises à la disposition des jeunes agriculteurs.

Le service ainsi rendu tend à permettre à un jeune de ne pas être contraint, au moment même où il doit investir dans l'exploitation, à investir aussi dans le foncier. Mais il pourra, à chaque instant, décider d'acheter les terres, selon ses possibilités. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

Nous pensons, pour plus tard, à une loi d'aménagement de l'espace qui permettra d'assurer, dans un climat moins spéculatif, la coexistence des différents usages de l'espace : l'agriculture, la ville, mais aussi les transports et le tourisme. Cette loi sera nécessairement interministérielle.

Je voudrais parler maintenant des départements et territoires d'outre-mer.

L'ensemble des orientations que je viens d'évoquer doit, à mon sens, avoir un prolongement naturel dans la politique agricole menée dans les départements et territoires d'outre-mer.

La politique des structures prend, là, toute son importance. Je pense, en particulier, à la poursuite des opérations de réformes foncières engagées en Guadeloupe ou de maîtrise de l'eau en Martinique, à la Réunion et en Guadeloupe.

Cette politique permettra, non seulement le maintien des cultures d'exportation traditionnelle — la canne et le bananier — mais aussi la relance des productions locales et, surtout, la diversification des productions vers l'élevage ou la culture des fruits et légumes.

De même, le budget de mon ministère réserve la place qui convient à l'adduction d'eau, à l'assainissement des bourgs, à l'électrification et à la voirie rurales, bases d'un indispensable aménagement rural.

A cet effort de l'Etat — qui ne saurait se relâcher — s'ajoutera la contribution de la Communauté économique européenne. Une directive du Conseil du 30 juin 1981 engage, en effet, le F. E. O. G. A. dans une contribution de 85 millions d'ECU à un programme quinquennal de développement de l'agriculture dans les départements d'outre-mer.

Cet apport supplémentaire aux contributions de l'Etat et des collectivités territoriales va permettre une réelle accélération des programmes.

La seconde ligne de force de notre politique réside dans la politique des revenus agricoles.

Mieux connaître les revenus réels des agriculteurs est une nécessité. Ce groupe socio-professionnel agricole, s'il a bien été le seul à avoir vu son revenu global se dégrader aussi nettement depuis près de huit ans, est aussi celui qui connaît la plus forte disparité de revenus.

Deux objectifs dominent la politique des revenus agricoles : une meilleure connaissance des revenus et une meilleure fiscalité ; une meilleure formation du revenu par une gestion plus cohérente des marchés.

A l'évidence, le régime social, dont j'ai parlé ce matin, ainsi que la fiscalité constituent des outils primordiaux d'une bonne politique des revenus.

La situation fiscale des agriculteurs n'a que très peu évolué en vingt ans alors même que l'agriculture connaissait une mutation profonde. Il est désormais nécessaire de rechercher une contribution aux charges plus conforme à la capacité contributive de chacun.

La fiscalité est un outil qui doit être aussi bien au service d'une bonne gestion des exploitations qu'à celui d'une meilleure gestion de l'agriculture tout entière.

Or la grande majorité des agriculteurs sont, à l'heure actuelle, imposés au forfait collectif, qui est, par définition, la plus mauvaise approche pour cerner ces revenus individuels : 40 000 agriculteurs seulement sont « au réel », soit 3 p. 100 d'entre eux à peine.

Aussi l'orientation du Gouvernement — je souligne que ces questions ne sont pas du seul ressort du ministère du budget — est-elle de mieux adapter le régime du bénéfice réel aux contraintes de l'exploitation agricole, en particulier en ce qui concerne les stocks.

Le régime du bénéfice réel est bien l'approche idéale pour cerner les contours économiques des exploitations.

Cependant, cela implique d'accélérer l'effort de mise en place des comptabilités.

Aussi la voie que j'explore pour le moment est-elle celle de la constitution d'une imposition « au réel simplifié » qui pourrait remplacer le forfait collectif pour une large part des producteurs, notamment ceux qui sont assujettis à la T. V. A., soit 340 000 producteurs qui fournissent 70 p. 100 de la production.

Mais notre politique des revenus agricoles doit, bien sûr, s'appuyer aussi sur l'organisation des marchés.

Je voudrais souligner d'abord que, cette année, les prix agricoles auront augmenté en moyenne de 10 p. 100 alors que, l'année dernière, l'accroissement était de 5 p. 100 seulement.

Je pense que l'attention que mon ministère a portée à l'évolution des marchés, afin d'intervenir au bon moment, n'y est pas totalement étrangère.

Dans le même temps, le coût des consommations intermédiaires s'est accru, cette année, de 13 p. 100 contre 15 p. 100 l'an dernier.

Si donc il y a baisse du revenu cette année, elle est due essentiellement au fait que les rendements en productions végétales ont été relativement médiocres, alors qu'ils avaient été exceptionnellement bons l'année dernière.

Le principal échec de la politique agricole menée ces dernières années s'est traduit par l'évolution en baisse du revenu

agricole et la diminution du pouvoir d'achat des ménages agricoles.

Les gouvernements précédents n'ont pas su créer un environnement économique favorable à une organisation des marchés solide en refusant, notamment, de prendre les dispositions nécessaires pour assurer les conditions d'une bonne formation des prix sur les marchés.

Les crises que nous avons connues au cours de l'été 1981 démontrent bien la nécessité de se doter d'outils d'intervention plus efficaces qui doivent permettre d'assurer aux producteurs une meilleure sécurité des revenus.

Le Gouvernement estime, en effet, que les marges de progrès en matière d'organisation des marchés demeurent importantes.

La nouvelle organisation des marchés agricoles sera mise en œuvre sur trois plans et, d'abord, sur celui de la réforme de la politique agricole commune. Les propositions françaises — nous en reparlerons tout à l'heure — visent à assurer, par le rétablissement de l'unité de marché et de la préférence communautaire, une plus grande équité dans le maintien des revenus et dans la hiérarchie des prix. Nous pensons que la Communauté doit avoir aussi les moyens d'une véritable politique d'exportation, en particulier par des contrats.

Le deuxième plan est celui du renforcement des disciplines de production et de commercialisation.

Le troisième concerne la création d'offices par produit.

Ces deux derniers points font l'objet d'un projet de loi qui, sur la base des institutions existantes — groupements de producteurs, comités économiques, interprofession — mais dans un cadre nouveau, et sous l'égide des offices, permettra de connaître, prévoir, orienter et gérer les marchés.

Ces offices, qui seront des établissements publics à caractère industriel et commercial, ne se substitueront pas aux entreprises de transformation et de négoce : ils auront pour objectif de conforter leurs actions et d'atteindre à des orientations conformes à l'intérêt général. Cependant, ils auront la capacité d'agir sur l'ensemble de la filière.

Ce que nous voulons mettre en place, ce sont, en définitive, des structures interprofessionnelles qui fonctionnent et, à notre avis, elles ne peuvent le faire correctement qu'à partir du moment où toutes les familles professionnelles concernées sont représentées et où l'autorité de l'Etat est présente.

L'office interviendra selon des modalités qui varient suivant les secteurs, en fonction, bien entendu, des possibilités offertes par la réglementation communautaire et des spécificités des différents produits.

Nous sommes, en effet, tout autant sinon plus que d'autres attachés au Marché commun agricole. Ce que nous considérons simplement, c'est que la réglementation actuelle, indépendamment de notre volonté d'en renégocier certains aspects, ne nous interdit pas d'organiser les marchés en tenant compte des caractéristiques de notre agriculture.

C'est un fait que, à partir du dispositif communautaire, chaque Etat a pu mettre en place ou adapter une organisation nationale des marchés correspondant aux spécificités des différentes agricultures.

Mais, par le nouveau développement qu'ils assureront à la production agricole, ces offices permettront aussi une nouvelle croissance pour les industries agricoles et alimentaires : dans telle ou telle filière de produit, une reconquête du marché intérieur ; enfin, un essor plus sûr et mieux équilibré de nos exportations.

J'en viens donc, mesdames et messieurs les sénateurs, à la troisième ligne de force de cette nouvelle politique : le développement de l'appareil agro-industriel français, outil indispensable au renforcement de la position de l'agriculture française en Europe et dans le monde.

On ne peut plus dissocier désormais l'agriculture des industries de transformation, et ce dans la plupart des secteurs agricoles.

Aujourd'hui, en effet, près de 70 p. 100 des produits agricoles sont consommés après une transformation industrielle. Les répercussions sur la production agricole de l'efficacité des industries agro-alimentaires sont donc considérables. Cette relation n'est pas à sens unique : en fait, il y a interdépendance entre les deux secteurs.

De leur côté, les industries agro-alimentaires dépendent de la productivité de la production agricole, de l'efficacité de celle-ci à fournir des produits selon la quantité et la qualité nécessaires.

En fin de compte, il existe une véritable solidarité entre ces deux secteurs, qui s'affirme tout au long de la filière des produits.

C'est à cause de cette solidarité que je considère la séparation établie par le précédent gouvernement entre le secrétariat d'Etat aux industries agro-alimentaires et le ministère de

l'agriculture, à la fois comme illogique et contre nature. La réunion de ces deux champs d'activité au sein du ministère de l'agriculture doit améliorer la cohérence des interventions de l'Etat, et l'agriculture française doit s'appuyer sur l'importante industrie agricole et alimentaire française qui constitue — je vous le rappelle — la seconde branche industrielle après le bâtiment et les travaux publics.

C'est également l'une des rares branches industrielles qui ait conservé l'essentiel de son dynamisme depuis 1974 et qui ait, par exemple, maintenu tous ses emplois.

Le développement de la transformation doit se faire en priorité sur le sol national et nos grandes entreprises ne doivent pas désinvestir ici pour assurer l'essentiel de leur croissance dans les pays étrangers. Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas des implantations internationales ; au contraire, elles sont nécessaires.

Elles le sont pour exporter. Mais il faut les assurer judicieusement, même lorsqu'il est indispensable d'engager de gros moyens comme c'est le cas pour la conquête du marché américain.

Je vous rappelle que, en ce qui concerne les Etats-Unis par exemple, nous occupons aujourd'hui le troisième rang sur le plan des exportations de vin, derrière l'Italie et l'Allemagne fédérale.

Mais je voudrais insister sur l'importance, pour l'avenir, du développement agro-industriel des milliers de P.M.E. et de coopératives qui constituent ce tissu industriel des zones rurales indispensable au maintien de nos grands équilibres socio-économiques.

Il m'appartient de souligner, à cet égard, le rôle tout à fait fondamental de la coopération agricole qui a su réaliser depuis longtemps un mariage souvent heureux entre les impératifs économiques et les contraintes humaines et sociales. Elles sont loin d'être minimes, comme vous le savez, dans le monde rural.

La condition expresse est, cependant, que ces coopératives prennent en compte les aspirations légitimes de leurs sociétaires et de leurs salariés en matière de gestion démocratique.

J'en arrive maintenant aux moyens que l'Etat entend consacrer au soutien des investissements de ce secteur, car les industries agro-alimentaires maintiennent leurs efforts à l'investissement. C'est un point sur lequel il faut insister.

La formation brute de capital fixe a atteint 12 700 millions de francs, en 1979, et 14 500 millions de francs, en 1980, ce qui constitue un redressement remarquable par rapport aux années antérieures. L'investissement est évidemment à la fois la clé des progrès de la productivité, donc de la compétitivité, et de la création d'emplois.

C'est pourquoi les aides de l'Etat aux investissements seront accrues de plus de 30 p. 100, en 1982, passant de 295 millions à 392 millions de francs ; ces efforts considérables sont à la mesure de l'intérêt du Gouvernement pour les industries agricoles et alimentaires.

Ces aides seront attribuées à des projets allant dans le sens du développement de l'emploi et de l'équilibre de la balance commerciale.

Cela signifie que, sauf cas particulier, notamment celui des entreprises qui connaissent des difficultés passagères pour lesquelles un plan de redressement aura été approuvé par les pouvoirs publics, l'aide de l'Etat ne saurait concerner des entreprises qui réduiraient leur niveau d'emploi sur le territoire national.

Cela choquera peut-être certains mais, si l'emploi est une priorité nationale, il convient d'en tirer toutes les conséquences.

De manière plus précise, les projets seront appréciés dans le cadre d'une politique sectorielle qui adaptera les grands objectifs nationaux aux spécificités de chaque branche. Cette politique sectorielle permettra notamment d'intégrer les préoccupations relatives aux filières.

Cet effort en faveur de la compétitivité est indispensable pour la poursuite de la politique d'exportation.

Certes, la situation en 1981 sera très satisfaisante sur ce plan. Nous nous acheminons en effet vers un solde positif d'environ 27 milliards de francs qui justifie notre confiance dans l'avenir de l'agriculture.

Mais ces chiffres, qui sont à l'honneur des entreprises et des artisans français, ne doivent pas nous conduire à un optimisme béat.

Nos exportations sont encore largement tributaires — pour 50 p. 100 — des produits agricoles exportables en l'état et donc soumis aux contraintes naturelles. C'est le cas, par exemple, des céréales, malgré l'excellente compétence des agriculteurs français.

Je soulignerai d'abord que l'amélioration de la balance commerciale agro-alimentaire passe par la reconquête du marché intérieur.

Cela est particulièrement vrai pour les produits agricoles. En effet, nous avons des déficits étonnants, pour peu qu'on y réfléchisse. Mais cela est vrai aussi de certains produits transformés.

En ce qui concerne le développement des exportations, je distinguerai deux situations bien différentes.

Tout d'abord, celle des produits bénéficiant d'un soutien communautaire et de restitutions à l'exportation.

Dans ce domaine, notre capacité d'exportation dépend, d'une part, de la production agricole nationale — elle est donc soumise aux contraintes naturelles — et, d'autre part, de la politique d'exportation communautaire. Or il s'agit en l'occurrence plus souvent d'une absence de politique communautaire ou tout au moins d'une politique de délestage des excédents plutôt que d'une véritable politique d'exportation.

Mises à part ces exportations, avant tout dépendantes de la politique communautaire, il existe des produits dont l'exportation relève de la capacité commerciale des entreprises, tels, les vins, les fromages et les produits de deuxième transformation.

Je prendrai un seul exemple, que j'ai déjà cité, celui du vin. Voilà quelques années, nous étions les premiers sur le marché américain ; en 1980, la France ne vient qu'en troisième position en quantité derrière l'Italie et la République fédérale d'Allemagne !

Nous devons être capables de produire et d'exporter — et je crois que les entreprises le sont de plus en plus — une production intermédiaire entre des produits totalement banalisés et des produits de haut de gamme, qui permettent de valoriser l'image de marque française tout en représentant des volumes significatifs à l'exportation.

Nous devons être capables aussi de mener une politique commerciale moderne et plus agressive, aussi bien pour les produits de base peu transformés que pour les produits plus élaborés.

Nos résultats à l'exportation proviennent, pour partie, de la somme de tous les efforts que consentent les petites et moyennes entreprises des secteurs de produits traditionnels comme les vins, les spiritueux, les fromages, les conserves. Il faut les aider à accroître leur capacité d'exportation.

Il est indispensable, non seulement, bien sûr, de pérenniser nos débouchés actuels, mais de les accroître pour nous permettre d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés sur le plan agricole.

Il faut, en effet, poursuivre le mouvement de croissance de la production agricole française. Cette croissance de l'agriculture française doit se situer à l'intérieur de celle de l'agriculture européenne.

L'Europe, par l'ancienneté de ses traditions rurales, par la technicité de ses producteurs et par ses conditions naturelles, a vocation à être une grande puissance agricole, d'autant que le monde a faim et a besoin de la production agricole européenne. C'est en ce sens que je négocie à Bruxelles l'évolution de la politique agricole commune.

C'est dans ce sens aussi que le Gouvernement a indiqué à la Commission des Communautés et à nos partenaires qu'il entendait voir réformer la politique agricole commune par les propositions contenues dans notre mémorandum sur la relance de la construction européenne ; et c'est ce que le Président de la République a fait valoir auprès de nos partenaires au récent sommet de Londres.

La politique agricole a constitué, en effet, depuis vingt ans, l'élément moteur de la construction européenne.

La relance de cette construction ne saurait passer, ainsi que certains le souhaitent, par l'affaiblissement de cette seule politique véritablement commune à l'intérieur de la Communauté.

Bien au contraire, cette politique doit être renforcée et approfondie afin de permettre le développement de l'agriculture, conformément au programme que je viens d'exposer devant vous.

Dans ces conditions, je n'ai pu qu'être déçu par les propositions qu'a formulées récemment la Commission des Communautés européennes. Ce document est, en effet, inspiré uniquement par des considérations d'ordre budgétaire.

Il tend à réduire les dépenses agricoles pour conserver sur le budget communautaire les ressources réclamées par ceux de nos partenaires qui refusent la solidarité financière.

Un tel raisonnement ne peut conduire qu'à une seule conclusion : pour réduire les dépenses, il faut supprimer leur cause, donc limiter la production en rapprochant les prix européens des cours mondiaux.

Cela conduit aussi à limiter la production agricole européenne par la définition de quotas limitant la production pour chaque pays.

Le Gouvernement français considère, au contraire, comme je l'ai déjà affirmé, que la Communauté doit rejeter ces tendances malthusiennes et affirmer sa vocation à être une grande puissance agricole.

Et cela d'autant plus que la pression sur les prix, préconisée par la Commission, ne ferait qu'accroître la baisse des revenus qui frappe nos producteurs depuis sept ans.

Pour obtenir une relance satisfaisante de la politique agricole commune qui dépasse le point de vue comptable, les appuis ne manquent pas ; ce sont ceux de tous les Etats membres attachés au maintien de la politique agricole commune, ce sont ceux des Etats attachés à leur agriculture.

Tous savent que le Marché commun agricole ne peut plus se contenter d'un de ces compromis douteux dont les années précédentes ont connu l'exemple et qui se bornent à différer la solution des problèmes à l'année suivante.

C'est la raison pour laquelle les questions agricoles ont occupé une place si importante au dernier conseil européen.

Il est maintenant admis que l'ensemble des points intéressant la relance de la construction européenne, la réforme de la politique agricole commune et les revendications budgétaires de certains de nos partenaires sont liés.

Le Président de la République a clairement marqué la volonté française d'obtenir un accord global et de ne pas accorder d'avantages budgétaires à nos partenaires sans que des progrès substantiels aient été réalisés sur la politique agricole commune.

C'est ainsi que, sur les quatre points au sujet desquels on n'a pas pu enregistrer de progrès, trois intéressent l'agriculture. La solution du quatrième problème, celui des revendications budgétaires du Royaume-Uni, est donc clairement liée à la solution à apporter aux trois autres.

Sur les autres points intéressant l'agriculture, des progrès ont été enregistrés.

Nous avons, bien entendu — je viens de vous en donner les raisons — refusé les solutions fondées sur des économies budgétaires aveugles, et ce d'autant plus que nous estimons possible de faire des économies en supprimant les entorses aux principes de la politique agricole commune, donc en relançant cette dernière : d'abord, en établissant la préférence communautaire, notamment pour les produits de substitution des céréales et les matières grasses végétales ; ensuite, en éliminant de façon automatique et rapide les montants compensatoires monétaires ; enfin, en introduisant une modulation de la taxe de coresponsabilité sur le lait afin de pénaliser les grandes usines à lait qui sont les véritables responsables des excédents. En revanche, les petits producteurs seraient exemptés de cette taxe afin de sauvegarder leur revenu. Vous savez que le Président de la République a été particulièrement ferme sur cette question.

De même, la délégation française a rappelé qu'elle entendait voir améliorer les organisations de marché pour les produits méditerranéens avant tout nouvel élargissement de la Communauté, et cela pour le vin, les fruits et légumes et l'huile d'olive.

Je terminerai en soulignant l'intérêt que j'ai pris à la lecture des rapports de vos commissions. Bien sûr, certains me semblent quelque peu sévères — je pense notamment à celui de M. Tinant — mais tous montrent le souci que vous avez eu d'un examen approfondi des divers aspects du budget de mon ministère et constituent ainsi des documents utiles pour la détermination de la politique agricole. Je remercie donc MM. les rapporteurs de ce travail. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur quelques travées de la gauche démocratique et de l'U. C. D. P.*)

(M. Maurice Schumann remplace M. Etienne Dailly au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN
vice-président.

M. le président. La parole est à M. Chamant, rapporteur spécial.

M. Jean Chamant, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt l'intervention très complète de Mme le ministre et, en l'écoutant, je me demandais si le projet de budget, tel qu'il se présente aujourd'hui en tout cas, était susceptible de répondre aux ambitions dont Mme le ministre a fait état devant nous.

Pour essayer de nous en rendre compte, je vais m'efforcer maintenant, dans le court délai qui m'est imparti, de procéder à une analyse aussi objective que possible de ce budget.

La commission des finances, devant laquelle j'ai eu l'honneur de le rapporter, a tout d'abord noté qu'à structure budgétaire constante et par rapport à la loi de finances initiale de 1981, le projet de budget de l'agriculture pour 1982 s'établit à plus de 30 milliards de francs contre 26 milliards l'an dernier, soit une augmentation de 14 p. 100.

Il faut donc constater, d'entrée de jeu, que la progression des crédits inscrits au budget de ce ministère est inférieure, et de façon assez sensible, à celle de l'ensemble des crédits du budget de l'Etat.

Cela dit, laissant de côté les moyens des services sur lesquels aucune observation n'est à présenter, j'examinerai de quelle manière évoluent les crédits inscrits au titre des interventions publiques et des dépenses en capital.

L'évolution de ces crédits permet, en effet, de mieux juger la politique agricole que vous venez de définir, madame le ministre.

La commission des finances a enregistré favorablement l'importante majoration des crédits affectés aux primes pour le maintien du troupeau des vaches allaitant, ce qui est d'ailleurs conforme au plan élevage.

Elle a également noté la majoration de la dotation d'installation en faveur des jeunes agriculteurs en attendant son doublement vers la fin de l'année 1982.

Mais nous craignons que l'effet de cette majoration ne soit atténué par l'augmentation des taux d'intérêt des prêts consentis aux jeunes agriculteurs.

Enfin, elle a enregistré, avec satisfaction, la progression des dotations qui concernent la forêt, de celles relatives à l'établissement de la carte départementale des terres agricoles, ce qui est conforme à la loi d'orientation, la majoration des crédits intéressant l'O. N. I. C. — office national interprofessionnel des céréales — encore que cette majoration doit servir, me semble-t-il, à financer par priorité un programme d'aide alimentaire qui ne concerne donc pas directement les agriculteurs, et enfin la forte progression, pour la deuxième année consécutive, des crédits consacrés à la recherche.

Toutes ces mesures sont positives, je l'ai déjà dit, mais, en regard, la commission des finances a constaté, avec regret, qu'un certain nombre de dotations s'inscrivaient en stagnation, et parfois même en régression, par rapport à des dotations antérieures.

Il en est ainsi, par exemple, des crédits qui intéressent la valorisation de la production agricole : ceux du F. O. R. M. A. — fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles — ceux en faveur de la sélection animale, de la modernisation des exploitations, ceux pour l'indemnité viagère de départ qui sont en augmentation de 4 p. 100 alors que près de 400 000 agriculteurs pourraient quitter la terre, la libérant ainsi et permettant de l'offrir à ceux, notamment aux jeunes, qui désirent l'exploiter.

Je ne parlerai pas des crédits concernant l'enseignement et les bourses d'études ni des transports scolaires ; je laisse ce soin au rapporteur de la commission des affaires culturelles.

J'aborderai maintenant deux sujets qui n'ont pas été sans vous préoccuper, madame le ministre, car vous leur avez consacré un développement fort intéressant, celui des équipements ruraux — adduction d'eau et électrification rurale — et celui du remembrement et de l'hydraulique.

Les crédits inscrits dans le budget pour 1982 sont en régression par rapport à ceux qui figuraient dans le budget de 1981. Vous nous avez toutefois apporté un certain nombre d'ajustements. Je souhaite qu'un collectif agricole prochain vienne rectifier ce qui, à nos yeux, constitue sans aucun doute une erreur.

Tel est le jugement, nuancé, que votre commission a porté sur l'ensemble des crédits qui sont inscrits aussi bien au titre des interventions publiques qu'au titre des dépenses en capital.

Au moment où nous avons étudié votre budget en commission, nous nous sommes posé deux questions ; celles-ci étaient suscitées par l'inscription de deux crédits dont l'ampleur nous a surpris. Je dois dire qu'à ces deux questions, que je vais très rapidement exposer, vous avez tout à l'heure apporté une réponse, réponse que je me permettrai très simplement de commenter.

Nous nous sommes d'abord demandé pourquoi un crédit de 50 millions de francs était attribué aux S. A. F. E. R. Nous avons la réponse : un projet de loi, qui viendra prochainement en discussion devant le Parlement, vise — vous venez de nous le dire — à étendre la compétence des S. A. F. E. R., de telle sorte que celles-ci soient autorisées, d'une part, à louer des terres, d'autre part — ce qui est d'ailleurs assez surprenant — à gérer les biens fonciers détenus par l'Etat et les collectivités publiques.

Je n'anticipe pas, madame le ministre, sur le débat qui aura lieu au fond. Mais, au regard des informations dont nous disposons, nous nous demandons si l'évolution actuelle du marché foncier agricole appelle vraiment une extension des compétences des S. A. F. E. R.

M. Paul Jargot. Oui, bien sûr !

M. Jean Chamant, rapporteur spécial. La réponse n'est pas aussi simple que vous paraissez le croire, mon cher collègue ; nous le verrons probablement dans quelques semaines.

La commission des finances craint que la location que les S. A. F. E. R. seraient autorisées à consentir à des agriculteurs, en vue de les aider, ne devienne une vocation permanente et essentielle, à la limite très coûteuse pour l'Etat, surtout si — comme vous l'avez d'ailleurs laissé entendre — les S. A. F. E. R. étaient autorisées à acquérir des terres pour venir en aide à des agriculteurs connaissant des difficultés temporaires de trésorerie mais dont l'exploitation est reconnue viable — c'est la définition que vous donniez au mois de juillet dernier, lorsqu'une procédure d'aide en faveur des agriculteurs en difficulté a été élaborée.

Je ne ferai pas d'autres commentaires pour l'instant en ce qui concerne cette extension de la compétence des S. A. F. E. R. Je veux simplement souligner que notre commission des finances a été extrêmement attentive à cette novation.

Notre deuxième interrogation, au moment où nous avons travaillé en commission, concernait l'extraordinaire augmentation des crédits de l'Onivit — office national interprofessionnel des vins de table — et notamment l'inscription d'un crédit de 200 millions de francs. Nous savons maintenant que ce crédit est destiné à la création de l'office des vins et, probablement, bien que vous ne l'ayez pas dit explicitement, de l'office des fruits et légumes.

Nous abordons là le problème du revenu des agriculteurs, sur lequel je voudrais vous donner le sentiment de la commission des finances.

Madame le ministre, il y a trois manières d'assurer le revenu des agriculteurs : premièrement, par la fixation des prix communautaires, prix autant que possible rémunérateurs, du moins c'est notre souhait ; deuxièmement, par l'organisation des marchés ; troisièmement, par la réduction de l'endettement qui frappe les agriculteurs.

Je n'évoquerai aujourd'hui que les deux premiers points.

La fixation des prix communautaires d'abord : vous savez — si vous ne le savez pas encore, vous le saurez bientôt — qu'en général, à Bruxelles, à l'occasion des successives conférences que tiennent les ministres de l'agriculture, on aboutit finalement à l'un de ces accords que vous avez tout à l'heure qualifiés de « douteux » — mais soyez prudente à cet égard, de grâce ! — qui fixe une sorte de moyenne communautaire, moyenne qui pénalise les agriculteurs des pays qui connaissent un taux d'inflation plus élevé que leurs voisins.

Cette année, la hausse des prix agricoles décidée à Bruxelles au mois d'avril a été, si j'ai bonne mémoire, de 12,5 p. 100, alors que le taux de l'inflation atteindra sans doute chez nous 14 ou 14,5 p. 100. Tant que subsistera cette distorsion et tant que continueront de croître d'une manière significative à la fois le coût des consommations intermédiaires et le coût des charges sociales, et quelles que soient les décisions arrêtées à Bruxelles, nos agriculteurs seront pénalisés.

Vous n'avez pas rappelé, mais je le fais volontiers, qu'au printemps dernier, dans sa campagne électorale, le Président de la République avait demandé qu'une hausse de 15 p. 100 soit fixée à Bruxelles pour les prix agricoles.

Nous allons connaître cette année une inflation un peu supérieure à celle que nous avons connue l'an dernier ; je vous pose alors la question, madame le ministre : quelle sera votre attitude à la conférence de Bruxelles dans quelques mois, lorsqu'il s'agira de défendre le niveau de vie de nos agriculteurs ?

En ce qui concerne l'organisation des marchés et la création des offices, je dois dire, madame le ministre, que votre exposé a été fort complet. Au moment où je présentais mon rapport devant la commission des finances, nous ignorions tout, ou presque tout, de vos intentions ; nous voici maintenant parfaitement éclairés.

Il n'y a pas lieu d'être surpris de vos informations, car l'orientation que vous avez annoncée est celle qui avait été indiquée par le Président de la République à l'occasion de sa campagne électorale. Il avait dit : « Les marchés seront organisés par des offices par produit chargés de mettre en œuvre des prix garantis tenant compte des coûts de production dans la limite d'un quantum par travailleur. » On ne peut être plus clair.

Cependant, après vous avoir écoutée, madame le ministre, développer les grandes lignes de cette future politique, je ne peux pas ne pas vous poser un certain nombre de questions. Je vous les livre telles quelles.

Comment, selon vous, seront organisés ces offices ? Quels seront les mécanismes d'intervention ? Quelle sera la nature de la garantie de prix accordée dans la limite d'un quantum ?

Le mécanisme de prix garantis dans la limite d'un quantum est incompatible avec les règles communautaires actuelles. En

effet, il fait échec au principe de l'unicité des prix à l'intérieur du Marché commun. Comment conciliez-vous cette exigence nationale avec les principes et les règles communautaires, que vous nous avez dit vouloir respecter ?

J'aperçois, madame le ministre, aux objectifs que vous assignez à ces offices et à la garantie de prix dans la limite d'un quantum trois risques qui me paraissent sérieux.

Le premier, c'est celui d'une désécialisation des régions : les agriculteurs pourraient être tentés de multiplier les garanties de revenu en diversifiant leur production.

Le deuxième risque, qui me paraît plus grave, c'est celui du tarissement de la source de notre pétrole vert : les agriculteurs seraient peu encouragés à produire pour l'exportation si la garantie de prix ne s'appliquait plus au-delà d'un certain quantum, tandis que les garanties accordées aboutiraient rapidement à une réduction de la compétitivité de nos produits.

Le troisième risque — vous l'avez nié tout à l'heure — c'est celui d'une administration complète de la production et des échanges agricoles : la garantie d'un revenu, en effet, même dans les limites d'un quantum, imposerait la redéfinition d'un prix d'équivalence, qu'il faudrait en permanence préciser, répartir et contrôler.

Cet aspect de votre politique me paraît ne pas du tout aller dans le sens d'une relance de l'Europe. En effet, un tel projet conduirait, que vous le vouliez ou non, à la « renationalisation » de la politique agricole commune.

Lorsque nous aurons à examiner les projets de loi que vous nous avez annoncés, madame le ministre, il conviendra que chacun s'exprime clairement face aux risques que me semble comporter cet aspect de votre politique que je viens de décrire. Telles sont, madame le ministre, les questions que je me crois autorisé à vous poser au nom de la commission des finances.

En écoutant le début de votre propos, je me disais qu'il était tout de même curieux que la politique agricole menée dans ce pays pendant vingt ans, politique que vous avez, disons-le, sévèrement condamnée, ait, malgré tout, permis la montée en puissance de l'agriculture et que, récemment encore, chacun se soit plus à souligner ses performances. En effet, non seulement elle est aujourd'hui totalement engagée dans la compétition internationale, mais encore — reconnaissez-le avec nous — elle y fait très bonne figure. En 1980, le solde net positif de notre balance commerciale pour les échanges agro-alimentaires a été, je crois, de 12 milliards de francs ; il dépassera cette année, me dit-on, 20 milliards de francs.

Nous avons peine à croire que si la politique agricole de ces dernières années avait été celle que vous avez décrite et condamnée nous aurions pu obtenir de tels résultats !

Voyez-vous, madame le ministre, je crois que, dans ce genre d'affaires, il faut se défier d'avoir une vision manichéenne des choses : pour le passé, c'est la faillite totale, pour l'avenir, c'est le succès assuré ; hier, c'était la politique de la terre brûlée, demain, ce sera la politique de la terre promise.

Il faut ramener notre débat démocratique à de plus justes proportions et voir la réalité des choses : l'agriculture française a su remarquablement se développer au cours des années précédentes ; elle possède encore aujourd'hui, malgré la crise, des atouts considérables.

Votre budget lui permettra-t-il de jouer ces atouts et de les mettre en valeur ? Telle est la question qui est aujourd'hui posée au Sénat. Au nom de la commission des finances, je dis qu'il appartiendra tout à l'heure à notre assemblée de se prononcer. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Goestchy, rapporteur spécial.

M. Henri Goestchy, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (industries agricoles et alimentaires). Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la suppression du secrétariat d'Etat aux industries agricoles et alimentaires traduit une nouvelle politique. J'ose espérer que le caractère prioritaire des actions entreprises en faveur de ces industries ne sera pas remis en cause à la suite de cette modification des structures du Gouvernement.

En tout état de cause, le projet de budget pour 1982 des industries agricoles et alimentaires ne fait plus l'objet d'un fascicule budgétaire distinct. Il figure désormais dans le « bleu » de l'agriculture.

Le montant total du budget passe, en crédits de paiement, de 505 780 000 francs en 1981 à 641 540 000 francs en 1982, soit une augmentation de 26,84 p. 100.

Les dépenses ordinaires, qui représentent 43,86 p. 100 du budget total, progressent, d'un exercice à l'autre, de 43,80 p. 100.

Les autorisations de programme s'accroissent de 32,57 p. 100 et les crédits de paiement augmentent de 14,43 p. 100.

J'examinerai donc successivement les dépenses ordinaires et les dépenses en capital.

Pour les dépenses ordinaires, trois évolutions doivent être rappelées et, tout d'abord, une réduction peu significative des crédits de personnel et de matériel.

La diminution, en 1982 par rapport à 1981, des crédits de personnel et de matériel est le résultat de la suppression du secrétariat d'Etat ; quatorze emplois se trouvent notamment supprimés.

Notons que la question du prolongement de l'action de la direction des industries agricoles et alimentaires, au niveau local, ne se trouve toujours pas réglée.

Pourtant, la création dans chaque direction départementale de l'agriculture d'un quatrième service exclusivement compétent en matière d'industrie agro-alimentaire pourrait constituer une solution particulièrement appropriée à la nature des difficultés administratives à résoudre. Il serait judicieux notamment de déconcentrer le traitement des dossiers de prime d'orientation agricole.

La deuxième évolution concerne l'augmentation des crédits assurant le financement d'aides aux planteurs de canne et producteurs de sucre des départements d'outre-mer.

L'importante augmentation des crédits correspondant à ces « actions diverses » — 124 millions de francs en 1982, ce qui représente un accroissement, d'un exercice à l'autre, de 124,08 p. 100 — est notamment due aux perspectives d'augmentation de la production de canne à sucre — 2 550 000 quintaux pour la campagne 1981-1982, contre 2 280 000 quintaux pour la campagne 1980-1981.

Nous remarquons cependant ici l'existence de pratiques comptables irrégulières qui conduisent à limiter singulièrement l'information du Parlement.

Ainsi l'intitulé de l'article budgétaire « actions diverses » est singulièrement vague, puisqu'il s'agit de crédits assurant le financement d'aides aux planteurs de canne et producteurs de sucre des départements d'outre-mer, ce qui correspond à un objet bien précis.

Mais cette constatation présente un intérêt mineur, compte tenu des modalités successives de gestion des crédits de cet article. Je tiens à les rappeler brièvement compte tenu des informations qui m'ont été communiquées.

En 1981, la dotation de cette ligne s'étant révélée insuffisante, une somme de 33 500 000 francs a dû être trouvée pour financer les opérations prévues.

Cette somme avait deux origines : 5 millions de francs de crédits de report récupérés en cours d'année ; 28 500 000 francs sous forme d'avance en provenance du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles, le F. O. R. M. A.

Cette avance de 28 500 000 francs du F. O. R. M. A. n'a pas été portée sur le chapitre 44-60 du budget du secrétariat d'Etat aux industries agricoles et alimentaires, mais sur le chapitre 44-54, article 30 du budget du ministère de l'agriculture, confondu dans un crédit global de 65 millions de francs.

Ces différentes mesures de compensation, contrairement aux règles comptables, ont donc occulté que la dotation de ces « actions diverses » avait été servie, en réalité, en cours d'année, à hauteur de 59 800 000 francs initialement, auxquels se sont ajoutés 33 500 000 francs par collectif, soit 93 300 000 francs.

Les crédits demandés pour 1982 ne représentent donc plus qu'une majoration de 43,6 p. 100 contre les 124 p. 100 que j'ai cités précédemment.

De telles pratiques sont évidemment répréhensibles dans la mesure où elles limitent l'information du Parlement.

Enfin, la troisième évolution a trait à un accroissement relatif limité des dotations allouées aux organismes d'interventions.

Les dotations accordées au fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre — 86 900 000 francs en 1982 — et à la société interprofessionnelle des oléagineux — 80 millions de francs en 1982 — progressent respectivement, d'une année à l'autre, de 11,27 et de 17,04 p. 100.

J'en viens maintenant aux dépenses en capital.

La progression des autorisations de programme intéresse surtout le développement de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires — 348 millions de francs en 1982, soit une augmentation de 115 p. 100 par rapport à 1981.

Ces moyens supplémentaires serviront à assurer le financement de la prime d'orientation agricole qu'on appelle communément P. O. A. et qui est accordée, sous réserve de certaines conditions, au profit d'opérations de création, d'extension, de regroupement ou de modernisation des entreprises de stockage,

de transformation et de commercialisation des produits agricoles et alimentaires.

Le Gouvernement compte mettre en œuvre une politique fondée sur le maintien de l'emploi et l'équilibre des échanges : les moyens prévus devront permettre le renforcement des entreprises dans les « filières » par produit.

Les crédits de paiement de cette dotation — soit 285 millions de francs — augmentent de 52 p. 100.

L'accroissement des crédits de paiement porte surtout sur les produits des pêches maritimes : 2 500 000 francs en 1982, soit une augmentation de 150 p. 100 par rapport à 1981. Les autorisations de programme de cette dotation ne progressent, en revanche, que de 9 p. 100. Il convient, en effet, d'accélérer, en ce domaine, la consommation des autorisations de programme antérieurement accordées.

Les crédits de recherche augmentent de 30 p. 100 en autorisations de programme et de 46 p. 100 en crédits de paiement. Ils s'élèvent respectivement à 13 millions et à 18,8 millions de francs, afin de financer les thèmes de recherche privilégiés.

Une réduction très sensible des moyens dévolus au fonds d'intervention stratégique peut être constatée : moins 60 p. 100 en autorisations de programme et moins 62,5 p. 100 en crédits de paiement. Cette diminution semble correspondre à la volonté de limiter les conventions passées avec les grandes sociétés, afin de donner une priorité au financement de la P. O. A.

La dotation des « études générales » revient à un million de francs en crédits de paiement ; elle passe à 3 millions de francs en autorisations de programme.

Je voudrais enfin formuler, en conclusion, trois observations, sans revenir sur les difficultés de gestion comptable.

Première observation : le Gouvernement a choisi, indiscutablement, de réduire son aide aux entreprises dynamiques.

La diminution des crédits du Fonds d'intervention stratégique — F.I.S. — traduit la volonté du Gouvernement de réduire son aide sélective accordée aux entreprises dynamiques par les conventions de développement. Je citerai, à cet égard, Gervais-Danone, Bongrain, Bonduel, Fleury Michon, etc.

Deuxième observation : deux idées que j'avais formulées l'an dernier conservent une certaine actualité.

Les déficits anormaux de certains postes — viande de porc et poissons, par exemple — persistent. Il est urgent d'entreprendre une action pour pallier cette défaillance anormale compte tenu de notre dotation en facteurs de production.

Les moyens consacrés à la valorisation des pêches permettent sans doute de consommer les autorisations de programme accordées antérieurement. Mais la très modique progression des autorisations de programme — 9,37 p. 100 en 1982 par rapport à 1981 — constitue un motif de préoccupation.

Troisième observation : l'augmentation des crédits alloués à la recherche répond à un souci de votre rapporteur, mais l'effort accompli en 1982 devra être poursuivi.

Tout au long de cet exposé je n'ai pas évoqué, volontairement, les questions d'ordre strictement économique. Je vous renvoie, à ce sujet, à mon rapport de l'année dernière. Mais je souhaiterais obtenir des informations sur les intentions du Gouvernement à l'égard des problèmes de prix, de montants compensatoires monétaires et de libre circulation. De même, certaines filières des industries alimentaires, notamment les conserves de fruits, se trouvent menacées par la concurrence étrangère. Quelle sera l'attitude du Gouvernement ?

Compte tenu de ces observations, votre commission a adopté les crédits des industries agricoles et alimentaires. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Sordel, rapporteur pour avis.

M. Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Tout à l'heure, vous nous avez rappelé, madame le ministre, que nous étions appelés à examiner ce projet de budget pour 1982 à un moment où l'agriculture française connaissait des difficultés. C'est exact, mais, déjà l'année dernière, le manque de revenus avait conduit le Gouvernement à apporter une importante compensation, puisqu'elle représentait 12 p. 100 du revenu agricole total contre seulement 2 p. 100 en 1973 et 1974.

Cette année encore, la situation est la même puisque, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, les productions agricoles en général et les productions végétales en particulier n'ont pas eu le rendement qu'on en attendait. Les prix ont augmenté selon les normes prévues à Bruxelles d'environ 10 p. 100, mais les prix des consommations intermédiaires ont eux aussi progressé. Je dirai donc que le même problème se pose que l'an dernier, mais peut-être pas au même niveau.

Vous nous avez invités, ainsi que les rapporteurs de l'Assemblée nationale, voilà quelques jours, madame le ministre, pour nous donner votre avis sur ce dossier. Je vous en remercie. Nous sommes également conviés à assister demain à la conférence annuelle. Les rapporteurs sont sensibles à cette invitation, car nous avons souvent déploré, au cours des années passées, de ne pas y participer.

Au regard de cette conférence annuelle, j'émettrai une réserve. Celle-ci concerne non pas les décisions qui seront prises demain et les discussions difficiles qui pourront avoir lieu, mais une question de principe que j'ai déjà signalée au cours des derniers budgets. Je regrette que cette conférence se présente après l'examen du budget devant les assemblées. En effet, nous savons très bien qu'après la conférence un collectif budgétaire sera nécessaire pour prendre en compte les décisions qui auront été prises. Il nous est désagréable d'avoir à juger aujourd'hui les crédits réservés à l'agriculture alors que nous savons que demain d'autres crédits devront être débloqués.

Aux problèmes des revenus s'ajoute un certain nombre d'inquiétudes que votre commission a partagées en examinant ce projet de budget, bien que vous nous ayez apporté un certain nombre d'informations très intéressantes. Cependant votre commission a pris en considération non seulement la situation actuelle, mais également les problèmes soulevés lors de l'examen de la loi d'orientation agricole que nous avons votée l'an dernier.

Vous ne vous étonnez pas, madame le ministre, que je fasse référence à cette loi puisque j'en ai été le rapporteur. Nous avons passé de nombreuses heures dans cette enceinte pour examiner quelque 1 000 amendements en première lecture et quelque 200 à 300 amendements en seconde lecture. Tous les problèmes n'ont pas été réglés par cette loi d'orientation, mais elle avait bien le même objet que celui que vous avez exprimé tout à l'heure, c'est-à-dire promouvoir une agriculture de type familial à responsabilité personnelle. On peut retrouver dans ce programme les volontés que vous avez exprimées tout à l'heure. A travers ses différents volets — économique, social, foncier et aménagement rural — la loi d'orientation entendait renforcer des dispositifs existant déjà et qui découlaient des lois de 1960 et 1962 défendues à l'époque par M. Pisani.

Ces lois, qui ont été longues à produire leurs effets — il a fallu attendre au moins dix ans pour se rendre compte de l'impact qu'elles pouvaient avoir sur le terrain — ont évidemment été appliquées sur une période économique totalement différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. La loi d'orientation agricole de 1980 devait en assurer la continuité, mais elle ne leur a peut-être pas apporté toutes les corrections qui peuvent apparaître nécessaires aujourd'hui.

Il faut, je crois, examiner avec objectivité cet ensemble de dispositifs car, finalement, tout est perfectible.

Parmi les inquiétudes exprimées au sein de la commission — et qui, je crois, sont partagées par le monde agricole — il existe cette incertitude concernant l'évolution de la politique agricole commune. Le sommet de Londres des jours derniers n'a pas amené de réponse positive à un certain nombre de problèmes, mais je dois reconnaître que vous nous avez apporté, tant en commission que tout à l'heure dans votre exposé, un certain nombre d'éléments qui nous permettent de penser que vous avez l'intention très ferme de défendre les éléments auxquels nous tenons le plus.

Nous pensons effectivement que le problème budgétaire n'est pas le seul qui se pose et qu'il faudra donner à cette politique les moyens d'être efficace pour que les agriculteurs en reçoivent leur part et que les Etats en aient également les retombées.

Vous avez dit votre volonté d'aller dans le sens du retour à l'unicité des prix en supprimant les montants compensatoires ; nous le souhaitons bien vivement.

Enfin, vous avez dit combien vous étiez sensible au problème de l'abandon de la préférence communautaire que l'on constate depuis un certain nombre d'années et qu'il faut absolument corriger. D'ailleurs, M. Chandernagor, ministre chargé des relations avec l'Europe, nous l'a confirmé il y a quelques jours à cette tribune.

Je souhaite simplement que les prochaines délibérations nous amènent peut-être à un compromis — puisque vous avez évoqué ce terme — qui ne soit pas douteux. Quoi qu'il en soit, il nous sera difficile de ne pas avoir recours, finalement, à un compromis. D'ailleurs, M. le Président de la République disait lui-même, il y a quelques jours, qu'en matière de Marché commun il fallait être ferme mais non intransigeant, et qu'il faudrait trouver un compromis. Alors, souhaitons simplement que ce compromis ne soit pas douteux et qu'il prenne en charge les intérêts de l'agriculture française.

Le plan intérimaire de deux ans pourrait nous confirmer également l'intérêt que le Gouvernement porte à l'agriculture puisqu'il indique que l'agriculture doit remplir trois missions :

mieux satisfaire la demande nationale, accroître les exportations et maintenir l'emploi dans l'agriculture et dans le milieu rural. Cela suppose une agriculture résolument expansionniste, ce qui n'est pas en contradiction avec la loi d'orientation agricole de 1980.

A partir de ces réflexions, que peut-on penser du budget de l'agriculture ?

D'une manière globale, le budget de l'agriculture progresse de 19 p. 100, soit un peu moins que le budget général. Les dépenses agricoles représenteraient, en 1982, 12 p. 100 du budget des dépenses civiles.

Il est intéressant de noter tout d'abord que, en dehors du budget des dépenses, l'agriculture a été concernée par la première partie du budget. En effet, au titre de cette première partie, nous avons examiné plusieurs dispositions qui concernaient l'agriculture.

Parmi ces dispositions, nous pouvons relever la suppression du secrétariat d'Etat chargé des industries agricoles et alimentaires, puis le transfert de l'institut national de la recherche agronomique au ministère de la recherche.

En commission, certains commissaires se sont émus de ce transfert et ont quelquefois parlé de « démantèlement » du ministère de l'agriculture. Le mot est sans doute exagéré et je ne pense pas qu'il reflète la pensée de la totalité des membres de la commission. Il est certain, néanmoins, que ce transfert a pu apparaître comme l'abandon d'un certain intérêt du ministère de l'agriculture pour la recherche agronomique. On peut cependant comprendre que, dans un souci d'efficacité et de regroupement de tous les moyens, le ministère de l'agriculture veuille rester très présent dans la décision et la définition des programmes de recherche qui seront mis en œuvre.

Parmi ces dispositions figurait aussi le transfert du service de la répression des fraudes au ministère de la consommation. Là encore, c'est une part du ministère de l'agriculture qui s'en va. Mais il lui reste encore, à l'échelon de la direction de la qualité, suffisamment de problèmes à régler pour que l'amputation ne soit pas trop sévère.

L'une des dispositions qui a peut-être le plus choqué les commissaires est l'abandon, par le ministère de l'agriculture, de la présidence du F. I. D. A. R. ; je crois d'ailleurs que notre collègue M. Roujon évoquera ce problème tout à l'heure. En effet, le F. I. D. A. R., qui était jusqu'à présent présidé par le ministre de l'agriculture, le sera désormais par le ministre du Plan et de l'aménagement du territoire.

Quant aux grandes masses de ce budget, les dépenses de fonctionnement représentent 95 p. 100, soit une augmentation de 20 p. 100 ; les dépenses d'équipement représentent 4,4 p. 100 et ne progressent, elles, que de 13 p. 100 seulement, mais je crois que l'on peut trouver dans cette évolution la volonté que vous avez exprimée de favoriser la création d'emplois.

La loi de finances rectificative pour 1981 avait prévu 270 emplois supplémentaires au ministère de l'agriculture ; le projet de budget pour 1982 en prévoit 600 nouveaux ; de plus, 809 emplois précaires sont transformés en emplois à plein temps.

Nous avons trop souvent déploré, en commission comme en séance publique, l'insuffisance des moyens humains du ministère de l'agriculture pour trouver aujourd'hui anormal que vous ayez prévu cette augmentation des personnels dans votre budget. Nous avons souvent regretté les trop faibles moyens dont disposaient les services extérieurs et la direction de la qualité. Or, il se trouve que, justement, ces services bénéficient de la plus grande partie de ces emplois.

Je ne reviendrai pas sur les grandes masses budgétaires concernant le B. A. P. S. A. puisque nous avons déjà eu un long débat sur ce sujet. C'est un problème qui intéresse directement les exploitants agricoles et l'économie de leurs exploitations, c'est vrai, mais je crois que le véritable problème qui reste posé est celui de la meilleure répartition des charges de cette protection sociale.

Il y a une dizaine d'années, on ne parlait que du revenu cadastral pour calculer les cotisations. Ensuite, on a introduit dans ce calcul le revenu brut d'exploitation, ce qui paraissait être une meilleure formule. C'était vrai dans certains cas, mais on a constaté que cette formule pouvait se révéler pénalisante dans d'autres, si bien que, là encore, la solution n'est pas satisfaisante et qu'il convient — tous les orateurs l'ont signalé — de trouver un système qui soit plus adapté à la capacité contributive réelle des exploitants agricoles.

Les charges de bonification représentent également une part importante du budget. Même si vous en avez modulé les conditions d'intervention pour l'année à venir, elles n'en constituent pas moins une charge amputant d'autant les autres moyens dont vous pourriez disposer pour mener l'action économique que vous souhaitez.

Je ne parlerai pas des crédits de recherche, de formation et d'enseignement puisque cela fait l'objet d'un autre rapport. Je voudrais simplement relever, dans les masses visibles de ce budget, un détail qui concerne les calamités agricoles.

C'est un problème auquel les sénateurs sont sensibles car souvent, sur le terrain, c'est à eux que s'adressent les agriculteurs qui sont frappés par les calamités agricoles pour leur faire part de leurs difficultés. Cette année, le budget accuse une légère diminution des crédits affectés aux calamités agricoles. Je sais bien que nous avons eu la chance de ne pas connaître de grosses calamités en 1978, 1979 et 1980, mais rien ne prouve qu'en 1981 l'addition ne sera pas assez lourde, compte tenu des excès d'humidité ou de sécheresse enregistrés dans certaines parties du territoire.

Je rappellerai pour mémoire qu'en 1976 il avait fallu débours 1 400 millions de francs pour compenser les calamités agricoles. Le budget de 1982, en ne prévoyant que 305 millions de francs, est bien loin du compte. Quoi qu'il en soit, souhaitons n'avoir pas besoin d'utiliser cette somme !

La commission des finances a estimé qu'au lieu d'analyser — sauf pour cette question très précise — le budget par chapitres, il était préférable de reprendre les programmes qui, normalement, ont fait l'objet d'une publication qui est maintenant renouvelée depuis six ou sept ans et qui permet de suivre l'évolution des actions du ministère de l'agriculture au niveau des différentes interventions. Bien entendu, il s'agit des programmes qui concernent notre commission, c'est-à-dire les programmes n° 4 et 5 et, pour partie, les programmes n° 6 et 7. Les autres programmes relèvent de la responsabilité d'autres commissions.

J'examinerai en premier le programme n° 4, intitulé « Adaptation de l'appareil de production agricole ».

Ce programme est extrêmement important puisque, pour que l'agriculture soit compétitive, il faut des hommes — c'est le rôle de l'enseignement et de la formation — il faut un outil — c'est justement l'objet de ce chapitre — et, enfin, il faut une organisation économique.

Ce chapitre couvre tous les problèmes de restructuration des exploitations agricoles avec, d'abord, les dotations d'installation aux jeunes agriculteurs. Vous avez indiqué tout à l'heure votre volonté de les augmenter, ce qui apparaît bien dans le budget puisque ce chapitre augmente de plus de 30 p. 100.

Il est cependant deux éléments sur lesquels je me permets d'attirer votre attention.

Le premier vous a d'ailleurs été signalé par les jeunes, qui ont fait des calculs pour vous démontrer — je ne dirai pas vous convaincre — que l'augmentation consentie au titre de la dotation est généralement absorbée par l'augmentation de l'intérêt pratiqué dans les zones de plaine, mais non, semble-t-il, dans les zones de montagne. C'est une querelle que l'on pourra toujours ouvrir et qui, à mon avis, n'aura pas de solution si ce n'est qu'il s'agit de décisions qui semblent être raisonnables.

Le second élément que je souhaite vous signaler est la limite qui a été introduite — sans doute réglementairement — dans les conditions d'attribution des dotations aux jeunes agriculteurs. Il est précisé, en effet, que les jeunes agriculteurs qui s'installent sur une surface supérieure à quatre-vingts hectares n'ont pas droit à l'allocation aux jeunes agriculteurs. Or ce chiffre de quatre-vingts hectares est un chiffre éminemment arbitraire qui ne tient aucun compte de la qualité et de la capacité productive des exploitations agricoles.

Peut-être une surface de quatre-vingts hectares est-elle importante dans certaines régions, mais dans d'autres, où les terres sont pauvres et le climat peu favorable, elle ne permet pas à une exploitation de survivre. Il serait par conséquent souhaitable, si tant est que cette mesure soit réglementaire, qu'elle puisse être corrigée.

J'ajouterai que cette même mesure a été appliquée pour l'aide au remboursement, tout au moins aux agriculteurs qui étaient les plus endettés l'été dernier, et qu'elle l'est encore. Ceux qui disposent de plus de 80 hectares n'ont pas droit à cette aide.

Là encore, il s'agit d'une mesure discriminatoire qui me paraît difficilement applicable dans la mesure où les terres françaises sont extrêmement diversifiées. Il serait beaucoup plus raisonnable, à mon avis, de prendre comme base d'appréciation la S.M.I. — superficie minimum d'installation — dont nous avons codifié l'utilisation à travers différents textes législatifs antérieurs.

Ce chapitre comporte également des crédits affectés aux plans de développement. Nous espérons que ces plans se développeront au cours des années prochaines. Il y a déjà eu un progrès important depuis 1976. De 1 200 on est passé à 7 000, mais la France reste encore très loin derrière la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne dans l'utilisation des crédits du F.E.O.G.A. affectés à cette opération, puisque nous n'en consom-

mons que 11,5 p. 100 contre 23 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et 34,5 p. 100 en Grande-Bretagne. Il faut croire que l'écho a été plus favorable à l'étranger que chez nous.

Vous avez également introduit dans ce chapitre un crédit de 25 millions de francs pour la mise en place du répertoire de la valeur des terres agricoles. C'est une décision que nous avons prise avec la loi d'orientation ; nous nous réjouissons que vous l'ayez prise en considération car il s'agit d'un document qui intéressera toute la profession agricole.

Enfin, nous trouvons également ces 50 millions de francs supplémentaires dont il a été fait état tout à l'heure et qui sont affectés aux S. A. F. E. R. en vue de préparer la mise en place de l'office foncier.

Tout à l'heure, le rapporteur qui m'a précédé a bien expliqué la position de sa commission travaillant sur ce dossier. Je serai beaucoup moins rigoureux, estimant qu'il faut attendre d'avoir les textes sous les yeux pour pouvoir les juger. Surtout, je crois que les S. A. F. E. R. peuvent jouer un rôle important dans l'arbitrage des problèmes posés par l'installation des agriculteurs et des problèmes liés à la valeur du foncier.

La loi d'orientation agricole avait déjà orienté l'action des S. A. F. E. R. en leur donnant des moyens supplémentaires parce que nous considérons que ceux dont elles disposaient étaient insuffisants. Tout ce qui pourra aller vers un renforcement de leur action sera appréciable dans la mesure où l'on souhaite dominer ces problèmes fonciers.

En fait, il existe déjà un outil dont on ne se sert pas suffisamment, soit parce qu'il est mal connu, soit parce que l'on ne veut pas l'encourager — mais, là, c'est un autre problème — je veux parler des groupements fonciers agricoles. Ces groupements ont été constitués, voilà bientôt dix ans, par un texte législatif.

Ils avaient surtout été institués, à l'époque, parce que nous les voyions sous la forme mutualiste. Nous pensions qu'un agriculteur pourrait bénéficier de l'aide de ses voisins pour acheter une terre sur laquelle il souhaitait s'installer ou se maintenir. Il y avait là, nous semblait-il, une forme mutualiste intéressante. Or l'expérience prouve, dès lors que les agriculteurs ne peuvent pas acheter la terre pour eux-mêmes, qu'ils peuvent difficilement apporter à des groupements mutualistes une part financière importante, tout au moins compatible avec ce qu'ils devraient pouvoir apporter.

C'est pourquoi la loi d'orientation avait prévu l'intervention des sociétés civiles de placement immobilier qui auraient pu effectivement participer à la constitution de G. F. A.

Il conviendra de revoir ce dossier parce que ces groupements correspondent exactement à ce que souhaite l'exploitant agriculteur, qu'il s'agisse d'un jeune agriculteur ne disposant pas de moyens suffisants pour acquérir la ferme sur laquelle il voudrait s'installer, qu'il s'agisse — c'est souvent le cas — d'un agriculteur déjà installé qui doit faire face à des charges découlant d'une succession et qui doit trouver des fonds pour indemniser ses cohéritiers, ou encore qu'il s'agisse tout simplement d'un agriculteur déjà installé mais qui, ne pouvant plus faire face à ses charges d'exploitation, doit réaliser du foncier.

Les G. F. A. sont une réponse souhaitée par les agriculteurs qui, par ce moyen, entendent conserver la direction de l'exploitation car, dans un conseil d'administration de G. F. A., les exploitants ont toujours la majorité. Le G. F. A. leur apporte également la sécurité de l'exploitation. Ils peuvent aussi racheter les parts de cette société au fur et à mesure que l'évolution de leur situation le leur permet.

Par conséquent, dans la mesure où les textes que vous allez nous proposer tendent à mettre en place et à renforcer l'action des S. A. F. E. R. et à mettre en place ce que vous appelez un office, qui peut choquer les uns ou faire plaisir aux autres, n'oublions pas une des procédures qui n'a peut-être pas été suffisamment exploitée jusqu'à présent et qui pourrait l'être très utilement dans le futur. Je crois que c'est une volonté politique qui peut donner à cette structure toutes les possibilités qu'elle comporte.

Toujours dans ce programme, il existe un chapitre des aménagements fonciers, au sujet duquel nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur votre choix, puisqu'il s'agit du remembrement et de l'hydraulique agricole. Les crédits augmentent peu. La commission a estimé que ce choix n'était pas le bon. Certes, vous pouvez avancer comme élément de réflexion que les chiffres inscrits ne tiennent pas compte des crédits qui ont été réservés au Grand Sud-Ouest et à ces opérations ; c'est vrai ! Ils ne tiennent pas compte non plus des aides que les organismes départementaux ou régionaux apportent généralement en complément. En effet, l'année dernière, on a pu quand même réaliser 300 000 hectares de remembrement et 50 000 hectares de drainage grâce à l'apport qui était fait par

les collectivités autres que nationales, c'est-à-dire les régions ou les départements.

S'il est dans votre esprit de transférer sur les régions ou les départements cette charge de participation à l'aménagement de l'outil agricole, il faut le dire et le faire savoir aux responsables de ces organismes, de façon qu'on les mobilise pour essayer d'améliorer le crédit que vous ne pouvez pas inscrire dans votre budget, d'après les choix que vous avez faits.

Je me permettrai une réflexion complémentaire : il s'agit quand même de travaux d'amélioration foncière extrêmement importants pour l'agriculture. C'est le moyen de lui donner sa potentialité au point de vue de la productivité.

Peut-être pourrait-on envisager de faire un emprunt, qui permettrait, dans une certaine mesure, comme pour l'industrie, comme pour les P. T. T., comme pour E. D. F., de faire d'un seul coup une tranche de travaux avec les implications financières que cela comporte.

Mon temps de parole s'épuisant, je vais désormais aller très vite.

A propos du financement de la politique agricole commune, vous nous avez indiqué tout à l'heure quelles étaient vos intentions ; il faudrait rappeler non seulement que la politique agricole commune, en fait, n'est pas chère par rapport à ce qu'elle apporte comme protection alimentaire à l'ensemble de l'Europe, mais aussi qu'elle est importante pour l'agriculture française.

Vous avez dit tout à l'heure que l'un des objectifs de la politique commune actuelle des recherches était de rapprocher les prix européens des prix mondiaux. Je crois que les prix mondiaux se rapprochent tout seuls des prix européens ! Je ne citerai à cet égard que deux chiffres : voilà huit ans, pour exporter un quintal de blé français, il fallait 50 p. 100 de restitution. Cette année, il n'en fallait seulement que 20 p. 100.

D'autre part, une publication récente d'origine américaine — elle a été en particulier relatée dans *Le Monde diplomatique* de ces jours derniers, journal sérieux s'il en est — indique que le coût des productions américaines ne fait qu'augmenter. Les fermages américains ont presque rattrapé le niveau des fermages européens. Quant aux prix des engrais, on estime que leur croissance au cours des cinq prochaines années devrait provoquer une hausse du prix des céréales de 77 p. 100. Si c'est exact, nous pourrions nous retrouver dans cinq ans avec un niveau de prix tout à fait compétitif.

Je voulais aussi intervenir à propos des offices, dont vous avez parlé. Je ne les condamnerai pas, puisque, qu'il s'agisse du F. O. R. M. A., de l'O. N. I. B. E. V. ou de l'O. N. I. C., ils fonctionnent normalement. Mais vous avez prévu 2 millions de francs supplémentaires pour créer en priorité de nouveaux offices des fruits et légumes et des vins. Des voies doivent sûrement être trouvées et des solutions mises en place. Mais ces solutions ne doivent pas méconnaître ce qui existe déjà, c'est-à-dire l'ensemble de l'organisation interprofessionnelle, que nous avons encore renforcée l'année dernière à travers la loi d'orientation agricole.

Il ne faut pas donner au terme « office » une valeur magique qu'il ne possède pas. Les offices ne sont effectifs et efficaces que si la politique qui les environne leur permet de l'être.

Deux exemples le prouvent très facilement : l'office du blé est obligé de supporter ou de subir les règles de Bruxelles et, quand celles-ci nous ont privés de l'intervention à une certaine époque, nous avons assisté à des baisses du prix du blé ; l'office n'a donc pas suffi à le maintenir. D'autre part, les offices ne suffisent pas s'il n'y a pas de moyens de stockage à la production.

Heureusement, cette année, les crédits dans ce domaine sont sérieusement majorés et c'était souhaitable, encore que la masse des fonds nécessaires soit considérable. Peut-être faut-il voir également si, en faveur de l'industrie de transformation ou simplement de la production, à travers ses coopératives, pour la mise en marché de produits agricoles, on ne pourrait pas améliorer le financement par des prêts de type participatif.

M. le président. Veuillez conclure, je vous prie, monsieur Sordel.

M. Michel Sordel, rapporteur pour avis. J'en arrive donc à ma conclusion.

Après cet examen des différentes dotations budgétaires, les membres de la commission ont fait plusieurs constatations et exprimé certaines interrogations. Ils ont constaté les choix que vous avez faits en matière d'emploi et d'organisation des marchés, mais aussi la faible progression des moyens destinés à l'amélioration de l'outil de travail, ainsi que je viens de le souligner. Ils ont également constaté que votre budget était plus un budget de transition qu'un budget de « rupture », puisque vous avez employé ce qualificatif.

En revanche, ils attendent les différentes mesures que vous avez annoncées et qui apparaissent dans le budget, concernant le foncier et l'organisation des marchés. Il faudra effectivement attendre que vous les portiez à notre connaissance pour que nous puissions avoir un avis.

Mais il ne faut pas oublier, madame le ministre, que l'agriculture est une industrie lourde, où les investissements sont importants et dont la rotation des capitaux est lente. Les lois de 1960, 1962, comme celle de 1980, n'ont eu comme objectif que de tenir compte de la nécessité de s'adapter à l'agriculture en raison de ses caractéristiques.

Voyez-vous, si l'on veut maintenir le plus grand nombre d'agriculteurs sur l'espace rural, il faut qu'ils trouvent un revenu satisfaisant par rapport aux autres catégories sociales. Ce n'est que dans la mesure où leur revenu sera suffisant que les agriculteurs resteront à la terre. Ce n'est que si leurs revenus sont suffisants que les agriculteurs investiront pour rendre leur outil plus productif et donc l'agriculture plus compétitive et plus apte à apporter sa contribution à l'équilibre de l'économie française.

Sous ces réserves, reprenant une formule utilisée pour les budgets précédents, la commission des affaires économiques et du Plan s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'approbation du projet de budget de 1982. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Roujon, rapporteur pour avis.

M. Jules Roujon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (aménagement rural). Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la commission des affaires économiques attache un intérêt tout particulier à l'aménagement et à l'équipement des régions rurales. Cela explique qu'elle présente un avis sur les crédits figurant dans le projet de loi de finances qui sont destinés au développement des campagnes.

Dans une première partie concernant les orientations et les modalités de mise en œuvre de la politique d'aménagement des zones rurales, deux éléments nous ont semblé introduire des facteurs d'évolution qui sont la décentralisation et les prérogatives nouvelles.

La décentralisation se traduira par le transfert aux collectivités locales de responsabilités jusqu'alors assurées par l'Etat. A cet égard, votre commission ne peut qu'accueillir favorablement la décentralisation des responsabilités en matière d'aménagement du territoire. Mais une crainte ne peut cependant manquer d'être exprimée : la décentralisation ne sera-t-elle pas surtout effective pour les agglomérations importantes disposant du personnel et des moyens financiers suffisants pour définir et mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire et de développement local ?

Sans un renforcement de la coopération intercommunale, les collectivités locales risquent, en effet, de passer de la tutelle administrative, financière et technique de l'Etat à celle du département et de la région. Le renforcement des prérogatives des communes, des départements et surtout des régions vis-à-vis de l'aménagement du territoire débouchera sur de nouvelles procédures de mise en œuvre de politiques régionales. Les priorités de la politique d'aménagement du territoire seront définies dans le cadre du Plan. Elles seront exécutées par les régions sur la base de contrats conclus avec l'Etat. Dès 1982, la gestion du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural et des primes accordées pour les créations d'emplois sera effectuée dans le cadre contractuel.

L'établissement des relations contractuelles entre l'Etat et les régions pour la conduite de la politique d'aménagement du territoire s'inscrit dans une évolution entamée depuis plusieurs années. Elle correspond justement à la logique de la décentralisation.

C'est donc ma première question : votre commission s'interroge sur les moyens dont disposera l'Etat pour garantir la poursuite des opérations engagées en faveur des zones rurales les plus dévitalisées par les régions.

Elle estime à cet égard qu'il existe un risque de dispersion, un risque d'émiettement de l'effort déployé jusqu'à présent dans les régions rurales particulièrement défavorisées. Elle craint un désengagement de l'Etat vis-à-vis du développement rural. La décentralisation ne doit pas dissimuler l'indispensable mission de solidarité que doit accomplir la collectivité nationale au profit des zones les plus défavorisées.

J'en arrive, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, à ma deuxième partie : les crédits inscrits dans le projet de loi de finances pour 1982 en faveur de l'aménagement rural.

J'aborderai tout d'abord les dotations du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, le F. I. D. A. R., les

crédits du ministère de l'agriculture profitant à l'équipement des communes rurales.

En 1982, les crédits du fonds d'intervention de développement et d'aménagement rural s'élèveront à 352 millions de francs au lieu de 321 millions en 1981, soit une progression, en francs courants, de 9,6 p. 100. Les crédits de paiement passeront de 271 millions en 1981 à 199 millions en 1982, soit une diminution de 36 p. 100.

Sans nier le caractère multiplicateur de ces crédits d'intervention, on doit, une fois de plus, constater que ces dotations budgétaires sont sans rapport avec les ambitions de la politique d'aménagement rural et avec les besoins que chacun de nous observe dans les communes de campagne.

M. Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, n'a-t-il pas lui-même constaté à cette même tribune, le 2 décembre dernier, que les crédits du F. I. D. A. R. avaient été mal traités et mériteraient d'être revus ? Pouvez-vous, madame le ministre, avec M. le ministre d'Etat y veiller et y porter remède ?

S'agissant maintenant des crédits inscrits au budget de votre ministère pour l'aménagement et l'équipement des pays ruraux, la même constatation doit, hélas ! être faite. Je noterai, néanmoins, une novation positive. Pour les plans d'aménagement rural, la procédure sera prochainement réformée pour tenir compte de la décentralisation et, dès l'année prochaine, des crédits spécifiques devraient être destinés à financer les investissements qu'ils prévoient. Le montant de cette dotation sera de 3,5 millions de francs en crédits de paiement et de 15 millions en autorisations de programme.

La création de cette ligne budgétaire nouvelle correspond à une demande souvent formulée par les élus locaux et les partenaires des plans d'aménagement rural. Nous sommes donc heureux qu'un financement spécifique soit prévu pour la mise en œuvre des actions prioritaires.

Quant aux crédits alloués aux services publics ruraux, notre commission a déjà eu l'occasion, madame le ministre, de vous exprimer son inquiétude sur leur évolution. MM. les rapporteurs qui se sont succédé à cette tribune ont été unanimes pour l'évoquer et pour vous le signaler.

En 1981, le montant des autorisations de programme consacrées à l'eau, à l'assainissement et à l'électrification rurale s'élevait à 140 millions de francs. En 1982, il sera de 145 millions de francs, soit une faible augmentation, reconnaissons-le, de 3,6 p. 100. Les crédits de paiement diminuent de près d'un quart passant de 206 millions de francs en 1981 à 165 millions de francs en 1982.

Je m'attarderai un peu plus longuement sur deux services publics fondamentaux pour le développement des campagnes : l'eau et l'assainissement, et l'électrification rurale.

Pour l'eau et l'assainissement, les autorisations de programme ouvertes en 1982 demeurent au même montant qu'en 1981, soit 60 millions de francs, cependant que les crédits de paiement déclinent de 103 millions de francs à 85 millions de francs. Ces dotations seront, comme par le passé, complétées par les crédits du fonds national du développement des adductions d'eau, qui passent de 577 millions de francs en 1981 à 644 millions de francs en 1982, soit une progression de 11,6 p. 100.

Si 93 p. 100 des ménages ruraux ont l'eau courante, le modernisme agricole exige des renforcements encore importants. D'autre part, 30 p. 100 des communes rurales seulement sont dotées d'un réseau d'assainissement.

Aussi apparaît-il, madame le ministre — c'est ma troisième question — que les crédits consacrés à l'eau et à l'assainissement sont loin d'être suffisants pour satisfaire les besoins d'équipement des communes rurales.

Sur l'électrification rurale, je ne m'étendrai pas puisque nous avons attiré votre attention sur ce problème le 18 novembre dernier, lors de votre venue devant notre commission. Vous nous aviez promis de nous apporter une réponse. Elle a été donnée par vous-même voilà un instant. Elle est satisfaisante. Nous vous en remercions vivement.

Nous avons reçu l'assurance d'une subvention de l'Etat de 75 millions de francs permettant un programme de travaux subventionnés par l'Etat de 750 millions de francs et un programme supplémentaire du fonds d'amortissement des charges d'électrification de 1 000 millions de francs, soit un total de 1 750 millions de francs. Nous avons aussi reçu l'assurance d'une prolongation pendant la durée du plan de deux ans, et espérons-le pour la durée du VIII^e Plan.

Madame le ministre, j'en arrive à ma conclusion. La confrontation des déclarations d'intentions, des objectifs exprimés dans le plan de deux ans en particulier, avec les réalités budgétaires ne peut manquer de susciter une impression de discordance sinon de contradiction. MM. Torre, Chamant et Sordel l'ont souligné dans leur rapport.

Au nom de la commission des affaires économiques, je formulerai la même constatation, amplifiée encore, sur les crédits destinés à l'aménagement en milieu rural.

Comment, en effet, soutenir que les campagnes demeurent prioritaires dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire alors que, d'une part, les crédits du fonds interministériel spécialisé représentent 0,43 p. 100 des autorisations de programme des budgets civils et que, d'autre part, les crédits d'investissement consacrés à l'aménagement rural dans le budget du ministère de l'agriculture diminuent de 1,3 p. 100 en francs courants.

Je sais, madame le ministre, que vous envisagez d'utiliser une partie des excédents du Crédit agricole pour compléter les dotations budgétaires. Mais ce procédé ne pourra être éternellement employé pour combler les insuffisances du budget par rapport à des zones dévitalisées et qui ont besoin d'être confortées.

Vous nous avez fait, madame le ministre, un exposé fourni, honnête et brillant. Notre commission néanmoins vous exprime ses inquiétudes quant à la poursuite effective de votre objectif qui est de mettre un terme à la dévitalisation des campagnes, véritable devoir, à notre avis, de solidarité nationale.

Elle s'en remet donc à la sagesse du Sénat, en espérant que vous pourrez, madame le ministre, jouer de la réserve budgétaire pour compléter les crédits inscrits à votre budget en faveur de l'aménagement rural et plus particulièrement des zones déshéritées, défavorisées et en réelle difficulté. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Jeambrun, rapporteur pour avis.

M. Pierre Jeambrun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industries agricoles et alimentaires). Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, le rapport pour avis sur les industries agro-alimentaires, partie très modeste mais intégrante du budget de l'agriculture, et à l'aspect combien agréable puisqu'elle se présente comme un peu de ciel bleu dans la grisaille économique actuelle !

Pour la seconde année, votre commission des affaires économiques et du Plan présente un avis sur les crédits inscrits dans le projet de finances au profit des industries agricoles et alimentaires. Bien que cela ne soit plus justifié par l'organisation administrative et budgétaire, les industries agricoles et alimentaires étant de nouveau placées sous la tutelle du ministère de l'agriculture, il a semblé utile à votre commission de mettre à profit l'examen du projet de loi de finances pour envisager l'évolution de cette branche de l'économie et évaluer l'effort consenti par l'Etat pour son expansion.

Dans un contexte économique difficile, le secteur agro-alimentaire présente, en effet, plusieurs particularités qui en font un domaine particulièrement porteur d'avenir.

En premier lieu il semble, malgré les gains de productivité, que les industries agro-alimentaires soient moins affectées par le ralentissement des activités économiques que d'autres branches : les effectifs — 480 000 emplois — diminuent faiblement de 0,9 p. 100 entre 1979 et 1980, une progression de 2 p. 100 étant même enregistrée par rapport à 1970. La production s'accroît sensiblement plus que dans le reste de l'industrie : 1,7 p. 100 en volume de 1979 à 1980, contre 0,1 p. 100 pour les autres branches ; le chiffre d'affaires de 330 milliards de francs en 1980 place les industries agricoles et alimentaires en second rang, après le bâtiment et les travaux publics, comme cela a déjà été rappelé !

Enfin, avec un excédent de 11,7 milliards en 1980, dont 8,2 milliards pour les industries agro-alimentaires, au sens strict, ce secteur apporte une contribution décisive à l'équilibre de la balance des paiements. Les excellents résultats acquis dans les échanges extérieurs en 1981 — 16,2 milliards d'excédents pour les sept premiers mois de 1981 — ont conduit votre commission à consacrer une partie de son rapport à l'analyse des exportations et à la présentation des institutions chargées de les promouvoir.

Au terme de cet exposé, le présent rapport comportera un examen des crédits prévus dans le projet de loi de finances pour 1982 en faveur des industries agricoles et alimentaires, une mention particulière étant faite aux dotations allouées pour le financement de la prime d'orientation agricole, principale aide publique à l'investissement dans ce secteur.

Examiné sur moyenne période, le solde de nos échanges extérieurs de produits agricoles et de produits issus des industries agro-alimentaires présente de considérables fluctuations, dont les

causes ont été soit climatiques, soit monétaires, soit le résultat des efforts de la profession.

Bien qu'il soit la première puissance agricole des Dix, notre pays, lors de son entrée dans la Communauté économique européenne, demeurait fortement déficitaire dans ses échanges agro-alimentaires : le solde négatif du commerce extérieur était en 1959 de 5,5 milliards de francs. Le chemin parcouru montre, s'il en était besoin, l'intérêt du Marché commun.

Soulignons, tout d'abord, un certain déséquilibre entre les produits agricoles, au sens strict, et les produits issus des industries agro-alimentaires. En 1980, les premiers participaient pour 2,9 milliards de francs à l'excédent de nos échanges, cependant que les produits transformés représentaient 8,8 milliards de francs. Cette suprématie des denrées transformées par les industries est en fait due à l'importance des exportations de sucre qui dégagent à elles seules un excédent de 5,6 milliards de francs.

Sans citer les chiffres énoncés dans le rapport, nous nous contenterons de souligner, parmi les produits agricoles, la très bonne tenue des céréales ; le déficit du poste des fruits et légumes en lente réduction ; un solde toujours déficitaire pour les produits végétaux divers, non tropicaux-oléagineux, tabac, fleurs, plantes ; une progression régulière des exportations de vins. Les produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière présentent en 1980 un déficit de près de 1 milliard de francs, dont le montant a pratiquement doublé depuis 1978 ; cette évolution défavorable est due, pour partie, à l'accroissement des importations de bois tropicaux. Elle tient aussi à une insuffisante exploitation des ressources nationales qui rend impérieuse la mise en place d'une véritable politique de la filière bois. Il est en effet consternant que malgré son patrimoine forestier, notre pays couvre à peine la moitié de ses besoins en bois et en pâte à papier.

La France reste déficitaire dans ses échanges de laine en suint et de miel. Le taux de couverture des produits de la pêche est en faible progression. Enfin, le solde déficitaire enregistré pour les produits exclusivement importés tend à se stabiliser, du fait de la faible variation des cours mondiaux, à un montant légèrement inférieur à 10 milliards de francs.

Les ventes des produits des industries agricoles et alimentaires transformés ont connu en deux ans une progression spectaculaire, passant de 1,68 milliard de francs en 1978 à 8,74 milliards de francs en 1980, soit un accroissement de plus de 400 p. 100.

Il convient notamment de souligner, sous le signe de la croissance, les résultats très favorables du secteur des produits laitiers, les exportations de sucre, les produits fabriqués à base de céréales — farine, pain, biscuiterie — les boissons, alcools et tabacs transformés.

Les points noirs sont toujours le déficit extérieur des viandes fraîches et en conserves, les conserves autres que celles qui sont à base de viande et, enfin, les corps gras alimentaires.

Si l'on se penche sur les courants des échanges, on note une certaine stabilisation avec la Communauté économique européenne, nos deux principaux partenaires restant l'Italie et l'Allemagne.

La saturation du marché communautaire explique une plus forte expansion des ventes françaises dans les pays tiers dans lesquels le solde déficitaire a très nettement décliné, passant de 14,3 milliards de francs en 1978 à 5,7 milliards de francs en 1980.

Les meilleurs résultats sont obtenus avec les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole — l'O.P.E.P. — avec lesquels nous avons dégagé, en 1980, un excédent de 5,2 milliards.

La stagnation de nos exportations dans les pays membres de la Communauté économique européenne impose un effort d'implantation sur de nouveaux marchés. Cette pénétration dans les pays tiers dépend évidemment de la capacité de l'industrie agro-alimentaire à adapter ses produits à la demande qui s'exprime sur ces marchés. Les pouvoirs publics peuvent cependant apporter une contribution déterminante au développement des exportations agro-alimentaires par la mobilisation de personnels spécialisés dans nos représentations diplomatiques, par une fonction de conseil et d'assistance technique, une action de promotion collective et une participation à la prise en charge des risques supportés par les entreprises.

Avec environ 180 postes, les services de l'expansion économique à l'étranger couvrent la plupart des marchés extérieurs. Le nombre des attachés agricoles est sensiblement plus limité. Jusqu'en 1975, on en dénombrait six, en poste à Bonn, La Haye, Madrid, Londres, Rome et Washington. Il faut donc déplorer que notre pays reste ainsi très en retard du point de vue du renforcement des représentations diplomatiques en experts du commerce agro-alimentaire. Les Pays-Bas disposent de vingt-

trois attachés et conseillers agricoles à compétences régionales qui couvrent le monde entier. Les Etats-Unis ont un réseau de soixante-quinze experts agricoles en poste dans les principaux pays du monde.

A cette insuffisance des moyens diplomatiques, il faut ajouter une certaine confusion, un chevauchement de compétences et une limitation dans les possibilités d'action du Centre français du commerce extérieur ou de la Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires.

Cela est illustré par l'exemple cité dans notre rapport sur les exportations des produits alimentaires et des vins et spiritueux.

Pour remédier à cette situation, le budget — il faut le souligner — comporte une augmentation spectaculaire des solutions d'incitation.

Les crédits consacrés au financement de la prime d'orientation agricole — P. O. A. — de la subvention à la coopération et des aides à la valorisation des produits de la mer progressent de près de 33 p. 100 par rapport au budget initial de 1981, passant, en autorisations de programme, de 294,9 millions de francs à 391,9 millions de francs. Les crédits de paiement n'augmentent que de 14 p. 100. Cette augmentation importante des dotations prévues pour les aides à l'investissement est due à la volonté du Gouvernement d'apporter une contribution à la création d'emplois dans le secteur agro-alimentaire.

Il n'est pas certain que cet accroissement des subventions d'investissement se traduise par la création de nombreux emplois dans l'industrie agro-alimentaire. La productivité dans ce secteur est, en effet, relativement faible et la plupart des entreprises s'attachent à l'augmenter par un recours accru à la mécanisation. De plus, il convient d'indiquer que les conditions d'attribution de la P. O. A. ne comportent pas l'obligation de créer des emplois dans le cadre du programme d'investissement pour lequel l'aide de l'Etat est sollicitée. Le montant de la P. O. A. est du reste calculé en pourcentage de l'investissement et non en fonction du nombre d'emplois créés, à la différence, par exemple, de la prime de développement régional.

Les perspectives de dégager un excédent commercial de l'ordre de 25 milliards de francs en 1981 pourraient conduire à un certain triomphalisme. La voilà bien, cette « agriculture de conquête », cette « montée en puissance » de l'agriculture française sortie en quelques décennies de son archaïsme pour devenir « notre pétrole vert » !

Plusieurs considérations conduisent cependant à nuancer cette appréciation.

Tout d'abord, il faut demeurer conscient de la fragilité de notre capacité d'exportation. Il y a quatre ans, en 1977, le déficit de nos échanges agro-alimentaires s'élevait à 7,7 milliards de francs. Les exportations de produits alimentaires sont soumises à d'importantes fluctuations en courte période ; ainsi, alors que nos exportations de beurre avaient progressé de 20 p. 100 au cours des neuf premiers mois de 1981, elles ont soudainement diminué de 45 p. 100 en septembre.

En outre, les dérèglements monétaires européens, la reconstitution récente de montants compensatoires positifs en Allemagne fédérale risquent de constituer une entrave à nos exportations dans ce pays qui bénéficie au contraire d'une prime pour ses ventes à l'étranger.

Les exportations ne sauraient se borner à liquider à l'étranger des excédents nationaux ; il est cependant bien clair que l'agriculture française n'accroîtra sa vocation exportatrice que si la production agricole se développe. Il s'agit donc de demeurer prudent quant aux projets d'adaptation des mécanismes de garantie des prix : une rémunération dégressive, en fonction des quantités livrées ne manquerait pas, en effet, d'aboutir à très court terme à une diminution de la production, donc des quantités disponibles pour l'exportation.

Le développement de l'industrie agro-alimentaire française, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation, est lié à sa capacité d'accroître la valorisation des denrées agricoles par la mise au point de nouveaux produits, de plats préparés correspondant à l'évolution des comportements alimentaires. L'action de l'Etat doit donc privilégier l'aide à la recherche et à l'innovation dans un secteur où notre pays conserve du retard vis-à-vis de ses partenaires.

Il est bien clair que l'appareil administratif et financier d'accompagnement des exportations doit être renforcé. Il est regrettable, à cet égard, que le fonds de promotion des produits agricoles et alimentaires institué par la loi d'orientation agricole de 1980 n'ait pas encore été mis en place.

Quelle que soit l'efficacité des mesures d'incitation à l'exportation menées par les pouvoirs publics, il est cependant avéré que la mise en œuvre d'une stratégie de conquête des marchés extérieurs suppose l'existence de primes de dimension internationale, une coopération entre les entreprises, petites et moyennes, pour coordonner leurs initiatives en vue de promouvoir leurs ventes de produits à l'étranger.

En conclusion, et compte tenu de ces observations, mes chers collègues, votre commission s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits du ministère de l'agriculture relatifs aux industries agricoles et alimentaires. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Tinant, rapporteur pour avis.

M. René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement et formation agricoles). Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je suis vraiment navré que le rapport que j'ai présenté au nom de la majorité des membres de la commission des affaires culturelles du Sénat ait semblé trop dur à Mme le ministre. Je demande à M. le secrétaire d'Etat de lui en faire part.

M. André Cellard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. René Tinant, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Cellard, secrétaire d'Etat. Je voudrais vous dire, monsieur le rapporteur pour avis, que des obligations impératives ont obligé Mme le ministre de l'agriculture à quitter la séance. Je puis vous assurer, contrairement à ce que vous pouvez penser, qu'elle sera extrêmement attentive à ce que vous aurez dit et que, bien entendu, je lui transmettrai.

M. René Tinant, rapporteur pour avis. Je conçois fort bien que Mme le ministre ait des obligations. Ce que je voulais lui dire, c'est que les critiques qui figurent dans mon rapport s'adressaient non pas à elle-même mais au projet de budget. Je voulais lui dire aussi que la commission et moi-même avions apprécié son amabilité lorsque nous avons procédé à son audition.

Cela dit, je me réjouis de pouvoir prendre part à ce débat au nom de votre commission des affaires culturelles. Certains ne savent peut-être pas que l'Assemblée nationale récemment élue a décidé de supprimer l'avis de sa commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur l'enseignement agricole, présenté l'an dernier en son nom par M. Jean Brocard, dont chacun connaissait la haute compétence et l'objectivité. Je le regrette pour nos collègues députés qui sont ainsi privés d'une source d'information et je mesure le poids supplémentaire qui m'incombe à être le seul parlementaire, ès qualités de rapporteur pour avis, à intervenir désormais sur ces problèmes. Ce rappel n'est pas inutile. Il est même caractéristique d'une situation née avec l'arrivée du nouveau gouvernement, lequel, c'est le moins qu'on puisse dire, semble n'éprouver pour ce secteur de notre agriculture et du monde rural en général qu'une inclination limitée.

L'analyse des crédits consacrés à l'enseignement et à la formation agricoles est hautement significative. Stagnation et régression sont les caractères dominants de la plupart des dotations.

Mais il y a plus grave : l'examen du projet de loi n'apporte aucune réponse aux nombreuses questions qui se font jour depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement. Celui-ci n'a pas fait mystère de ses intentions — Mme le ministre nous l'a confirmé tout à l'heure — de transférer à terme la tutelle de l'enseignement agricole vers l'éducation nationale et de redéfinir l'aide apportée par l'Etat à l'enseignement privé, préalablement à son intégration dans un grand service public, unifié et laïc de l'éducation nationale. Sans qu'il soit ici question d'aborder ces problèmes — ils le seront en leur temps — votre rapporteur tenait à les rappeler pour éclairer l'examen du projet de budget pour 1982, qui accroit, si besoin en était, les motifs d'inquiétude et de déception.

L'enseignement agricole constitue un instrument important de l'appareil de formation de notre pays.

A l'heure où il est de bon ton de dresser des bilans, de faire des inventaires, votre rapporteur croit nécessaire de rappeler que le rôle joué par cet appareil d'enseignement et de formation a été fondamental dans la progression de notre agriculture au cours des vingt dernières années.

Je me suis livré, dans mon rapport écrit, à une brève évocation de la place et du rôle de l'enseignement agricole. Chacun pourra mesurer les efforts accomplis et, je le reconnais bien volontiers, ceux qu'il conviendra encore de faire.

Une des préoccupations de votre commission concerne, bien entendu, les orientations que le nouveau gouvernement compte arrêter. Les réponses qui ont été adressées aux questions posées par votre rapporteur apportent beaucoup plus d'interrogations que de certitudes.

J'ai noté simplement que certaines indications annoncent une rupture avec les orientations passées et qu'en particulier

la filière du progrès, c'est-à-dire enseignement-formation-recherche-développement, est sérieusement remise en cause. Le ministère de l'agriculture, qui réunissait les instruments propres à sa mise en œuvre, s'est dessaisi de l'I. N. R. A. et s'apprête à en faire autant pour l'enseignement. D'ailleurs, l'examen du projet de loi de finances pour 1982 est, à cet égard, tristement significatif.

Avec un total de 2 118 millions de francs, les dépenses ordinaires qui seront consacrées à l'enveloppe de l'enseignement et de la formation agricoles ne progresseront que de 7,5 p. 100, soit une diminution en francs constants de 4,8 p. 100.

Cette première remarque montre que l'effort budgétaire, annoncé avec ostentation en faveur de l'enseignement et de la formation agricoles, n'est qu'une vue de l'esprit.

L'analyse comparée avec les exercices précédents montre d'ailleurs que, depuis 1975, les dépenses ordinaires affectées à l'enseignement agricole ont constamment progressé en francs constants, sauf en 1979 où la baisse était de 0,9 p. 100, ce que votre rapporteur n'avait alors guère apprécié. Mes chers collègues — j'attire spécialement votre attention sur ce point — il faut remonter au budget de 1974 pour retrouver un affaïssissement quasi analogue en francs constants des moyens de l'enseignement agricole. Il était de 4,9 p. 100 cette année-là, contre 4,8 p. 100 pour 1982. Cela m'avait conduit déjà à vous demander un avis défavorable, ce qui, d'une certaine manière, devrait vous rassurer, monsieur le secrétaire d'Etat, ainsi que Mme le ministre. Ce n'est pas parce que le Gouvernement a telle ou telle couleur politique que nous approuvons ou rejetons un budget. Lorsqu'elle nous en présentera un meilleur, nous serons d'accord.

Les dépenses en capital inscrites au projet de budget pour 1982, sans connaître un sort aussi rigoureux, ne sont guère mieux traitées.

Les autorisations de programme, non compris celles de l'E. N. G. R. E. F., n'augmentent que de 12 p. 100 en francs courants, soit une diminution de 0,9 p. 100 en francs constants. L'enseignement privé verra ses dotations fléchir de 5,5 p. 100, alors que l'enseignement public ne connaîtra, si l'on peut dire, qu'une baisse de 0,9 p. 100.

Cette situation est encore aggravée pour les crédits de paiement, qui fléchissent de 9,9 p. 100 en francs courants et de 20,2 p. 100 en francs constants. (*Mme le ministre regagne le banc du Gouvernement.*)

La comparaison avec les précédents exercices est tout aussi accablante que pour les dépenses ordinaires.

En francs constants, les crédits de paiement ne représentent plus que 34 p. 100 de ceux qui ont été votés en 1970 et les autorisations de programme 62,3 p. 100. En l'espace de dix ans, la chute est sensible !

Pour ce qui concerne les crédits de fonctionnement affectés à l'enseignement agricole et qui intègrent les dépenses de personnels, les frais de déplacement, les subventions d'équilibre aux établissements publics et aux services communs, la progression sera de 15,8 p. 100 en francs courants contre 19,7 p. 100 l'année dernière.

Sur cet ensemble, ce sont les créations d'emplois qui sont favorisées, puisqu'il est proposé de créer 180 emplois nouveaux, s'ajoutant aux 65 emplois qui ont été créés à l'occasion du collectif de juillet 1981, et 332 emplois de régularisation en contrepartie de gages en crédits prélevés sur les chapitres correspondants ; la transformation de 551 emplois est aussi proposée.

Votre rapporteur, qui n'avait pas ménagé, dans le passé, ses critiques sur la stagnation des créations d'emplois, se félicite des mesures inscrites dans le projet de loi de finances. Malheureusement, c'est peut-être le seul rayon de soleil sur un océan d'ombres.

De tous les chapitres de l'enseignement agricole, il n'est pas douteux que le plus sujet à controverse cette année est celui qui est relatif à l'aide à l'enseignement privé. Beaucoup a déjà été dit ou écrit sur ce sujet, et votre rapporteur, sans esprit de polémique, voudrait tenter de faire le point avec clarté, précision et sérénité.

Jusqu'à l'adoption de la loi du 28 juillet 1978, les établissements de l'enseignement agricole privé bénéficiaient de la reconnaissance prévue par le décret du 30 avril 1963 ; les dotations, alors, ne progressaient que légèrement en valeur. A partir de 1979, l'intervention de l'Etat a sensiblement augmenté, par l'effet des dispositions de la loi de 1978 précitée.

La participation de l'Etat au financement de l'enseignement privé, entre 1975 et 1981, a progressé de plus de 50 p. 100 en francs constants avec un accroissement important à partir de 1979.

L'objectif d'atteindre sur une période de cinq années la parité avec les établissements de l'enseignement public semblait en

bonne voie puisque, au cours des exercices de 1979, 1980 et 1981, près de 230 millions de francs ont été votés.

Malgré les changements intervenus au cours du printemps dernier, on pouvait s'attendre à trouver, dans la loi de finances, des mesures financières correspondant aux dispositions des lois d'aide à l'enseignement privé, qui s'appliquent toujours puisqu'elles n'ont pas été abrogées.

A cet égard, il convient de rappeler que les crédits inscrits au budget du ministère de l'éducation nationale, en faveur de l'enseignement privé, progresseront, en 1982, de 22 p. 100, et permettront la signature de quelque 2 000 contrats d'association.

On pouvait escompter que le maintien des engagements pris, qui participe du respect normal de la légalité républicaine, allait avoir une traduction équivalente au budget du ministère de l'agriculture.

Force est bien de constater que ce n'est pas le cas. Les dotations de fonctionnement inscrites pour 1982 s'élèvent à 492 millions de francs, soit exactement au même niveau qu'en 1981. Cela se traduira, en francs constants, par une diminution de l'ordre de 14 p. 100. Selon les renseignements communiqués par le ministère, sur les 492 millions de francs en 1981, 467 millions étaient destinés à l'enseignement technique et 25 millions à l'enseignement supérieur.

L'état de consommation des crédits a fait apparaître, pour l'enseignement technique, un excédent de clôture de quelque 21 millions en 1980 et de 30 millions en 1981. Ayant obtenu du ministère du budget le report de ces crédits pour l'exercice de 1982, le ministère de l'agriculture estime qu'il disposera d'un total de 518 millions de francs l'an prochain en faveur de l'enseignement technique et que l'augmentation d'une année sur l'autre s'élève à 18 p. 100.

Si votre rapporteur apprécie l'imagination qui a présidé à l'élaboration d'un tel subterfuge comptable, il ne peut l'accepter, ni dans la forme ni dans le fond. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Madame le ministre, je suis maire et conseiller général depuis trente-cinq ans ; j'ai participé à l'élaboration d'autant de budgets. Jamais, pour l'établissement d'un budget primitif, je n'ai vu prendre en compte les reliquats éventuels de l'exercice précédent. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P.*)

J'ajouterais qu'il n'est pas encore achevé en ce qui nous concerne ; sinon, comment une commune pourrait-elle élaborer un budget additionnel et un département ses décisions modificatives ?

L'article 2 de la loi du 28 juillet 1978 dispose clairement que l'application des mesures d'aide financière à l'enseignement privé sera conduite progressivement — dans la limite des crédits inscrits dans la loi de finances — sur une période de cinq ans. A ce jour, 230 millions en francs courants ont été votés, ce qui était acceptable pour les trois premières années d'application. A ce rythme, on pouvait raisonnablement escompter arriver aux 300 millions de francs de 1979 en 1983, dernière année du rattrapage prévu par la loi de 1978. Or, quel que soit l'artifice utilisé, le budget de 1982 se traduit par une régression dans l'application de la loi, étant donné qu'aucun moyen nouveau n'est prévu.

Pour être complet, il convient de s'interroger sur les raisons qui ont conduit à la non-consommation des crédits. N'est-ce pas là le résultat d'atermoiements, de pesanteur dans la procédure d'agrément ? En d'autres termes, n'y a-t-il pas là la manifestation tangible de la volonté de certains de freiner par tous les moyens la mise en œuvre de la loi, même lorsque le Parlement a voté les crédits appropriés ? Il n'est pas acceptable qu'on puisse se prévaloir des effets sans s'interroger sur les causes.

M. Roland du Luart. Très bien !

M. René Tinant, rapporteur pour avis. Votre rapporteur n'ignore malheureusement pas que ces procédés n'ont pas d'autre objectif que de limiter, autant que faire se pourra, l'application de la loi d'aide à l'enseignement agricole privé, préalablement à sa condamnation.

Si la faible inclination du nouveau Gouvernement pour l'enseignement privé est connue, on pouvait penser que l'aide sociale avait davantage ses faveurs. Malheureusement, les crédits inscrits au projet de budget n'en portent guère la trace puisque, là aussi, c'est la stagnation qui domine.

Déjà, l'an dernier, je m'étais ému de la stagnation des crédits de bourses. Je ne peux accepter que la reconduction s'opère, en 1982, au niveau atteint en 1980.

Les transports scolaires, qui avaient progressé l'an dernier, dans la proportion sensible de 33,2 p. 100 — pour tenir compte de la hausse des coûts — n'augmenteront pas en francs courants ; ils régresseront même, en francs constants, d'environ 14 p. 100.

Comme pour l'enseignement privé, votre rapporteur nourrit des craintes pour l'avenir de l'aide sociale, et ce n'est pas la réponse du ministère à sa question sur les nouvelles orientations du Gouvernement en ce domaine, que j'ai tenu à faire figurer dans mon rapport écrit, qui est de nature à les apaiser.

A l'exception des actions en faveur de l'emploi des maîtres, les différentes dotations inscrites au budget de l'enseignement agricole stagnent ou régressent : stagnation des crédits d'équipement et de fonctionnement, régression des crédits d'aide sociale et d'aide à l'enseignement privé.

Ce panorama est d'autant plus inquiétant que l'on voit mal les nouvelles orientations du Gouvernement en matière d'enseignement et de formation se dégager.

Aux multiples questions posées par votre rapporteur, la plupart des réponses sont évasives, certaines sont même inquiétantes.

L'annonce du transfert de la tutelle de l'enseignement agricole du ministère de l'agriculture vers le ministère de l'éducation nationale n'est pas de nature à créer un climat serein. Si le Gouvernement rappelle que le débat est ouvert, il prend soin aussitôt d'en indiquer le terme, c'est-à-dire le transfert.

Certes, aucune date, aucune échéance n'a jusqu'ici été avancée. Or, dans quelques mois, le Parlement va être appelé à se prononcer sur toute une série de textes, comme le projet de loi d'orientation de la recherche, le projet de loi sur les compétences des collectivités locales, le projet de loi relatif à la formation professionnelle, le projet de loi de réforme de l'enseignement supérieur, qui auront des implications sur l'enseignement et sur la formation professionnelle agricoles. Rien, semble-t-il, n'a été étudié par le ministère de l'agriculture. Tout concourt à redouter cette impréparation et — qui sait ? — une hâte qui pourra conduire au démantèlement d'un instrument qui a pourtant fait la preuve de son utilité.

Dans ce contexte, la commission ne pouvait guère se prononcer autrement qu'en demandant au Sénat le rejet des crédits de l'enseignement et de la formation agricoles, inscrits au projet de loi de finances pour 1982. C'est ce qu'au nom de la majorité de ses membres je vous demande de faire. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1981 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, soixante-quatre minutes.

Groupe socialiste, cinquante-deux minutes.

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, quarante-sept minutes.

Groupe du rassemblement pour la République, quarante-trois minutes.

Groupe de la gauche démocratique, trente-six minutes.

Groupe communiste, vingt-sept minutes.

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, vingt-trois minutes.

De plus, je tiens à vous faire savoir que nous avons pris un retard considérable. En effet, quarante orateurs sont inscrits et comme il nous faut — vous ne l'ignorez pas — en avoir fini avec le budget de l'agriculture avant de lever la séance, si un effort de discipline n'est pas consenti par chacun, nous nous quitterons à l'aube, ce qui aura une incidence sur la suite de la discussion budgétaire.

Je vais prendre deux exemples. Le groupe de l'U. C. D. P. a droit à soixante-quatre minutes, mais treize de ses membres sont inscrits dans la discussion générale ; chacun disposera donc en moyenne de cinq minutes. Le groupe socialiste a cinquante-deux minutes et huit orateurs inscrits, ce qui donne six minutes et demie à chacun des intervenants.

D'autre part, pour les motifs les plus évidents et que nous comprenons tous, Mme le ministre de l'agriculture doit nous quitter à dix-neuf heures pour assister à un conseil interministériel à dix-neuf heures quinze.

Dans ces conditions, si vous le voulez bien, chers collègues — cela ne changera d'ailleurs rien au déroulement de nos travaux, puisque nous devons de toute façon les interrompre pour une durée de deux heures — nous suspendrons la séance vers dix-neuf heures pour la reprendre vers vingt et une heures. (*Assentiment.*)

Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, je tiens, tout d'abord, à vous remercier d'avoir bien voulu décaler l'horaire des travaux du Sénat.

D'autre part, je demande à MM. Jeambrun et Tinant de m'excuser d'avoir dû quitter la séance quelques instants, mais il me fallait m'entretenir avec les services du Premier ministre à propos de la conférence annuelle qui doit avoir lieu demain.

Cependant, si je n'ai pu entendre que partiellement leurs interventions à la tribune, qu'ils soient assurés qu'ayant lu avec attention leurs rapports écrits je connais bien leur contenu.

M. le président. Madame le ministre, quiconque a exercé des responsabilités ministérielles comprend parfaitement la légitimité des motifs invoqués.

La parole est à M. Tardy.

M. Fernand Tardy. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'agriculture française est un atout économique et humain très important pour notre pays, essentiel même à l'équilibre de son secteur économique. En effet, avec l'aval et l'amont, l'agriculture représente 22 p. 100 de la population active — 1 p. 100 pour le secteur des fournitures à l'amont, 8 p. 100 dans l'agriculture, 1 p. 100 dans le tertiaire agricole et 12 p. 100 à l'aval. Elle concerne, en outre, 12 p. 100 du produit intérieur brut et 18 p. 100 des exportations de la France.

C'est dire qu'il faudrait beaucoup de temps pour traiter d'un sujet de cette importance et que je n'en dispose que de fort peu.

Aussi me contenterai-je d'un survol de la situation actuelle de l'agriculture française et d'un commentaire sur les principales options du budget, laissant à d'autres membres du groupe socialiste qui me succéderont le soin d'entrer dans les détails concernant certains postes de celui-ci.

Quelle est donc la situation de l'agriculture française en 1981 ?

Elle se caractérise par la concentration du foncier lié à la diminution des exploitations : 20 p. 100 de celles-ci ont disparu de 1970 à 1979 et le mouvement, bien que freiné, continue au rythme de 2 p. 100 l'an environ. Le nombre des petites exploitations, de moins de 35 hectares, est en diminution constante, alors que celui des exploitations de plus de 100 hectares a augmenté de 66 p. 100 dans le même temps.

C'est là le résultat d'une politique voulue par les anciens gouvernements à travers les lois foncières de 1960-1962.

M. Alphonse Arzel. Cela va changer !

M. Fernand Tardy. Moins d'exploitants pour produire davantage, cela ne peut se faire qu'à travers des progrès techniques qui ont été considérables au cours de ces dix dernières années, mais aussi à travers une dépendance accrue vis-à-vis du secteur amont : énergie, engrais, machines, services.

De 22 p. 100 en 1960, la part des consommations intermédiaires est passée à 42 p. 100 en 1978 et le pourcentage s'est encore accentué depuis. Ce phénomène a laminé la valeur ajoutée de l'agriculture.

M. Alphonse Arzel. C'est vrai !

M. Fernand Tardy. En francs constants, la valeur ajoutée n'est guère supérieure actuellement à ce qu'elle était en 1960.

Le volume de la production a donc profité presque exclusivement au secteur amont. Cette constatation aboutit au deuxième point de l'analyse de la situation agricole : plus l'agriculteur produit, plus ses revenus baissent.

J'ai écouté tout à l'heure l'intervention de M. le rapporteur spécial de la commission des finances qui soulignait les énormes progrès accomplis sur le plan des productions agricoles. Tout le monde est d'accord, mais M. le rapporteur aurait pu prolonger ses réflexions en se posant des questions sur le revenu des agriculteurs.

Que je sache, ces derniers ne sont pas voués à produire de plus en plus, uniquement pour favoriser la balance du commerce extérieur, mais aussi pour vivre mieux avec des revenus et des conditions de travail améliorées.

Or, ces revenus sont en constante diminution. Au cours de ces huit dernières années, ils ont baissé tous les ans. Cependant, cette diminution a été freinée pendant cette période par la réduction des parties prenantes du fait de la régression de la population active agricole.

En 1981 — on l'a déjà dit — le même phénomène s'est reproduit et le recul serait de 3,1 milliards de francs, selon les comptes de la nation — en incluant dans le calcul les aides aux revenus de 1980 — ou de 6 milliards à 9 milliards de francs, d'après les organisations professionnelles, et ce toujours pour les mêmes raisons : alors que les recettes progressaient de 10,9 p. 100, grâce notamment aux prix, en progression de 11 p. 100, les volumes restant constants, les consommations intermédiaires augmentaient de 17,9 p. 100, les autres charges d'exploitation de 13,6 p. 100, alors que le nombre d'exploitations diminuait de 1,8 p. 100.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il faut changer les causes, donc la politique agricole française.

Les objectifs suivants devraient être recherchés.

Premièrement, il conviendrait d'ajuster les prix en faisant en sorte qu'ils évoluent en fonction des coûts de production, ce qui implique une politique communautaire faite de fermeté.

Deuxièmement, il importerait de soutenir sélectivement les secteurs en difficulté et les zones sensibles. A ce sujet — on ne comprendrait pas que le représentant des Alpes sèches que je suis n'en parle pas — nous manquons d'informations et je souhaite que Mme le ministre nous en donne sur les compléments de revenu pour 1981 en ce qui concerne les zones sensibles.

Un critère particulier de distribution des aides sera-t-il retenu pour les régions déshéritées où l'hémorragie humaine continue ?

En particulier, les crédits venant des aides au revenu de 1980 concernant les montagnes sèches, crédits qui avaient été — je le rappelle — de 50 millions, seront-ils reconduits ?

Le reliquat 1980 de 17,9 millions de francs sera-t-il débouqué avant la fin de l'année ?

J'insiste sur cet aspect de l'aide au secteur en difficulté, car ces crédits avaient permis de nombreuses réalisations : petites irrigations de montagne, aides aux productions lavandées, appuis techniques spécifiques, etc.

Troisièmement, il faudrait renforcer le secteur agro-industriel ainsi que celui du machinisme agricole.

Quatrièmement, il conviendrait de mener une politique de recherche et de formation des hommes.

Cinquièmement, il importerait de produire plus et moins cher pour exporter, à condition que les agriculteurs y trouvent leur intérêt, c'est-à-dire que les gains de productivité ne leur soient plus confisqués du fait de prix insuffisants.

Un sénateur socialiste. Très bien !

M. Fernand Tardy. Les moyens de cette politique, vous les trouverez en partie, mes chers collègues, dans le budget de 1981, car ce premier budget du nouveau Gouvernement ne peut être optimal.

Je ferai une réflexion préalable : ce budget ne prend plus en compte — on l'a déjà dit — les crédits destinés à l'I. N. R. A., transférés au ministère de la recherche, ni ceux du F. I. D. A. R., ni une partie des crédits hydrauliques du plan du Grand Sud-Ouest, transférés au ministère du Plan et de l'aménagement.

En revanche, il englobe les crédits des industries agricoles et alimentaires. Si l'on prend en compte les crédits détachés, destinés à l'agriculture, le budget pour 1982 augmente de 19 p. 100 par rapport à celui de 1981. Les priorités du ministère de l'agriculture peuvent s'analyser comme suit.

La première porte sur la création d'emplois ; 592 sont créés auxquels s'ajoutent les 270 qui ont été ouverts par la loi de finances rectificative de 1981 et la régulation des emplois précaires.

Les autres priorités concernent l'organisation des marchés — les crédits d'intervention des offices progressent de 23 p. 100 — l'orientation agricole, qui est en hausse de 35 p. 100, les seules I. A. A. augmentant de 33 p. 100 ; une hausse de 31,6 p. 100 pour la dotation aux jeunes agriculteurs ; un effort particulier pour la forêt — plus 22,5 millions de francs — une amorce de politique foncière pour permettre aux S. A. F. E. R. des locations de terres ; l'enseignement agricole public, en hausse de 17,2 p. 100, avec la rémunération des stagiaires et la formation des femmes d'agriculteurs ; enfin, une politique d'aide aux revenus, notamment pour l'élevage.

Tels sont les côtés positifs de ce budget qui vont, dans le sens d'une nouvelle politique.

En revanche, nous avons certaines inquiétudes en ce qui concerne les crédits affectés à l'hydraulique agricole, au remembrement, aux moyens de stockage, à l'assainissement et à l'électrification rurale. La ponction de 81,2 millions de francs opérée sur ces crédits pour affectation au ministère du Plan et de l'aménagement ne profitera qu'au fonds du Grand Sud-Ouest, à l'exclusion de toute autre région.

A ce sujet, pouvez-vous nous dire, madame le ministre, quelles dispositions vous envisagez de prendre pour que, dans l'optique des mesures de décentralisation, le financement des travaux concernant les services publics puisse être adapté aux spécificités des collectivités rurales, le résultat des inventaires réalisés par vos services faisant apparaître des besoins importants dans ce domaine ?

Autre sujet d'inquiétude — nous en avons longuement parlé ce matin — les subventions au B. A. P. S. A. qui sont la résultante d'un déséquilibre des régimes de protection sociale et de retraites agricoles, conséquence d'un fort exode rural.

Il est bien évident que les sommes affectées sur le budget général au financement du B. A. P. S. A. viennent en concurrence avec le financement d'autres actions.

Il faudra, là aussi, trouver des solutions originales pour assurer un équilibre du B. A. P. S. A. moins dommageable pour les contribuables.

Il me faut signaler aussi — c'est un autre sujet d'inquiétude — les taux des prêts bonifiés qui viennent d'être relevés, suivant ainsi — ils restent tout de même largement attractifs — les taux des autres prêts généralement consentis aux diverses branches de l'économie.

Telles sont les principales réflexions que m'inspire le budget de l'agriculture pour 1982.

C'est un budget de transition qui prend en compte des orientations tout à fait nouvelles qui ne pourront se développer qu'au cours des années à venir.

C'est un budget fondé sur une politique des prix des produits agricoles dans le cadre des exploitations familiales. Il « tourne le dos » résolument à la fuite en avant que constituait, pour l'exploitant, l'amélioration constante des structures sans maîtrise des prix à la production.

Tel, qu'il nous est présenté, et malgré les insuffisances que j'ai soulignées il y a un instant, il ouvre une voie nouvelle à l'agriculture de demain par la qualité et la formation des hommes de la terre ; des productions en expansion et des prix européens tenant compte des prix de production ; une industrie agro-alimentaire dynamique, entre les mains de la profession et permettant une importante valeur ajoutée ; une politique de la recherche permettant la mise à jour de créneaux de production intéressants ; une politique foncière nouvelle permettant l'installation des jeunes ; enfin, une politique renouvelée des zones difficiles fondée sur des aides sélectives.

Voilà une panoplie de mesures qui permettront au groupe socialiste de vous apporter, madame le ministre, son soutien total dans le rôle difficile qui est le vôtre.

Que cette chance de la France représentée par son agriculture permette, en sus des indispensables progrès de toute nature, de prendre en compte ce qui, pour un socialiste, est le plus cher, à savoir l'avenir des travailleurs et une vie plus heureuse issue d'un travail mieux ordonné, volontairement programmé et permettant l'épanouissement de ceux qui l'assurent, c'est-à-dire des hommes et des femmes de nos régions rurales pour lesquels, alors, le travail deviendra synonyme d'espoir. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lechenault.

M. France Léchenault. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, avant d'en venir à mon intervention, je voudrais protester contre un fait qui a déjà été évoqué cet après-midi.

L'année dernière, notre assemblée avait été appelée à se prononcer sur le budget de l'agriculture le 26 novembre, alors que la conférence annuelle avait lieu le 5 décembre. Or, cette année encore, nous devons nous déterminer sur ce budget alors que la conférence annuelle n'a pas eu lieu, ce qui est particulièrement regrettable. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture. Très bien !

M. France Léchenault. Madame le ministre, après avoir déploré à de nombreuses reprises les orientations qu'avait prises l'ancien gouvernement en matière d'agriculture, je suis particulièrement heureux, aujourd'hui, d'intervenir sur votre budget, en tant qu'agriculteur et viticulteur, et au nom de mes collègues radicaux de gauche.

En effet, selon une habitude un peu trop longue, l'ancien gouvernement faisait des mots — le « pétrole vert » de la France ! — qui n'étaient pas toujours suivis par des actes. Ainsi, la loi d'orientation agricole, qu'avec les collègues de ma formation je n'ai pas votée, n'a-t-elle pas suffisamment répondu aux légitimes inquiétudes du monde agricole, surtout au niveau des prix et du problème foncier qui empêche les jeunes de s'installer et accentue inexorablement l'exode rural ainsi que la désertification de nos campagnes.

Je voudrais donc, madame le ministre, mettre l'accent sur quelques points qui nous semblent essentiels pour tenter d'inverser la tendance actuelle qui voit la dégradation constante, depuis huit ans, du revenu agricole.

Il faut s'occuper de l'agriculture et des agriculteurs, de l'exploitation familiale si nécessaire à la pérennité de notre profession, mais cela ne peut se faire que par une politique de redressement ferme et réaliste qui passe par une prise en compte de la diversité des agriculteurs selon les productions, les régions et les hommes.

Continuer de fournir des aides globales qui confirment les agriculteurs dans leur sentiment de rester des assistés est une très grave erreur. Nous pensons, nous, radicaux de gauche, que les agriculteurs doivent être des chefs d'entreprise responsables. Il faut leur en donner les moyens, notamment au niveau de l'éducation. Il n'est plus acceptable qu'une trop grande majorité d'entre eux continue d'avoir un niveau scolaire insuf-

fisant. Ils devraient tous bénéficier d'un minimum de formation comptable et économique qui leur permettrait de mieux gérer leur activité.

Cette meilleure formation pourrait, ainsi, déboucher sur une de nos autres idées : la possibilité pour les agriculteurs de s'organiser plus librement par filière, en certaines occasions, ce qui permettrait d'assurer au produit son débouché et sa valorisation.

On peut envisager des structures de caractère régional en fonction de la spécificité de chaque production. Il nous semble, en effet, que, comme celui de toutes les catégories socio-professionnelles, le pouvoir d'achat des agriculteurs doit être garanti, surtout par la prise en compte des coûts de production, qui ne font qu'augmenter, et par la non-imposition de l'outil de travail et des stocks.

Cela me conduit à vous soumettre quelques réflexions qui concernent plus spécialement le département de Saône-et-Loire et la région Bourgogne, sans faire, bien sûr, de nationalisme à travers notre hexagone.

On comprendrait mal que l'idée de l'impôt sur la fortune, sur le principe duquel tout le monde — ou presque — est d'accord, aboutisse à pénaliser des agriculteurs pour lesquels la qualité des produits — le vieillissement des stocks viticoles, notamment — constitue un objectif prioritaire qui a fait la réputation d'une région — même de plusieurs — au-delà même des frontières de notre pays.

Ainsi, il apparaît que, dans notre département, les viticulteurs, mais aussi les éleveurs, sont particulièrement pénalisés par l'évaluation et l'utilisation des stocks dans les résultats comptables. Cela provient du fait que les stocks en agriculture ont une rotation très lente : il n'est pas rare, en effet, de voir en élevage un chiffre d'affaires égal à 30 p. 100 du capital du cheptel.

Cette situation aboutit à imposer, dans la catégorie des bénéfices agricoles, une variation de stocks en valeur due essentiellement à l'évolution monétaire, sans qu'il y ait parallèlement de recettes pour l'exploitant.

Parmi les conséquences directes de ce système, on peut citer : un aspect psychologique négatif vis-à-vis du bénéfice réel — les agriculteurs cherchent tous les moyens pour y échapper, compte tenu de cette situation, car ils ne comprennent pas d'avoir à payer des impôts sur des sommes qui ne sont pas encaissées ; des conséquences économiques puisque ce système aboutit à priver l'exploitant, par le paiement anticipé de l'impôt, de moyens d'autofinancement qui lui seraient nécessaires pour une évolution économique normale et même indispensable ; des conséquences sur la qualité des produits puisque le système conduit à un rajeunissement des animaux commercialisés pour faire tourner plus vite le capital, et cela au détriment d'une viande de meilleure qualité pour les éleveurs. Les viticulteurs, en ce qui les concerne, stockent de moins en moins leurs produits, ce qui est regrettable sur le plan qualitatif et prive la viticulture de tous les avantages du produit fini.

Il est donc nécessaire de mettre en place rapidement un système fiscal beaucoup plus simple et mieux adapté à notre agriculture. C'est à cette seule condition qu'il sera possible d'aller vers une fiscalité réelle en agriculture, laquelle semble être indispensable pour l'évolution future du monde agricole.

Madame le ministre, vous avez évoqué, à la tribune, le système du bénéfice réel simplifié. C'est vers une telle solution qu'il faudrait essayer, les uns et les autres, d'arriver, pour parvenir à une consécration logique de notre agriculture.

Des propositions ont déjà été faites en ce sens. Il serait souhaitable que vous relanciez la discussion sur ce sujet très important et que vous associiez de très près les partenaires aux travaux qui auront lieu dans ce domaine.

Ainsi les stocks de matières vivantes — vins, animaux, plantations — ne devraient pas être retenus pour l'appréciation du seuil de 5 millions de francs et pour la détermination de la base d'imposition.

Je voudrais également attirer votre attention, madame le ministre, sur une situation préoccupante pour l'image de notre pays. Je veux parler de la qualité du pain. Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de vous en entretenir, lors de votre audition par notre commission des affaires économiques, on assiste à une dégradation constante de la qualité des blés français. Pour le profit rapide de quelques-uns, des variétés à haut rendement et de mauvaise valeur ont pris la place des variétés de bonne qualité. Cette situation nous oblige de plus en plus à importer du gluten et du blé en provenance du Canada ou des Etats-Unis. Dans un pays comme le nôtre, cela constitue une absurdité à laquelle il convient de mettre fin.

Les agriculteurs doivent être intégrés au reste de la nation : ils ne doivent plus être une réserve électorale dont on s'attire les faveurs en en faisant des assistés. C'est par une volonté politique surtout destinée à l'orientation des productions et à

l'organisation des marchés que nous apporterons à notre agriculture les appuis qu'elle mérite.

En conclusion, les sénateurs radicaux de gauche, sensibles aux grandes difficultés de cette période de transition, aux appréciables appuis ou consécutions apportés depuis quelques mois à notre agriculture, aux jeunes agriculteurs en particulier, le confirmeront en votant le budget de l'agriculture. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur celles des radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Herment.

M. Rémi Herment. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au cours de son voyage en Lorraine, le Président de la République déplorait la baisse constante, depuis plusieurs années, du pouvoir d'achat des agriculteurs. Il déclarait que des mesures seraient prises pour infléchir cette tendance.

Et vous voici devant nous aujourd'hui, madame le ministre, pour défendre votre budget qui ne nous apparaît pas, tant s'en faut, en progression, puisqu'il ne représente que 12 p. 100 des dépenses civiles de l'Etat contre 14,2 p. 100 en 1981 et 14,7 p. 100 en 1979.

Après une chute record en 1980, le revenu agricole de 1981 est l'objet de bien des craintes chez les agriculteurs.

Les conditions climatiques souvent, l'évolution inflationniste des coûts de production plus que jamais ont porté un rude coup à l'économie agricole, accentué encore par des niveaux de prix trop bas à la production et par le relèvement des intérêts en matière de prêts bancaires.

Limité par le temps de parole qui m'est imparti, je me bornerai à insister sur quelques points seulement, évoquant tout d'abord — on le comprendra — un problème touchant de près mon département.

Tant pour ce qui concerne le développement de l'emploi que pour améliorer son revenu brut, l'agriculture meusienne a engagé une expérimentation de culture de betteraves industrielles.

Aucun problème de débouchés n'est venu contrarier la récolte de 1981.

Toutefois, pour 1982, nous voudrions pouvoir bénéficier d'un contingent de 15 000 hectolitres d'alcool « éthanol », soit l'équivalence d'une production de 300 hectares d'emblavement de betteraves.

Madame le ministre, vos services sont informés de nos projets dans le détail ; quelle est votre réponse à cette première question ?

Revenant à des considérations plus générales, j'aborderai le deuxième point de mon intervention : l'enseignement agricole. Si celui-ci progresse globalement de 6,3 p. 100 seulement, alors que le budget de l'éducation nationale augmente de 17 p. 100, nous notons une évolution très inégale selon les postes.

Si les dépenses de personnel et les subventions d'équilibre de l'enseignement public progressent de façon satisfaisante, il n'en est pas de même pour les subventions de fonctionnement à l'enseignement privé puisqu'elles sont seulement reconduites au même niveau qu'en 1981.

De même, les bourses d'études et les transports scolaires demeurent sans changement, ce qui empêchera l'alignement définitif de la part de bourses de cycle court sur celles de cycle long ; il en sera de même pour les subventions de transports hebdomadaires empruntés obligatoirement par 85 p. 100 des élèves de l'enseignement agricole.

Voici ma question à ce propos : que comptez-vous faire, madame le ministre, pour effacer ces disparités et combler ces insuffisances ?

Le troisième point important est l'insuffisance de crédits attribués aux investissements collectifs porteurs d'avenir et d'améliorations de productivité.

Remembrement et travaux hydrauliques sont pourtant de première nécessité. Or les crédits de votre budget sont inférieurs, en francs constants, à ceux du budget précédent.

Au rythme actuel, il se passera plus de trente années avant que nous n'en ayons terminé avec le remembrement, plus encore sans doute avec les travaux hydrauliques.

Voilà, me semble-t-il, une remise en cause de l'application des engagements pris par le Premier ministre en juillet 1979.

Comment, dans ces conditions, madame le ministre, s'affirmer dans la dure compétition économique engagée sur les plans communautaire et mondial ?

Le quatrième point est relatif au crédit. Si nous avons pu noter des hausses relativement importantes, mais en francs constants, des volumes des prêts consacrés à l'agriculture, et plus particulièrement dans le département de la Meuse cité ici à titre d'exemple, nous sommes obligés toutefois de constater qu'au niveau des délais de réalisation de certains types de prêts à l'agriculture il y a inadéquation complète entre les quotas qui

nous sont attribués et la demande formulée par les emprunteurs potentiels.

C'est ainsi, par exemple, que, pour les prêts superbonifiés — notamment les prêts à moyen terme spéciaux pour les jeunes agriculteurs — le délai d'attente est de dix mois, les prêts spéciaux d'élevage de treize mois, les prêts spéciaux de modernisation de quinze mois et les bonifiés et non bonifiés agricoles de cinq à six mois.

Comme vous pouvez le constater, cette situation est relativement critique et nous ne parlons même pas de nos difficultés en matière de financement des collectivités publiques — dix mois d'attente — et de financement de l'habitat.

Le cinquième point a trait au revenu relatif à la production laitière. On pardonnera au président des producteurs de lait du département de la Meuse d'insister sur ce point.

Voilà quelques jours, vous répondiez, madame le ministre, à une question écrite que j'avais posée à ce sujet. Vous m'assuriez que tous les facteurs étaient réunis pour répercuter le prix décidé à Bruxelles. Hélas ! bien des régions ne connaissent pas encore, à ce jour, d'accord à ce niveau, et prennent ainsi un retard inquiétant.

Que comptez-vous faire pour remédier à cette situation, madame le ministre ?

Le revenu des producteurs de lait s'est, de plus, trouvé dégradé par des conditions atmosphériques difficiles ; la collecte est en stagnation dans certains départements. Elle n'atteindra guère qu'une progression de 0,5 p. 100 sur l'ensemble du territoire en 1981.

L'autre raison d'inquiétude tient à l'augmentation importante des charges. Globalement, c'est donc vers une baisse de 8,5 p. 100 environ du prix du lait que nous nous dirigeons.

Volonté de maintenir le revenu des producteurs et particulièrement de ceux qui se trouvent en dessous de la moyenne nationale de production, telle était votre position, reprenant en cela les déclarations du Président de la République.

Alors, madame le ministre, que comptez-vous faire pour tenir ces promesses ?

Pour ce qui les concerne, les producteurs de lait se déclarent prêts à souscrire à toutes les propositions allant dans le sens d'une amélioration de leur condition sociale comme de leur revenu. Eux aussi voudraient pouvoir bénéficier de meilleurs prix et de temps de travail moins longs.

Quant à votre politique d'exportation des produits laitiers, elle entraîne un ralentissement des volumes vendus hors de nos frontières. Pourtant, vous savez combien grande est l'incidence des exportations en matière agroalimentaire sur l'équilibre de notre balance commerciale. Je rappellerai simplement le solde positif de notre commerce extérieur excédentaire en 1981, grâce en partie aux produits laitiers, soit 21 milliards de francs.

L'insuffisance manifeste des restitutions et l'aggravation de l'augmentation des montants compensatoires positifs en République fédérale d'Allemagne semblent hypothéquer gravement cette heureuse tendance constatée hier.

Quelles mesures efficaces comptez-vous prendre, madame le ministre, pour infléchir cette tendance ?

Pour ce qui est de la production laitière, je rappellerai les propos du Président de la République qui, lors du dernier « sommet » des chefs d'Etat, a évoqué largement l'agriculture, et plus particulièrement la production laitière.

Qu'en est-il de vos intentions face aux tolérances excessives accordées à la Grande-Bretagne en matière d'importations de beurre de la Nouvelle-Zélande ? Que devient le projet de taxation des matières grasses végétales importées dans la C. E. E. ? Quand donc serons-nous assurés enfin du respect de la préférence communautaire ?

Le sixième point de ma réflexion portera sur quelques considérations d'ordre général que je ne puis qu'énumérer, faute de temps.

Comment ne pas s'insurger, en effet, en constatant l'augmentation excessive des cotisations des agriculteurs au B.A.P.S.A.

Comment ne pas souligner le poids du foncier, plus particulièrement chez les jeunes ? Bien souvent, cette obligation conduit à négliger, hélas ! les investissements techniques et matériels pourtant nécessaires à une meilleure productivité.

Comment, enfin, ne pas regretter l'insuffisance des moyens consacrés à une meilleure exploitation de la filière bois, pourtant porteuse d'espoir plus particulièrement dans le domaine des créations d'emplois ?

Je soulèverai encore une question dans le domaine des équipements meusiens. Que devient le projet de construction de l'abattoir de Stenay, accepté par votre prédécesseur ?

Je conclurai ce trop rapide exposé en vous demandant, madame le ministre, à la veille de la conférence annuelle qui va examiner la situation du revenu des agriculteurs, si vous avez conscience de la nécessité de la considérer en fonction des autres catégories socio-professionnelles.

A propos de la conférence annuelle, d'ailleurs, permettez-moi d'exprimer le regret qu'elle se déroule le lendemain de notre débat parlementaire. N'eût-il pas été possible de l'avancer par égard pour le Parlement ? Ainsi cela aurait certainement pu éviter la discussion du « collectif » agricole qu'on nous annonce.

Comment ne pas souligner l'inquiétude qui va présider à ce rendez-vous ? En effet, cette conférence s'engage dans de très mauvaises conditions, de 8 à 9 milliards de francs manquant au revenu des agriculteurs.

De plus, la politique agricole du Gouvernement les inquiète encore sur des points aussi importants que les offices fonciers, les prix agricoles et les quantum.

Les récentes déclarations du Président de la République n'ont rien apporté de nouveau, me semble-t-il.

Elles confirment qu'une discrimination sera faite entre les agriculteurs selon leurs revenus. Ainsi les critères de compensation des pertes de revenus subies seront-ils sociaux avant d'être économiques.

Or, si l'on reconnaît à l'agriculture un rôle économique, il n'est pas permis de faire de discriminations.

Elles confirment les inquiétudes des agriculteurs sur les orientations du Gouvernement : atteintes au droit de propriété par une certaine collectivisation des terres, socialisation des moyens de production, réformes de structures malthusiennes.

Il vous appartient de nous éclairer sur les éléments que le Gouvernement compte mettre en jeu à l'occasion de cette conférence annuelle.

Qu'allez-vous offrir aux agriculteurs ?

Quelles mesures structurelles envisagez-vous de prendre à cette occasion ?

Pour conclure, je voudrais affirmer que le revenu des agriculteurs ne saurait être le seul à être écarté de la garantie générale du maintien du pouvoir d'achat.

Pour l'assurer, il faut augmenter les prix de façon plus importante — pourquoi ne pas revenir à l'indexation?...

M. Jacques Eberhard. C'est la meilleure !

M. Rémi Herment. ... et, de plus, contrôler l'augmentation des charges des agriculteurs.

La progression des coûts de production dépend essentiellement des décisions du Gouvernement, madame le ministre. Aussi lui demandons-nous de prendre des mesures immédiates, en détachant, par exemple, certains produits nécessaires à l'agriculture, comme le carburant, et en agissant sur les prix des consommations intermédiaires.

Nous espérons, mais nous sommes sans illusion, car, à considérer votre budget, il m'apparaît que telle n'est pas votre volonté formelle.

Toutes ces raisons font qu'avec le groupe de l'U. C. D. P. je n'apporterai pas mon soutien à ce budget. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. Comme il l'a décidé précédemment, le Sénat va maintenant interrompre ses travaux jusqu'à vingt et une heures. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinq, est reprise à vingt et une heures cinq, sous la présidence de M. Pierre-Christian Taittinger.)

PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'agriculture.

La parole est à M. Ménard.

M. Jacques Ménard. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il y aurait beaucoup à dire sur les perspectives inquiétantes face auxquelles se trouve confrontée notre agriculture, notamment sur le problème essentiel de l'évolution du revenu, des prix et des coûts, autant de facteurs qui sont largement dépendants de l'avenir de la politique agricole commune, pour laquelle vous comprendrez aisément que nous nourrissons quelques inquiétudes, d'une part, à cause du langage que la France tient depuis quelque temps à nos partenaires et, d'autre part, du fait que la majorité cherche avec beaucoup de difficulté à bien connaître les réalités structurelles de notre agriculture.

Au lieu de défendre et de poursuivre la valorisation de notre potentiel agricole, le Gouvernement cherche à faire croire aux agriculteurs qu'il peut y avoir des prix différenciés. Le résultat d'une telle opération nous conduira à une impasse sur le plan européen et ne fera qu'accroître sérieusement les difficultés des agriculteurs.

Malgré le peu de temps qui m'est imparti, il était de mon devoir de tenir ces propos au moment où le monde agricole dans son ensemble traverse de graves difficultés et où les agriculteurs nourrissent les craintes les plus vives concernant leur avenir.

Mais l'objet essentiel de mon intervention, madame le ministre, est d'attirer votre attention sur la situation que nous connaissons, à l'heure actuelle, en matière d'électrification rurale.

L'inventaire des besoins effectué dans le cadre de la préparation du VIII^e Plan a fait apparaître que le pourcentage d'abonnés en basse tension mal desservis ou insuffisamment desservis sur l'ensemble des communes rurales s'élève à 22 p. 100 ; c'est un chiffre très important.

En tant que président du syndicat intercommunal d'électricité des Deux-Sèvres, cette situation m'est, hélas ! bien connue et je sais combien elle est préjudiciable à la poursuite de l'aménagement de l'espace rural.

Le syndicat d'électricité des Deux-Sèvres est un des plus importants syndicats d'électrification rurale de France. Vous le savez, madame le ministre, le département des Deux-Sèvres est cotigu à celui de la Vienne, dont vous êtes l'élu, et je crois pouvoir dire que les problèmes d'électrification rurale dans le département de la Vienne sont tout à fait identiques à ceux des Deux-Sèvres. Je rappellerai, pour vous montrer l'importance d'un syndicat d'électrification rurale, que, dans celui des Deux-Sèvres, nous entretenons 10 000 kilomètres de lignes, près de 5 000 transformateurs et que nous avons 90 000 abonnés.

Cette insuffisance gêne l'évolution des exploitations agricoles, le développement de l'habitat, de l'artisanat et des P. M. E. Pour remédier à une telle situation, il conviendrait, en premier lieu, de poursuivre durant les années à venir d'importants programmes d'électrification rurale et, en second lieu, de maintenir la principale ressource mise à la disposition des collectivités locales, c'est-à-dire les participations du fonds d'amortissement des des charges d'électrification.

En ce qui concerne le premier point, je rappelle que le programme d'électrification rurale comportait une part subventionnée par l'Etat à concurrence de 700 millions de francs et un programme complémentaire du fonds d'amortissement des charges d'électrification qui s'élevait à 800 millions de francs, soit au total 1 milliard et demi.

Votre projet de budget pour cette année prévoit une dotation de 75 millions de subventions, ce qui permettra un programme subventionné de 750 millions de francs. Il faudrait donc un programme complémentaire émanant du fonds d'amortissement d'un montant d'un milliard si l'on veut parvenir à une amélioration par rapport à 1981. Une telle majoration apparaît d'autant plus nécessaire lorsque l'on considère les besoins de l'électrification rurale pour la période 1981-1985, qui, d'après l'inventaire effectué en 1980, sont estimés à plus de 15 milliards de francs, soit en moyenne 3 milliards par an. Cela montre l'importance décisive du fonds d'amortissement, qui finance 40 p. 100 du programme subventionné et 70 p. 100 du programme complémentaire.

En ce qui concerne le fonds d'amortissement lui-même, la loi de finances de l'année dernière avait reconduit le régime relatif au fonds d'amortissement jusqu'au 31 décembre 1981. J'ai constaté qu'il n'existait aucune disposition de ce type dans votre loi de finances initiale. Il semblait donc indispensable d'envisager rapidement la reconduction du régime pour au moins un an.

Pourquoi de telles mesures ? D'abord, parce que la reconduction de ces textes s'est toujours effectuée jusqu'alors par la voie législative. Ensuite, madame le ministre, parce que nous craignons, s'il en allait autrement, que l'on ne se saisisse de cette occasion pour remettre en cause tout ou partie des règles de financement et de fonctionnement du fonds.

J'en veux pour meilleure preuve l'arrêté du 26 septembre 1980, qui avait eu pour effet de réduire de 10 p. 100 les taux de cotisations d'E. D. F. au fonds d'amortissement, compromettant ainsi le financement des programmes à venir.

Tout récemment, les travaux de dépouillement du dernier inventaire de l'électrification rurale ont fourni l'occasion de mesurer la détermination actuelle de l'administration des finances à contester le rôle de maître d'ouvrage dévolu aux collectivités locales, ce qui est contraire à la décentralisation, à leur interdire de contribuer au financement des extensions de réseaux, à limiter les travaux d'électrification rurale en fonction de leur rentabilité pour le distributeur et, enfin, à réduire une nouvelle fois le taux des cotisations d'E. D. F.

L'Assemblée nationale a reconduit ce régime pour une durée de deux ans ; je vous en donne acte bien volontiers. Il me semble toutefois que, compte tenu de l'importance des besoins sur une plus longue période, il eût été préférable de proroger le régime du fonds sur une période de cinq ans afin de répondre

pleinement aux aspirations d'équipement et de développement du monde rural et pour établir des plans à moyen terme.

Telles sont, madame le ministre, les réflexions que je voulais rapidement faire devant vous en constatant que, dans votre exposé de présentation de votre budget, vous avez montré que les problèmes d'électrification rurale vous préoccupaient.

Malgré les mesures envisagées, encore insuffisantes, il est à craindre qu'en raison de l'érosion monétaire on ne puisse réaliser un volume de travaux suffisant chaque année. Cette situation serait dangereuse si elle se prolongeait. Elle donnerait l'impression au monde rural qu'on le tient en dehors des progrès indispensables à l'évolution d'une nation tout entière. C'est une discrimination que l'on ne peut pas tolérer.

Il faut donc, madame le ministre, prendre des dispositions énergiques pour que les 22 p. 100 d'agriculteurs encore dans le noir, ou presque, aperçoivent enfin la lumière au bout d'un bien long tunnel. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. du Luart.

M. Roland du Luart. Depuis plusieurs années, madame le ministre, vous le savez, le revenu des agriculteurs ne cesse de baisser, tendance qui se confirme en 1981, de la façon la plus alarmante. L'honnêteté veut, lorsqu'on énonce le taux de la baisse, soit 3,10 p. 100, que l'on ne compte pas deux fois l'argent versé au titre du rattrapage de 1980, ce qui oblige à reconnaître que la baisse réelle du revenu est plus importante que celle que font apparaître les statistiques, de l'ordre de 9 milliards pour la France entière.

Aucune catégorie sociale ne peut accepter de gaieté de cœur de voir son revenu diminuer en francs constants, pendant huit années consécutives. Aussi est-il du devoir du Gouvernement de s'expliquer sur la façon dont il entend parvenir au maintien du pouvoir d'achat promis par ailleurs.

Cela suppose un choix politique, le Gouvernement devant, à la fois, maîtriser les données économiques et comprendre la psychologie du monde rural. La difficulté pour un gouvernement, quel qu'il soit, est de trouver une régulation aux aléas de variation de production dues au climat, tout en tenant compte des réalités de la concurrence mondiale et des obligations qu'entraîne l'application des règles communautaires.

Ce n'est pas une tâche facile, et seule une politique de prix convenables peut permettre de sortir de l'impasse. Malheureusement, je ne l'ai vue nulle part inscrite dans votre budget, un budget que j'ai examiné et que je voudrais analyser à partir de quatre points principaux : l'enseignement agricole privé, les offices, la fiscalité, l'éclatement du ministère de l'agriculture.

Permettez-moi auparavant de faire une courte parenthèse sur certains aspects du B. A. P. S. A., une courte parenthèse puisque, ce matin, de nombreux orateurs l'ont évoqué devant vous et que j'avais laissé mon temps de parole à mon collègue M. Edgar Faure.

Je voudrais d'abord rappeler que, si le B. A. P. S. A., pour 1982, augmentera de 23 p. 100, cette augmentation se révèle inférieure à celle du budget de l'Etat et doit essentiellement être imputée à l'augmentation de la compensation démographique, mais elle doit l'être plus encore à la très forte augmentation du fonds national de solidarité, qui devait être rattaché au ministère de la solidarité nationale.

Ce qui nous inquiète vivement, nous, les élus, c'est la forte augmentation que l'on fait subir aux agriculteurs en activité : 21 p. 100 pour les cotisations sociales, 30 p. 100 environ pour les taxes sur les produits vendus : ce sont les augmentations les plus fortes enregistrées depuis quinze ans.

Mais, en réalité, les cotisations individuelles vont augmenter bien davantage, car le nombre des cotisants va continuer à décroître et les agriculteurs devront payer environ un quart de cotisation de plus que l'an dernier. Dans certains départements, compte tenu de l'actualisation des revenus cadastraux, on pourra avoir des augmentations avoisinant 40 p. 100 !

Comment peut-on concilier ces chiffres avec la baisse du revenu des agriculteurs ? A force de donner des cautions à tous ceux qui disent ou écrivent que les agriculteurs ne paient pas de cotisations sociales, on arrive à de telles aberrations !

Dans mon département, la Sarthe, où le revenu brut est inférieur de 20 p. 100 à la moyenne nationale, nous continuons à financer le régime de protection sociale des agriculteurs à un taux bien supérieur à celui de l'ensemble de la France, situation qui nous paraît aussi anormale que consternante.

Cela dit, madame le ministre, je voudrais vous faire part des inquiétudes et des observations que m'inspire votre projet de budget.

Voyons d'abord l'enseignement privé. Je sais que l'évocation de la situation de l'enseignement privé provoque chez vous un certain agacement. Si je l'aborde d'entrée de jeu, madame le ministre, ce n'est pas pour vous être désagréable, mais parce

que les dispositions de votre budget, dans ce domaine, m'inspirent les craintes les plus légitimes.

Je ne citerai que quelques chiffres pour étayer mes affirmations et bien montrer l'ampleur du problème. Qu'il s'agisse de la subvention de fonctionnement, du ramassage scolaire, des bourses, de la formation pédagogique et du perfectionnement des moniteurs de maisons familiales, le montant des crédits prévus pour le budget de 1982 est le même que celui du budget de 1981, ce qui représente, non pas une reconduction de la situation existante, mais bel et bien une baisse réelle de 14 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Dans la lettre datée du 1^{er} décembre que vous nous avez adressée, madame le ministre, vous précisez que « vous n'avez pas l'intention de diminuer l'aide de l'Etat à l'enseignement agricole privé ». Mais nous avons du mal à retrouver cette excellente intention dans les chiffres de votre budget.

Sans doute, l'autorisation de programme est-elle augmentée de 6 p. 100 mais, toujours compte tenu du taux de l'inflation, elle se trouve, en réalité, diminuée d'environ 9 p. 100. Vous allez m'objecter, madame le ministre, que vous avez prévu d'affecter aux crédits de fonctionnement les reliquats de 1980 et de 1981, « si nécessaire », selon une note de votre ministère.

S'il en est ainsi, les crédits de fonctionnement bénéficieront d'une augmentation de 18 p. 100. Mais je voudrais, sur ce chiffre, formuler deux remarques et une observation.

Première remarque : compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves concernés par l'agrément, qui passera de 19 500 à 22 000, l'augmentation réelle ne sera pas de 18 p. 100 mais de 13,5 p. 100, c'est-à-dire que, si l'on accepte votre schéma, on obtiendra, au mieux, une reconduction des crédits par enfant.

Pour le conseil national des enseignements agricoles privés et pour les maisons familiales d'éducation rurale, quelle sera l'évolution du nombre des agréments pour 1982 ? C'est une réponse que j'aimerais connaître.

En faisant à nouveau allusion à votre lettre du 1^{er} décembre, vous confirmez que l'augmentation unitaire par élève était bien de 13,5 p. 100 comparée au barème de 1980. Mais là, nous prenons du retard.

Ma deuxième remarque concerne les reliquats : 21 millions de francs pour 1980 et 30 millions de francs pour 1981, qui ont été votés pour être attribués à des postes prévus. Pour quelles raisons n'ont-ils pas été utilisés ? Des retards seraient-ils intervenus ? Ces crédits ne feront-ils pas défaut cette année ? Ces questions ont elles-mêmes été posées, débattues, au sein de votre ministère ; celui-ci semble prendre la fâcheuse habitude d'affecter les mêmes allocations successivement à plusieurs postes. La distribution des aides aux revenus de 1980 nous en donne quelques exemples.

Mon observation portera sur les mots : « si nécessaire » qui m'ont fait sursauter lorsque je les ai lus dans la note de votre ministère. Qu'est ce que cela signifie ? Sommes-nous en présence d'un budget établi avec sérieux et rigueur ou, au contraire, taillé dans le flou ? Le ministère a-t-il décidé de faire voter une somme globale par les parlementaires pour répartir ensuite les crédits à sa guise ? Pouvez-vous vous expliquer sur ce point, puisque vous ne procédez pas de même pour les autres postes ?

Comment seront répartis les crédits entre les subventions d'agrément, les subventions de reconnaissance et les subventions pour l'enseignement supérieur agricole privé ? Il y aura inévitablement des laissés-pour-compte en 1982. Qu'en sera-t-il, et c'est là le vrai problème, pour 1983, quand il n'y aura plus de reliquat à répartir ?

Si vous ne voulez pas que tous les ans, inlassablement, nous vous interroguions sur le budget de l'enseignement privé, il suffit, madame le ministre, que vous appliquiez simplement la loi Guerneur. Dans ce cas, ce n'est pas 542 millions de crédits distribués, mais 600 millions de francs qu'il faudrait pour 1982.

Nous ne pouvons pas imaginer que vous vous y refusiez, ne serait-ce que par simple bon sens. Quel est le ministre, en effet, qui hésiterait à préserver un secteur qui lui coûte trois fois moins cher que celui dont il s'occupe directement ? Seul le sectarisme associé à une idéologie erronée pourrait aller à l'encontre d'une telle logique, d'un tel réalisme économique. Mais, bien évidemment, madame le ministre, nous sommes convaincus que cela ne saurait être votre cas.

J'en viens maintenant aux offices. Il semble que, pour les socialistes, les offices sont à l'agriculture ce que les nationalisations sont à l'industrie : un mythe, un symbole, une formule magique à laquelle on se réfère à tout propos et dont on semble croire qu'elle guérira tous les maux de l'agriculture. Je souhaite ardemment pour les agriculteurs que ce projet d'offices soit mieux préparé, mieux défini que ceux qui portent sur les nationalisations ou la décentralisation.

En fait, et c'est bien là le fond de ma préoccupation, au-delà des propos incantatoires, nous ne savons rien sur les intentions

réelles du Gouvernement concernant ces offices et le rôle que l'on entend leur assigner. Comment seront-ils créés ? Comment seront-ils financés ? Comment seront-ils gérés ? Quels seront leurs pouvoirs ? Comment s'articuleront-ils avec les structures professionnelles existantes ? Que deviendront les interprofessions ? Quelle sera la place de la distribution ?

Peut-être un office du vin paraîtra-t-il nécessaire pour les vins de consommation courante. Mais il faut tout de même rappeler qu'une grande partie des viticulteurs, ceux qui produisent des appellations d'origine contrôlée, en particulier, ne le demandent pas et ne le souhaitent pas davantage. Faudra-t-il que ces vins entrent de force dans les nouvelles structures envisagées, au risque de perdre, avec l'initiative, l'efficacité et le dynamisme ?

A nos collègues de l'Assemblée nationale, vous avez précisé que « ces offices auront pour fonction de connaître le marché, de l'orienter, de le gérer, de faire des prévisions ». Fort bien, mais nous ne sommes pas plus avancés, pas davantage rassurés, car tout dépendra du contenu que l'on donnera à ces fonctions.

Si l'orientation des marchés consiste à garantir le revenu des petits producteurs, comme cela a été dit par ailleurs, les offices rempliront un rôle, non seulement économique, mais aussi social. Ils seront chargés d'appliquer les fameux quotas dont vous avez parlé dès votre entrée au Gouvernement. Mais comment l'office pourra-t-il à la fois développer l'expansion d'une production et assurer un revenu différencié aux agriculteurs ? Un tel système ne va-t-il pas aboutir à la création d'un monopole de fait qui parviendra à éliminer la concurrence et supprimera la liberté du commerce ?

Enfin, croyez-vous ce système compatible avec le traité de Rome, l'unicité des prix et la libre circulation des produits ? Vous qui voulez si fermement supprimer les montants compensatoires monétaires chez nos voisins communautaires, n'allez-vous pas en susciter entre ces différentes exploitations, puisque les prix varieront nécessairement de l'une à l'autre ?

On le voit, en examinant sérieusement les fonctions de ces offices, on découvre qu'elles aboutissent très vite à l'étatisation des productions. Considérez-vous comme un progrès d'accroître, dans ce domaine, l'étendue et l'emprise de la bureaucratie, dont vous savez très bien à quelle paralysie, à quelle pénurie elle aboutit dans les pays de l'Est ?

Avec la profession, nous penchons pour la mise en place d'organismes d'interprofessions.

Il y avait une autre interprétation de vos propos que je qualifierais de libérale. Mais je crains que cette interprétation ne soit pas bonne, car vous constaterez qu'elle débouche sur la généralisation des interprofessions. Il suffirait, tout simplement, d'en créer là où il n'y en a pas et de faire en sorte que celles qui existent fonctionnent bien pour améliorer de façon considérable la gestion des marchés. Ces structures permettraient de définir des disciplines de production et de transformation, de quantité comme de qualité. Elles offriraient, en outre, des garanties supplémentaires aux producteurs.

En présentant votre budget à la presse, vous avez déclaré « que le droit de propriété en agriculture devait être revu ». C'est, à mon sens, hélas ! très clair, mais encore faut-il préciser par quels moyens et dans quels délais.

Que deviendront, en particulier, les S.A.F.E.R., auxquelles vous attribuez dans votre budget 50 millions de francs pour qu'elles puissent assurer des locations ? Que signifie une telle somme ?

Lorsque le 6 novembre, le secrétaire d'Etat, M. Cellard, a bien voulu répondre aux questions orales que je lui ai posées, il avait admis le caractère symbolique du chiffre retenu pour 1982, puisqu'il permettra tout au plus d'installer un jeune sur trente hectares par département.

Le problème crucial pour l'avenir est de favoriser l'installation des jeunes, installation rendue de plus en plus difficile, il est vrai, par le poids et la charge du foncier, mais aussi avant tout par la chute du revenu. C'est la raison pour laquelle j'avais demandé, lors de la discussion de la loi de finances à M. Fabius, ministre du budget, d'accepter un amendement permettant d'assurer la stabilité du foncier mis en location par les propriétaires, en le taxant au taux réduit, dans le cadre de l'impôt sur la fortune, car tout le monde est d'accord, quelles que soient les options politiques, pour convenir qu'il y a un problème et que la terre louée rapporte moins de 1 p. 100 avant l'impôt sur le revenu !

Pour des raisons politiques faciles à comprendre, vous avez choisi une autre orientation. Mais il me semble que vous ne disposez pas des moyens de votre politique, car les problèmes de financement se révèlent particulièrement aigus.

C'est pourquoi je propose, afin de parvenir à une solution satisfaisante qu'on examine avec toutes les parties prenantes, sans exclusive, et dans le seul intérêt de la collectivité, ce problème. Tout à l'heure, notre rapporteur M. Sordel faisait

allusion au cas particulier des G.F.A. C'est une idée qui mérite d'être plus approfondie.

Pour en revenir à la somme de 50 millions de francs que j'évoquais tout à l'heure, c'est, tout ensemble, trop et trop peu. Elle assurera soit un saupoudrage peu efficace, qui fera, petit à petit, des S.A.F.E.R. des gérants d'offices fonciers, ou bien elle vous permettra de tenter des expériences sur la nature desquelles nous aimerions être informés.

Il faut, madame le ministre, que vous disiez clairement si vous voulez, au détour d'une ligne budgétaire, transformer l'organisation foncière agricole. Tentez-vous, par ce biais, de redéfinir le rôle des S.A.F.E.R., de les convertir, ce qu'elles ne veulent pas, en gestionnaires d'offices fonciers ?

Nous ne pouvons pas accepter que les offices soient créés par décret. Les socialistes ont tenu, sur les problèmes fonciers, trop de propos contradictoires et inquiétants. Il est essentiel que l'on en débatte au Parlement, comme cela a été le cas jusqu'à maintenant pour toutes les questions fondamentales de l'agriculture. Il est tout aussi indispensable d'obtenir l'accord de la profession.

Venons-en maintenant, si vous le voulez bien, à la fiscalité agricole. Vous vous plaignez en particulier, madame le ministre, de la méconnaissance des revenus en agriculture, notamment lors de la fixation des aides ou du montant des cotisations sociales.

C'est un sujet qui me tient à cœur depuis toujours et, l'an dernier, j'avais déjà interrogé votre prédécesseur sur l'état d'avancement des travaux du comité d'études fiscales qu'il avait créé.

Ce comité, qui a travaillé pendant de longs mois, a terminé ses travaux en juin dernier. Il a déposé son rapport, si attendu, dans une semi-clandestinité. Il est impossible, en effet, de se procurer ce rapport, qui n'a, par ailleurs, et sans doute pour cette raison, pas trouvé le moindre écho dans la presse. Pourquoi cette « chape » de silence ? Les méchantes langues prétendent que votre ministère en bloque la diffusion. Voilà pourtant un héritage qui aurait été bon à prendre.

En attendant, la fiscalité agricole s'enfoncé chaque jour un peu plus dans l'incohérence et l'injustice. Les forfaits agricoles continuent inexorablement d'augmenter, sans tenir compte des revenus, augmentations qui, pour 1980, dépassent les 20 p. 100, 30 p. 100, voire les 40 p. 100 dans certaines régions. Dans mon département, celui de la Sarthe, ils ont augmenté de 16,2 p. 100 pour 1980, année, je le rappelle, où tout le monde s'est accordé à reconnaître que le revenu des agriculteurs avait baissé et qu'il manquait 4 800 millions de francs pour arriver à maintenir leur revenu. On comprend mal, face à la baisse des revenus, de telles augmentations des bénéficiaires forfaitaires.

Le 20 novembre dernier, lors de l'assemblée générale de la mutualité sociale agricole, vous avez déclaré que « seule la généralisation d'un système fiscal fondé sur l'imposition des bénéficiaires réels à travers un forfait individuel nous permettrait d'accéder à la connaissance des revenus individuels ». Je partage tout à fait votre point de vue sur l'imposition des bénéficiaires réels, mais n'est-ce pas contradictoire avec la notion de forfait ?

Par ailleurs, les horticulteurs, les pépiniéristes, les éleveurs, voient tous les ans leurs bénéficiaires artificiellement gonflés par des stocks qui prennent de la valeur du simple fait de l'inflation. Ils sont amenés à payer une ou plusieurs fois un impôt sur un revenu fictif, alors qu'ils ne peuvent pas encore vendre ce produit. De surcroît, la création de l'impôt sur la fortune va pénaliser davantage encore ces producteurs, puisque les stocks ne seront pas exonérés du paiement de l'impôt.

Savez-vous que le taux de rotation moyen est de 540 jours pour l'élevage bovin et de 900 jours pour les pépinières traditionnelles ? Ainsi, un pépiniériste pourrait payer, pendant trois années consécutives, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune sur un produit avant de le mettre en vente. C'est absurde !

Le 25 novembre dernier, lors de la discussion de l'article 3 de la loi de finances, le Sénat dans sa grande majorité, avait accepté l'amendement que j'avais présenté tendant à éviter cette aberration. Mais que restera-t-il de cette décision dans le texte final ?

Aussi est-il urgent, madame le ministre, que vous engagiez une grande réforme fiscale dans un souci de justice pour les agriculteurs, même si vous vous rendez compte que, finalement, le régime forfaitaire rapporte beaucoup plus à l'Etat que le régime du bénéfice réel, ce dont je suis, pour ma part, convaincu. Mais vous êtes avant tout le ministre des agriculteurs. De toute façon, ayant entendu ce que disait tout à l'heure notre collègue M. Béranger dans la discussion du B.A.P.S.A., cela aura le mérite de clarifier les choses, surtout par rapport aux autres catégories de Français, afin que l'on sache définitivement que les agriculteurs ne sont pas des fraudeurs.

Je voudrais, pour en terminer avec cette question, évoquer les problèmes européens. On parle beaucoup de réformer la

politique agricole commune. Le parti socialiste a d'ailleurs fait dans ce sens un certain nombre de propositions. Des aménagements sont sans doute nécessaires, mais il faut veiller à préserver l'essentiel, c'est-à-dire ce qui a permis le fantastique développement de ces vingt dernières années. Pour ce faire, il ne faut pas nous couper de nos partenaires en pratiquant une politique aventureuse et improvisée. Ce que veulent les agriculteurs, ce sont des prix rémunérateurs. Or, pour les négocier, il faut tenir un langage cohérent.

Vous demandez, à juste titre, le démantèlement des montants compensatoires monétaires positifs de nos partenaires. Mais ne craignez-vous pas que l'on vous réponde que ces dévaluations et réévaluations des monnaies européennes sont la conséquence de la politique économique et financière de la France depuis le 10 mai ?

Vous avez protesté quand les Anglais ont mis l'embargo sur nos dindes, mais vous leur avez donné un fâcheux exemple en bloquant les vins en provenance d'Italie.

Comment, madame le ministre, pourrez-vous rester crédible si vous continuez à prendre des mesures aussi contradictoires ?

J'en arrive au dernier point de mon exposé : l'éclatement du ministère de l'agriculture. Cela fait six mois, madame le ministre, que vous êtes entrée au Gouvernement, et nous sommes obligés de constater que votre ministère, jusqu'à présent autonome, est en train de se disloquer. A force de se laisser déshabiller, je crains que le ministère de l'agriculture ne se transforme en peau de chagrin. L'I.N.R.A. dépend maintenant du ministère de la recherche et la répression des fraudes a été rattachée au ministère de la consommation.

De plus, on parle beaucoup de la création d'un secrétariat d'Etat à la forêt, ce qui créerait de nombreux problèmes d'articulation entre les problèmes spécifiques de l'agriculture et ceux de la forêt, particulièrement pour les propriétaires de petites parcelles, que l'on appelle « la forêt paysanne ».

Vous songez aussi, semble-t-il, à rattacher l'enseignement agricole à l'éducation nationale, puisqu'en réponse à une question de notre collègue Dutard, à l'Assemblée nationale, vous avez précisé que « des contacts étaient déjà pris avec le ministre de l'éducation nationale pour rechercher les voies de l'intégration de l'enseignement agricole dans ce service unifié ».

Une seule phrase donc, et vous rattachez l'enseignement agricole à l'éducation nationale, en y intégrant de force l'enseignement privé, tout cela sans concertation avec les parents, qui sont les premiers concernés. De tels propos ne peuvent que renforcer les craintes que j'ai formulées précédemment sur l'enseignement privé pour l'année 1983.

On évoque également la possibilité d'un rattachement éventuel de la mutualité sociale agricole à la sécurité sociale. J'en suis stupéfait ! Comment votre parti, si prompt à vanter les mérites du mutualisme, pourrait-il vous laisser détruire un organisme mutualiste dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est bien géré et qu'il coûte infiniment moins cher au contribuable que ce tonneau des Danaïdes qu'est devenue la sécurité sociale !

Plus précisément, en ce qui concerne la réforme éventuelle des structures de la mutualité sociale agricole, le Premier ministre, M. Mauroy, dans sa première déclaration de politique gouvernementale, a insisté sur la nécessité de la gestion des organismes de sécurité sociale par les intéressés eux-mêmes. Au début du mois de septembre, Mme le ministre de la solidarité nationale indiquait que les assurés sociaux devaient retrouver une part prépondérante dans la gestion des caisses et qu'un retour au système électif devait être envisagé.

La remise en cause de l'organisation de la sécurité sociale reposerait sur trois données : un retour au système électif ; l'unicité des caisses ; un financement discuté au niveau du Parlement. Or, l'organisation actuelle du système de sécurité sociale agricole repose sur ces trois principes, puisque les administrateurs des caisses de mutualité sociale agricole sont élus par les agriculteurs et les salariés agricoles. De plus, les structures du régime agricole sont entièrement décentralisées grâce à l'implantation à l'échelon local. Les caisses de mutualité sociale agricole, regroupant salariés et exploitants, ont une vocation générale pour la gestion des différentes branches de la protection sociale, pour le recouvrement des cotisations et pour développer une action sanitaire et sociale globale.

Cette structure unique présente des avantages considérables pour les assurés et pour une mise en œuvre cohérente des politiques concernant les différentes branches de protection sociale.

Le budget du régime agricole fait seul l'objet d'un examen par le Parlement, alors que les dépenses des autres régimes ne font l'objet que d'une simple évaluation. Il ne semble donc pas que le fonctionnement actuel du régime agricole doive faire l'objet d'une réforme, puisque les principes qui motivent cette réforme sont déjà appliqués dans ce régime.

La volonté de réforme dans ce domaine ne semble donc pas s'appuyer sur des motifs techniques sérieux.

Enfin, l'instauration d'un statut des agriculteurs comportera certainement plus d'inconvénients et de dangers que d'avantages. En effet, à une époque où le revenu agricole ne cesse de diminuer, comment prélever des cotisations sociales supplémentaires sur une masse impossible qui serait la même ? Il est bien évident qu'un statut qui ferait de l'agricultrice un cotisant actif aurait des effets désastreux sur le transfert financier que lui assure le système de la compensation démographique. La solution recherchée ne serait-elle pas, en fait, la fusion du régime agricole dans un grand régime unifié de sécurité sociale ? C'est là notre crainte !

Ainsi, madame le ministre, l'analyse de votre budget fait apparaître que l'agriculture n'a plus le caractère prioritaire qu'on lui reconnaissait jusque-là. Les crédits, qui sont porteurs d'expansion, piétinent, quand ils ne chutent pas. Et il n'est, hélas, que trop évident que M. Pierre Mauroy n'entend pas reprendre à son compte la promesse qu'avait faite M. Raymond Barre d'affecter 5 milliards en cinq ans à la modernisation de l'agriculture.

Je me dois, en terminant, de faire allusion à la manifestation organisée à l'initiative des agricultrices de mon département et qui rassemblait 2 000 d'entre elles, au Mans, jeudi dernier.

Ce rassemblement est, à n'en pas douter, significatif de l'ampleur du malaise. Les femmes des agriculteurs sarthois n'ont pas pour habitude de manifester devant leur préfecture. Mais elles tenaient à exprimer leur inquiétude grandissante devant la baisse constante du revenu agricole depuis plusieurs années — les prévisions annoncent une chute de 22 p. 100 du résultat brut d'exploitation dans la Sarthe en 1981 — ; les augmentations continues des charges d'exploitation, toujours supérieures aux prix perçus par l'exploitant lors de la vente de ses produits ; la majoration des taux d'intérêt des prêts à l'agriculture alors que la trésorerie des exploitations est au plus bas. Cette mesure a été ressentie comme une véritable provocation dans les circonstances actuelles.

Pour toutes ces raisons, et pour bien d'autres encore, la situation est objectivement catastrophique et beaucoup d'exploitations sont proches de l'état de cessation de paiement.

Et nous savons tous que, lorsque les revenus de l'exploitation ne couvrent plus les coûts de production, c'est la part qui revient à la famille qui est entamée. Et cela est très grave.

C'est ce cri d'alarme angoissé que ces 2 000 femmes ont voulu lancer dans la Sarthe. Notre devoir est de les écouter et de trouver rapidement les remèdes appropriés à la situation qu'elles dénoncent.

Ici, l'aide sélective n'est pas la panacée, car en apportant une solution aux problèmes des uns, elle laisse dans l'ombre les difficultés des autres. Elle n'apporte pas de remède à ceux qui, ayant investi et démontré la preuve de leur dynamisme, voient leurs revenus chuter malgré leurs efforts.

Il faut des mécanismes simples, dans le cadre de la conférence annuelle, qui soient bien perçus par tous, faciles à mettre en place et qui n'entraînent pas des discriminations excessives.

Si on lit à travers les lignes de certains articles parus dans différents journaux, on peut craindre que les aides ne soient si sélectives que non seulement les agriculteurs qui en ont besoin en profiteront, mais aussi ceux qui sont peu capables. Le danger est de léser ceux qui travaillent nonnêtement et qui sont aujourd'hui en difficulté.

Parmi les mesures les plus efficaces, c'est-à-dire celles qui agissent directement sur la gestion de l'exploitation, un allègement du coût des engrais et des aliments du bétail et un frein à la progression vertigineuse des cotisations sociales seraient les plus à même de redonner un sens à l'activité de nos agriculteurs.

De même, l'établissement d'une fiscalité déterminée à partir des bénéfices réels réalisés par les agriculteurs corrigerait les abus souvent dénoncés et donnerait à l'entreprise agricole la transparence fiscale que l'ensemble de la profession souhaite.

En vérité, alors que vous prétendez défendre l'expansion de l'agriculture française, vous la sacrifiez à une idéologie rigide, inadaptée aux réalités de notre pays. Si vous persistez dans cette politique, l'agriculture française ne surmontera pas ses difficultés et, plus grave encore, elle perdra sa capacité de conquête.

Tant que l'on ne parviendra pas à garantir le revenu agricole, on assistera, inexorablement, à la poursuite de l'exode rural et à l'insuffisance accrue du rythme des installations des jeunes. Et l'agriculture continuant alors à s'appauvrir chaque année en hommes et en ressources, l'activité et la vie régresseront dangereusement dans les zones rurales.

Nous avons toutes les raisons de tirer le signal d'alarme, d'affirmer notre inquiétude, car il n'y a plus de trésorerie dans la plupart de nos exploitations françaises. Nous vivons sous la menace de la socialisation des terres et d'une étatisation de l'agriculture. Les agriculteurs ont droit à la même considération

que les autres catégories sociales ; ils ont besoin, pour agir et pour vivre, que l'on réponde à leurs inquiétudes et qu'on leur donne des raisons d'espérer, de croire en l'avenir, ce qui est loin, hélas, d'être le cas à la veille de la conférence annuelle. (Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., de l'U. C. D. P., du R. P. R. et sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous discutons du premier budget de l'agriculture après la victoire du 10 mai. Il y a un an environ, nous discutons d'un « budget de déclin » de notre agriculture familiale.

Je voudrais insister sur cinq grandes questions qui sont à l'ordre du jour : les prix et les revenus ; l'organisation des marchés ; les structures foncières ; une France avec des paysans ; enfin, la réforme de la politique agricole commune.

Ce budget s'inscrit à la suite d'une politique agricole menée tant à Paris qu'à Bruxelles et qui a conduit à huit années consécutives de baisse du revenu des agriculteurs.

L'examen des dossiers agricoles hérités de l'ancienne majorité est particulièrement éclairant.

Ce sont les producteurs de lait auxquels est toujours disputée la majoration, pourtant insuffisante, de 12,6 p. 100 arrêtée à Bruxelles. Cela n'a pas empêché le négoce de les « répercuter » sur le prix du lait à la consommation.

Ce sont les importations, sans droit de douane ni prélèvement, des matières grasses végétales concurrentes du beurre qui se poursuivent au moment où la taxe dite de coresponsabilité à la charge des producteurs de lait est majorée.

Ce sont les producteurs de viande bovine et porcine soumis à des baisses de cours qui portent atteinte à leurs revenus.

Ce sont les exigences de la Grande-Bretagne tendant à faciliter la pénétration, dans les pays de la Communauté, des viandes ovines achetées à bas prix, en Nouvelle-Zélande notamment. Notre élevage ovin est donc menacé.

Enfin, ce sont les céréales, dont certains milieux bruxellois veulent limiter la production sous prétexte d'excédents, alors que tant d'hommes, de femmes et d'enfants souffrent de la faim. De plus, des mois durant, ces mêmes milieux ne se sont-ils pas opposés à la conclusion d'importants marchés qui s'offraient à nous dans ce secteur ?

Ce sont les viticulteurs mis en difficulté par l'arrivée massive, et à bas prix, de vins de provenance étrangère.

Ce sont encore la chute des cours des fruits et légumes et la mévente de la production nationale.

Dans le même temps, les prix des machines, des engrais, des produits phytosanitaires, des aliments du bétail, des carburants, ainsi que les frais financiers, poursuivent leur ascension !

Le changement attendu dans nos campagnes passe donc par l'abandon rapide de cette néfaste politique.

Conformément aux engagements que vous avez pris, madame le ministre, une indemnisation de la perte de revenu subie cette année par les petits et moyens agriculteurs s'avère nécessaire. Il s'agit de faire en sorte que la répartition de cette compensation légitime profite effectivement et en premier lieu à ceux qui ont connu ces dernières années les baisses de revenu les plus importantes et qui sont le plus en difficulté aujourd'hui : les exploitants familiaux.

Il ne s'agit pas de poursuivre une politique de sélectivité visant à l'élimination d'un nombre important d'exploitations familiales, mais au contraire d'agir pour qu'elle soit un élément de réduction des disparités croissantes.

C'est une question de justice sociale, mais aussi un problème d'efficacité économique si l'on veut promouvoir une agriculture française en expansion, basée sur des exploitations familiales assurant aux paysans travailleurs un revenu décent pour eux et leur famille.

Ces observations valent encore plus pour les agricultures des départements d'outre-mer, en fait toujours traités comme des colonies. Il faut rapidement s'orienter vers l'auto-provisionnement de ces pays si éloignés, tels la Guadeloupe que je connais assez bien.

L'ensemble de ces questions nécessite, bien entendu, que des mesures concrètes soient prises rapidement pour améliorer l'organisation des marchés et permettre d'assurer un relèvement correct des prix à la production.

Vous comprendrez aisément, madame le ministre, que je ne puisse aborder le budget de l'agriculture sans parler de ce qui touche particulièrement ma région, à savoir les fruits et légumes.

Cet été, les producteurs de fruits et légumes ont connu une situation particulièrement grave, dont les causes sont essentiellement dues à la politique de déclin de notre agriculture menée par l'ancien pouvoir, de concert avec les autorités de Bruxelles.

Les éléments affinés depuis plus de dix ans que nous présentons aujourd'hui sont une contribution positive à la recherche des solutions sérieuses qui doivent être apportées sur cette grave

question. Ils sont la marque de notre volonté de tout mettre en œuvre pour que le changement réussisse.

Sur le sujet des fruits et légumes, j'ai quatre remarques à faire.

Premièrement, les importations massives sont responsables des méventes. Les événements de cet été sont éclairants. Les importations abusives, déloyales, sont le résultat d'une politique délibérée de l'ancien régime, du recours aux importations pour casser les prix, organiser le recul de nos productions, faciliter le redéploiement international du capital financier par sa politique d'intégration et d'élargissement du Marché commun.

Il faut en finir. Il faut que la préférence communautaire, la solidarité financière et l'unicité du marché deviennent enfin une réalité.

Deuxièmement, nous nous prononçons pour une politique d'expansion de la production agricole.

La consommation de fruits et légumes frais dans notre pays régresse et la production de nombre d'entre eux est déficitaire par rapport aux besoins du pays, 50 p. 100 des conserves de fruits et légumes consommés en France sont des produits importés. Ainsi, la stagnation ou le recul des productions, le recul des surfaces, du nombre d'exploitants et d'actifs dans ce domaine sont confirmés par le récent recensement agricole.

Troisièmement, il s'agit d'améliorer et de garantir le revenu des exploitants familiaux. C'est le but premier de toute politique dans ce secteur qui doit passer par des prix minimaux garantis, des mesures d'écoulement des récoltes, des mesures sociales différenciées selon le type d'exploitation.

Quatrièmement, trois conditions principales sont nécessaires pour obtenir ces résultats.

D'abord, modifier les règlements européens. Quelles que soient les bonnes intentions que nous pourrions proclamer en France, elles seront sans effet réel et durable si ne sont pas obtenues, auprès des autorités de Bruxelles : le rapprochement du prix d'intervention au prix d'objectif ; l'automatisme de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde et leur extension à de nouveaux produits ; un déclenchement plus efficace des retraits préventifs et leur utilisation ; l'instauration et le respect de calendriers d'importation assortis de prix minimaux et sur la base d'une complémentarité saisonnière ; la moralisation des échanges intra et extra-communautaire, notamment par la suppression de la vente à la commission ; enfin, la modification des accords bilatéraux, notamment avec l'Espagne, mais également avec d'autres pays du pourtour méditerranéen.

Les événements de cet été apparaissent comme un avant-goût de ce que serait l'élargissement de la Communauté. Nous soulignons les dangers que constituent la poursuite des négociations entre la Communauté, d'une part, l'Espagne et le Portugal, de l'autre. A cette occasion, nous réaffirmons notre opposition à l'élargissement du Marché commun. La maîtrise des marchés peut s'obtenir si la volonté de les régulariser est réelle.

Les moyens de la connaissance des productions et des besoins de la consommation existent déjà à différents niveaux gouvernementaux. Il faut les faire fonctionner, leur donner les moyens d'être non plus des indicateurs passifs, mais des opérateurs actifs pour l'écoulement régulier des productions.

Le budget « Fruits et légumes » doit être considérablement développé pour être en rapport avec la place occupée par ces productions.

Vous le comprenez, ce sont là quelques idées qui sont les nôtres au sujet du futur office.

Mais j'ai également à cœur d'évoquer la question du vin. Cet été, l'action des viticulteurs a abouti au blocage de 900 000 hectolitres de vin italien. Ainsi, les cours ont pu remonter et le volume des ventes bien progresser. Mais, depuis, le déblocage progressif intervenu après l'accord franco-italien a conduit à un léger tassement des cours. Le problème de fond est bel et bien celui des importations.

La vigne, j'ose le dire, est une richesse pour la France. Elle peut, elle doit permettre, chaque année, le maintien de milliers d'emplois.

Autre grande question non résolue : la maîtrise du foncier. Il faut s'attaquer à la spéculation foncière en démocratisant les S. A. F. E. R. et en leur permettant d'agir plus efficacement sur le marché foncier et de pouvoir rétrocéder en priorité les terres agricoles, soit en vente, soit en location, soit en une formule mixte, aux agriculteurs familiaux et aux jeunes qui veulent s'installer. Sur ce point, je prends acte de votre déclaration au début de ce débat.

La France a besoin de paysans. Or, notre agriculture ne se renouvelle plus. Les récentes études prévoient que le nombre des jeunes devenant agriculteurs passera, dans les meilleurs des cas, de 16 200, en 1980, à 13 000, en 1985, voire à 7 500 en l'an 2000. C'est un problème grave qui dépasse le strict domaine de l'agriculture. Il faut donc tendre vers l'installation de 30 000 jeunes par an. Cet objectif est accessible, à condition que ces jeunes aient la perspective d'un revenu correct.

La discussion de ce budget intervient dans un environnement européen préoccupant quant à l'avenir. C'est ainsi que nous lisons dans le périodique *Trente Jours d'Europe*, numéro 279, d'octobre dernier, que M. Lorenzo Natali a écrit : « ... La Communauté doit être consciente qu'elle sera obligée de discipliner ses productions ou d'en abandonner progressivement certaines, afin de laisser une partie de son marché ouverte aux produits méditerranéens et qu'elle devra accepter de limiter la concurrence qu'elle fait à ses partenaires sur le marché mondial... »

Il y a lieu d'être inquiet de la déclaration de ce vice-président de la Commission européenne. Pouvez-vous, madame le ministre, vous engager clairement et condamner de telles déclarations comme contraires à la politique française ? Pouvez-vous prendre, au niveau français et au niveau européen, les mesures qui, au contraire, iront à l'encontre d'une telle politique ?

Jusqu'à présent, la remise en cause de la politique agricole commune se faisait progressivement, si je puis dire « à fleurets mouchetés ». Mais, grâce à leurs luttes, les agriculteurs ont imposé des points de résistance, que ce soit au niveau des prix ou à celui du soutien des marchés. Aujourd'hui, la Commission de Bruxelles a — permettez-moi l'expression — abattu ses cartes et même l'offensive « sabre au clair » avec, comme objectif essentiel, de limiter la production agricole.

Elle se garde bien d'arrêter ou de limiter les nombreuses entorses et dérogations à la préférence, mais en ajoute de nouvelles. Elle annonce une batterie de mesures pour renforcer la pression sur les prix agricoles et les tirer vers les prix dits mondiaux, c'est-à-dire vers le bas, car ce sont des prix politiques de braderie. Le noyau dur de son offensive contre les exploitants est sans nul doute la création d'un quatrième principe de la politique agricole commune : j'ai cité la coresponsabilité généralisée sous les formes les plus diverses.

C'est pourquoi il n'est pas question pour nous d'accepter de telles orientations.

Nous pensons qu'en votant pour le changement les Françaises et les Français se sont aussi prononcés contre de telles orientations. C'est pourquoi, en nous appuyant sur cette volonté, nous faisons des propositions concrètes et réalistes permettant de « réformer » la politique agricole commune en allant dans le bon sens, ce que je résume en cinq objectifs prioritaires à mes yeux : premièrement, assurer un meilleur respect des principes communautaires ; deuxièmement, améliorer la situation des exploitants familiaux — revenus, conditions de vie et de travail — ; troisièmement, assurer le développement de notre agriculture et son rééquilibrage dans la C. E. E. ; quatrièmement, défendre l'emploi dans les zones rurales et remédier aux déséquilibres régionaux ; enfin, cinquièmement, participer plus activement à la solidarité internationale, à la lutte contre la faim dans le monde et à l'aide aux pays en voie de développement.

Il est urgent de changer. Ce sont les exigences des exploitants familiaux. Elles ne peuvent que faire avancer la nouvelle majorité dans la bonne direction.

C'est dans cet esprit que nous voterons le budget qui nous est proposé. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Fernand Tardy. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Tardy.

M. Fernand Tardy. Monsieur le président, alors que beaucoup d'orateurs sont encore inscrits, nous constatons que certains dépassent leur temps de parole. C'est ainsi que l'orateur précédent a parlé pendant quarante minutes alors que vingt-trois minutes seulement lui étaient accordées.

Nous vous demandons, monsieur le président — sinon nous allons nous coucher à six heures du matin — de bien vouloir rappeler, chaque fois qu'un orateur aura terminé, le temps de parole dont dispose encore le groupe auquel il appartient.

M. Rémi Herment. L'agriculture vaut bien une nuit, mon cher collègue !

M. le président. Monsieur Tardy, je comprends votre préoccupation et j'en prends bonne note.

Cela étant, l'orateur auquel vous venez de faire allusion a, certes, dépassé son temps de parole, mais seulement de quatre minutes. (*Mouvements divers.*)

La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Je remercie M. Taittinger d'avoir bien voulu prendre la présidence de nos débats pour me permettre, madame le ministre, de vous poser très brièvement trois questions précises, questions qui ont un caractère plus concret et moins polémique que celles, pourtant très pertinentes, que vous a posées, tout à l'heure, mon ami M. du Luart.

La première concerne les offices par produit. Quels seront les offices créés en 1982 ? Quelles en seront les parties pré-

nantes, volontaires ou obligatoires? Quelles seront leurs ressources, notamment pour faire face aux garanties de prix aux producteurs? Et surtout — écoutez-moi bien — seront-ils, pour la production en cause, l'une des formes d'organisation économique, ou bien la seule ouvrant droit aux aides publiques?

Telle est ma première question qui vous est posée — vous n'en serez pas surprise, madame le ministre — par un sénateur du Nord qui ne peut pas être indifférent à l'avenir du comité interprofessionnel de la pomme de terre.

Ma deuxième question, en revanche, vous est posée par l'ancien ministre des affaires étrangères, qui est bien placé pour mesurer les difficultés auxquelles vous vous heurtez et que vous avez à surmonter à Bruxelles.

Ici, je tiens à dire que vos déclarations de tout à l'heure m'ont paru pleinement satisfaisantes et que je m'associe sans réserve aux félicitations qui vous ont été adressées par M. Sordel. Vous vous êtes engagée dans la bonne voie, madame le ministre. Vous menez un combat difficile au nom de la France et je crois que l'unanimité du Parlement doit, à cet égard, vous soutenir.

Cependant, à propos de la politique agricole commune, j'ai une question fort simple à vous poser. On vous a attribué une déclaration d'après laquelle la France serait demanderesse d'un régime de prix différenciés, c'est-à-dire dégressifs, notamment pour trois grandes productions: le blé, l'orge et le lait. Alors, je vous demande à quel niveau de production, par producteur, se situerait le seuil de déclenchement du prix réduit pour chacune de ces productions.

Je ne parlerai pas du problème de l'enseignement, puisqu'il a été parfaitement traité par les orateurs qui m'ont précédé. Ma troisième question portera exclusivement sur la fiscalité.

Tout a été dit, madame le ministre, par les orateurs des différents groupes, sur la légitimité et la nécessité du recours à la solidarité nationale pour corriger la baisse de revenus dont les agriculteurs ont le triste privilège de pâtir.

Mais il n'est ni moins légitime ni moins nécessaire de s'interroger — vous l'avez fait pour 1980 — sur l'efficacité et l'équité des formes d'aides au revenu agricole jusqu'à présent mises en œuvre. Nous voilà tout naturellement conduits à poser le problème essentiel, celui de la réforme de la fiscalité agricole.

J'ai participé à la discussion sur la loi d'orientation. Reconnaissions que des propositions ont été faites par le Parlement et qu'elles ont été, à l'époque, éludées. Cependant, on nous avait promis de constituer, dès 1980, un comité d'études fiscales. Ce comité a déposé son rapport et il n'est pas interdit de se livrer à quelques conjectures sur ses conclusions essentielles.

Je me suis laissé dire que le comité d'études fiscales considérait que le régime du bénéfice réel, qui est calqué sur celui des bénéfices industriels et commerciaux, n'était pas adapté au caractère spécifique de l'activité agricole, notamment en ce qui concerne l'élevage.

Quant au régime du forfait collectif, il est considéré comme désuet et injuste. D'où cette conséquence: l'évolution du revenu de l'agriculture n'est pas objectivement appréciée et les actions de solidarité ne sont pas équitablement réparties, notamment entre les agriculteurs et la collectivité nationale.

D'où ma troisième et dernière question: les travaux entrepris par le comité d'études fiscales, le caractère réglementaire — j'y insiste et je sais que vous êtes juriste — de certaines dispositions relatives au régime du forfait ou du bénéfice réel permettent-ils au Gouvernement d'entreprendre dès à présent, sans attendre la refonte de l'ensemble de notre système fiscal, une révision de la fiscalité agricole où tout le monde trouverait mieux son compte?

Telles sont, madame le ministre, mes trois questions. Je suis, vous le savez, un parlementaire indépendant. Je n'ai jamais été un inconditionnel de la majorité et je ne suis pas un inconditionnel de l'opposition; je souhaite faire preuve, en revanche, d'une vigilance inconditionnelle quand il s'agit de l'agriculture, de son inquiétude, et de la part essentielle du destin national dont elle est, et restera, dépositaire. (Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.)

M. le président. J'indique au Sénat, pour répondre à la question qui m'a été posée, que, à ce stade de la discussion, le groupe de l'U. C. D. P. dispose encore de cinquante-deux minutes, le groupe socialiste de quarante minutes, le groupe de l'U. R. E. I. de quarante minutes, le groupe du R. P. R. de trente-huit minutes, le groupe de la gauche démocratique de vingt-six minutes, le groupe communiste de douze minutes alors que la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe a épuisé son temps de parole.

La parole est à M. Vidal.

M. Marcel Vidal. Mon intervention a pour objet de noter brièvement les points positifs et les insuffisances que recèle le budget que vous nous présentez, pour, ensuite, réfléchir sur quelques chapitres importants de la vie agricole française,

notamment le projet d'office des vins et la politique que nous sommes en droit d'attendre du crédit agricole mutuel.

Tout d'abord, il est heureux de constater que les crédits de recherche bénéficient d'une forte augmentation.

Ces crédits, en hausse de 23 p. 100 pour les dépenses ordinaires et de 34 p. 100 en autorisations de programme, jouent un rôle trop important dans l'orientation et la mise en place des productions pour que nous passions sous silence un tel effort.

Ensuite, le budget prévoit un effort particulier en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs, puisque le financement global traduit une augmentation de 31 p. 100, le plus important étant que la dotation aux jeunes agriculteurs progressera de 33 p. 100 au 1^{er} juillet 1982 et encore de 25 p. 100 à la fin de l'année prochaine.

Le Premier ministre déclarait, à Chalon-sur-Saône, le 5 novembre dernier: « une politique de l'emploi en agriculture repose, en particulier, sur une politique financière qui doit permettre l'installation des jeunes agriculteurs. » Quand on sait qu'il faut que 15 000 jeunes agriculteurs par an s'installent, il est aisé de mesurer la pertinence de l'effort budgétaire dans ce domaine.

Par ailleurs, une nouvelle mesure, annoncée également par Pierre Mauroy devrait encore faciliter cette installation, je veux parler de l'autorisation qui serait donnée aux S.A.F.E.R. de louer des terres aux agriculteurs. Madame le ministre, il est urgent et fondamental de traiter cet élément décisif.

Pourtant, quelques ombres obscurcissent le tableau général. Ainsi en est-il du mauvais traitement que le projet de budget inflige aux équipements publics ruraux. Qu'il s'agisse des aides destinées aux « aménagements de villages » ou aux programmes d'électrification rurale, des crédits nécessaires à une politique cohérente et globale de l'eau et de l'assainissement; ou encore aux travaux d'hydraulique, toutes ces rubriques souffrent, dans le budget, d'une régression en francs constants. Nous le regrettons vivement, mais nous sommes convaincus qu'il s'agit d'un budget de transition.

Je voudrais saisir, madame le ministre, l'occasion qui m'est offerte pour réfléchir avec vous sur quelques vœux qui ont été légitimement émis après l'étude du projet de budget.

Tout d'abord, il paraît nécessaire d'accélérer le processus relatif à l'installation du futur office des vins. Envisagé pour prévoir, orienter et gérer le marché, ce mécanisme cohérent de garantie du revenu doit impérativement être mis en place. Il en va de même des offices de fruits et légumes. La grave crise subie par la région Languedoc-Roussillon pour la commercialisation des vins et des raisins de table est encore trop fraîche dans nos mémoires pour que soit repoussée dans le temps l'installation de ces offices.

Enfin, tournons-nous vers un instrument, une institution, qui doit jouer un rôle majeur en faveur des collectivités locales — départements et communes — et des agriculteurs, je veux parler du crédit agricole mutuel.

Interrogeons-nous un instant sur son évolution et sur une politique souhaitable.

Madame le ministre, vous déclariez récemment, à Montpellier, lors de l'assemblée générale de la fédération nationale du crédit agricole mutuel: « le crédit agricole est un élément essentiel d'une politique de crédit mieux tournée vers la définition de l'intérêt général et le respect des besoins réels du développement de l'agriculture. »

Il est vrai que le crédit agricole est inscrit dans le développement de nos campagnes et l'on peut dire sans exagération qu'il participe activement au modelage de l'espace rural. Aide au logement, prêt personnel, soutien aux petites et moyennes entreprises en zone rurale, effort pour les collectivités publiques, le crédit agricole embrasse la vie rurale.

Ce qu'il faut souhaiter — quand on sait que le prêt aide au développement, cela paraît fondamental — c'est une réelle bonification des intérêts. Il est vrai que, dans ce domaine, le projet de budget — il est de 6 202 millions de francs — prévoit une augmentation des fonds de 16 p. 100. Cela paraît encore insuffisant, compte tenu de l'évolution de la monnaie et de la situation difficile des jeunes agriculteurs, ainsi que des projets d'aménagement présentés par les maires des communes rurales et les présidents de conseils généraux.

Il est utile, me semble-t-il, de s'interroger sur la question des prêts du crédit agricole et de traiter de leur nécessaire bonification ou de la discrimination, parfois regrettable, qu'opère cet organisme entre les prêts subventionnés par l'Etat et ceux qui ne le sont pas.

Il convient d'observer une diminution, en valeur réelle, du montant annuel des nouveaux prêts bonifiés. Une proportion donne le sens de la mesure: la part des prêts bonifiés dans les prêts nouveaux consentis aux agriculteurs est passée — en ce qui concerne le foncier — de 99 p. 100 à 62 p. 100 entre 1970 et 1980; la différence est considérable: plus de 35 p. 100.

Ces chiffres doivent nous aider à réfléchir. Quelle solution s'offre alors à l'agriculteur ? Le recours au prêt non bonifié ou le prêt à taux excessif. C'est une dramatique concomitance entre l'accroissement de la charge de la dette et la crise du revenu.

Les communes rurales supportent le même type de charge ; elles sont obligées, lorsque leurs initiatives ne sont pas subventionnées par l'Etat, de recourir aux prêts non bonifiés, accordés par le crédit agricole, dont le taux est trop lourd et la durée toujours plus réduite.

Imaginons le retard que cette disposition inflige à l'équipement du monde rural. Ne pourrait-on pas concevoir une autre attitude qui allégerait le fardeau de la collectivité locale qui ose « s'engager » pour rendre vie à l'espace rural ?

Le crédit agricole, de par son emprise, a aujourd'hui, entre ses mains, une partie des chances de développement des zones rurales. Rapprochons, dans l'immense mission de la décentralisation, l'institution « crédit agricole » de sa terre d'élection. C'est absolument indispensable, si l'on veut mener une politique dynamique et cohérente dans nos départements.

Tous ces arguments, madame le ministre, plaident pour que notre pays connaisse bientôt une agriculture vivante et compétitive. Nous vous soutiendrons dans cette action. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.*)

(M. Maurice Schumann remplace M. Pierre-Christian Taittinger au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,

vice-président.

M. le président. Il reste au groupe socialiste trente-quatre minutes.

La parole est à M. Lenglet.

M. Charles-Edmond Lenglet. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, notre temps de parole étant limité, je ne porterai pas aujourd'hui de jugement sur la politique agricole qu'entend suivre le Gouvernement, me réservant d'intervenir lorsque les projets de loi en préparation viendront en discussion devant le Sénat.

J'évoquerai, cependant, après les excellents rapports de nos collègues, la situation des agriculteurs dont l'endettement continue à croître et dont les revenus ne cessent de diminuer, malgré des récoltes qui ont été globalement satisfaisantes.

Dans ma région, autrefois riche mais aujourd'hui bien malade, le R. B. E. connaît une baisse de 20 p. 100 en francs constants depuis dix ans. Cette situation est due au fait que les coûts de production ont augmenté plus rapidement que les prix de vente.

Dans les régions d'agriculture intensive, le poids des consommations intermédiaires est aujourd'hui très lourd, qu'il s'agisse du coût de l'énergie, hier négligeable, ou de celui des engrais, des produits chimiques et des aliments pour le bétail.

Pour le diminuer, les pouvoirs publics conseillent aux agriculteurs de maîtriser leurs coûts de production. Les producteurs sont conscients que leur activité doit être plus économe et le prix auquel ils paient leurs approvisionnements est là pour les rappeler à la modération. On constate, d'ailleurs, une nette diminution de la consommation d'engrais en 1981.

Ils savent aussi que certaines dépenses sont incompressibles et que toute diminution importante des rations animales, de la fumure ou des moyens de lutte contre les parasites entraînerait, *ipso facto*, une baisse des rendements. Ce qu'il faut rechercher, c'est la juste mesure.

On s'aperçoit aussi que, lorsque les prix sont insuffisants, la tendance naturelle des producteurs est de chercher à augmenter la production dans l'espoir d'obtenir le même revenu.

Il faut savoir également que l'environnement de l'exploitation peut avoir une grande influence sur les coûts de production et sur le revenu des agriculteurs. En effet, si la fixation des prix dépend des autorités de Bruxelles, le Gouvernement français peut aider les agriculteurs à devenir plus compétitifs et à améliorer leurs conditions de travail en augmentant les crédits affectés aux équipements ruraux.

C'est pourquoi je voudrais souligner l'importance que la Haute Assemblée attache à l'aménagement rural et aux crédits qui lui sont affectés, et dont bénéficie l'ensemble des populations rurales.

Ce qui m'inquiète, madame le ministre, dans ce budget, c'est le désengagement de l'Etat au niveau de sa participation aux équipements ruraux. Certes, l'augmentation de 16 p. 100 du budget d'équipement peut paraître rassurante au premier abord. Mais si l'on déduit les dépenses en faveur de la recherche et les aides aux I. A. A. — les industries agricoles et alimentaires — reconnues logiquement prioritaires dans un budget qui met l'accent sur l'emploi, on constate malheureusement que tous

les autres chapitres sont en stagnation ou régressent en francs courants.

Au moment où nous enregistrons une diminution progressive des attributions du ministère de l'agriculture, annoncée par le départ de l'I. N. R. A. — l'institut national de la recherche agronomique — et du service du contrôle de la qualité, nous redoutons pour demain le rattachement de l'enseignement agricole à l'éducation nationale, celui de l'électrification rurale à l'E. D. F. et nous craignons que l'on retire au ministère de l'agriculture sa compétence en matière d'aménagement rural.

Le Sénat, qui représente les collectivités territoriales de la République, a toujours déclaré qu'une politique d'aménagement rural devait soutenir les actions locales sans lesquelles rien ne pourrait être fait dans certaines régions. La décentralisation qui nous est proposée ne doit pas se traduire par un désengagement de l'Etat vis-à-vis du monde rural et de l'espace rural.

Le Gouvernement doit aussi savoir que nous sommes attachés au maintien des attributions du ministère de l'agriculture et au maintien de l'aménagement rural dans le ministère de l'agriculture.

Revenons à votre budget : je dirai que nous sommes inquiets, plus précisément pour les crédits affectés à l'électrification, au remembrement aux adductions d'eau, à l'hydraulique et à la voirie rurale.

Pour ce qui est de cette dernière, pensez aux régions au relief difficile, mais n'oubliez pas la grande misère des pays de craie ou de limons qui sont souvent ceux où les chemins supportent le trafic le plus important, qui se situe dans une période où les conditions climatiques sont mauvaises, où les fondrières rendent tout travail impossible, pensez aussi au coût des matériaux qu'il faut importer, souvent de fort loin.

Pour ce qui est des adductions d'eau, si le milieu rural est desservi à 95 p. 100, beaucoup de réseaux anciens sont vétustes et il faut songer aux renforcements.

En matière d'assainissement, il faut encourager les petites communes à préférer l'assainissement individuel, beaucoup moins coûteux et tout aussi efficace que les stations d'épuration.

Pour ce qui est des équipements de stockage et de conditionnement, qui n'ont pas suivi le développement de la production agricole, notamment en ce qui concerne les céréales, les vins, les fruits et légumes, nous constatons, en Picardie, que les crédits pour 1982 sont en baisse de 9 p. 100 sur ceux de l'année précédente, déjà en baisse de 22 p. 100, et nous demandons où sont passés les 110 millions de francs financés par le crédit agricole en 1980.

J'en viens aux trois chapitres qui intéressent au plus haut point le monde rural : il s'agit de l'hydraulique, de l'électrification et du remembrement.

La maîtrise du plan d'eau est un facteur déterminant pour la productivité des exploitations agricoles. Le drainage ou l'irrigation permettent de régulariser les rendements, condition essentielle pour une agriculture exportatrice et pour le revenu des agriculteurs.

Les crédits devraient être abondés en fonction des besoins dans toutes les régions. Pour la seule région de Picardie, 210 000 hectares sont à drainer.

Sur l'électrification nous attendons madame le ministre, que vous nous apportiez la lumière. (*Sourires.*) Il est indispensable de réaliser au moins 3 milliards de francs de travaux par an alors qu'avec les crédits prévus on ne peut en faire que les deux tiers. Il est impératif de proroger le système d'électrification rurale, non seulement pour 1982 mais aussi pour les années suivantes.

Les ressources provenant du fonds d'amortissement des charges d'électrification constituent le principal moyen mis à la disposition des collectivités locales maîtres d'ouvrage. Elles permettent de financer 40 p. 100 du programme subventionné et 70 p. 100 du programme complémentaire. Si, pour 1982, le Gouvernement s'est engagé à ajouter au programme subventionné de l'Etat un programme complémentaire du F. A. C. E. de 1 milliard de francs, il est indispensable de reconduire, non seulement pour la durée du plan intérimaire de deux ans, mais pour cinq ans les textes législatifs car leur disparition compromettrait gravement l'électrification de nos campagnes.

Nous comptons sur votre fermeté pour faire prévaloir ce point de vue à l'occasion des arbitrages gouvernementaux car le régime de l'électrification rurale a permis de desservir des villages et des écarts qui ne l'auraient jamais été par des organismes animés du seul souci de la rentabilité. C'est le travail qui a été réalisé par les élus des communes, les syndicats d'électricité et les S. I. C. A. E. — sociétés d'intérêt collectif agricole pour l'électrification — qu'il faut conforter.

N'oublions pas que les besoins sont considérables, qu'il y a une urgente nécessité de renforcer les réseaux existants et d'achever la mise en service du 220 volts.

Nombreux sont les secteurs où l'on constate des baisses de tension, souvent consécutives aux constructions nouvelles qui

perturbent le travail des éleveurs, notamment pour la traite mécanique aux heures de pointe, ou qui empêchent la modernisation et l'équipement de certaines exploitations en matière de stockage, de conditionnement et de chambres froides, sans compter le développement souhaitable des petites entreprises à la campagne et la satisfaction des besoins de tous les habitants de nos villages.

Nous comptons sur vous pour nous éclairer, madame le ministre, et pour répondre aux besoins exprimés.

Dans mon département, la fédération départementale d'électrification rurale a réalisé 86 millions de francs de travaux en 1981 dont 22 millions pour le renforcement des réseaux pour lequel l'Etat n'a apporté qu'une contribution de 2,38 p. 100 et les crédits du F. A. C. E. 35,25 p. 100.

Vingt-quatre millions de francs ont été dépensés pour l'extension des réseaux dont 42 p. 100 à la charge des abonnés, le complément étant apporté à parts égales par le S. I. E. R. et le département.

Pour 1982, le volume des travaux les plus urgents à engager est estimé à 50 millions de francs. Compte tenu d'une participation prévisionnelle des abonnés, d'environ 10 millions de francs, le volume des travaux subventionnables serait de 40 millions de francs, soit en augmentation de 10 p. 100 par rapport à 1981.

Les crédits demandés à l'établissement public régional et au département tiennent compte de cette augmentation, mais il est indispensable que les crédits du ministère et du F. A. C. E. suivent une évolution semblable.

Les crédits du ministère de l'agriculture, modestes en volume, ont un impact important puisqu'ils induisent les aides complémentaires des concessionnaires et du F. A. C. E.

Les crédits attribués à ma région ne sont pas encore notifiés. Je vous demande instamment, madame le ministre, de tenir compte de nos besoins qui sont très importants dans ce domaine.

J'en terminerai par le remboursement dont les crédits sont en augmentation de 1,4 p. 100 par rapport à 1981. C'est une régression d'autant plus ressentie en Picardie où l'enveloppe pour 1981 était déjà en diminution de 30 p. 100 par rapport à celle de 1980.

Si les demandes en instance au 31 décembre 1980 portaient pour la France entière sur plus de 2 millions d'hectares, il est évident que l'urgence du remboursement n'est pas la même selon le mode de culture des différentes régions.

Dans mon département, 103 communes sont en attente pour 74 180 hectares, parmi lesquelles 66 dont les demandes sont antérieures à 1970.

On ne peut rembourser actuellement que sept petites communes par an. Au train où vont les choses, il faudra quinze ans pour leur donner satisfaction.

Si l'on ajoute que, devant ces listes d'attente, de nombreuses communes sont découragées de déposer une demande et que des candidatures pour un deuxième remboursement se manifestent et ne peuvent être envisagées, on constate que, même en Picardie, le remboursement est loin d'être terminé : il reste 31 p. 100, soit le tiers de la S. A. U. — surface agricole utile — à rembourser.

La situation deviendra impossible si l'on n'engage pas en cours d'année une partie des excédents du crédit agricole en faveur du remboursement, pour au moins 300 millions de francs. Pouvez-vous, madame le ministre, nous donner l'assurance que la subvention du crédit agricole sera reconduite en 1982 ?

Je n'ignore pas que le principe même du remboursement a pu être remis en cause ces dernières années au nom de la préservation du patrimoine naturel et de la sauvegarde de l'environnement.

Si des abus se sont produits, les critiques justifiées sont désormais prises en compte pour concilier la culture moderne avec le respect de l'environnement.

Il n'en reste pas moins que le remboursement a des conséquences importantes, non seulement pour l'agriculture, mais également pour l'aménagement rural.

Sur le plan social, on a constaté que, dans les communes remembrées, le nombre d'exploitations diminuait moins rapidement.

Sur le plan de l'aménagement, les réserves foncières, le remboursement aménagement, offrent aux communes la possibilité de maîtriser le foncier.

Sur le plan économique, le désenclavement des parcelles et leur regroupement améliorent la productivité des exploitations par des économies de temps passé, d'énergie, de semences et d'engrais, donc concourent à l'amélioration du revenu et entrent par conséquent, dans les vues du Gouvernement qui veut que l'agriculture soit plus économe.

Le remboursement est aussi créateur d'emplois. Pour la seule région de Picardie, il existe encore, en 1980 soixante-dix cabinets regroupant soixante-seize géomètres et employant quatre cent quatre-vingt-six personnes.

La diminution des crédits affectés au remembrement et la tendance des sucreries à abandonner la pesée géométrique ont provoqué une diminution de vingt-six emplois en 1981.

Si des crédits plus importants ne sont pas affectés à la Picardie, de nombreux licenciements auront lieu en 1982.

Il serait également nécessaire — je le dis bien que cela dépasse vos attributions, mais parce que les problèmes sont liés — que les services du cadastre et des hypothèques puissent disposer de moyens supplémentaires en personnel et en matériel pour faire face à leurs besoins.

De toute façon, des injections de crédits plus importantes pour les équipements ruraux sont indispensables et urgentes et peuvent contribuer au maintien et à la création d'emplois.

Dans mon intervention, j'ai souligné l'importance pour l'agriculture et le monde rural de ces crédits qui sont un aspect souvent négligé de la politique agricole.

Je souhaiterais également qu'une répartition équitable soit faite entre les différentes régions, en tenant compte de leurs besoins.

L'agriculture de Picardie, région de culture intensive et non de grandes exploitations, comme on le dit généralement, est considérée comme riche et n'ayant pas de besoins. Elle est aujourd'hui en perte de vitesse et ne doit compter que sur elle-même, ne recevant de l'Etat que la portion congrue. Elle a souffert des ostracismes et des idées préconçues.

Savez-vous qu'en matière d'équipements ruraux sa dotation globale de 1981 a été inférieure de 18 p. 100, en francs constants, à celle de 1980, alors qu'à la veille de l'élection présidentielle un département voisin se voyait attribuer une enveloppe supplémentaire de 35 millions de francs ! On a déshabillé Pierre pour habiller Paul !

C'est pourquoi nous voudrions connaître la répartition des crédits entre les régions.

Je vous ai posé, le 12 juin 1981, une question écrite à ce sujet, à laquelle les services du ministère n'ont pas encore répondu. Il est cependant normal que les élus contrôlent l'affectation des crédits et connaissent les critères qui président à leur répartition entre les régions.

Se base-t-on sur la surface agricole utile, le nombre d'agriculteurs, le relief, la nature du sol et, pour les équipements ruraux, sur ce facteur essentiel qu'est le nombre des communes ? J'en suis d'autant plus étonné, madame le ministre, que vous n'êtes en rien responsable de la gestion précédente.

Je serai très attentif aux réponses que vous voudrez bien apporter aux questions que je vous ai posées. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, de l'U.C.D.P. et du R.P.R.*)

M. le président. Après l'intervention de M. Lenglet, le groupe de la gauche démocratique dispose encore de douze minutes de temps de parole.

La parole est à M. Mossion.

M. Jacques Mossion. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, représentant au Sénat le département de la Somme, l'un des tout premiers pour l'exportation de ses produits, je suis chaque année sollicité par les différents organismes agricoles à la veille de la discussion budgétaire.

Si les revendications se font, chaque année, aussi nombreuses, jamais je n'ai ressenti une aussi grande inquiétude, surtout chez les jeunes agriculteurs, que cette année.

Le 3 novembre, le président du centre départemental des jeunes agriculteurs m'alertait sur l'augmentation de 21 p. 100 des cotisations prévues dans le B. A. P. S. A.

Il concluait en ces termes : « Il est grand temps que les cotisations des exploitations agricoles soient calculées sur leurs revenus, comme dans les autres régimes ».

Le 16 novembre, une seconde lettre m'alertait sur les prêts aux jeunes agriculteurs, dans les termes suivants :

« Depuis le mois d'août dernier, les difficultés dont nous vous avons alors fait part, concernant les prêts aux jeunes agriculteurs, les files d'attente et le refus des pouvoirs publics de nous allouer de nouvelles rallonges se sont considérablement aggravées. Aujourd'hui, les files d'attente atteignent quatorze mois et le montant global des dossiers acceptés en attente de réalisation s'élève à 25 millions de francs.

« Mais cette situation d'attente déjà très précaire est à présent rendue parfaitement intolérable par le relèvement des taux d'intérêt. En effet, le décret paru au *Journal officiel* du 15 octobre prévoit le relèvement à 6 p. 100 du taux d'intérêt des prêts aux jeunes agriculteurs pour tous les prêts « jeunes agriculteurs » dont la réalisation sera postérieure à la date du 31 décembre si le prêt s'inscrit dans le cadre d'une étude prévisionnelle d'installation et à la date du 15 novembre pour le cas contraire.

« L'ensemble des dossiers en attente de réalisation à la caisse régionale de Crédit agricole de la Somme, s'inscrivant dans cette deuxième catégorie, toutes les demandes de prêts vont donc passer d'un taux de 4 p. 100 à 6 p. 100, ce qui signifie qu'outre le préjudice d'un retard de quatorze mois dans le versement du prêt le jeune agriculteur devra encore subir celui du relèvement du taux.

« Nous ne reviendrons pas une nouvelle fois sur les conséquences graves qu'une telle situation risque d'avoir à court terme sur la politique d'installation des jeunes dont tous ont reconnu la nécessité.

« Ce que nous demandons à présent, c'est que soient prises certaines mesures visant à soulager rapidement les jeunes dont les dossiers sont les plus « fragiles ».

« En ce sens, il est nécessaire de revoir les critères d'attribution des rallonges destinées aux prêts « jeunes agriculteurs ».

« Il est aujourd'hui impératif : que les pouvoirs publics renoncent au critère de revenu brut d'exploitation pour l'attribution ou non de rallonges à l'enveloppe des prêts « jeunes agriculteurs », qu'il soit attribué à la caisse régionale de Crédit agricole de la Somme dans les plus brefs délais une aide provenant de l'enveloppe des « 150 millions prêts jeunes agriculteurs », afin que soit débloquée la situation d'attente insupportable dans laquelle se trouvent certains dossiers jeunes agriculteurs ; que de nouvelles rallonges soient au plus vite attribuées afin de résorber de manière globale et juste pour tous les files d'attente. »

Je peux vous dire que ces craintes sont réelles et risquent, si l'on n'y apporte remède, d'entraîner des réactions regrettables, telles que celles de la semaine dernière où les jeunes agriculteurs ont manifesté devant la préfecture de la Somme.

Malheureusement, l'examen approfondi de votre budget auquel je me suis livré me laisse penser que, si les crédits ne sont pas augmentés, le mécontentement ne fera que s'accroître.

En effet, il nous faut constater que la part de l'agriculture dans le budget de l'Etat passe globalement de 11,3 p. 100 à 10 p. 100.

Les dépenses du budget de l'agriculture augmentent environ deux fois moins que celles de l'ensemble du budget.

Ainsi, les autorisations de programme ayant trait aux dépenses agricoles augmentent de 16,7 p. 100 alors que celles du budget progressent en moyenne de 31,7 p. 100.

Enfin, les crédits de paiement de l'agriculture ne sont en hausse que de 19 p. 100 contre 27,5 p. 100 pour l'ensemble du budget.

Bien sûr, vous me répondrez, madame le ministre, en ce qui concerne les moyens des services que la régression de 4,7 milliards de francs est due au transfert des crédits de l'I. N. R. A. au budget de la recherche et de la technologie, et qu'il y a là une progression de 17 p. 100.

Je vous rétorquerai alors que cela correspond en grande partie à la création de plus de 500 postes en administration centrale ou dans les services extérieurs ; souhaitons que ces créations ne répondent pas davantage à un souci de réduire le chômage par l'embauche publique qu'à un souci d'efficacité pour l'agriculture.

Par ailleurs, on remarque que les aides au fonctionnement de l'enseignement agricole privé sont considérablement réduites, de même que les crédits réservés aux travaux d'hydraulique, au remboursement ou à la modernisation des exploitations.

Les dépenses du titre IV, qui retracent les interventions publiques, ne connaissent qu'une hausse de 12 p. 100, c'est-à-dire inférieure à ce que sera la hausse des prix.

Ni les bourses, ni les crédits de ramassage scolaire, ni les subventions de fonctionnement à l'enseignement agricole privé ne sont revalorisés.

Les crédits de formation et de développement agricoles régressent, comme les aides à la modernisation des exploitations.

Au cours des deux dernières années, les crédits réservés à l'hydraulique avaient augmenté de 30 p. 100 en moyenne. En 1982, ils n'augmenteront que de 10 p. 100 ; encore convient-il de savoir — et j'espère, madame le ministre, que vous nous apporterez des apaisements à ce sujet — si la subvention du Crédit agricole à cette fin a été ou sera reconduite.

Je signale que, dans la négative, les dépenses d'hydraulique et de remboursement diminueraient de 30 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Vous présentez comme un tournant de votre nouvelle politique agricole, l'acquisition par les S. A. F. E. R. de certaines exploitations. Mais les crédits permettent tout juste d'acquiescer une exploitation par département.

Vous risquez même, en ce domaine, de ne pas avoir les moyens de votre politique.

Un seul point positif apparaît : votre fermeté sur la politique commune. Soyez-en félicitée. Souhaitons que vous teniez la distance !

En conclusion, madame le ministre, je pense que ce budget, qui arrive à un moment particulièrement délicat de l'équilibre du monde agricole dans notre société, ne permet pas de calmer les inquiétudes des agriculteurs. La perte des revenus, qui semble devoir s'établir pour 1981, à 9 milliards de francs ne trouvera pas là sa compensation.

Il est dommage que nous ne puissions trouver dans ce budget l'espérance d'une amélioration du sort de ces agriculteurs qui, par leur travail acharné, contribuent les premiers à la richesse de notre pays. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. J'indique qu'il reste au groupe de l'U.C.D.P. quarante-cinq minutes.

La parole est à M. de La Forest.

M. Louis de La Forest. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais évoquer dans cette discussion budgétaire deux grands sujets qui conditionnent, à mes yeux, l'avenir de l'agriculture et du mode rural, à savoir l'enseignement et l'aménagement de l'espace.

En ce qui concerne l'enseignement, il faut se féliciter du fait que votre budget consacre une part importante à régulariser des emplois. Je souhaite que cette tendance soit maintenue.

Cependant, il est permis de penser que l'augmentation de 17,17 p. 100 de la subvention à l'enseignement agricole public permettra tout juste de compenser l'inflation ; il serait souhaitable qu'elle aille au-delà, d'autant plus qu'aucune augmentation n'existe pour les bourses et les transports scolaires.

Pour les bourses, il faut quand même souligner que l'absence de mesures nouvelles représente une baisse sensible, difficilement acceptable lorsque l'on sait que la part de bourse est plus faible pour l'enseignement court que pour l'enseignement long. Une dotation supplémentaire de ce chapitre aurait permis de lutter contre une disparité qui n'existe pas au niveau du ministère de l'éducation nationale et, qui plus est, frappe en priorité les familles de condition modeste.

Pour les transports scolaires, une augmentation des crédits aurait été bienvenue, surtout pour les budgets locaux. Elle aurait pu être utilisée pour compenser la charge qui pèse sur les collectivités locales et nous aurions eu la preuve que la décentralisation est une volonté bien réelle du Gouvernement.

Elu de la région de Bretagne, où il est particulièrement implanté, je suis contraint de vous entretenir, madame le ministre, de la situation de l'enseignement agricole privé.

Vue de Paris, en effet, la situation se résume à 75 000 élèves pour l'enseignement privé et 50 000 pour l'enseignement public. Mais, en Bretagne, et pour des raisons historiques, le problème atteint une toute autre dimension. Alors que 3 000 élèves sont scolarisés dans l'enseignement public, 13 000 le sont dans l'enseignement privé, que ce soit dans les maisons familiales ou dans les établissements affiliés au conseil national de l'enseignement agricole privé — C. N. E. A. P.

Après vous avoir présenté la situation bretonne, j'aimerais, madame le ministre, vous poser quelques questions sur les 51 millions de francs de reports dont vous faites état dans votre lettre du 1^{er} décembre 1981.

Seront-ils effectivement destinés à l'agrément ? Dans ce cas, il n'y aurait pas de revalorisation des subventions de reconnaissance.

Seront-ils réservés à la reconnaissance ? Dans ce cas, il n'y aurait pas de revalorisation des subventions d'agrément.

Seront-ils employés à augmenter à la fois les subventions de reconnaissance et celles d'agrément ? Mais ils étaient prévus pour l'agrément.

Pour l'avenir, comment seront revalorisées les subventions accordées à l'enseignement supérieur agricole privé ? Quels chiffres serviront de point de départ à la préparation du budget pour 1983 ?

Par ailleurs, que signifie l'expression « si nécessaire » que vous employez à la page 3 de votre lettre. Je vous cite : « Il existe, en effet, des reports d'un montant total, à la fin de 1981, de 51 millions de francs, qui permettront « si nécessaire » de distribuer des subventions en augmentation de 17 à 18 p. 100 par rapport à 1981 ».

Au-delà du débat de technique budgétaire qui consiste à présenter un reliquat de crédits comme une mesure nouvelle, je me dois de vous faire remarquer que ce reliquat aurait dû être utilisé pour des agréments nouveaux.

L'engagement pris lors du vote de la loi de 1978 était d'arriver, au terme de cinq années d'application, à un agrément de 50 p. 100 des effectifs totaux, soit 37 000 élèves pour 1983, avec une subvention par élève qui devrait être sensiblement équivalente au coût moyen d'un élève dans l'enseignement public. Nous en sommes loin. En conséquence, un crédit de 50 millions de francs

supplémentaires est nécessaire pour aboutir à ce qui avait été prévu lors du vote de la loi de 1978.

De plus, madame le ministre, le problème qui se pose aujourd'hui est celui de l'état financier des établissements de l'enseignement agricole privé. De nombreux établissements de mon département — pour ne pas dire tous — n'ont pas, faute de moyens, payé leurs cotisations employeurs à la mutualité sociale agricole. Fin janvier, certains ne pourront pas assurer les traitements de leurs personnels.

Vous avez indiqué, lors de la discussion de ce budget à l'Assemblée nationale, que vous verriez comment faire si des difficultés se présentaient. Or, madame le ministre, voilà les difficultés, et je me permets de vous demander ce que vous allez faire.

Dois-je rappeler qu'en Bretagne particulièrement ces établissements ont été, pour une grande part, par la qualité et l'originalité de l'enseignement qui y est dispensé, grâce à la compétence et au dévouement des maîtres responsables de cet enseignement, grâce aussi au sacrifice consenti par la profession agricole, à la base des progrès techniques qu'a connus l'agriculture, une agriculture dont l'essor a été souvent cité en exemple.

Tout cet acquis risque d'être remis en cause si les crédits qui sont consentis à l'enseignement agricole privé n'augmentent, comme il est prévu dans votre budget, que de 13,5 p. 100 alors que les salaires — pour ne parler que de ceux-ci — ont augmenté de 17 p. 100.

Jusqu'ici, ces établissements ont tenu grâce au sacrifice de la profession, comme je viens de vous le dire, mais grâce aussi à celui des parents, des enseignants et du personnel et à une gestion particulièrement rigoureuse.

Mais, aujourd'hui, leurs responsables, faute de pouvoir faire face aux diverses charges qu'ils ont à supporter, se trouvent dans une situation telle qu'ils doivent envisager le pire, c'est-à-dire, dans beaucoup de cas, la fermeture.

Alors, que ferez-vous, madame le ministre, lorsque, faute de moyens financiers, ces établissements se trouveront dans l'obligation de fermer et que vous aurez alors à assurer la prise en charge d'élèves qui, actuellement, coûtent à l'Etat 7 000 francs environ par an chacun et coûteront demain, si une telle éventualité devenait effective, vous obligeant à les accueillir dans l'enseignement public, près de quatre fois plus, c'est-à-dire, en l'état actuel des choses, 27 000 francs environ ?

Vous avez déclaré, madame le ministre, que « dans la lutte pour l'emploi, l'agriculture et le monde rural jouent un rôle appréciable ».

Il faut donner à ce monde rural les moyens de sa formation, mais aussi ceux de son aménagement. Or, il semblerait que l'on assiste, dans ce domaine, à un certain désengagement de l'Etat.

En effet, beaucoup d'élus des zones rurales s'inquiètent du fait que le fonds d'aménagement urbain ne puisse plus participer aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat. D'après certaines informations, c'est le F. I. D. A. R. qui devra compenser ces interventions. Or, comment pourra-t-il le faire alors que ses crédits n'augmentent que de 8 p. 100 ?

D'autre part, madame le ministre, et c'est le responsable d'un syndicat départemental d'électrification qui s'adresse à vous, nous sommes inquiets face à l'avenir du régime de l'électrification rurale.

Je n'ai pas besoin de rappeler qu'à l'heure où le Parlement débat de la décentralisation le processus de l'électrification rurale peut être présenté comme un modèle d'activité décentralisée.

Cependant, les besoins sont encore importants, je dirai même très importants. Ils sont estimés, vous le savez, à 15 milliards de francs pour la période 1981-1986, et dans le département que je représente, à savoir le département d'Ille-et-Vilaine, une enquête effectuée récemment par Electricité de France nous apprend qu'au rythme actuel les programmes que nous pourrions réaliser dans les cinq ans à venir grâce aux crédits mis à notre disposition et grâce aux taxes que la loi nous autorise à percevoir pour faire face au coût des renforcements de réseaux, ces programmes, dis-je, ne pourront répondre aux besoins découlant de l'augmentation de la consommation en énergie électrique.

Or, croyez-moi, madame le ministre, pour de nombreuses exploitations agricoles, en particulier celles qui sont situées en bout de réseau, les chutes de tension peuvent avoir des conséquences catastrophiques.

Vous nous avez quelque peu rassurés cet après-midi et vous avez pris un engagement de prorogation du régime pour 1982. Mais il faut que le F. A. C. E. soit prorogé bien au-delà. C'est pourquoi nous aimerions avoir connaissance de projets précis à ce sujet.

Pour terminer mon intervention, je voudrais vous dire, madame le ministre, que les dispositifs législatifs créent un vide pour les agriculteurs de la tranche d'âge comprise entre cinquante et cinquante-cinq ans, qui, en cas d'impossibilité d'exploiter, ne peuvent plus bénéficier d'aides pour le reclassement et ne peu-

vent pas encore bénéficier de l'indemnité viagère de départ. J'avais déposé un amendement relatif à ce problème dans le budget 1981. Je pose de nouveau le problème, sans déposer d'amendement cette fois, mais en espérant que vous voudrez bien en mesurer l'importance et trouver une solution de nature à combler ce vide.

Telles sont, madame le ministre, les quelques réflexions que m'a inspirées ce budget. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. J'indique qu'il reste à l'U. R. E. I. trente minutes.

La parole est à M. Jargot.

M. Paul Jargot. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, je me bornerai à évoquer aujourd'hui le problème de la production tabacole.

L'évolution récente de la consommation et, par voie de conséquence, des débouchés du tabac de goût français imposent une politique volontaire de redressement. En l'absence d'une telle action volontariste guidée par l'objectif de reconquérir les marchés intérieur et communautaire, le secteur de la production tabacole continuera de traverser une très grave crise.

Quelle est la situation actuelle de la production tabacole ?

Du fait des campagnes de lutte contre l'usage excessif du tabac, la consommation française de cigarettes s'est pratiquement stabilisée depuis 1976.

Cette évolution est dommageable à plusieurs titres. Elle met en péril l'économie agricole des régions tabacoles et compromet l'installation de jeunes agriculteurs sur des exploitations de petite ou moyenne dimension dont le tabac constitue « la production de démarrage ». Elle provoque un accroissement du déficit du commerce extérieur français en matière de tabac.

La diminution des ventes de cigarettes fabriquées en France suscite une baisse des effectifs des salariés de la S. E. I. T. A. : une baisse de 10 p. 100 du marché occasionne une diminution de 1 000 emplois.

La mévente des tabacs français engendre la constitution d'un stock de matières premières par la S. E. I. T. A. de 15 000 à 20 000 tonnes, stock dont la qualité se dégrade rapidement.

Quelles sont les causes de cette dégradation de la situation de la production tabacole ?

Elles sont tout d'abord d'ordre économique.

Les quatre grands groupes multinationaux de fabrication de cigarettes implantés dans la Communauté ont intérêt à importer des tabacs étrangers de pays dont ils contrôlent la production ou à acheter à bas prix des tabacs produits par des pays du tiers monde.

La consolidation des droits de douane sur le tabac dans le cadre du G. A. T. T., l'entrée en franchise de droits de douane de 80 p. 100 des tabacs importés du fait des accords de Lomé faussent la concurrence entre la production française et celle des pays exportateurs.

Les conditions de mise en œuvre de la campagne de lutte contre le tabagisme ont eu pour effet de reporter la demande sur les tabacs blonds, jugés à tort moins nocifs.

La réglementation de la publicité en faveur des cigarettes et du tabac a consolidé la position discriminatoire très avantageuse dont bénéficiaient les quatre grands groupes producteurs de cigarettes blondes fabriquées avec du tabac importé.

Enfin, certaines pratiques illégales de vente des sociétés étrangères ont incité les débiteurs de tabac à privilégier la vente de ces cigarettes.

Que proposons-nous pour sauvegarder la production tabacole française ?

L'importance pour l'économie agricole et l'emploi de la production tabacole impose de prendre rapidement, aux plans communautaire et national, des mesures de nature à sauvegarder la production des tabacs français.

Nous proposons des mesures pour la maîtrise du marché des produits finis.

Au plan communautaire, la fédération nationale des planteurs de tabac propose que la C. E. E. instaure une taxe de type parafiscal frappant les produits de façon inversement proportionnelle au taux d'incorporation du tabac communautaire dans ces produits.

En ce qui concerne les mesures à caractère technique, on peut proposer de combiner cette taxe fiscale ou même de la remplacer totalement par une décision de la C. E. E. visant à n'autoriser la vente des produits finis dans la Communauté que dans la mesure où est incorporé dans ces produits un minimum de tabac brut communautaire.

Il faut également prendre des mesures au plan national. Dans la mesure où les multinationales n'achètent pas de tabac français et n'ont pas investi dans les structures industrielles ni dans un réseau de distribution, on peut, sans léser fondamentalement ces entreprises, fixer annuellement un quota maximum d'importation.

Il faut également prendre des mesures drastiques pour sauvegarder la situation financière de la S. E. I. T. A. et remettre cette entreprise en ordre financier normal, en situation économique saine.

Mais il faut également prendre d'autres mesures pour adapter la production à la demande industrielle.

Sur le plan communautaire, l'interprofession communautaire voit le jour petit à petit. Le Gouvernement français devra être attentif au développement de cette initiative de concertation, à son bon fonctionnement et aux résultats de son action.

La politique commerciale de la Communauté doit être révisée. En conséquence, le tarif extérieur commun tabac doit être entièrement revu et porté au moins au double de sa valeur pour tenir compte des évolutions monétaires et inflationnistes depuis 1970. De plus, il doit être appliqué à tous les tabacs entrant dans la Communauté.

La fixation des prix d'objectif et le respect de la préférence communautaire doivent aussi faire l'objet d'une attention toute particulière de la part des autorités françaises.

Le respect de la préférence communautaire est pour nous une grave préoccupation puisque cette préférence est devenue, au cours des cinq dernières années, une contre-préférence, notamment pour les tabacs cultivés en France.

Le relèvement de la prime du F. E. O. G. A. versée au premier transformateur devient une nécessité impérieuse.

Des mesures sont également à prendre au plan national.

En ce qui concerne la production du tabac noir, nous demandons que l'intégralité de la production du tabac noir cultivé en France en 1981 et qui n'aurait pu être exportée par l'union des coopératives, soit environ 16 000 hectares, soit achetée par la S. E. I. T. A. et non 15 000 hectares comme prévu.

Cela est parfaitement possible compte tenu des importations de tabac comparables aux nôtres que la S. E. I. T. A. effectuera en 1981 et qui seront de l'ordre de 20 000 à 22 000 tonnes.

Enfin, cela éviterait que soit appliquée la garantie de bonne fin de l'Etat pour l'écoulement de ces tabacs.

En ce qui concerne la production des tabacs blonds, enfin, si la fixation des prix agricoles par la Communauté continue de s'écarter délibérément des coûts de production, les efforts des planteurs vers la reconversion auront été vains et la culture de Virginie aura fait long feu.

Les planteurs demandent au Gouvernement français de s'engager à les aider dans la création d'une usine de transformation des tabacs blonds français pour permettre l'exportation de cette production.

Enfin, il faut adapter les structures du secteur de produit en France. Il faut revenir pour la S. E. I. T. A. au statut juridique de service public. Nous demandons au Gouvernement de revenir sur la loi de juillet 1980 et de transformer la société nationale en service public, comme il l'était auparavant.

Il faut transformer l'association nationale interprofessionnelle en groupement d'intérêt économique.

Si une telle proposition ne retenait pas l'attention du Gouvernement, nous serions avec les planteurs tout disposés à étudier l'éventualité, pour ce produit, de créer un office du tabac.

En tout état de cause, une mesure de sauvegarde s'impose à titre prioritaire. Il faut abolir le plan de production, afin de réintégrer 2 000 hectares dans les quantités faisant l'objet de la garantie de bonne fin afin de stabiliser à 15 000 hectares les surfaces cultivées sous contrat. Si cet objectif était réalisé, il permettrait aux 28 000 planteurs de tabac de disposer des deux ou trois années nécessaires pour reconverter partiellement leur production, surtout dans les régions où il convient de le faire. Il permettrait également à la S. E. I. T. A. de reconquérir une partie au moins du marché intérieur français. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. Il reste cinq minutes au groupe communiste. La parole est à M. d'Andigné.

M. Hubert d'Andigné. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la discussion du budget de l'agriculture devant notre assemblée précède la conférence annuelle agricole d'une journée. Beaucoup de nos collègues auraient, je pense, préféré un calendrier inversé, à moins que vous n'acceptiez, madame le ministre, de lever un coin de voile sur les intentions du Gouvernement. Le Sénat vous en serait reconnaissant.

Les jugements les plus fréquents concernant votre budget, madame le ministre, font état d'un budget de transition. Vous nous l'avez d'ailleurs indiqué vous-même dans votre présentation cet après-midi.

Or, si nous savons quelle politique nous avons quittée, nous sommes loin de connaître vers quelles destinées vous voulez conduire l'agriculture. Ces six derniers mois nous ont donné le spectacle d'une valse-hésitation sur des sujets aussi importants

que le taux des crédits bonifiés à l'égard des zones défavorisées ou la détaxation du carburant pour les agriculteurs de montagne, détaxation qui, après avoir disparu, reparait dans la loi de finances pour 1982. Mais cela serait encore peu de chose si, sur des sujets conditionnant l'avenir de notre agriculture, nous n'étions, cette fois-ci, dans un brouillard complet.

Une réalité cependant domine lourdement l'actualité. La baisse du revenu agricole en 1981 serait de 3,1 p. 100 selon la commission des comptes et de 13 p. 100 selon les organisations agricoles, encore que le taux global de la baisse du revenu agricole s'accompagne de disparités importantes d'un département à l'autre.

Permettez-moi, madame le ministre, de citer le cas du département de l'Orne, que j'ai l'honneur de représenter dans cette assemblée, et de vous apporter des chiffres relevant d'une étude établie par le centre de gestion.

Cette étude fait ressortir la situation particulièrement grave de l'agriculture ornaise, où le revenu agricole en francs constants sera en baisse de 16,3 p. 100 si les aides au revenu de l'année 1980 sont affectées à l'exercice 1981 et en baisse de 23,6 p. 100 si ces aides au revenu 1980 sont affectées à l'exercice 1980, comme le veut la logique.

Cette mauvaise situation est ressentie durement à tous les niveaux, par les agriculteurs en particulier, mais aussi en amont et en aval de l'agriculture.

Les graves difficultés de récolte du maïs ont porté un coup sérieux au moral des exploitants et je crains que nous n'assistions à un recul général de l'agriculture ornaise.

Pour revenir sur les données générales évoquées plus haut et sans pour autant entrer dans une guerre de chiffres, je constate simplement que la baisse de 3,1 p. 100 du revenu agricole a été généreusement minorée. En effet, pourquoi a-t-on affecté au budget de 1981 les aides touchées par les exploitants, contrairement aux engagements pris précédemment ?

Ce calcul fausse quelque peu le bulletin de santé. Chacun en est conscient, le secteur agricole est découragé : baisse du revenu, stagnation de la production agricole en raison de conditions climatiques défavorables. Paradoxalement, les échanges agro-alimentaires de la France enregistreront cette année un solde excédentaire de plus de 21 milliards de francs, ce qui atteste d'une agriculture puissante. Les résultats de notre commerce extérieur montrent la capacité du secteur agricole et agro-alimentaire à couvrir par ses recettes une partie non négligeable des dépenses énergétiques.

Au demeurant, l'opinion ne comprend guère ces données contradictoires laissant apparaître une agriculture prospère portée à bout de bras par des agriculteurs las et mécontents !

En fait d'explication, le revenu ne rémunère plus suffisamment le travail. Cela tient au système : nous sommes européens pour la fixation des prix et français pour celle des charges de production. Or, les coûts de production croissent plus vite que les prix. Dans ces conditions, pour reprendre une enquête récente, les agriculteurs sont la seule catégorie qui, depuis 1975, a enregistré une perte de 4 p. 100 du pouvoir d'achat.

Je sais, madame, que vous n'habitez pas, à l'époque, la rue de Varenne ; en outre, il est difficile — nous le savons — de négocier à Bruxelles. Toutefois, la responsabilité du Gouvernement ne doit pas être déchargée. Le maintien du revenu peut, certes, être assuré par un système d'aides non appréciées ; il peut l'être également quand il y a une volonté politique, en pesant sur les coûts de production. Quelques exemples laissent plutôt à penser que c'est la direction opposée qui a été empruntée.

On parle beaucoup de l'installation des jeunes ; or, en francs constants, les crédits alloués dans le budget à l'indemnité viagère de départ diminuent. Je rappellerai, en outre, les décisions d'augmentation unilatérale des taux des prêts bonifiés « jeunes agriculteurs » et de leur durée de remboursement, même si le pas en avant a été suivi d'un pas en arrière. A cet égard, certains ont constaté que la seule augmentation des taux d'intérêts pour une année avait été supérieure à la dotation aux jeunes agriculteurs. J'espère que l'augmentation des crédits pour 1982 sera traitée différemment.

D'ailleurs, sur ce chapitre de l'installation, je pense qu'il serait souhaitable d'étendre aux jeunes agriculteurs récemment installés et ayant opté pour l'imposition au bénéfice réel les réfections sur bénéfice fiscal dont bénéficient les petites et moyennes entreprises industrielles nouvellement créées.

Une telle mesure aurait d'ailleurs un autre impact : elle permettrait de parvenir plus vite à la connaissance des revenus en agriculture que nous souhaitons tous.

Cette mesure a été préconisée par le comité d'études sur la fiscalité agricole.

Un second point où l'aggravation des coûts est patente, c'est celui des cotisations sociales. On l'a dit et redit : l'augmentation sera de 21 p. 100, voire de 30 p. 100 dans certains cas de révision cadastrale. Force est de constater que ces cotisations progressent plus vite que la subvention de l'Etat au B. A. P. S. A. Déjà,

cette année, les difficultés d'encaissement pour la mutualité sociale agricole ont été sans précédent dans certaines caisses. A quelques jours près, les congressistes réunis à Valence auraient pu s'en rendre compte sur place et comprendre ce qu'en la matière on entend par règlements en nature.

Il faut admettre, aujourd'hui, que la parité d'effort avec les salariés en matière sociale est quasiment atteinte et les limites du supportable sont en passe d'être franchies.

Vous ne cachez pas, madame le ministre, votre souci de modifier la répartition des cotisations. En revanche, il me paraît dangereux d'étirer à l'intérieur des départements l'échelle de solidarité. Elle est déjà plus importante que dans les autres régimes. De plus, on ne dit pas assez que 125 000 chefs d'exploitation seulement ont un revenu cadastral supérieur à 3 840 francs, ce qui, en moyenne nationale, représente cinquante hectares environ. Il est très à la mode de parler des « petits » et des « gros » sans toutefois savoir à partir de quel seuil on passe d'une catégorie à l'autre.

Dans ce chapitre des coûts, j'aurais pu développer d'autres exemples, mais je préfère revenir de manière plus globale à ce budget qui, à mon sens, traduit désengagement et désenchantement. En effet, les dépenses bénéficiant à l'agriculture augmentent de 18 p. 100 alors que l'augmentation des dépenses publiques dépassera 25 p. 100. La part réservée à l'agriculture, dans le budget de l'Etat, régresse de 11 à 10 p. 100.

Dans les dépenses de fonctionnement, l'emploi apparaît prioritaire. Dans la période actuelle, on ne peut que s'en féliciter. Néanmoins, en liaison avec la baisse de revenu, permettez-moi d'être surpris quand on apprend que vous envisageriez presque uniquement des aides sociales.

Si celles-ci doivent être maintenues, elles doivent aussi être accompagnées par des aides économiques. En effet, n'y aurait-il pas contradiction à vouloir aider l'agro-industrie, comme vous le faites, à juste titre, dans votre budget, en délaissant la rémunération du secteur de la production agricole ?

Pourquoi la « solidarité nationale » ne pourrait-elle pas s'exprimer sous une forme économique ? Lorsque le Gouvernement aide les P. M. E., est-ce une aide aux chefs d'entreprise ou une aide économique en faveur de l'emploi ? Par ailleurs, on peut regretter la préférence pour la création d'emplois publics et le manque d'incitation pour un recrutement dans le secteur agricole productif.

En matière d'enseignement, la reconduction des subventions de fonctionnement à l'enseignement privé à un même niveau se traduira, en pratique, par une régression et vous savez que, là encore, les agriculteurs y sont très attachés.

Concernant les aides aux zones défavorisées et de montagne, les crédits ne progressent que de 8 p. 100 et, au-delà des grands discours sur l'agriculture de montagne, on peut se demander comment il sera possible de fixer les populations dans ces zones défavorisées.

Or, pour les plus pauvres d'entre elles, seul le secteur agricole est fixateur d'emplois directs et indirects.

De plus, il évite une désertification si redoutée dans de nombreux départements.

En outre, on ne peut que déplorer la faiblesse des moyens dont disposera le F. I. D. A. R. pour financer les zones rurales fragiles.

Des lignes budgétaires nouvelles laissent percevoir vos intentions dans le domaine foncier et dans celui de l'organisation des marchés. Toutefois, la modestie des moyens reste éloignée des ambitions manifestées quand on sait que la gestion des marchés demande une grande aisance financière pour être efficace.

En outre, les agriculteurs savent combien la tenue des marchés est importante pour mettre en application les décisions communautaires et assurer des prix à la production plus rémunérateurs.

Dans l'immédiat, un autre sujet d'inquiétude tient à la faiblesse du budget d'équipement et de modernisation des exploitations. L'hydraulique et le remembrement ont été sacrifiés. Les subventions aux bâtiments d'élevage chutent même de 9 p. 100.

Récemment, le ministre du commerce extérieur déclarait à la presse : « Il faut sortir de notre Moyen Age agricole » ; mais personne — et je le regrette — ne lui a demandé de quelle solidarité gouvernementale, passée ou présente, il s'agissait et laquelle il mettait en cause.

En définitive, ce budget ne détonne pas dans la grisaille d'automne et ce n'est pas lui qui restaurera la confiance dans les campagnes, sauf, bien sûr, si demain, à Maignon, votre Gouvernement avait à offrir quelques potions miracles.

Pour l'heure, la loi de finances n'en a guère pris le chemin. L'impôt sur la fortune — bien que remanié par notre Assemblée — tient l'agriculture en ligne de mire. Or, chacun sait que la rentabilité du capital foncier est faible et amoindrie, de surcroît, par la taxe foncière dont le rendement a avoisiné deux milliards de francs. En outre, la réduction des abattements sur les revenus fonciers s'additionnant à cette fiscalité nouvelle, je crains que

ces mesures ne découragent les investisseurs fonciers et alourdissent indirectement les charges des preneurs.

Ces décisions sont peut-être dans la logique des projets que l'on vous prête en matière de S. A. F. E. R. et d'offices fonciers. Je parlais de brouillard tout à l'heure et, là encore, en matière de politique foncière, l'impériale assurance du parti socialiste s'est transformée en une kyrielle de groupes d'études où chacun concocte sa réforme des S. A. F. E. R. En outre, beaucoup se demandent encore si l'intendance suivra. (*Marques d'impatience sur certaines travées.*)

Le tableau est pessimiste et ce ne sont pas les nouvelles qui nous sont parvenues du Conseil européen de Rome qui viendront l'égayer. Madame le ministre, la mise en valeur des potentialités agricoles nécessite la prise en compte de l'ensemble des actions permettant la modernisation et le développement de l'agriculture.

Pour 1982, cela n'est pas encore réalisé et je ne suis pas très sûr que la voix du Sénat soit parfaitement entendue à l'Assemblée nationale, puisque votre majorité, par sa qualification professionnelle est davantage sensibilisée aux problèmes pédagogiques au demeurant essentiels dans la formation des futurs militants qu'aux problèmes agricoles. (*Rires et protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

Si d'aucuns, voilà quelques années, avaient qualifié la Haute Assemblée de chambre d'agriculture, il serait bon que maintenant on suive ses avis éclairés. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. R.*)

M. le président. Il reste vingt-trois minutes au groupe R. P. R. La parole est à M. Roujas.

M. Gérard Roujas. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'expansion et la vocation exportatrice de notre agriculture, ainsi que sa capacité à vaincre la malnutrition dans le monde, passent par une volonté politique affirmée plusieurs fois par le Président de la République française et le ministre de l'agriculture.

Le maintien des agriculteurs et l'installation de jeunes permettront de reconquérir le marché intérieur, et dans celui-ci, le marché des oléo-protéagineux qui, dans sa presque totalité, est aux mains du négoce étranger. Les distorsions monétaires et la hausse du dollar aggraveront cette situation et la rend de moins en moins acceptable.

En 1980, les seules importations de soja se montaient à 3,8 milliards de francs contre 2,9 milliards de francs en 1977. Il faut donc impérativement inverser la tendance ; le développement de la culture du soja permettra de répondre à cet impératif en rééquilibrant également les productions agricoles au niveau national.

Le choix du soja parmi la filière des oléo-protéagineux doit être fait, son développement accentué, car le poste « soja », sous forme de grains et de tourteaux, continue à provoquer le déficit principal : 4,18 milliards de francs en 1980 de notre approvisionnement en oléo-protéagineux.

Il faut citer un point d'histoire et dénoncer l'accord tacite entre les Américains et les Européens qui fait que les U. S. A. laissent à l'Europe le marché céréalier ; en échange, nous leur laissons importer, sans aucun droit, tout ce qui entre dans la fabrication des produits animaux.

Si les Américains décidaient aujourd'hui de fermer le robinet du soja, l'agriculture française connaîtrait une crise profonde.

Le débat ne se situe pas seulement au niveau politique, mais également au niveau économique. Les besoins français en protéines ne cessent de croître par suite du développement de la consommation de viande ; d'où une lourde dépendance à l'égard des pays fournisseurs de plantes à protéines, U. S. A. et Amérique du Sud surtout.

Un formidable marché intérieur peut s'ouvrir pour cette culture avec l'élévation du niveau de vie des pays de l'Est et des pays nouvellement industrialisés. Les productions bovines européennes pourraient donc connaître un nouvel essor. Un prolongement humanitaire pourrait s'élaborer vers les pays à malnutrition permanente.

Sur le marché mondial des produits agricoles, les U. S. A. demeurent les premiers producteurs et exportateurs ; mais ils ne sont plus seuls. Ainsi, pour le tourteau de soja, le poids du Brésil est très important. Il est donc impératif que les pays de la Communauté européenne, et surtout la France, participent activement à ce marché mondial. A côté du soja qui reste l'élément moteur, des protéines telles que colza, tournesol, pois, fèves, peuvent être encouragées.

Une fois posé le problème politique et économique, il faut s'attacher au problème technique de la « diffusion » et de la « réceptivité » de ces protéines par les producteurs et les transformateurs. Une grande région est concernée par ce problème, le Sud-Ouest. Et 100 000 hectares plantés en soja, ce n'est pas de l'utopie ; 50 à 60 000 tonnes de soja produites dans cette région peuvent se concevoir aisément.

Il faut qu'un vaste plan de drainage et d'irrigation soit mis en place pour permettre une bonne valorisation de cette production qui peut concerner un type d'exploitation moyenne correspondant au type de la région concernée. Les organismes stockeurs devront être incités à jouer le jeu car de leur adhésion dépend le succès de cette entreprise. L'obtention par eux de 12 p. 100 de marge devrait lever les derniers obstacles.

Des moyens accrus donnés à la recherche permettront une meilleure fiabilité de cette culture et des autres protéines. Une campagne d'information devra être menée pour lever les appréhensions qui peuvent subsister et permettre d'atteindre très rapidement le seuil de 100 000 hectares.

Les prix devront se maintenir à un niveau suffisant pour accélérer le décollage des exploitations qui auront fait le pari du soja. La principale remarque faite par les producteurs contre la culture du soja est pour 85 p. 100 d'ordre économique : prix trop bas ou inconnus et paiement tardif pour 75 p. 100 ; livraisons trop tardives des semences et inoculum pour 10 p. 100.

Un élan et un intérêt nouveaux se manifestent pour la culture du soja et des protéagineux dans le Sud-Ouest et en particulier dans le Midi-Pyrénées, région pilote du soja par excellence.

Une meilleure maîtrise des éléments naturels grâce à une intensification des travaux d'assainissement et d'irrigation, un prix convenable assuré grâce à une bonne organisation des marchés, un effort réalisé à l'échelon des organismes stockeurs, une continuité et un renforcement de la recherche devraient donner toutes les chances de succès aux protéagineux.

Une grande région comme le Sud-Ouest, et plus particulièrement le Midi-Pyrénées, doit y trouver une nouvelle raison d'espérer.

Cela permettrait, en outre, à notre élevage de sortir de cette dépendance presque totale à l'égard des protéines et de renverser une tendance très défavorable.

S'il existe vraiment un « pétrole vert », c'est bien le soja. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Le groupe socialiste dispose encore de vingt-neuf minutes et le groupe de la gauche démocratique de douze minutes.

La parole est à M. Pelletier.

M. Jacques Pelletier. Je voudrais tout d'abord vous signaler, madame le ministre, que mon collègue Pierre Merli, empêché d'être ici ce soir, aurait souhaité attirer votre attention sur le sort des horticulteurs.

M. Merli est, en effet, le maire d'Antibes, ville qui est le symbole même de l'horticulture, de l'œillet et surtout de la rose. (*Rires sur les travées socialistes.*)

J'espère que vous y serez sensible, madame le ministre, et que vous ne manquerez pas de faire étudier les mesures propres à conserver notre compétitivité au moment où nos partenaires de la Communauté, outre qu'ils profitent eux-mêmes d'un prix de l'énergie particulièrement bas, semblent prendre de grandes libertés avec les règlements communautaires et facilitent l'invasion du marché par de nouveaux concurrents qui ne bénéficient pas de la même protection sociale et ne supportent donc pas les mêmes coûts.

Il y va de l'avenir de l'horticulture ; les terrains conquis par l'immobilier constituent un processus irréversible car on n'a jamais vu raser un immeuble pour planter des fleurs, fût-ce des roses.

J'en viens maintenant à mon exposé.

Les très mauvaises conditions climatiques de cet automne ont contribué, avec les incertitudes du moment et la situation difficile de beaucoup d'exploitants, à créer une situation d'inquiétude, voire de désespérance, dans nos campagnes, situation qui pourrait se dégrader rapidement et tourner à l'exaspération et à la colère si des résultats positifs ne sortaient pas de la conférence annuelle de demain.

Des signes avant-coureurs témoignent des difficultés des agriculteurs : ils étaient 10 000 à Saint-Lô, le 24 novembre ; 4 000 viticulteurs champenois ont manifesté à Epernay le même jour ; des agricultrices sarthoises ont exprimé leur mécontentement à Mans, le 3 décembre.

Ces manifestations sont la preuve évidente du malaise grandissant en agriculture et qui touche tous les types d'exploitations, toutes les productions et toutes les régions.

Le revenu agricole ne cesse de se dégrader. Les chiffres officiels le prouvent, notamment le troisième rapport sur le revenu des Français : le revenu disponible annuel moyen, en 1980, est le plus bas pour les exploitants, 24 800 francs, et les salariés agricoles, 22 900 francs, pour une moyenne nationale de 36 200 francs.

La commission des comptes de l'agriculture annonce que le revenu agricole global de 1981 serait en baisse de 3,1 p. 100 par rapport à 1980. On constate un « trou » global de près de 10 milliards de francs entre le revenu de 1980 et celui de 1981.

La diminution effective du revenu des agriculteurs sera donc de l'ordre de 6 p. 100 cette année, et ce ne sont ni les aides compensatrices ni le relèvement des prix fixés à Bruxelles qui suffiront à combler ce trou.

Il faut agir sur les charges d'exploitation. Celles-ci sont en augmentation globale de 16,4 p. 100 pour 1980. Parmi elles, figurent les produits pétroliers, le matériel agricole, les charges sociales et les aliments du bétail.

Les pouvoirs publics doivent stopper cette hausse : c'est une question de vie ou de mort pour de nombreuses exploitations.

Il faut aider et relancer les investissements en agriculture. Cela est nécessaire non seulement en vue du maintien du revenu et du nombre des exploitants, mais aussi, en cette période de chômage excessif, dans une perspective de maintien de l'emploi en agriculture, dans les exploitations, et également en amont et en aval de la production.

Trois points me paraissent importants à cet égard.

D'une part, accorder aux agriculteurs l'aide fiscale de 10 p. 100 aux investissements dont bénéficient les industriels, les commerçants et les artisans.

D'autre part, prévoir les crédits suffisants pour les prêts aux jeunes agriculteurs qui s'installent ; les délais d'attente sont de l'ordre de douze à quatorze mois et un milliard de francs supplémentaire serait nécessaire pour apurer les dossiers en instance.

Enfin, assurer le financement des plans de développement. Il faut, là aussi, dégager des crédits pour cette opération de modernisation et d'adaptation des petites exploitations.

Malheureusement, de nombreux plans sont stoppés par manque de crédits, ce qui met gravement en difficulté les agriculteurs et les éleveurs ayant démarré leur opération.

Il est nécessaire de sauvegarder et de rénover la politique agricole commune. Les agriculteurs ont toujours été des Européens convaincus et la politique agricole commune est la seule politique européenne existant réellement.

La fixation des prix agricoles communautaires est, chaque année, l'objet de difficiles et longues négociations, et la répercussion des augmentations décidées à Bruxelles, à la production, c'est-à-dire chez les exploitants, est loin d'être toujours appliquée intégralement.

Pourtant, l'Europe agricole est nécessaire.

Je dois rendre hommage à la fermeté du Président de la République au sommet européen de Londres lorsque, sur un plan général, il réaffirme la nécessité du renforcement des principes fondamentaux de la politique agricole commune et que, dans le domaine particulier du lait, il soutient les producteurs français dans leurs justes revendications.

Nécessaire à l'écoulement de nos productions agricoles et au développement de notre agriculture, l'Europe est également vitale pour l'équilibre de notre balance commerciale.

Selon le rapport de la commission des comptes de l'agriculture, l'excédent serait de près de vingt-cinq milliards en 1981. C'est un chiffre dont on ne parle pas assez. Il permet pourtant de combler une bonne part du déficit de notre commerce extérieur.

Les projets fonciers du Gouvernement suscitent l'inquiétude et le désarroi chez les exploitants agricoles.

Est-il besoin de créer des « offices fonciers », alors que les S. A. F. E. R. existent et qu'il suffirait d'accroître leurs moyens financiers et d'étendre leurs attributions en leur permettant, notamment, de consentir des locations de terres dans des cas bien précis, comme l'installation de jeunes agriculteurs ?

Ne vaudrait-il pas mieux développer cette forme de propriété sociétaire et solidaire du sol que constituent les groupements fonciers agricoles, en particulier les G. F. A. mutuels ?

Ne faut-il pas encourager des formules intéressantes, comme les baux à long terme, en incitant propriétaires et fermiers à développer ce mode de faire-valoir ?

Le Gouvernement laisse planer le doute à propos des terres agricoles et de l'impôt sur la fortune.

Personnellement, je pense qu'il faut être clair : la terre agricole, exploitée directement ou louée par bail écrit, constitue véritablement « l'outil de travail » des paysans et doit être soustraite à l'impôt sur la fortune.

Il faut promouvoir rapidement aussi une fiscalité adaptée aux spécificités de la production agricole et mettre un terme au mythe de l'agriculteur fraudeur ou ne payant pas d'impôt.

Si j'examine le cas de mon département, je constate des anomalies criantes. Par exemple, en Thiérache — zone d'élevage et de petites exploitations — je note une augmentation des bénéfices agricoles forfaitaires pour 1980 de 14 p. 100 par rapport à 1979, alors que, dans le même temps, le revenu agricole, celui des éleveurs en particulier, est en recul très sensible.

La fiscalité au réel suppose des transitions. Elle doit s'accompagner de la mise en place d'une comptabilité simplifiée, à moindre coût, que l'exploitant doit pouvoir assurer lui-même, du moins en partie.

Est-il possible d'exiger d'un exploitant réalisant un chiffre d'affaires annuel de 500 000 francs une comptabilité sophistiquée qui lui coûtera aux environs de 10 000 francs, alors que cela représente pour lui une rémunération de l'ordre du Smic, ce qui est fréquemment le cas pour un ménage ?

Ce qui exaspère et inquiète les agriculteurs, madame le ministre, c'est d'être mal compris des autres professions. On entend souvent dire que les agriculteurs ne paient pas d'impôts ». L'agriculture souhaiterait payer plus d'impôts. Cela signifierait que son revenu augmente régulièrement. C'est loin d'être le cas depuis plusieurs années : les gains de productivité remarquables depuis vingt ans ne pourront compenser éternellement cette baisse de revenu, et je trouve que les agriculteurs sont des gens bien raisonnables, car quelle autre profession accepterait de voir globalement son revenu diminuer d'année en année sans réagir violemment ?

On entend dire souvent aussi que « le régime social général n'aurait pas un tel déficit s'il ne devait pas renflouer le régime agricole ». Sait-on et dit-on suffisamment que, du fait de l'exode rural, dans le régime agricole, un actif doit soutenir à peu près un retraité, alors que dans le régime général, 3,5 actifs soutiennent un retraité.

Madame le ministre, les agriculteurs attendent de vous un soutien efficace tant sur le plan matériel que sur le plan moral.

Ils attendent beaucoup de la conférence annuelle qui doit s'ouvrir dans quelques heures.

A une époque où l'on parle beaucoup de solidarité, et c'est un bien, ils ne comprendraient pas que, dans les difficultés qui sont les leurs, la solidarité de la nation ne se manifeste pas à leur égard. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique et sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. Il reste quatre minutes au groupe de la gauche démocratique.

La parole est à M. Arzel.

M. Alphonse Arzel. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, « nous voulons sauvegarder et développer l'exploitation familiale agricole ». Cette affirmation de M. le Président de la République, prononcée ces derniers jours dans la Nièvre, devrait logiquement apporter un élément d'apaisement au monde agricole. Tel n'est pas le cas, car bien des difficultés subsistent au niveau de cette profession et des mesures énergiques doivent être prises pour permettre une amélioration du pouvoir d'achat des agriculteurs.

Votre budget, madame le ministre, n'est pas du tout conforme à ce que l'on pouvait espérer pour qu'un redressement s'opère en 1982. En effet, les crédits mis à la disposition de votre ministère ne vous permettraient pas de répondre aux besoins du monde rural, et ce malgré votre bonne volonté.

A la veille de la conférence annuelle, on peut s'interroger sur les mesures qui vont être prises afin de compenser la perte de revenu agricole en 1981.

Les études réalisées pour cerner au mieux cette perte de revenu laissent apparaître un déficit de plus de 8 milliards de francs. Nous saurons donc très rapidement s'il existe de votre part et de celle du Gouvernement une volonté concrète de mise en place de moyens efficaces, nécessaires pour une amélioration du pouvoir d'achat du monde agricole.

Tout en n'étant pas favorable à ce genre d'aides directes, je suis obligé de reconnaître que c'est le seul moyen qui vous reste pour apporter ce que la fixation des prix agricoles, à Bruxelles, n'a pas permis d'obtenir.

Puisque vous nous dites que nous sommes entrés dans une ère de changement à tous points de vue, je souhaite que vous puissiez défendre les prix agricoles au niveau de la C. E. E., ce qui éviterait le retour à ces aides directes tellement critiquées par l'opinion publique.

L'agriculture française est capable, en cette période difficile dans le domaine de l'emploi, d'apporter une réponse positive aux objectifs que le Gouvernement s'est fixé, à savoir lutter par tous les moyens contre le chômage.

Nous sommes plusieurs à penser que l'extension de nos productions agricoles est une façon concrète de permettre la création d'un nombre important d'emplois nouveaux, en particulier dans les régions d'élevage ou dans des productions où notre pays est déficitaire.

Dans beaucoup de régions françaises, la priorité des priorités demeure l'installation des jeunes dans l'agriculture. Cette préoccupation est également — je le crois — votre souci.

Cependant, les mesures annoncées en la matière ne vont malheureusement pas dans le sens que nous souhaiterions les uns et les autres. En effet, les jeunes désireux de s'installer se heurtent à un certain nombre de difficultés.

D'une part, les prêts aux jeunes agriculteurs ont vu leur taux d'intérêt augmenter, taux qui n'est pas compensé par une amélioration de la « dotation jeune agriculteur ». Dans le même temps, la durée de ces prêts est passée de quinze à neuf ans.

D'autre part, les différents prêts de modernisation et les prêts spéciaux d'élevage ont également vu la hausse de leur taux d'intérêt avec, de plus, l'obligation, pour ceux qui les sollicitent, d'attendre plusieurs mois avant d'obtenir ces crédits. Lorsqu'on connaît le taux de l'érosion monétaire, vous mesurez, madame le ministre, les difficultés rencontrées par ceux qui veulent moderniser leur outil de travail. A ce sujet, peut-on espérer un déblocage plus rapide de ces prêts ? Nous serons attentifs à votre réponse, madame le ministre.

Autre élément défavorable : l'augmentation des charges sociales. Les régions où la production animale est très développée sont les plus pénalisées, puisqu'une partie de ces charges est liée au revenu brut d'exploitation qui, compte tenu des coûts intermédiaires, laisse apparaître des chiffres importants sans rapport avec le revenu net d'exploitation.

Il est souhaitable de trouver des critères différents qui apporteraient une répartition plus équitable de ces cotisations.

La crise qui frappe non seulement notre pays, mais également l'ensemble des pays de la Communauté économique européenne, a eu pour conséquence de mettre certaines entreprises agricoles en difficulté. Les mesures prises depuis votre arrivée au pouvoir n'ont pas permis de répondre à l'attente de ceux qui sont confrontés à de telles situations.

Nous savons qu'un certain nombre de ces entreprises peuvent être sauvées dans la mesure où l'on peut leur apporter un financement mieux adapté, une assistance technique, le « gel » de certaines créances, avec une concertation entre organismes bancaires, chambres consulaires, coopération, négociants, syndicalistes, etc.

Des études ont été réalisées prouvant qu'il est possible, avec une certaine coordination et une bonne concertation, de sortir de l'impasse ces entreprises qui connaissent des problèmes.

Vous nous avez dit, madame le ministre, qu'un crédit de 200 millions de francs a été déblocqué pour faire face à de telles situations. On ne peut nier que c'est un premier pas, mais cela est loin de répondre aux besoins réels qui se posent à ces cas difficiles.

Nous souhaitons donc que soient recherchés d'autres moyens de financement pour obtenir de bons résultats dans ce domaine. Nous serions heureux, madame le ministre, que, sur ce point précis, vous puissiez nous apporter une information complémentaire.

Vous nous avez fait connaître votre position en ce qui concerne la formation des jeunes agriculteurs et le prix que vous attachez à l'améliorer. Nous avons pris acte de vos déclarations, mais nous voulons que cela se traduise dans les faits pour que nos établissements d'enseignement privé agricole connaissent un apaisement quant à leur devenir. Nous sommes très attachés à la liberté de l'enseignement, qu'il soit agricole ou autre. Nous estimons que le pluralisme est synonyme de liberté. Nous resterons donc très vigilants sur ce point.

Nous avons pris acte de votre volonté, ainsi que de celle du Gouvernement, de revitaliser le milieu rural. Sur ce point, nous sommes favorables à la déclaration que vous avez faite devant nous.

En revanche, pour ce qui est du développement agricole, nous ne souscrivons pas tout à fait au pourcentage, que vous avez signalé, en ce qui concerne les personnes bénéficiant des avantages de la vulgarisation au niveau de la technique et des moyens nouveaux mis à la disposition du monde agricole.

L'impact du développement à travers le pays, surtout dans les régions d'élevage, est très important et vous savez aussi bien que moi que c'est toujours une minorité qui fait avancer l'ensemble. Il est nécessaire de maintenir les crédits à ces actions de développement.

Nous avons pris acte également de votre déclaration au sujet de l'animation socio-culturelle du milieu rural et des quarante emplois nouveaux que vous avez créés dans ce domaine. L'animation fait partie intégrante du développement du milieu rural. Il ne suffit pas simplement de mettre des animateurs à la disposition des différents groupes associatifs, encore faut-il permettre à ces associations de type loi de 1901 de remplir leur mission avec des moyens appropriés tout en favorisant l'esprit de bénévolat. C'est à nos yeux quelque chose d'irremplaçable.

Madame le ministre, dans votre intervention de cet après-midi, vous nous avez parlé de la mise en place d'offices par produit. Je ne puis, à ce titre, sans connaître toutes les données, porter une appréciation sur ces projets.

Permettez-moi simplement de vous dire qu'en ce qui concerne les offices fonciers cantonaux, relayés ensuite par les offices départementaux, je ne vois pas tellement la différence entre ce qui existe déjà et ce qui pourrait être mis en place demain.

Le renforcement des crédits en faveur des S. A. F. E. R. devrait logiquement permettre la moralisation du prix de la terre et de lutter contre la spéculation foncière. D'ailleurs, en ce qui concerne les problèmes fonciers, il existe plusieurs façons de les régler et nous pouvons regretter la politique ancienne qui consistait en l'attribution de prêts à long terme avec un taux d'intérêt bonifié et qui n'était pas une mauvaise politique, loin de là.

Enfin, dans certains cas, pourquoi ne pas encourager la mise en place de groupements fonciers agricoles mutuels, qui pourrait se traduire par un allègement du poids du foncier pour certains agriculteurs ?

Un mot, enfin, sur l'aménagement rural.

Vos déclarations concernant l'aide du F. A. C. E., pour permettre le renforcement de l'électrification rurale, nous donnent satisfaction.

En revanche, nous aurions souhaité une enveloppe plus importante pour réaliser des travaux d'adduction d'eau et d'assainissement des eaux usées dans nos communes rurales, sans parler des travaux hydrauliques et du remembrement.

Madame le ministre, vous avez devant vous une tâche importante et nous souhaitons que l'on ne vous démantèle pas votre ministère. Vous nous avez dit quelle était la place de l'agriculture dans l'économie de notre pays. Vos pouvoirs doivent donc être, au contraire, renforcés afin que le monde agricole puisse, demain, connaître une situation meilleure que ce n'est le cas depuis quelques années.

Les agriculteurs sont courageux, travailleurs, leur bon sens est inné. Dans la mesure où vous répondez aux besoins qui sont les leurs, nous pourrions espérer, les uns et les autres, ne pas connaître une situation qui risquerait, demain, de devenir explosive si l'on ne tenait pas compte de l'aspiration de cette population. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. Il reste trente-sept minutes au groupe de l'union centriste des démocrates de progrès.

La parole est à M. de Bourgoing.

M. Philippe de Bourgoing. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la discussion des crédits de votre ministère s'inscrit cette année, à la veille de la conférence annuelle, dans un climat de grande inquiétude et de découragement pour bon nombre d'agriculteurs de notre pays.

Inquiétude et découragement d'un secteur économique qui obtient d'excellents résultats, mais dont les agents, sans cesse pris en tenaille entre un système de prix artificiels et de coûts qui reflètent l'évolution générale des prix, ne parviennent pas à tirer un juste revenu de leur activité.

Baisse du revenu encore une fois imputable cette année à une augmentation sensible des coûts de production et plus particulièrement des consommations intermédiaires : alimentation pour animaux, engrais, carburants, produits sanitaires et phytosanitaires, etc. Ces dépenses représentent, selon les prévisions, près de 94 milliards de francs, cela hors T. V. A., c'est-à-dire 47,68 p. 100 de la valeur des livraisons agricoles. Elles augmentent ainsi de 16,80 p. 100 par rapport à 1980. En réalité, la consommation en volume n'a pas exagérément progressé : plus 2,6 p. 100, mais les prix ont sérieusement augmenté, notamment ceux des produits pétroliers — plus 26 p. 100 — et des aliments du bétail — plus 14 p. 100.

La production agricole générale aura donc stagné en volume, et il y a lieu de se demander s'il s'agit d'un phénomène conjoncturel ou bien s'il y a un réel découragement des agriculteurs sans cesse confrontés à des hausses de leurs charges, à une baisse relative des prix agricoles et, surtout, à la baisse continue de leurs revenus depuis plusieurs années, ainsi qu'en témoignent largement les derniers travaux du C. E. R. C. — centre d'étude des revenus et des coûts.

Cette situation, « préoccupante au plan national », est réellement critique dans la région de Basse-Normandie, où il apparaît que la baisse du revenu, d'après les premières estimations, se situe, en réalité, dans une fourchette de l'ordre de 12 à 17 p. 100.

Cette différence par rapport à la moyenne nationale — et cela était également vrai, comme l'a dit tout à l'heure le président d'Andigné, pour le département de l'Orne, situé, lui aussi, en Basse-Normandie — cette différence, disais-je, s'explique essentiellement par le fait que les départements concernés ont eu à faire face à un nombre d'accidents climatiques important et ce qu'a dit notre rapporteur, Michel Sordel, sur les crédits destinés à compenser les calamités ne fait que nous inquiéter.

S'agissant de productions végétales, malgré une nette progression des surfaces en céréales, on enregistre une baisse importante de la production.

Les abattements de gros bovins ont augmenté de 10 p. 100, mais cela traduit, en réalité, une décapitalisation du cheptel face aux insuffisances de trésorerie et au déficit alimentaire.

La collecte du lait — j'avais attiré sur ce sujet l'attention de M. le secrétaire d'Etat au mois d'octobre, à l'occasion d'une question orale — principale source de revenu, mais surtout de rentrées d'argent régulières pour beaucoup d'exploitants, est en baisse de 3 p. 100 dans la Manche et de 4 p. 100 dans le Calvados. Les prix du lait ont progressé de 8,5 p. 100 au lieu des 12,6 p. 100 décidés à Bruxelles.

Sur l'ensemble des secteurs, on assiste donc à une forte dégradation du pouvoir d'achat, qui est de l'ordre de 15 p. 100.

Face à une telle situation, vous avez fait connaître, madame le ministre, quelques jours avant le début de la conférence annuelle, vos intentions : accorder, à concurrence de 5 milliards de francs, des aides exceptionnelles aux revenus à l'instar de ce qui a été pratiqué l'année dernière.

Vous avez déterminé le montant de ces aides en vous fondant sur des travaux effectués par la commission des comptes de l'agriculture. Ces travaux font apparaître une baisse du revenu brut moyen de l'ordre de 3,1 p. 100 en 1981.

Il y a lieu de souligner que vous vous fondez sur un compte prévisionnel puisque ce pourcentage traduit, en fait, la variation, d'une année sur l'autre, d'un revenu brut moyen théorique et non du revenu réel d'un exploitant. Cette base de calcul est donc critiquable à maints égards puisqu'elle n'intègre pas les évolutions divergentes susceptibles de se produire et qu'elle ne tient pas compte des amortissements.

Au surplus, ces calculs ont été effectués en imputant, au revenu de 1981, une partie des aides versées par les pouvoirs publics au titre des revenus de 1980 — 3 500 millions de francs. Or, la dernière conférence annuelle avait prévu que ces aides effectivement prévues en 1981 devraient, en toute hypothèse, être imputées en 1980. La meilleure preuve en est que les services fiscaux les ont comptabilisés pour l'année 1980 en ce qui concerne les exploitants relevant du régime du bénéfice réel.

Une évaluation plus juste tenant également compte de la dévaluation du franc nous amène, en fait, à une baisse du revenu agricole de 13,1 p. 100, soit plus de 9 milliards par rapport à 1980.

C'est à partir d'une telle baisse que doivent s'effectuer les compensations de revenus en 1981, faute de quoi, on devra considérer que les engagements de votre Gouvernement et du Président de la République sur le maintien du revenu agricole n'auront pas été respectés.

Nous serons donc extrêmement attentifs à l'évaluation à laquelle vous procéderez lors de la deuxième phase de la conférence annuelle et nous considérons que le chiffre que vous avez rendu public est notoirement insuffisant.

Il reste que nous connaissons ce chiffre, mais que nous savons fort peu de chose sur les modalités d'attribution de ces aides.

Si, comme vous l'avez laissé entendre, vous introduisez des critères distinctifs à l'intérieur de la profession, il est à craindre qu'il n'en résulte des distorsions qui auront pour effet de pénaliser le secteur agricole économiquement dynamique.

Vous risquez ainsi de décourager ceux qui ont fait le plus d'efforts pour doter notre pays d'une agriculture moderne et productive. Si tel était le cas, il ne faudrait plus alors escompter d'aussi bons résultats de nos échanges extérieurs pour lesquels on peut envisager, cette année, un excédent de 25 milliards de francs.

Il ne faudrait plus rien espérer de personnes qui, à juste titre, seraient lassées de voir leurs revenus sans cesse diminuer et qui préféreraient sûrement être rémunérées par des prix des produits agricoles justement actualisés et un freinage efficace des coûts de production, plutôt que par des aides de l'Etat qui ont pour effet de discréditer l'ensemble de la profession auprès de l'opinion publique.

A ces inquiétudes s'ajoutent les incertitudes liées aux orientations nouvelles que vous semblez vouloir fixer à la politique agricole et à l'avenir, désormais pour le moins incertain, de la politique agricole commune.

Pour ma part, je suis convaincu que l'institution d'un système et de prix différencié et la mise en œuvre d'offices se révéleront rapidement être des mesures inapplicables et inefficaces, notamment dans le domaine de l'élevage, inapplicables et inefficaces parce qu'elles nécessiteront l'introduction de nouvelles procédures de gestion et de contrôle, occasionnant ainsi des fraudes énormes, et entraînant un coût très élevé pour peu d'efficacité économique.

Il reste, enfin, à savoir si la mise en œuvre de ces offices par produit et par région entraînera ou non un prix différent de celui qui est fixé à Bruxelles. Sur ce dernier point, nous attendons, madame le ministre, une réponse.

Répondant à l'appel du président qui nous a demandé de limiter la durée de nos interventions, je ne reviendrai pas sur la question de l'enseignement agricole privé, qui a déjà été abordée à plusieurs reprises, en particulier au sein de notre groupe, par notre collègue Louis de La Forest, sinon pour dire qu'à l'heure actuelle un certain nombre d'établissements connaissent de sérieuses difficultés et qu'ils sont à la veille d'une fermeture alors qu'ils dispensent l'enseignement à la majorité de ceux qui s'installent effectivement.

Vous comprendrez donc que nous nourrissons quelque inquiétude sur vos intentions à cet égard. Tout se passe, en effet, comme si vous aviez l'intention d'asphyxier financièrement ces établissements, les contraignant soit à fermer leurs portes, soit à s'intégrer au secteur public. Une telle situation est particulièrement injuste à l'égard d'un secteur qui regroupe près des deux tiers de l'enseignement agricole et qui ne bénéficiera, en 1982, que d'un cinquième des crédits de fonctionnement.

Compte tenu des nombreuses incertitudes qui caractérisent l'ensemble de votre budget, budget peu significatif au regard des difficultés de toute nature que connaît à l'heure actuelle le monde agricole, alors que cette activité est essentielle pour le pays et sa balance commerciale, le groupe de l'union des républicains et des indépendants réservera son vote sur votre budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. J'avais demandé aux groupes de respecter leur temps de parole. Vous avez considérablement facilité ma tâche, car vous êtes le dernier inscrit du groupe de l'union des républicains et des indépendants auquel il resterait encore dix-sept minutes pour s'exprimer.

La parole est à M. Eberhard. Je lui signale que le groupe communiste ne dispose plus que de cinq minutes.

M. Jacques Eberhard. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais consacrer les quelques minutes dont je dispose à plaider la cause des agriculteurs de mon département, celui de la Seine-Maritime. Vue de l'extérieur, la Normandie a la réputation d'une région agricole aisée. En 1981, cette image est faussée.

Aux difficultés générales résultant de la politique giscardienne s'ajoute le fait que, pendant deux années consécutives, les conditions atmosphériques ont été telles qu'une grande partie des récoltes a été perdue et que les rendements en ont été affectés. Ces éléments conjugués font que, pour 1981, le revenu brut agricole calculé en francs constants baissera, en moyenne, de 15 p. 100 par rapport à 1980.

Pour ce qui concerne le lin, dont la Seine-Maritime est le plus fort producteur en France, je vous avais écrit, madame le ministre, afin que vous prescriviez à M. le préfet de déclarer le département, ou, du moins, ce que l'on appelle le pays de Caux, sinistré. Je souhaiterais obtenir une réponse.

Par ailleurs, la Seine-Maritime, dont 70 p. 100 des exploitants cultivent une terre qu'ils ne possèdent pas, est le département type de la petite et moyenne exploitation : vingt-deux hectares environ. L'élevage bovin et la production laitière y sont prépondérants.

C'est dire que nos paysans subissent de plein fouet les décisions de Bruxelles en ce domaine. Lorsque les montants compensatoires continuent à favoriser les pays à monnaie forte, ce sont nos éleveurs qui « trinquent ».

Lorsque le lait est payé à un prix insuffisant en raison de la conjonction des décisions de Bruxelles et du diktat des acheteurs des hypermarchés, ce sont les mêmes qui en subissent les conséquences.

Lorsque les pays de la Communauté s'inclinent devant l'impérialisme des Etats-Unis qui n'admettent pas que les matières grasses en provenance de leur pays soient taxées d'une manière quelconque, ce sont toujours nos paysans qui en pâtissent.

Ajoutons à cela que, lorsque le dollar passe en deux ans de 4,20 francs à 5,60 francs, la répercussion sur le coût des engrais à base de produits pétroliers se fait durement sentir, à tel point que l'usine Azolac d'Oissel, qui produit des engrais liquides, vient de décider d'arrêter sa production.

Tous ces éléments réunis font que nombreux sont les petits et moyens agriculteurs de mon département qui se trouvent, cette année, pratiquement en état de cessation de paiement ou, alors, se défont d'une partie de leur cheptel ou vendent une parcelle de terre, s'ils sont propriétaires, pour honorer leurs dettes.

Une telle situation provoque beaucoup de mécontentement et, parfois, des réactions plus ou moins violentes.

A ce sujet, je veux dire que la situation est parfaitement claire en ce qui nous concerne. Autant nous sommes solidaires de ceux qui souffrent réellement de la situation, autant nous sommes sceptiques devant certaines manifestations spectaculaires desquelles les intentions politiques ne sont pas absentes.

Nous constatons que ce sont souvent les mêmes qui, pendant de longues années, ont soutenu le pouvoir giscardien et ont refusé d'écouter nos avertissements, qui voudraient, aujourd'hui, faire supporter au Gouvernement actuel les conséquences d'une politique qui est leur œuvre ou qu'ils ont pour le moins soutenue.

Je le répète, ceux qui nous intéressent, ceux dont nous nous faisons les porte-parole, ce sont les victimes de cette politique passée, qui depuis toujours a voulu maintenir au taux le plus bas le revenu agricole de façon à permettre aux puissants de l'industrie et de la finance de réaliser le maximum de profits.

Cela dit, nous avons enregistré les récents propos de M. le Président de la République. Ils vont dans le bon sens et ne manqueront pas d'apaiser un peu les soucis de nos agriculteurs. Mais, comme dit le proverbe : « Un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras. »

Les travailleurs de la terre ne souhaitent pas être des assistés. Ce qu'ils veulent, c'est vivre correctement du fruit de leurs efforts. Ils espèrent donc que, dans les prochaines années, leurs produits leur seront payés en fonction des coûts réels.

Ce ne sera malheureusement pas le cas cette année. Compte tenu de la dégradation de leur situation, je souhaite, madame le ministre, que les décisions annoncées par le Gouvernement en leur faveur soient appliquées le plus rapidement possible. (*Applaudissement sur les travées communistes, socialistes et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Eberhard, d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Malassagne.

M. Paul Malassagne. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, ne disposant que d'un temps de parole limité, j'orienterai mon intervention sur deux points qui me paraissent essentiels pour l'avenir de notre agriculture et de nos agriculteurs — notamment en zone de montagne — qui nous semblent les plus menacés par votre politique. L'un concerne la spécificité des dispositions que nous devons mettre en œuvre pour nos jeunes agriculteurs et, l'autre, la préservation de la liberté de choix dans l'enseignement agricole.

Votre projet de budget, madame le ministre, et vos déclarations ne sont très cohérents.

Il y a incohérence que de déclarer, lors du débat à l'Assemblée nationale sur votre projet de budget, le 6 novembre dernier : « L'agriculture de l'avenir, celle des jeunes est surendettée », alors que, seulement quelques semaines avant, vous décidiez d'augmenter l'ensemble des taux d'intérêt des prêts bonifiés agricoles et de réduire leur durée !

Quelque peu consciente de ces incohérences, vous avez heureusement fait marche arrière en ce qui concerne les prêts aux jeunes agriculteurs en zone de montagne et en zone défavorisée. Mais, malgré cette « marche arrière », l'augmentation sera lourde pour les jeunes agriculteurs d'autant plus qu'elle se combine avec des délais d'attente qui peuvent atteindre plus de neuf mois. Nous sommes loin des promesses électorales du parti socialiste qui avait fait du soutien aux jeunes agriculteurs la priorité des priorités, allant jusqu'à promettre des prêts sans intérêt !

A ces hausses, vous opposez l'augmentation de 20 p. 100 de la « dotation jeunes agriculteurs » et, pour 1983, son doublement. Mais quel sera l'impact réel de ce qui n'est encore qu'à l'état de promesse ? Hélas ! il sera négatif, la seule augmentation des taux d'intérêt sur une année étant supérieure à l'augmentation de la dotation.

Alors, n'aurait-il pas mieux valu saisir l'occasion et prévoir de faire varier le taux de bonification durant la période de remboursement afin qu'il progresse au fur et à mesure de l'amélioration du chiffre d'affaires de l'exploitation ? Ou bien, ne conviendrait-il pas de différer de trois ans les premiers remboursements ?

A la nécessité d'alléger la charge du foncier pour les jeunes agriculteurs, vous répondez par la création d'offices fonciers et la possibilité, pour les S.A.F.E.R., de donner à bail une partie de leurs biens fonciers. Très bien ! Nous sommes d'accord, mais donnez-vous les moyens nécessaires à ces organismes d'orienter la politique foncière ? Non, car la dotation qui leur est affectée au chapitre 61-40 est très nettement insuffisante ! Tous les rapporteurs l'ont souligné : cinquante millions de francs représentent une somme très inférieure aux dotations nécessaires, d'autant plus que ce n'est qu'une moyenne, mais symptomatique, des grandes variations du prix de la terre : 15 000 francs l'hectare dans le Cantal, mais le double, le quadruple si vous vous trouvez en pays céréalier ou en vignoble.

De même, l'indemnité viagère de départ n'est pas augmentée, alors que le vieillissement et la diminution de la population

agricole constituent un problème préoccupant. Si je prends encore l'exemple de mon département, le Cantal, la part de la population agricole est passée, entre 1968 et 1975, de 43 p. 100 à 37 p. 100.

L'aménagement rural doit être une priorité alors que, dans votre projet de budget, il est relégué au second plan.

La situation est aggravée par certaines propositions contenues dans le projet de loi de finances pour 1982 qui décourageront l'investissement foncier en agriculture si des mesures ne sont pas prises rapidement ! En ce qui concerne l'octroi des aides, ne conviendrait-il pas de prendre en compte, plutôt que le chiffre d'affaires, le coût réel de production ?

Incohérence aussi que d'affirmer ne pas vouloir faire disparaître l'enseignement privé agricole alors que, parallèlement, vous voulez intégrer l'appareil de formation agricole à l'ensemble du système éducatif, ce qui, en clair, revient à son absorption et à sa disparition en tant qu'enseignement spécifiquement agricole. Quant à l'enseignement agricole privé, vous détournez carrément de son objet la loi qui s'y applique.

En effet, les crédits de 20 millions et 30 millions de francs des années 1980 et 1981 étaient destinés aux agréments et non pas au fonctionnement. Or, vous affectez ces 50 millions de francs à l'enseignement et au fonctionnement.

Une partie des crédits inutilisés de 1981 seraient reconduits en 1982. Mais n'est-ce pas précisément parce que les agréments n'ont pas été assez nombreux que l'on n'a pas entièrement utilisé les crédits votés en 1981 ?

Quant aux maisons familiales rurales, qui sont les précurseurs et les championnes de l'enseignement par alternance, et qui forment près de 30 000 jeunes en cycle court notamment, elles sont particulièrement désavantagées par les dispositions de votre projet de budget.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans évoquer la situation des producteurs de moutons. L'an dernier déjà, l'ensemble du groupe de l'élevage du Sénat et moi-même avions attiré l'attention de vos prédécesseurs sur les difficultés rencontrées par ce secteur de production, notamment dans les zones de montagne.

Or, la situation se dégrade. Parallèlement à l'augmentation des charges se pose le problème des importations ; des distorsions et des pratiques alourdissent d'autant plus un marché peu soutenu. Je citerai seulement deux exemples.

D'abord, le passage frauduleux en République d'Irlande, puis sur le continent, d'animaux originaires d'Ulster qui échappent au « *Claw-back* ».

Ensuite, la tolérance, au Royaume-Uni, de pratiques de *dumping* à l'exportation. Alors que, commercialisés sur le marché intérieur, les animaux trop lourds, trop légers ou trop gras ne bénéficient pas de primes à l'abattage, ces primes sont versées aux éleveurs en cas d'exportation, ce qui, pour les exportations sur le continent, correspond à une exonération de « *Claw-back* ».

Que comptez-vous faire pour enrayer ces mouvements ? Sauriez-vous, madame le ministre, être la « dame de fer » de notre agriculture ? Nous le souhaitons ! (*Exclamations sur les travées communistes.*)

M. Raymond Dumont. Dieu l'en garde ! (*Sourires.*)

M. Paul Malassagne. Elu d'un département de montagne, je me réjouis de la création, à l'Assemblée nationale, d'une commission d'enquête sur l'agriculture de montagne en espérant que les travaux aboutiront à pallier réellement les faiblesses de ces régions défavorisées. Pourtant, un doute m'envahit quand à la raison exacte pour laquelle cette commission a été créée !

Votre projet de budget ne reflète pas le souci d'élaborer une réelle politique de la montagne ; au contraire, celle-ci en est presque absente.

Ainsi, le fait de faire passer la prime à la vache allaitante de quarante bêtes à vingt-cinq bêtes au maximum défavorisera la montagne, c'est incontestable.

Vous avez maintenu l'exonération de la taxe de coresponsabilité applicable à la production de lait pour les zones de montagne ; nous portons cette mesure à votre crédit. En revanche, je regrette que l'électrification rurale soit le parent pauvre de vos actions. En effet, M. Pierret, rapporteur général à l'Assemblée nationale, l'a classée parmi les actions les moins bien dotées. Aussi cette stagnation des dotations budgétaires doit-elle être revue et compensée par un programme complémentaire du fonds d'amortissement des charges d'électrification, le F. A. C. E.

Il faudrait, d'une part, majorer les crédits de subvention et, d'autre part, ajouter à ce programme une tranche substantielle, non subventionnée par l'Etat, mais bénéficiant de l'intervention du F. A. C. E. Vous avez, d'ailleurs, eu l'occasion de nous le préciser dans votre exposé liminaire, ce dont je vous remercie, madame le ministre. Je n'insisterai donc pas sur ce point.

Le décalage entre les recettes et les coûts de production entraîne une nouvelle baisse du revenu agricole, qui, malheureusement, pourrait s'établir à 6,80 p. 100, selon la propre évaluation de votre ministère.

Tout en portant à votre crédit, madame le ministre, la réponse satisfaisante concernant l'électrification rurale, permettez-moi de vous dire que le monde agricole ne va pas bien, même si l'agriculture est, elle, en forte croissance ! Or, que proposez-vous ? Une potion magique qui a pour nom « office » : office pour résoudre le problème foncier, office pour résoudre les problèmes du secteur viticole, office pour résoudre ceux qui sont liés aux circuits de commercialisation et de distribution des fruits et légumes.

C'est devenu un leitmotiv ! Ne craignez-vous pas que, finalement, cette « potion » ne s'avère être une « poudre de perlimpinpin » peu efficace mais qui aura, en revanche, enserré dans un cadre trop rigide certains secteurs de notre agriculture ?

Il est tout de même curieux qu'à des problèmes qui se posent en 1981 vous répondiez systématiquement par des solutions datant de 1936 : symbole oblige !

Sérieusement, pensez-vous que la création d'un office du blé en 1936 puisse servir de référence universelle à la situation de l'agriculture telle qu'elle se présente en 1981 ?

Pourtant, je souhaite, madame le ministre, que votre politique soit bénéfique pour nos agriculteurs et, en particulier, pour nos jeunes en zone de montagne. Malheureusement, je suis obligé de constater qu'elle leur pose déjà plus de problèmes qu'elle n'en résout. Demain peut-être, après la réunion de la conférence annuelle, en saurons-nous plus. C'est pour demain, c'est donc pour bientôt. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. Il reste seize minutes au groupe du R. P. R.

La parole est à M. Authié.

M. Germain Authié. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, le revenu agricole baisse chaque année depuis 1974, rendant la situation insupportable à de nombreux exploitants. Il baisserait encore, suivant les dernières estimations, en 1981. Cette baisse serait de l'ordre de 3,5 milliards de francs, soit 3,1 p. 100 environ.

Cette perte de revenu agricole rend la situation insupportable à de nombreux exploitants. Elle est la cause directe de la disparition de nombreuses exploitations familiales, surtout parmi les plus petites, dans les zones les plus défavorisées.

Pour compenser cette perte de revenu, le Gouvernement a été contraint, dans les années passées, à apporter une aide aux agriculteurs afin de tenter de permettre aux travailleurs de l'agriculture de vivre et, dans beaucoup de cas, de survivre.

Les aides distribuées pour compenser les pertes de revenus n'ont d'ailleurs eu, dans la plupart des cas, que des effets très limités. Dans mon département par exemple, pour 1981, environ 1 500 exploitants seulement sur plus de 6 000, soit un sur quatre ont pu bénéficier de ces aides, et pour une somme moyenne de 1 400 francs par exploitation.

Sur un plan plus général et au-delà des mesures conjoncturelles pour 1981, seule une réforme profonde et de longue haleine de la politique agricole du pays permettra aux travailleurs de l'agriculture de vivre décemment de leur travail.

Pour combattre le mal, il faut d'abord en rechercher les causes. Cette baisse du revenu agricole a plusieurs origines ; certains peuvent être maîtrisées, d'autres moins car elles sont difficilement prévisibles.

Parmi les premières, nous notons, comme c'est le cas en 1981, une diminution des volumes produits, une augmentation importante des consommations intermédiaires et des autres charges d'exploitation — aliments, engrais, produits pétroliers, cotisations sociales — et la croissance de l'endettement pour les investissements indispensables.

L'agriculture, par ailleurs, répond à quelques données simples que, jusqu'ici, aucun gouvernement, en France ou à l'étranger, n'a pu maîtriser ; il s'agit du secteur soumis aux aléas d'une production tributaire du climat et que, malgré les acquis de la technologie, on n'a pu encore entièrement régulariser : la sécheresse, la pluie, le gel, la grêle, etc.

C'est aussi un secteur soumis à la concurrence mondiale et, pour notre pays, à des règles communautaires très strictes.

Une véritable politique de soutien au revenu agricole doit prendre en considération tous ces facteurs et tenter de les maîtriser.

Cette politique doit aider ceux qui en ont besoin et ceux-là seulement. Il importe, en effet, que les soutiens publics à l'agriculture soient mieux répartis pour en accroître l'efficacité sans qu'on augmente à l'excès la charge budgétaire. Il faut donc préalablement définir quelles exploitations aider et, pour cela, se donner les moyens d'une connaissance correcte des revenus agricoles.

Le budget qui nous est proposé définit de nouvelles priorités pour la mise en œuvre d'une politique nouvelle d'organisation des marchés, de maîtrise du foncier et d'amélioration des conditions d'installation des jeunes. L'évolution des crédits pour 1982 prend en compte des mesures ayant une incidence sur le revenu, dans un souci de plus grande sélectivité des aides.

Les crédits d'intervention des offices progressent de près de 23 p. 100, soit un accroissement de 526 millions de francs.

Des mesures sont prises pour la maîtrise du foncier, parmi lesquelles nous relevons un crédit de 50 millions de francs pour les subventions en dépenses en capital destinées aux investissements fonciers.

Par ailleurs, l'objectif du doublement du montant de la dotation d'installation des jeunes agriculteurs, accompagnée d'une meilleure sélectivité, sera atteint à la fin de 1982. A cet effet, les crédits inscrits ont augmenté de 31,6 p. 100.

La progression prise en compte pour le budget de 1982 porte, pour l'essentiel, sur des actions en faveur de l'élevage — plus 210,5 millions de francs, soit plus 91,9 p. 100 — au titre de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, plus 6 millions de francs pour la collecte du lait en montagne et le maintien à 1 700 francs du plafond d'indemnité d'abattage pour tuberculose ou brucellose.

Madame le ministre, en différentes circonstances vous avez évoqué des modalités éventuelles pour les attributions d'aide en 1981.

Nous pensons qu'elles définissent les axes d'une politique d'aide pour l'avenir par une compensation des hausses de coût des consommations intermédiaires, une aide au désendettement, une extension de la procédure « agriculteurs en difficulté », l'aide sociale, l'aide à la comptabilité, l'aide structurelle en faveur d'investissements productifs ou au service de l'organisation et de la promotion de certains marchés.

A notre point de vue, des mesures plus particulièrement intéressantes pour les départements des zones défavorisées seraient : premièrement, la compensation des hausses du coût des consommations intermédiaires, ce qui peut se faire par un remboursement supplémentaire de la T.V.A. ; deuxièmement, le désendettement, ce qui peut se faire par des prises en compte d'intérêts par l'Etat et des reports de remboursement de capital en fin de tableau d'amortissement ; troisièmement, l'extension de la procédure « agriculteurs en difficulté ». Les commissions départementales que vous avez créées en août dernier, madame le ministre, sont les mieux à même, au moins dans l'immédiat, d'apprécier les demandes individuelles d'aides assorties d'un plan de redressement.

En résumé, nous constatons avec satisfaction que ce budget de 1982, comme vous l'avez dit, est un budget de transition. Il définit déjà les contours d'une autre politique agricole, particulièrement en matière d'aide aux revenus.

Cette politique sera nécessairement marquée par la sélectivité. Il importe, en effet, nous le redisons, d'aider seulement ceux qui ont besoin des soutiens de l'Etat. Cette politique doit reposer sur la connaissance des revenus agricoles sans laquelle l'Etat agit en aveugle, comme le déclarait un député, et le condamnera, alors, à « arroser » tout un secteur socio-professionnel pour n'oublier personne.

La politique de justice et de solidarité que la nouvelle majorité entend mener implique la rigueur qu'ont parfois oubliée, dans le but de flatter une clientèle, les gouvernements précédents.

Dans une période où la lutte contre le chômage constitue un impératif national, il est évident qu'il faut tout faire pour empêcher le départ d'agriculteurs en difficulté qui, dans la conjoncture actuelle, iraient grossir le nombre des chômeurs.

Cela implique une organisation des marchés agricoles par la création des offices, une nouvelle politique des structures par la création d'offices fonciers, par un meilleur développement des exploitations qui sont restées en marge du progrès, par des actions très incitatives pour l'utilisation du matériel en commun, par une action gouvernementale énergique pour peser sur l'augmentation des charges d'exploitation, par la mise en place d'un système fiable pour connaître les revenus individuels afin d'instituer une fiscalité agricole plus juste. Il faut aussi s'employer à installer, partout où c'est possible, des jeunes agriculteurs.

En conclusion, il faut très rapidement prendre des mesures conservatoires : agir sur le revenu de 1981, soulager l'endettement et, ensuite, mettre en place la nouvelle politique définie par le nouveau Gouvernement.

Nous savons que tel est votre objectif, madame le ministre, et nous, socialistes, nous vous soutiendrons par notre vote. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées des radicaux de gauche.)*

M. le président. Il reste vingt minutes au groupe socialiste.

La parole est à M. Rigou. Il sait que son groupe n'a pas tout à fait épuisé son temps de parole et qu'il lui reste, disons — j'ai un tempérament généreux — quatre minutes.

M. Michel Rigou. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les sénateurs radicaux de gauche, représentant en majorité des départements ruraux et confrontés journallement à l'inquiétude des agriculteurs, attendaient ce budget de 1982 avec une certaine impatience, surtout après l'annonce d'une diminution très marquée du revenu des agriculteurs en 1981.

Ce budget, comme tous ceux qui ont été présentés à ce jour, privilégie les créations d'emplois dans l'objectif général de la lutte contre le chômage : 592 emplois s'ajoutent aux 270 emplois du collectif de juillet.

En revanche, la recherche agronomique, moteur indispensable à la restructuration de l'agriculture vers des productions nouvelles, dirigées surtout vers l'exportation et les économies d'énergie, ne se voit attribuer que 172 emplois nouveaux. Ses crédits sont en augmentation de 23 p. 100, mais cette recherche agronomique passe sous la tutelle du ministère de la recherche. D'où ma question : qui va orienter le travail des chercheurs de l'I. N. R. A. ?

Dans le domaine de l'enseignement, les crédits progressent de 16 p. 100 : 180 emplois nouveaux s'ajoutent aux 65 créés dans le collectif budgétaire et aux 332 emplois de régularisation. C'est une mesure très bénéfique, mais la même augmentation aurait dû être appliquée aux bourses d'études et de transports scolaires pour que l'effet soit général. Or, les crédits pour 1982 sont identiques à ceux de 1981, ce qui ne permettra ni d'aligner la part des bourses du cycle court sur celles du cycle long, ni de subventionner les transports scolaires auxquels sont contraints de recourir plus de 80 p. 100 des élèves de l'enseignement agricole. Ce problème nous préoccupe, car il maintient une inégalité que nous voudrions voir supprimer.

Au chapitre des subventions d'investissement, le remembrement et les aménagements fonciers ne bénéficient que d'une augmentation minime. L'hydraulique est encore plus mal servie, avec une diminution de 8,3 p. 100, excepté pour le plan du Grand Sud-Ouest.

Ces investissements sont pourtant générateurs de travaux pour nos entreprises locales de travaux publics et sont donc favorables au maintien de l'emploi.

Cette insuffisance de crédits empêchant d'effectuer des travaux importants va encore accentuer notre retard par rapport à nos partenaires de la C.E.E., même si les régions et les départements participent très largement à ces financements.

Les dotations aux jeunes agriculteurs sont augmentées de 20 p. 100, avec effet au 1^{er} juillet 1981, pour parvenir à un doublement grâce à deux majorations de 40 p. 100 ; d'où une progression des crédits de 31,6 p. 100.

En revanche, les crédits alloués à l'indemnité viagère de départ n'augmentent que de 4 p. 100. Cette action est un complément indispensable à l'installation des jeunes. Une telle dotation ne va pas être suffisamment efficace et mériterait d'être abordée dans des proportions beaucoup plus importantes.

Madame le ministre, le samedi 5 décembre, nous apprenons que l'aide aux agriculteurs va être financée à concurrence de 3 milliards de francs par les excédents du Crédit agricole. Aujourd'hui même, la presse annonce une aide de 6 milliards de francs pour les paysans.

Si les agriculteurs peuvent légitimement être satisfaits, en revanche, une certaine catégorie de contribuables français se considèrent pénalisés. Ce climat n'est pas bon et entraîne une déconsidération de nos actifs agricoles.

Madame le ministre, tous les Français attendent vos réponses sur ce sujet pour y voir plus clair, étant donné l'importance des sommes en cause.

Les radicaux de gauche, et plus particulièrement leurs sénateurs, souhaitent pouvoir, en rentrant dans leur département et leur canton, apporter un apaisement aux agriculteurs, mais également à toutes les catégories de contribuables.

Je souhaite donc que vos réponses soient claires et objectives. Comme l'a dit mon collègue, M. Léchenault, nous voterons votre budget, car nous le considérons comme un budget de transition, qui sera vraisemblablement corrigé par le collectif agricole. Mais nous souhaitons, à la suite d'une large concertation, que vous preniez en considération les observations réalistes que nous avons présentées et que nous aurons encore à formuler. Souhaitons également que vos réponses redonnent confiance à nos agriculteurs. *(Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique et sur les travées socialistes et communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Daunay.

M. Marcel Daunay. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le Gouver-

nement se présente devant notre Haute Assemblée avec un budget du ministère de l'agriculture qui ne laisse pas d'inquiéter les professionnels agricoles mais aussi les parlementaires que nous sommes.

Je ne reviendrai pas sur les conclusions qu'on peut tirer des chiffres d'augmentation de ce budget qui me paraît, dans la conjoncture actuelle, bien insuffisant.

Tout a été dit à ce sujet et tout sera dit par les différents orateurs qui se succéderont encore à cette tribune.

En ce qui me concerne, néanmoins, je voudrais prendre un peu de recul pour démontrer que ce budget semble s'inscrire dans la ligne d'une politique agricole dangereuse pour les agriculteurs, dont elle risque de compromettre l'avenir.

Pour la première fois depuis longtemps, on assiste à une diminution de la part en pourcentage consacrée à l'agriculture dans le budget de l'Etat. Il s'agit là d'un retournement de la tendance qui s'était développée ces dernières années et qui est la preuve que le Gouvernement actuel semble remettre en cause la spécificité du monde agricole.

L'ensemble des dépenses bénéficiant à l'agriculture n'augmenteront que de 19 p. 100, c'est-à-dire d'un pourcentage bien inférieur à celui des dépenses de l'Etat qui, elles, sont en hausse d'environ 28 p. 100.

C'est donc le premier sujet de mécontentement des agriculteurs qui exercent pourtant une activité indispensable à l'indépendance alimentaire de la nation et une activité qui contribue, à bien des égards, à l'équilibre de nos échanges extérieurs.

On ne peut pas vouloir une chose et son contraire. Vous parlez souvent de « l'héritage ». Nul n'ignore, en effet, l'énorme contribution — près de 25 milliards de francs — des exportations agroalimentaires à notre balance extérieure. Cela est le fruit d'une politique conduite depuis une vingtaine d'années.

L'évolution du budget est donc contestable et inexplicable dans les circonstances actuelles, alors que le revenu agricole a diminué, en 1981, de 3,1 p. 100, c'est-à-dire que, selon les organisations agricoles, les caisses des agriculteurs enregistreront un manque à gagner de plus de 9 milliards de francs.

La répartition même des crédits affectés à votre ministère est aussi critiquable. En effet, les dépenses de fonctionnement et les dépenses consacrées à ce qui s'appellerait les mesures de contrôle de l'agriculture sont supérieures aux dépenses d'investissement. Ainsi, vous prévoyez des crédits pour les futurs offices — le terme ne nous gêne pas, nous l'avons déjà signalé — vous prévoyez la création de postes, souvent nécessaires, tant dans les administrations centrales que dans les services extérieurs de votre ministère.

Mais les crédits d'équipement stagnent. A cet égard, la faible progression des crédits d'hydraulique et de remembrement, que d'autres intervenants ont soulignée, est tout à fait significative.

Je voudrais aussi évoquer le problème de l'enseignement privé agricole.

Comme beaucoup de mes collègues et comme notre rapporteur M. Tinant, je voudrais, madame le ministre, vous exprimer mes inquiétudes sur les crédits consacrés à l'enseignement agricole.

Pour ce qui concerne l'enseignement public, les crédits que vous nous proposez sont relativement satisfaisants, puisque la subvention de fonctionnement aux établissements augmentera de 17,2 p. 100 et que les crédits d'investissement que vous prévoyez devraient permettre la poursuite des opérations en cours en matière de construction ou d'installation d'établissements.

Il n'en va pas de même pour les bourses, puisque le montant des parts de bourse reste inchangé. Cela pose de graves problèmes dans nombre de nos familles paysannes qui enregistrent déjà depuis plusieurs années d'importantes diminutions de revenu.

La situation est encore plus inquiétante en matière d'enseignement agricole privé. Vous ne faites que reconduire les crédits prévus au titre des subventions de fonctionnement. Certes, vous justifiez cette reconduction par l'existence de 51 millions de francs de réserves, ou 79 millions de francs, selon ce que vous déclarez dans la lettre que vous nous avez adressée la semaine dernière.

Puis-je me permettre de vous dire, madame le ministre, que si ces réserves existent, c'est parce que, tous ces derniers mois, l'agrément n'a pas été accordé à des établissements qui, en vertu de la loi Guerneur, auraient dû l'obtenir ?

Je crois qu'une fois de plus en matière d'enseignement agricole privé, il est bon de rappeler certains chiffres que l'on oublie trop souvent.

L'enseignement privé regroupe les deux tiers des effectifs de l'enseignement agricole. Or, il ne bénéficie, en 1982, que du cinquième des crédits de fonctionnement. Vous ne pouvez pas dire que c'est un enseignement coûteux.

Le rôle de l'enseignement privé est immense en matière agricole et il est primordial de le sauvegarder et de permettre à ces établissements de vivre.

Madame le ministre, vous connaissez notre attachement à l'enseignement agricole privé. Qu'on ne prenne pas des moyens déguisés pour le faire disparaître en le faisant mourir d'asphyxie. J'espère, madame le ministre, que vous le comprendrez et que vous finirez par abonder ce chapitre budgétaire sacrifié.

Par-delà ces réflexions de caractère général, je voudrais m'arrêter un instant sur les problèmes qui me semblent tout à fait refléter mes inquiétudes.

Je vous ai fait part, madame le ministre, au cours de différentes réunions, de notre inquiétude devant ce que certains pourraient appeler une tentative de démantèlement de ce grand ministère dont vous avez la charge.

Je n'insisterai pas longuement, car d'autres ont évoqué la question avant moi.

Nous voyons, au travers de ce regroupement d'activités au sein d'un même ministère, des moyens supplémentaires pour le ministre de l'agriculture de représenter et de défendre le monde agricole.

Le précédent gouvernement avait mis en place un secrétariat d'Etat aux industries agro-alimentaires, avec, comme responsable, un homme connu, Michel Debatisse. Cette activité est désormais rattachée à votre ministère. Il ne faudrait pas que ce soit l'occasion de diminuer les effectifs de cette direction, car l'agro-alimentaire est une activité d'un grand avenir et qui peut apporter beaucoup à l'économie agricole.

Il me semble que, en vue d'une meilleure efficacité dans la répartition et l'utilisation des crédits de l'Etat — et cela dans le souci de l'aménagement du territoire — il serait bon de mettre en place une direction interrégionale de l'agro-alimentaire ; cela irait dans le sens de la décentralisation que nous souhaitons les uns et les autres.

Mais tout cela sera tributaire de la politique communautaire, notamment dans le secteur laitier, pour lequel vous aurez fort à faire.

Vous savez comme moi, madame le ministre, que plus un ministère est important et plus il a de poids dans les arbitrages interministériels indispensables à l'élaboration de toute politique.

J'émetts quelques doutes, non pas sur vos compétences, mais sur vos chances de succès — que vous méritez pourtant — et cela malgré votre bonne volonté, que je ne conteste pas.

Serez-vous assez forte lors de cette discussion interministérielle qui intéresse le secteur de l'agriculture ? A cet égard, votre budget confirme les inquiétudes.

Je voudrais aussi, madame le ministre, aborder la question du revenu agricole. A la veille de la conférence annuelle, vous ne vous en étonnez pas.

Je lisais dans la presse, hier soir, une déclaration de M. le Président de la République faite samedi dans la Nièvre : « Le Gouvernement doit être ferme quand il défend les agriculteurs.

« J'ai pris la décision de tout faire pour que le Gouvernement soit en mesure de contribuer à l'intensification de la production et d'encourager les aides là où il faut. »

Je comprends bien que vous ne puissiez pas nous révéler aujourd'hui le contenu des décisions qui seront prises demain — ou plutôt tout à l'heure, car il est déjà tôt. Mais je voulais quand même attirer votre attention sur un certain nombre de points.

Aujourd'hui 5 000 agriculteurs d'un département que je connais bien ont, à l'appel de la fédération, manifesté leur inquiétude et ont voulu aussi vous apporter leur soutien, s'il en était besoin, pour la négociation que vous devrez conduire demain avec M. le Premier ministre.

La commission des comptes de l'agriculture a établi que le revenu brut agricole était, en 1981, en baisse de 3,1 p. 100 par rapport à 1980. Or, ce résultat a été obtenu en comptabilisant les aides exceptionnelles décidées à la conférence annuelle de 1981 au titre de l'année 1981. Ces aides ont bien été comptabilisées, fiscalement parlant, en 1980.

Reconnaissez, madame le ministre, que ce ne sont pas exactement les mêmes chiffres.

J'espère qu'il en sera tenu compte demain dans les discussions que vous aurez avec M. le Premier ministre et les organisations professionnelles agricoles, car, croyez-moi, les agriculteurs de base ne comprendraient pas qu'il en soit autrement.

Il est indispensable pour certaines régions que soit pris en compte le coût supplémentaire des récoltes de maïs-fourrage et que soient prévues des aides compensatrices.

Au sujet de la politique communautaire, je ne dirai que quelques mots.

Les agriculteurs attendent de vous des positions précises sur la politique agricole commune. Ils ont pris acte de vos récentes

déclarations annonçant la fermeté. Mais il est temps de préciser les choses.

Quel rôle entendez-vous donner à l'agriculture ?

Vous parlez d'offices. Ceux-ci sont-ils compatibles avec les règles de la politique communautaire ? Je vous répète que le terme ne nous fait pas peur, cela dépend de ce que l'on met autour.

J'ai beaucoup apprécié ce matin votre déclaration, lors de la discussion du B. A. P. S. A., sur votre volonté de voir participer à la mise en place des réformes en matière de politique sociale des responsables des mutualités sociales agricoles ; cela me laisse espérer que vous aurez le souci d'associer les responsables professionnels à la préparation des différentes modifications que vous entendez apporter à l'économie agricole.

En revanche, il vous arrive de parler de quantum. A ce sujet, je vous mets en garde. Il vous est confié un secteur d'activités en plein développement grâce à la volonté des hommes et des femmes qui y sont engagés. Madame le ministre, ne gâchez pas la chance que vous avez de continuer à apporter, grâce à cette activité, des devises dont l'économie nationale a bien besoin, sans oublier qu'elle participe à la politique de l'emploi.

J'ai siégé durant une vingtaine d'années, en tant que professionnel, à Bruxelles. J'ai connu différents ministres, d'Edgard Pisani à votre prédécesseur, M. Méhaigner, en passant par Edgar Faure. Je connais les difficultés qu'ils ont rencontrées et que vous-mêmes allez rencontrer autour du tapis vert. Votre tâche ne sera pas facile.

C'est la raison pour laquelle, je vous interroge : croyez-vous pouvoir obtenir à Bruxelles les 15 p. 100 d'augmentation des prix agricoles pour la prochaine campagne ? Ces débats sur les prix donneront lieu à des conflits d'intérêts entre producteurs et consommateurs. Ce n'est pas nouveau, mais il vous faudra les arbitrer avec la plus grande équité.

En conclusion, madame le ministre, je voudrais vous affirmer que, si vous n'apportez pas à cette tribune les apaisements nécessaires, les agriculteurs considéreront que vous préférez, en cette grave période de crise qu'ils ressentent durement, subventionner encore davantage les mesures de contrôle en matière agricole, diminuer les dépenses d'équipement, accroître les cotisations sociales, cacher derrière les chiffres un certain nombre de projets, sur lesquels, vous le savez, ils ne sont pas totalement d'accord. Il vous appartient, madame le ministre — et vous le pouvez — non seulement par vos déclarations, mais aussi par des mesures concrètes, de lever enfin le voile sur les projets du Gouvernement. Je vous le demande ici instamment. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Mes chers collègues, la situation est grave : il reste vingt-quatre minutes au groupe de l'U. C. D. P., qui a encore cinq orateurs inscrits.

La parole est à M. Souvet.

M. Louis Souvet, Monsieur le président, madame le ministre mes chers collègues, le budget qui nous est soumis représente 10 p. 100 du budget général. Il en représentait presque 12 p. 100 l'an dernier. On constate que le budget de l'agriculture augmente deux fois moins vite que l'ensemble du budget de l'Etat. Serait-ce le signe de l'amorce d'un désintérêt du Gouvernement pour cette profession ?

Avant de vous parler de ce que je considère comme la lacune essentielle dans la présentation de votre budget, le statut des agricultrices, j'aimerais, madame le ministre, évoquer un projet qui semble cher au Gouvernement et qui apparaît en toile de fond de ce nouveau budget. Je veux parler de la réforme du droit de propriété.

Lors de la présentation à la presse de votre budget, madame le ministre, vous avez employé cette formule pour le moins équivoque : « Le droit de propriété en agriculture doit être revu. Mais il ne s'agit pas de se lancer dans l'aventure. »

Permettre aux jeunes ruraux l'accès à l'agriculture est louable. Collectiviser la terre, l'est moins, du moins pour moi. La création d'offices fonciers remet en cause la législation sur le droit de propriété en milieu rural.

Actuellement, cette réforme semble s'amorcer, avec l'accroissement des moyens financiers des S.A.F.E.R. Leurs subventions de fonctionnement atteindront l'an prochain 87,67 millions de francs, ce qui permettra d'acheter moins de 3 000 hectares. C'est à la fois peu et beaucoup : peu par rapport à votre objectif ambitieux ; beaucoup, parce que c'est contraire aux vœux des agriculteurs et que vous vous engagez dans un processus qui aggravera le déficit budgétaire, car il faudra doter beaucoup plus les S.A.F.E.R.

Leur rôle accru doit leur permettre de louer leurs terres, plus particulièrement aux jeunes agriculteurs. C'est bien. Mais la modification de leur système de gestion prépare une grande

loi d'aménagement de l'espace rural, dont on ignore ce qu'elle nous réserve. De plus, la réorientation des dépenses se fait au détriment des crédits alloués au remembrement, à l'hydraulique, aux services publics ruraux, à la gestion des marchés.

Selon vous, ce budget est un budget de transition, un budget de changement. On n'en trouve nulle application à la condition des agricultrices ; aucune trace, dans le budget qui nous est soumis, de mesures en leur faveur ou, du moins, les concernant.

Vraiment, à une époque où l'on érige en ministère les droits des femmes, où c'est une femme qui présente le budget de l'agriculture, quelle lacune, madame le ministre !

Seul, un député a, le 6 novembre, devant l'Assemblée nationale, insisté auprès de vous, madame le ministre, afin que trois priorités sociales soient mises en œuvre, à savoir : des indemnités journalières en cas de maladie ou d'accident ; la refonte du régime actuel des pensions d'invalidité, la possibilité, pour les agricultrices d'avoir les mêmes droits que les femmes salariées pour ce qui touche à la maladie, la maternité, la retraite.

C'est pourquoi, avant de faire miennes ces revendications, je voudrais vous exposer brièvement quel est le statut actuel de l'épouse de l'agriculteur, et plus spécialement en Franche-Comté.

Le problème de l'épouse d'agriculteur se pose surtout dans les exploitations moyennes de vingt à cinquante hectares, où se pratique la polyvalence des cultures. Le temps de travail agricole des femmes est d'environ cinquante-deux heures par semaine durant toute l'année ; en effet, elles ne partent pas en vacances. Bien qu'elles soient la base de l'exploitation, elles participent rarement aux organismes professionnels.

L'activité professionnelle de la femme sur l'exploitation peut se définir en quatre postes.

Ouvrière spécialisée, polyvalente et sans compétence particulière, elle fait tout, sert de « bouche-trou ». En fait, par sa présence, ô combien efficace ! et son travail ingrat, elle évite d'engager un salarié. Parfois, elle cumule les casquettes : manœuvre dans un secteur, ouvrière qualifiée dans un autre, comme les productrices de lait. Dans certaines occasions, elle est promue au rang de contremaître, ce qui est son deuxième poste. Ainsi en est-il des arboricultrices, des vigneronnes, quand vient l'époque de la cueillette ou des vendanges.

D'autres cultivatrices ont choisi de se lancer dans une production personnelle. Chefs d'ateliers — c'est leur troisième poste — elles démarrent un élevage de porcs, de lapins ou de dindes.

Mais l'agricultrice « secrétaire comptable » — voilà le quatrième poste — figure absolument partout. Dans presque toutes les fermes, elle se réserve un « bureau », avec téléphone et étagères où s'alignent classeurs, dossiers, revues et catalogues des divers fournisseurs.

Les femmes représentent 46 p. 100 de la main-d'œuvre agricole ; 5 p. 100 sont chefs d'exploitation — ce sont en général des veuves. Les conjointes d'exploitant restent les plus nombreuses : 43 p. 100.

La récente loi d'orientation agricole reconnaît aux agricultrices un statut de « co-responsabilité ». Certaines espéraient que le Parlement irait plus loin et leur accorderait la « co-exploitation », à égalité avec le mari. Mais trop de conséquences financières étaient en jeu. Les agricultrices sont présumées « actives » pour la retraite. Elles cotisent pour se constituer une pension de base, mais cette dernière n'est jamais aussi élevée que celle du mari, car elles n'ont pas droit à la retraite complémentaire. Pour l'assurance maladie, elles deviennent « inactives » et « ayants droit » de leur mari, ce qui signifie qu'en cas d'invalidité, par exemple, elles n'ont pas droit à une pension de sécurité sociale.

Si le statut de « co-exploitante » avait été admis, il aurait coûté très cher en cotisations soit à la sécurité sociale, soit aux agriculteurs. Le Parlement a préféré rester dans la « co-responsabilité », en introduisant la présomption d'un mandat de gestion réciproque pour mettre ensemble, en valeur, l'exploitation agricole, en accordant aux femmes la co-titularité du bail et leur participation au conseil d'administration des coopératives, des organismes de crédit, etc.

L'agriculture, madame le ministre, souffre — c'est paradoxal — de ses progrès de productivité et du manque d'ouverture de son marché à des pays sous-développés. C'est la raison d'une pratique de prix bas, de baisse de pouvoir d'achat chronique des agriculteurs. Vous faites partie, madame, de ceux qui ont promis le changement. Les agriculteurs, attentifs aux promesses, vous rappellent que le candidat, au cours de sa campagne électorale, avait déclaré : « En 1982, une augmentation des prix agricoles inférieure à 15 p. 100 serait inacceptable. » Or, 1982, c'est dans quelques jours, madame le ministre.

J'ai bien retenu que, le samedi 5 décembre, à Nevers, M. le Président de la République a annoncé qu'il avait demandé au Gouvernement « un ensemble de mesures destinées à résoudre les cas les plus difficiles ». Comme moi, les agriculteurs

attendent la conférence annuelle qui s'ouvrira ce matin, pour connaître enfin ce qui va nous être annoncé. Nous sommes impatients de savoir, mais peut-être pouvez-vous renseigner le Sénat sur le contenu de cette conférence.

Autre sujet de mécontentement, c'est la faible augmentation du poste indemnité viagère de départ. En effet, 4 p. 100 ne permettent évidemment pas, en apparence du moins, une actualisation des montants de ces indemnités. Mais peut-être pouvez-vous me préciser que le nombre des départs sera moins important. J'en doute et je pense que ces crédits sont trop faibles.

Le programme de votre parti prévoyait une priorité des priorités : les prêts, sans intérêt, aux jeunes agriculteurs. Or, ceux-ci se plaignent de l'affectation à une masse en augmentation insignifiante d'un taux qui, lui, a progressé d'un demi-point. Par ailleurs, la durée a été raccourcie, ce qui provoque — vous le savez — les récriminations de la profession !

Elle avait, par ailleurs, cette profession, un secrétariat d'Etat aux industries agro-alimentaires. Sauf erreur, ce secteur a rapporté 16 milliards de devises en 1980 et près de 27 en 1981. C'est un secteur de pointe et nous comptons sur lui pour créer de nombreux emplois. Alors, pourquoi avoir fait disparaître cette représentation ? Nous craignons, madame le ministre, que l'effort amorcé dans cette direction ne soit relâché.

Nous avons une inquiétude. Pour développer le secteur agro-alimentaire, vous savez que votre ministère doit contrôler toute la filière : tout d'abord, la formation des agriculteurs ; ensuite, la production, c'est-à-dire les structures de production et la commercialisation ; enfin, la mise sur le marché des produits, ce qui pose le problème des consommateurs et celui de l'accès aux marchés d'exportation.

Or, madame le ministre, vous êtes en train de perdre les moyens qui avaient été laborieusement réunis au sein du ministère de l'agriculture et du secrétariat d'Etat : menaces sur l'enseignement agricole, menaces concrétisées sur les aménagements et structures, qui, d'ores et déjà, passent sous la compétence des collectivités locales. Au sein de votre direction de la qualité, vous avez déjà perdu le service de la répression des fraudes et vous perdrez sans doute aussi les forêts, qui feront l'objet d'un grand ministère.

Ainsi disparaissent les moyens qui avaient été mis en place pour promouvoir la filière agro-alimentaire, qui — vous ne l'ignorez pas — fait la force de nos principaux concurrents.

Le discours lui-même a changé, comme si l'ombre d'une censure était passée par là. On parlait de compétitivité, d'investissement, de technologie, de recherche. On entend maintenant parler d'action administrative, de création d'emplois, de conditions d'installation, de protection sociale. Il est une erreur à ne pas commettre : c'est seulement en améliorant la compétitivité qu'on peut créer des emplois. Procéder par inversion inverse aussi les résultats.

Ce budget, madame le ministre, n'est pas satisfaisant. Il prépare à mon sens un changement du régime de la propriété foncière, il oublie les agricultrices. Après tant de promesses, comprenez qu'il y ait quelques pointes de déception parmi les agriculteurs. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. Il reste huit minutes au groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Barroux.

M. André Barroux. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en arrivant à cette tribune, je pensais être original puisque j'allais vous parler de l'électrification rurale. Or, j'ai été devancé par certains de mes collègues. Maintenant, je ne peux en parler qu'en seconde, troisième ou quatrième position, mais je le ferai quand même, car j'ai été chargé par mon groupe de développer cette question.

Je voulais appeler votre attention, madame le ministre, sur le retard pris par les travaux d'électrification rurale. Les résultats du VII^e inventaire, réalisé en 1980, ont fait apparaître la nécessité d'engager, pendant la période 1981-1985, un montant de travaux de l'ordre de 13 à 15 milliards de francs, soit environ 3 milliards de francs par an.

Or, le programme de 1981 — on l'a déjà dit — ne comportait que 700 millions de francs au titre du programme subventionné et 800 millions au titre du programme complémentaire du fonds d'amortissement des charges d'électrification, le F. A. C. E. Les travaux financés directement par les collectivités locales, pour compléter ces programmes, n'ont pas permis, et de loin, d'atteindre l'objectif de 3 milliards de francs de travaux en 1981.

En 1982, la tranche subventionnée s'élèvera à 750 millions de francs et le F. A. C. E. pourra financer un complément de 1 milliard de francs si, comme nous le demandons, les recettes de ce fonds ne subissent pas de réduction de taux.

Il faut se souvenir, en effet, que les ressources de ce fonds ont été amputées de 10 p. 100 par le ministère des finances en 1981, ce qui réduit d'autant les possibilités d'intervention de cet organisme et je vous demanderai, madame le ministre, de bien veiller à ce que l'on ne recommence pas dans l'avenir.

Les collectivités électrifiées sont à la veille de voter leur budget pour 1982 : nous voudrions pouvoir leur dire qu'elles peuvent fonder leurs prévisions sur ce total national de 1 750 millions et nous avons enregistré avec plaisir, madame le ministre, que telle est bien votre décision ; je vous en remercie pour les ruraux de France, qui y seront très sensibles.

Mais les collectivités se trouvent placées devant des besoins considérables qui viennent, ainsi que je le disais au début de mon exposé, d'être recensés. Elles ont du reste apprécié le geste par lequel le Gouvernement a introduit dans le projet de loi un article additionnel assurant la reconduction pour une période de deux ans des dispositions législatives antérieures concernant le fonds d'amortissement des charges d'électrification.

Les besoins recensés par le VII^e inventaire de l'électrification rurale étant connus pour la période de 1981-1985, les collectivités locales, communes et syndicats, qui ont la maîtrise de l'ouvrage de l'électrification rurale, doivent être à même de planifier leurs travaux sur une durée analogue et de prévoir le montant annuel de chaque programme pour y inscrire les travaux les plus urgents. Aucun motif ne semble justifier de limiter à deux ans l'intervention du F. A. C. E., qui reste la principale ressource des collectivités locales pour le financement de leurs travaux d'électrification.

J'assistais hier, à Clermont-Ferrand, à une réunion du conseil régional. J'ai interrogé le directeur régional sur les besoins en matière d'électrification et je lui ai demandé quel était le pourcentage de hausse des consommations en milieu urbain et en milieu rural. La réponse qui m'a été faite est la suivante : « pour le rural, la hausse annuelle de la consommation est de 9,6 p. 100 ; pour le milieu urbain, il est de 4,1 p. 100 ». Cela veut dire que les ruraux ont des besoins qui s'accroissent très rapidement et je pense que, si on supprimait le fonds d'amortissement, si on ne leur donnait pas certaines facilités, ils seraient handicapés très sérieusement dans quelque temps. On a même ajouté que, si cette augmentation n'était pas plus forte dans le secteur rural, c'est simplement parce que les réseaux, bien souvent, ne le permettaient pas.

Je sais, madame le ministre, tout l'effort que vous déployez en faveur de nos populations rurales, notamment en ce qui concerne la qualité de la vie de nos agriculteurs. L'électricité est un élément déterminant du bien-être de ces derniers. Je suis donc persuadé que vous ne verrez pas d'inconvénient à reprendre l'amendement proposant la reconduction des textes législatifs relatifs au F. A. C. E. pour une période de cinq ans, durée du Plan quinquennal. Cette demande a été formulée par d'autres présidents de syndicat ; je l'avais d'ailleurs indiqué à cette tribune. Cette mesure reste d'ailleurs, me semble-t-il, dans l'esprit qui a présidé à la création du F. A. C. E. en 1936 et au vote de la loi de nationalisation de 1946, laquelle avait confirmé le pouvoir concédant des collectivités locales en matière de distribution d'énergie électrique. (*Applaudissements.*)

M. le président. Je précise qu'il reste quatorze minutes au groupe socialiste.

La parole est à M. Le Cozannet.

M. Yves Le Cozannet. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je commencerai par une phrase que nous connaissons tous : l'agriculture est le pétrole vert de la France. Elle n'est ni de vous, madame le ministre, ni de moi, mais elle reste toujours d'actualité.

C'est en tout cas ma conviction si je regarde la progression du budget de l'agriculture par rapport au budget général de la nation. Tout à l'heure, mes collègues ont attiré à plusieurs reprises votre attention sur l'évolution de votre ministère à travers la perte d'une partie de sa représentativité.

En effet, M. Chevènement a eu beaucoup de chance : il nous a soustrait la recherche, maillon essentiel du développement. Nous pensons, et nous le savons, que la formation, avec tout ce qui en découle, subira sans doute le même chemin pour aller un jour à l'éducation nationale. Que restera-t-il donc de ce ministère, madame le ministre, même si l'on y ajoute les industries agricoles et alimentaires, alors que pourtant, de votre propre aveu tout à l'heure, vous avez considéré que l'agriculture apportait par son excédent commercial une part importante dans la couverture des dépenses énergétiques de la nation ? Cela constitue tout de même un aspect fondamental pour la nation française.

Toutefois, cela nécessite une agriculture dynamique, très évolutive et compétitive et cela a aussi été redit à maintes reprises aujourd'hui.

Mais cela ne peut pas se faire si le revenu agricole continue à se dégrader sous les coups qui lui sont portés à travers les augmentations de charges considérables. Charges intermédiaires, certes, taux d'intérêt. De source autorisée, nous savons que la chute du revenu agricole sera cette année de 6,4 p. 100.

Je ne commenterai pas l'ensemble des chapitres, car ce serait bien trop long, surtout à cette heure. Je pense simplement intervenir sur deux petits points — le remembrement, l'hydraulique — et j'effleurerai également l'enseignement.

Vous connaissez la Bretagne, madame le ministre. Vous y êtes venue il n'y a pas si longtemps ! C'est une région agricole par excellence qui se place actuellement en tête des régions de France dans bien des domaines et qui est parfois enviable par d'autres régions, c'est vrai, surtout pour les productions hors sol, ce qui est justifié d'ailleurs par les surfaces relativement faibles de nos exploitations. Si, pour ces dernières, les structures d'exploitation n'ont pas de grandes conséquences, pour les autres, c'est-à-dire pour le lait, la viande bovine, les primeurs, la restructuration foncière permet de cultiver de plus grandes surfaces et d'améliorer ainsi la productivité.

Alors que jusqu'en 1977 nous avions constaté une baisse continue, en francs constants et même en francs courants, des crédits destinés au remembrement, depuis cette date nous avons assisté à une remontée très sensible avec une période relativement importante en 1981. C'est d'ailleurs à la suite d'une décision ministérielle qu'une partie des excédents du Crédit agricole fut consacrée à ces opérations.

Dans votre budget, madame le ministre, la somme inscrite cette année à ce chapitre est relativement faible par rapport à celle de l'an dernier, notamment sur le plan de l'hydraulique. Elle représente pratiquement une baisse en valeur absolue de l'ordre de 15 p. 100. Or, nous savons tous que les besoins sont loin d'être satisfaits.

Dans le département des Côtes-du-Nord — et vous voudrez bien m'excuser de parler un peu de mon département — l'objectif fixé par l'association départementale pour la promotion du remembrement et de l'aménagement rural, qui s'est réunie la semaine dernière, était de remembrer 10 000 hectares par an. Cet objectif a été atteint ces dernières années grâce aux dotations normales et exceptionnelles obtenues du ministère de l'Agriculture, grâce aussi à la participation de l'établissement public régional, du département pour 10 p. 100 des crédits de l'Etat et enfin — ce qui est assez original — grâce au fonds de concours des communes qui prennent, à leur charge, 30 p. 100 des frais des marchés de géomètres, ce qui représente, aujourd'hui, 500 000 francs pour une commune de 2 000 hectares. Cette manière de financer le remembrement n'est pas courante, c'est pourquoi je tenais à la souligner.

Elle montre la volonté des élus de nos communes d'accélérer la mise en place d'un outil indispensable à l'amélioration de la productivité et ainsi de favoriser l'installation des jeunes, comme en témoigne une enquête récente réalisée dans notre département.

Actuellement, quatre-vingt-neuf communes, représentant 145 000 hectares, ont demandé leur inscription ; cinquante-deux l'ont confirmée récemment avec l'apport de leurs fonds de concours. Elles totalisent 110 000 hectares ; elles sont prêtes à verser leur participation.

Lorsqu'elles connaîtront les crédits mis à la disposition du préfet de région, elles seront certainement déçues, d'autant qu'elles savent que le conseil général — en tout cas dans les Côtes-du-Nord — aligne sa participation sur celle de l'Etat.

L'action menée dans le département depuis 1977 portait ses fruits et voilà que, par ce budget, vous allez briser cette démarche. Oui, c'est en effet, à ce niveau, un budget de rupture.

Toujours à propos du remembrement, je voudrais, madame le ministre, vous poser une question. Une partie des excédents du Crédit agricole sera-t-elle affectée, comme l'an dernier, au remembrement ou à l'hydraulique ? N'oubliez pas que toute diminution des crédits va à l'encontre des agriculteurs et des collectivités locales, mais risque aussi de poser de sérieux problèmes au niveau des cabinets de géomètres et des entrepreneurs de travaux publics. Si je vous ai exposé les besoins réellement manifestés pour le remembrement, je pourrais le faire également pour le drainage, car ces opérations auraient intérêt à être faites ensemble.

Le drainage est la suite logique, en effet, du remembrement. L'intérêt d'assainir les terrains n'a pas toujours été évident en France. Il est assez récent. Seulement 10 p. 100 des terres seraient concernés alors que le taux atteint 60 p. 100 en Allemagne et 37 p. 100 au Royaume-Uni.

Compte tenu de l'importante valorisation qu'apporte l'assainissement et du nombre d'hectares restant à assainir dans notre pays, qui est de l'ordre de 5 millions, il est indispensable que

des crédits soient mis à la disposition des départements pour réaliser les études pédologiques nécessaires avant de passer à la réalisation des travaux.

Utiliser au maximum notre potentiel de production est une exigence que nous devons toujours avoir présente à l'esprit et qui doit se concrétiser dans les faits.

J'en arrive au deuxième point de mon intervention, la situation de l'enseignement agricole privé.

S'il est un domaine où l'on ne doit pas lésiner sur les moyens c'est bien celui de la formation des hommes. De celle-ci dépend l'avenir de l'agriculture. Il sera nécessaire d'avoir des gens compétents pour diriger demain nos exploitations agricoles et en tirer le meilleur parti.

En Bretagne, on l'a dit précédemment, ce sont 16 000 jeunes, garçons et filles, qui suivent l'enseignement agricole, dont 13 000 dans l'enseignement privé, soit 81 p. 100. Sur les 13 000 élèves, 3 000 fréquentent les maisons familiales et 10 000 sont dans l'enseignement privé à temps plein.

Aujourd'hui les parents de ces 10 000 jeunes sont très inquiets. Quel avenir pour l'enseignement agricole privé ? Madame le ministre, c'est une question que nous vous posons. Les parents doivent recevoir une réponse claire et précise.

Vous savez qu'en France 60 p. 100 des élèves, on l'a dit tout à l'heure, fréquentent cet enseignement privé. Or, votre budget leur octroie 24 p. 100 des crédits de fonctionnement et un peu plus du dixième des crédits d'équipement ; c'est une disparité flagrante.

Or, l'existence de deux types d'enseignement est enrichissante, que ce soit pour l'un comme pour l'autre. Devant la menace qui pèse sur ces établissements, tous fondés par des familles d'agriculteurs au prix de lourds sacrifices, ils vont être nombreux à se réunir en divers points de France cette semaine pour protester contre les inégalités dont ils sont, eux et leurs enfants, les victimes.

Habitué à travailler dur, à gagner souvent bien peu, ils ne comprennent pas que le Gouvernement actuel qui se dit socialiste, solidaire, qui prêche la croisade pour l'emploi, s'attache par ailleurs à détruire ce qui existe et qui fonctionne harmonieusement, même par rapport à l'enseignement public, pour lui substituer d'autres structures.

Je voudrais espérer, madame le ministre, que le bon sens prévaudra et que vous aurez à cœur de continuer l'œuvre entreprise par des milliers de familles d'agriculteurs pour le plus grand bien de notre pays. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Il reste exactement un quart d'heure au groupe de l'U.C.D.P.

La parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à l'occasion de l'examen du budget de l'agriculture, il convient tout de suite de rendre hommage aux agriculteurs français dont l'activité aura permis d'obtenir un solde commercial excédentaire de 20 milliards de francs en 1981 malgré un environnement national et international défavorable, par suite de cette crise économique mondiale que nous connaissons.

Une telle performance met en valeur, si cela était encore nécessaire, les potentialités remarquables de l'agriculture française. C'est pourquoi il est nécessaire de lui donner les moyens d'assurer son développement et son avenir.

A cet égard j'examinerai, madame le ministre, le projet de budget pour 1982 sur deux points seulement, à savoir l'enseignement agricole privé et l'agriculture en zone de montagne.

S'agissant de l'agriculture de montagne, depuis 1968, la spécificité de l'agriculture en zone de montagne et de ses problèmes particuliers est reconnue par les pouvoirs publics et une politique de solidarité nationale a été conduite en faveur de l'agriculture en région montagneuse et défavorisée.

Avoir une politique de la montagne dynamique et efficiente nécessite une double volonté. Elle exige d'abord une volonté collective de développement de la part des montagnards eux-mêmes. Celle-ci est acquise, je puis vous en assurer. Elle exige ensuite une volonté de l'Etat d'engager un effort de solidarité nationale très nettement accru par rapport à celui qui est fait actuellement. Or, sur ce point, nous ne pouvons qu'exprimer notre déception au regard de ce qui est prévu dans le projet de budget pour 1982.

Nous constatons en effet que les dotations concernant l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement de l'espace rural ne progressent que de 8,1 p. 100 et s'élèvent à 580,7 millions de francs. Cette faible augmentation n'est due qu'à un crédit supplémentaire de 42,7 millions de francs au titre des indemnités spéciales dans les zones agricoles défavorisées.

Il apparaît donc que dans ce projet de budget pour 1982 les zones de montagne et défavorisées sont gravement pénalisées,

avec en particulier la non-actualisation de l'indemnité spéciale de montagne qui passe de 517,9 millions de francs à 560,6 millions de francs seulement.

Deuxièmement, l'aide à la mécanisation agricole reste fixée à 16,5 millions de francs. C'est une simple reconduction ! Troisièmement, la détaxation des carburants agricoles est supprimée alors que l'on assiste bien en agriculture, c'est vrai, au remplacement progressif des engins à essence par des engins utilisant le fuel. Mais les engins à essence qui existent encore se rencontrent presque tous dans les zones difficiles de montagne et dans les exploitations les plus petites.

Au regard de la faible importance de l'économie prévue, qui est évaluée à 45 millions de francs, il paraissait plus judicieux de conserver cette mesure issue d'une loi de 1951. Le Sénat a d'ailleurs voté un amendement à l'article 31 du projet de loi de finances qui va dans ce sens.

Dans ces conditions, on peut se demander quelle est la politique qu'entend suivre le Gouvernement en ce qui concerne les zones agricoles de montagne. Comment le secteur agricole pourra-t-il demain fixer la population des zones de montagne et défavorisées, qui subit plus que d'autres les récentes augmentations des taux d'intérêt bonifiés ?

Ne conviendrait-il pas dès lors, madame le ministre, de revenir, pour les prêts bonifiés à la montagne, aux taux et aux durées antérieurs, à savoir un taux de 4 p. 100 sur quinze ans pour les prêts aux jeunes agriculteurs ; un taux de 3,25 p. 100 sur quinze ans pour les prêts spéciaux de modernisation ; un taux de 6,5 p. 100 sur une durée de dix-huit ans pour les bâtiments d'élevage ?

Ces propositions ne peuvent que paraître raisonnables à tous ceux qui connaissent les conditions de vie très rudes, très difficiles, des agriculteurs de montagne, d'autant plus qu'en matière de baisse de revenu, la zone de montagne dispose d'un revenu plus faible est plus touchée que d'autres régions, ce qui justifierait amplement un effort particulier en sa faveur.

Voyons maintenant le projet de budget et l'enseignement agricole privé.

Je voudrais évoquer maintenant, très rapidement, compte tenu du temps qui m'est imparti, le problème de l'enseignement agricole privé.

En effet, après le vote de la loi sur l'enseignement agricole privé, dite « loi Guerneur », le Gouvernement avait pris des engagements financiers précis pour les cinq années allant de 1979 à 1983, l'objectif étant d'atteindre alors progressivement la parité avec les établissements de l'enseignement public.

Ainsi, en 1979, 306 millions de francs ont été inscrits dans le budget en subventions pour les établissements privés, 402 millions de francs en 1980, et 492 millions de francs en 1981. En 1982, vous proposez la simple reconduction de ces 492 millions, alors que c'est 600 millions de francs qui auraient été nécessaires.

Même si vous utiliserez en 1982, comme vous en avez manifesté l'intention, les 51 millions de francs qui vous restent de reports antérieurs, nous serons encore très loin des 600 millions de francs indispensables. Et quelle sera la situation en 1983 puisque ce sont 750 millions de francs qu'il faudrait prévoir ?

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, madame le ministre, la lettre que vous avez adressée aux sénateurs pour expliquer votre position. Vous vous y engagez à examiner de près le cas des établissements privés qui seraient en réelle difficulté. Je peux déjà vous dire, madame le ministre, qu'au moins la moitié des établissements privés connaissent de telles difficultés.

Je tiens d'ailleurs à votre disposition une lettre qui vient de me parvenir du seul établissement privé agricole de mon département des Vosges qui déclare avoir des difficultés ; et celles-ci vont aller en s'amplifiant du fait de la politique que vous entendez suivre. Comment pourrez-vous faire face à cette demande et à toutes celles semblables qui ne vont pas manquer d'arriver sur votre bureau, si vous n'augmentez pas vos crédits ?

Pourrez-vous vraiment procéder, avec les sommes dont vous disposez en 1982, aux nouvelles tranches d'agrément nécessaires ?

Pourrez-vous permettre la progression du montant des subventions d'agrément qui, je le rappelle, sont toujours de 4 500 francs par élève, alors qu'on devrait arriver à 6 000 francs ?

Pourrez-vous enfin, madame le ministre, revaloriser les subventions de l'enseignement privé ?

Je crains malheureusement qu'à toutes ces questions, vous ne soyez conduite à répondre par la négative, et c'est pourquoi je suis tenté de vous poser une question essentielle : qu'entendez-vous faire, madame le ministre, de l'enseignement agricole privé ?

Votre budget marque une diminution en francs constants de quelque 14 p. 100, compte tenu de l'inflation, par rapport à 1981, au titre de l'enseignement privé, alors que dans le même

temps les subventions de fonctionnement de l'enseignement agricole public sont relevées de 17 p. 100, soit du même ordre que l'augmentation du budget de l'éducation nationale.

Le risque de démantèlement de l'enseignement privé dont l'efficacité a été largement démontrée existe. C'est pourquoi nous attendons de vous, madame le ministre, des explications claires sur l'avenir que vous entendez donner à l'enseignement agricole privé.

A ce sujet, j'ai déposé un amendement qui vous permettra sans aucun doute d'exprimer votre volonté de soutenir l'enseignement agricole privé, conformément aux déclarations faites en la matière par M. le Président de la République. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. Le groupe du R. P. R. a épuisé son temps de parole.

La parole est à M. Janetti. Je lui signale que le groupe socialiste dispose encore de quatorze minutes pour deux orateurs.

M. Maurice Janetti. Nous savons que le budget que vous nous présentez, madame le ministre, n'a pu, en raison du calendrier budgétaire, être réorienté autant que vous l'auriez souhaité.

Les difficultés conjoncturelles et les situations de crise, la diversité, voire l'extrême complexité de certains dossiers agricoles et ruraux sont les caractéristiques du ministère dont vous avez la charge.

Il y avait beaucoup de retards accumulés en mai 1981 — voilà seulement quelques mois — beaucoup de situations non prises en compte et dont la détérioration se poursuivait inexorablement, beaucoup d'injustices maintenues dans la distribution des fonds publics pourtant insuffisants.

Les productions fragiles, oubliées de la « couverture européenne », les régions en difficulté comme les pays de moyenne montagne et de montagne, les petits et moyens producteurs ont payé cher la politique gouvernementale durant les deux dernières décennies. Je connais bien l'une de ces régions, qui est couverte par ce que l'on appelle globalement les Alpes du Sud. Elle a perdu, dans certains cantons, par exemple, 8 à 10 p. 100 de ses agriculteurs actifs par an au cours de ces dernières années. Elle témoigne ainsi de la dégradation insupportable qui a atteint certaines régions défavorisées, oubliées et pénalisées, comme le disait M. Poncelet, mais par le gouvernement précédent.

Mais ces tendances néfastes peuvent sans doute être redressées. Dans le budget de 1982 apparaissent des faits d'espoir et des éléments concrets que les régions du sud de la France, notamment — j'habite dans l'une d'elles — ne manqueront pas d'apprécier et que je voudrais rapidement mettre en évidence.

C'est d'abord la prise de position ferme du Gouvernement français à Bruxelles sur l'égalité qui doit régner entre les productions et les régions sur la garantie du revenu agricole. La négociation de dispositions européennes de nature à assurer aux régions méridionales françaises des garanties de revenu équivalentes à celles des régions du Nord et des autres régions nous paraît être une tâche tout à fait prioritaire du gouvernement socialiste.

Bien entendu, cette garantie doit passer par une organisation des filières et des marchés, notamment par l'intervention des offices — vous l'avez dit, madame le ministre — que nous souhaitons réellement décentralisés, et par l'acceptation par nos partenaires européens d'une plate-forme de négociations, avant tout élargissement éventuel de la Communauté économique européenne, qui reprenne exactement les conditions arrêtées par les socialistes en 1979. Ces conditions ont été largement exprimées et publiées. Elles ont été approuvées par les plus hautes autorités de l'Etat. Aussi n'y reviendrai-je pas en détail.

A la lecture du budget que vous nous présentez, deux aspects ont retenu particulièrement mon attention : l'importance du secteur agro-alimentaire et la nécessité d'une planification.

Madame le ministre, votre budget prévoit un accroissement de plus de 30 p. 100 des crédits d'investissement pour la transformation, le conditionnement, le stockage et la commercialisation des produits agricoles. Je voudrais m'en réjouir et vous en féliciter. Il est en effet essentiel que de nouveaux moyens de développement viennent consolider la situation et appuyer la croissance dans le secteur agro-alimentaire à qui il revient de « traiter » la majorité de la production agricole, de la valoriser dans la distribution ; c'est de l'efficacité des entreprises et des filières que dépend le plus directement le revenu des agriculteurs. Il fallait le dire. Aussi, le renforcement des crédits d'investissements est-il indispensable.

Mais, s'il est indispensable, il n'est pas suffisant.

Dans cette situation économique, où la consommation intérieure progresse peu et où les marchés extérieurs sont diffi-

ciles et quelquefois le lieu de concurrences déloyales, les firmes agro-alimentaires, coopératives et privées ont besoin d'un environnement qui, aux divers stades de leur évolution, leur assure des appuis modulés, plus diversifiés que la seule subvention aux investissements lourds. Plans de redressement, restructurations, études de marchés, modernisation des structures commerciales et des réseaux, interventions ajustées à la conquête de créneaux difficiles, encouragement à l'innovation et à la recherche, ce sont là autant d'appuis qui, certes, peuvent exister, sous une forme ou sous une autre, mais qu'il faudra faire intervenir en ordre et dans les régions si nous voulons que cet effort budgétaire accru trouve auprès des entreprises et au travers des régions sa pleine efficacité au cours des années qui viennent.

Enfin, il se trouve des entreprises en difficulté non pas en raison de leur gestion interne ni de leur incapacité à opérer sur les marchés, mais parce que la législation, notamment communautaire, leur est défavorable.

Sur ces points, nous sommes prêts, madame le ministre, à vous apporter des propositions et à vous suggérer des initiatives. Les efforts que vous déployez nous y autorisent, dans cette direction notamment. Nous ne le ferons que mieux et vous-même atteindriez mieux et plus vite les objectifs que vous assignez à votre ministère si ces mesures s'articulaient progressivement dans une planification rurale que la décentralisation engagée implique et permet à la fois.

Je faisais à l'instant la remarque que les outils d'appui au développement agro-alimentaire, qui sont nombreux et pas toujours très coordonnés, gagneraient à l'être. Nous pourrions examiner les divers chapitres du budget et constater ensemble à quel point une gestion coordonnée localement et régionale-ment de tous ces dispositifs est tout à fait indispensable.

Au moment où les collectivités locales et les élus locaux vont avoir la pleine responsabilité et une pleine capacité d'intervention dans le secteur agricole et rural, les procédures, les systèmes d'élaboration des choix et d'exercice des décisions ne peuvent plus se reproduire suivant le schéma des directives administratives toutes puissantes des anciens pouvoirs.

Aussi bien pour l'organisation foncière et les schémas départementaux de structures que pour les plans d'aménagement rural, les offices, les productions, les formations et les financements, etc., les collectivités locales, les communes, les associations de communes, les conseils généraux et régionaux doivent devenir des lieux où se rencontrent et s'arbitrent les véritables acteurs du développement agricole et rural.

Au-delà du budget de 1982, quelle est la problématique de de l'agriculture française dans l'Europe et le monde d'aujourd'hui ? Cette question, vous vous la posez, madame le ministre, comme nous nous la posons dans chacune de nos régions et même dans chacun de nos départements.

Seule une planification agricole et rurale démocratique, rapidement mise en place et activement animée, nous permettra ensemble d'y répondre et tracera un cadre de perspectives et d'initiatives pour nos productions et nos régions.

Enfin, vous l'avez dit, l'agro-alimentaire et les secteurs connexes induits figurent parmi les rares pourvoyeurs stables et sûrs d'emplois de la nation.

L'agro-alimentaire a continué d'embaucher depuis la crise ; il y a des ressources à mobiliser, des progrès à réaliser, des innovations à encourager.

Cela n'est possible que par une politique globale de développement agricole et rural fortement appuyée sur les régions, articulée dans une planification souple et décentralisée offrant un lien d'arbitrage des choix, un cadre de coordination des interventions et, finalement, une cohérence globale qui nous donnera des atouts plus nombreux dans les difficiles négociations internationales auxquelles nous aurons à faire face dans les années qui viennent.

Enfin, madame le ministre, je suis assuré — au vu de ce premier budget pour lequel l'essentiel était déjà fixé avant même votre arrivée — que nous sommes dans la bonne voie et que le Gouvernement saura faire la grande politique de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et du développement rural que la France attendait depuis près de deux décennies. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Il reste exactement cinq minutes au dernier orateur du groupe socialiste.

Nous en arrivons à un moment difficile : sont encore inscrits cinq orateurs du groupe de l'U. C. D. P. qui ont moins de quinze minutes à se partager. Cela fait donc à peu près trois minutes par orateur.

La parole est à M. Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à cette heure matinale où l'on voit cette île lointaine de la Réunion

dresser vers le ciel ses sommets éternels, à cette heure matinale où nos agriculteurs ne tarderont pas à rejoindre leurs champs — car, ne l'oubliez jamais, mes chers collègues, chez nous, c'est l'été — j'aurais souhaité, madame le ministre, vous inviter, ainsi que M. le secrétaire d'Etat, à accomplir un long voyage pour découvrir comment nos agriculteurs travaillent et vivent sous les tropiques.

En vérité, madame le ministre, la personne à laquelle je m'adresse connaît parfaitement l'île de la Réunion. Vous êtes venue nous voir — si mes souvenirs sont exacts — à l'occasion des dernières élections législatives.

Je serai, mes chers collègues, soyez-en rassurés, très bref.

Au cours de la brillante intervention que vous avez faite à cette tribune, avec compétence et élégance, vous n'avez pas oublié, madame, les départements d'outre-mer. Je tiens à vous en remercier. Vous avez déclaré, et je ne crois pas déformer le fond de votre pensée, que les départements d'outre-mer bénéficieront du prolongement de l'action que vous mènerez en métropole et d'un apport substantiel et complémentaire du F. E. O. G. A.

Je prends acte de cette déclaration. Mais permettez-moi, du haut de cette tribune, de vous rappeler les problèmes essentiels qui intéressent le département de la Réunion. Je le ferai très rapidement et sous forme de quelques questions.

Nos craintes, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, sont au nombre de deux.

Première crainte : sauvegarder notre outil de production. La situation à la Réunion est totalement différente de celle des Antilles. Grâce à un esprit de compréhension et de collaboration entre les professionnels et les élus, nous avons réussi à mettre sur pied — vos services le savent pertinemment — un outil de production ultra-moderne. Grâce à ce même effort de compréhension, la Réunion a pu réaliser, en peu de temps, une réforme foncière unique au monde. En effet, la S. A. F. E. R. et le Crédit agricole ont permis de distribuer 18 700 hectares de terres, dont 13 500 de surfaces agricoles utiles. La question que je pose au Gouvernement est donc très simple : êtes-vous prêts, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, à prendre toutes les dispositions utiles pour sauvegarder cet outil de production ?

J'en viens à notre deuxième crainte. L'agriculture emploie plus de 30 p. 100 de la population active et assure 94 p. 100 des exploitations de l'île. Et pourtant, madame le ministre, au cours de l'année 1981, le pouvoir d'achat des agriculteurs s'est considérablement dégradé. Une mission interministérielle est venue nous voir. Nous sommes à la veille de la conférence annuelle de Maignon. Nous constatons avec regret que nos agriculteurs n'y participeront pas. J'attends de vous, madame, des explications sur ce point.

Nous avons été déçus car le Gouvernement n'a pas pratiqué à notre égard une politique de rattrapage.

Le temps qui m'est imparti ne me permet pas d'en dire davantage.

Au nom de la République, je vous demande d'adopter, pour tous les agriculteurs de France et d'outre-mer, une politique de justice et de vérité. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Courteau, dernier orateur du groupe socialiste, qui dispose de cinq minutes.

M. Roland Courteau. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la situation des agriculteurs vivant des productions méditerranéennes n'a cessé de se dégrader depuis une vingtaine d'années.

Dans l'Aude, par exemple, en vingt-cinq ans, le nombre des exploitations agricoles est passé de 32 000 à 19 000 environ. En Languedoc-Roussillon, les dix dernières années, le nombre des exploitations supérieures à 50 ou 100 hectares a augmenté considérablement au détriment des petites exploitations familiales.

La population agricole a diminué de moitié en l'espace de vingt-cinq ans et les zones en voie de désertification ne font que s'étendre.

Nous assistons à un vieillissement de la population et à un exode rural qui touche en particulier les jeunes, ainsi qu'à un très fort endettement auprès du crédit agricole.

Les répercussions de cette mauvaise situation sur les autres secteurs sont graves, d'où un taux de chômage élevé.

Pour ne parler que de la viticulture, une telle situation s'explique facilement. En sept ans, le prix de l'hectolitre de vin a augmenté de 57 p. 100, celui des produits utiles aux viticulteurs de 146 p. 100, tandis que la hausse générale des prix atteignait 110 p. 100. Le pouvoir d'achat de l'hectolitre de vin a donc baissé de près de 30 p. 100 en moyenne.

Les arrachages se sont multipliés et le vignoble français a été réduit de près de 50 p. 100 depuis 1935. Cela n'a pas été le cas pour certains pays voisins.

Quatre cent quatre-vingt-dix exploitations ont de très grosses difficultés dans l'Aude et, parmi elles, celles des sinistrés du Minervois victimes de la grêle.

Dans ces conditions, comment s'étonner des manifestations de mauvaise humeur qui ont jalonné deux décennies de crise ? On se souvient que, voilà six ans environ, deux hommes sont morts, tués à Montredon, près de Narbonne. Comment, alors, ne pas remarquer les espoirs mis dans le changement, mais aussi l'impatience du monde viticole ?

Cet été, grâce au courage et à la fermeté du Gouvernement français face à la C.E.E. et à l'Italie, le pire a été évité.

Par la négociation, d'une part, et la concertation avec les professionnels, d'autre part, la situation viti-vinicole s'est nettement améliorée. Mais le retard accumulé au cours des vingt dernières années est tel qu'il faut encore accentuer le redressement amorcé.

Les viticulteurs ne veulent plus de ces importations massives à bas prix et de qualité douteuse. Le Midi produit des vins consommables en l'état et les importations italiennes sont inutiles et ruineuses.

Les coupages ne se justifient plus. En vérité, on ne les pratique que pour justifier les importations, lesquelles procurent de substantiels profits aux importateurs et pèsent sur les prix intérieurs du vin en les maintenant au niveau le plus bas.

A cet effet, les mesures courageuses prises par le Gouvernement ont été très appréciées dans le Midi.

Les viticulteurs du Languedoc-Roussillon ont pris acte de l'accord interprofessionnel. Mais ils ne sauraient supporter, ont-ils ajouté, de la part du négoce, ni des volumes d'importation trop importants ni le non-respect du prix minimal de campagne de 16,30 francs.

Il n'est aucunement question de contester la libre circulation des produits dans un marché commun, mais des écarts de prix de plus de 30 p. 100 entre le marché français et celui du sud de l'Italie sont insupportables.

Les viticulteurs italiens ont reconnu percevoir des aides internes et admis que les primes et aides de la C.E.E. ne leur parvenaient que deux ans après. De ce fait, les distillations exceptionnelles en Italie ne donnent aucun résultat, les viticulteurs préférant vendre à bas prix pour être payés tout de suite. C'est ainsi que les excédents italiens arrivent en France à très bas prix.

A l'échelon communautaire, il convient donc d'apprécier les efforts entrepris par la France, d'une part, pour obtenir la modification du règlement en prenant acte du fait de la non-application en juillet de l'article 15 bis, et d'autre part, en faveur d'une autre politique de distillation.

Le Midi de la France produit des vins de qualité. En vingt et un ans, le vignoble du Languedoc-Roussillon s'est enrichi de 150 000 hectares de cépages parmi les meilleurs et les plus nobles, et a amélioré les techniques de vinification, cela dans une période où — c'est le moins que l'on puisse dire — la politique de qualité ne payait pas.

Le Gouvernement en place a décidé d'encourager cette politique.

La prime à la qualité est une bonne chose et nous comptons sur vous, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, pour surmonter les difficultés rencontrées auprès de la C.E.E. pour sa mise en application.

Tant pour la politique de la qualité que pour la moralisation des marchés, le Gouvernement de Pierre Mauroy est passé des simples vœux de ses prédécesseurs aux actes.

De même, il est souhaité qu'au niveau de la C.E.E. soit poursuivie la politique d'aide aux moult concentrés et instituée, à titre définitif si possible, la garantie de bonne fin.

Nos viticulteurs s'inquiètent, cependant, du projet de réforme communautaire mis en place par la commission de Bruxelles et concernant les plaines viticoles et les droits de replantation.

Au plan national, nous nous réjouissons de voir figurer dans votre budget un crédit de 200 millions de francs pour le fonctionnement du futur office des vins.

En effet, cette crise de la viticulture est l'aboutissement logique d'une absence de politique à long terme et d'un libéralisme sauvage. Nous attendons donc beaucoup de cette nouvelle politique viticole axée autour de la création d'un office. Le principal objectif de l'office des vins sera d'établir une organisation du marché afin d'assurer une meilleure sécurité du revenu des viticulteurs.

Pour cela, il est indispensable qu'au sein du conseil de direction de l'office les producteurs soient majoritaires ou du moins en nombre égal à l'ensemble des représentants de la transformation, du commerce, des consommateurs, de l'administration et des parlementaires.

Cet office pourrait permettre, entre autres choses, de planifier la production, d'organiser l'équilibre des marchés par des interventions directes ou indirectes et de favoriser la recherche de

débouchés à l'exportation. En quelques années, en effet, la France a été supplantée sur le marché américain par l'Italie et par l'Allemagne.

Enfin, l'office aurait pour autre mission de contrôler les importations sur les volumes, sur la qualité et sur les prix.

* Il convient, enfin, de réhabiliter les vins de consommation courante et de faire en sorte que la nécessaire campagne anti-alcoolique ne se confonde plus avec la campagne anti-vin.

En conclusion, je dirai que la mise en place d'un office des vins, mais également d'offices par produit, pour les fruits et légumes et les produits de l'élevage, s'avère indispensable.

Par ailleurs, comme l'a souligné mon collègue héraultais, M. Marcel Vidal, il convient de tout mettre en œuvre pour favoriser l'installation des jeunes et enrayer l'exode rural. Le doublement de la dotation à l'installation en 1982 est une bonne chose.

L'étude d'un mécanisme de financement par des prix en annuités progressives en est une autre.

Enfin, la location des terres par les S. A. F. E. R. serait une bonne solution.

Sachez, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que si le Midi attend beaucoup du Gouvernement, il lui fait tout autant confiance. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur diverses autres travées.*)

M. le président. J'indique au groupe socialiste qu'il a épuisé son temps de parole. Il l'a même dépassé d'une minute.

La parole est à M. Rabineau, à qui je rappelle que son groupe ne dispose plus que de quelques minutes.

M. André Rabineau. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la discussion du budget du ministère de l'agriculture se déroule devant notre haute assemblée au moment où les organisations professionnelles agricoles s'inquiètent d'une baisse considérable du revenu des agriculteurs.

Elles estiment cette diminution à 9 700 millions de francs.

Cette discussion intervient aussi au moment où le Gouvernement entend promouvoir une politique agricole totalement différente de celle qui était poursuivie jusqu'alors, et ce budget en est le symbole le plus manifeste.

Par la préférence qui est systématiquement accordée dans votre budget aux capacités d'intervention publique en matière agricole, vous confirmez, madame le ministre, les inquiétudes des agriculteurs, traditionnellement et légitimement attachés à l'exploitation individuelle qui a fait la richesse agricole de la France.

Vous savez, madame le ministre, qu'étant élu d'un département agricole je suis particulièrement sensible et sensibilisé aux arguments des agriculteurs. Aussi voudrais-je, à l'occasion de ce débat, attirer plus particulièrement votre attention sur trois questions dont j'ai pu apprécier les contours dans mon département. Mes observations sont également celles de mon collègue et ami Jean Cluzel.

Il s'agit, tout d'abord, de la situation des producteurs de bovins et d'ovins. Leurs intérêts coïncident avec les intérêts nationaux. La France a besoin de faire un grand effort dans le secteur de ces productions pour rééquilibrer sa balance commerciale « viande ».

L'entrée en vigueur du plan pluriannuel de l'élevage a représenté pour ces producteurs un espoir certain. Promouvoir un modèle français de développement de l'élevage en était l'un des principaux objectifs. Il s'agissait de développer la filière viande tout entière, de manière que l'ensemble des membres des professions concernées puissent exploiter, produire et vendre dans des conditions satisfaisantes.

Je me permets donc de vous interroger sur les conditions d'exécution du plan pluriannuel de l'élevage. Avez-vous l'intention de le poursuivre ? Avez-vous l'intention de le renforcer par des mesures ponctuelles et techniques ?

Enfin, je me permettrai de vous demander comment vous entendez concilier votre préférence pour les offices et la gestion publique des marchés avec la nécessaire liberté individuelle de l'exploitant.

A cet égard, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que si le principe de prix différenciés, c'est-à-dire des quantas, que vous entendez appliquer à l'ensemble du domaine agricole, peut être satisfaisant pour le secteur des céréales, je ne suis pas assuré qu'il soit adapté au secteur de l'élevage, puisque, dans ce secteur, 90 p. 100 des exploitations ont moins de trente hectares.

En deuxième lieu, je voudrais attirer votre attention sur les problèmes relatifs à l'installation des jeunes agriculteurs. Votre budget prévoit que la dotation aux jeunes agriculteurs va doubler. Cette action nouvelle représente une dépense de 87 millions de francs et le total des dotations attribuées par votre

ministère 345 millions de francs, soit 1 p. 100 du budget de votre département. Cette mesure suffira-t-elle à compenser les dépenses supplémentaires qu'occasionne la hausse des taux d'intérêts des prêts bonifiés pour ceux qui, pour s'établir, doivent recourir à l'emprunt ?

En troisième lieu, en ce qui concerne la formation agricole, les crédits de formation et de développement agricole régressent. Les subventions de fonctionnement à l'enseignement agricole public sont revalorisées de 17 p. 100, c'est-à-dire augmentent fort peu compte tenu de la hausse probable des prix.

Je conclurai mon propos, madame le ministre, en affirmant que ne doit pas être remise en cause la politique de solidarité nationale à l'égard des agriculteurs, qui trouve sa justification dans les extraordinaires progrès accomplis depuis vingt ans. Si chacun d'eux nourrit aujourd'hui vingt-cinq Français, c'est grâce à leurs profondes qualités, à leur abnégation aussi, et, de cela, le Gouvernement comme le Parlement doivent en tenir compte.

Madame le ministre, les agriculteurs sont inquiets, et nous le sommes avec eux. Votre budget est l'un des éléments de cette inquiétude. Je veux espérer que vous l'apaiserez. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Je remercie M. Rabineau d'avoir été très bref. Mais comme il ne peut pas y avoir deux poids, deux mesures, je suis obligé de demander à MM. Zwickert, Jager et Poirier de ne parler chacun que deux ou trois minutes au maximum.

La parole est à M. Zwickert.

M. Charles Zwickert. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, votre budget détermine les priorités du Gouvernement pour l'année à venir mais il dénote aussi d'importants points noirs.

Les crédits d'intervention des offices progressent de 23 p. 100 et 200 millions de francs et comportent des crédits nouveaux pour la création de l'office des vins.

Je rappelle ici que les intéressés s'opposent à ce que l'appellation d'origine « Alsace » soit prise en compte dans un office du vin.

La dotation d'installation des jeunes agriculteurs est, pour 1982, en hausse de 31,6 p. 100 inscrits dans le budget. Malheureusement, la hausse des taux d'intérêts des prêts du crédit agricole vient fortement lamener la bonne intention budgétaire du ministre de l'agriculture. Il ne faudrait pas, en plus, qu'une sélectivité accrue vienne encore la réduire.

Le point noir le plus important me paraît se situer dans les crédits d'équipement. Du fait du passage de 81 millions de francs de l'agriculture au ministère du Plan pour le financement du plan Sud-Ouest, les crédits d'équipement connaissent une augmentation trop faible. Cette situation met en cause l'effort fait l'année passée pour le rattrapage des retards accumulés dans les crédits affectés à l'équipement de l'agriculture. Il est plus particulièrement regrettable que cet effort ne soit pas poursuivi pour le remembrement et l'hydraulique. Je souligne ici les besoins incompressibles pour l'Alsace, région qui doit compenser ses faiblesses dans les structures agricoles par le remembrement et l'intensification des cultures grâce, entre autres, à l'eau.

Le point le plus noir est sans doute celui de l'enseignement agricole privé, qui ne voit qu'une simple reconduction de ses crédits de fonctionnement. Cela laisse prévoir beaucoup de difficultés en cours d'année quand on connaît la situation des établissements. L'enseignement public agricole attend, lui aussi, d'être rassuré sur son sort futur et sur son maintien au ministère de l'agriculture.

J'aurais, pour conclure, trois autres demandes à formuler :

Je demande que des assurances me soient données pour l'exclusion des stocks de vin et d'alcool de l'imposition des grandes fortunes et sur le maintien de la détaxation des carburants agricoles, particulièrement pour nos agriculteurs de montagne.

Je voudrais obtenir également l'assurance de Mme le ministre de l'agriculture que le seuil de 500 000 francs datant de 1972 et déterminant l'assujettissement du réel, même s'il est qualifié de simplifié, sera indexé.

En l'absence de toutes ces assurances, je ne pourrais pas voter votre budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Jager, que je prie d'être aussi bref que M. Zwickert.

M. René Jager. Monsieur le président, je parlerai de ma place, mais je considère la situation comme parfaitement humiliante. En effet, ayant été souffrant pendant une longue période, c'est la première fois cette année que je prends la parole dans cette

enceinte et l'on ne m'accorde que deux minutes pour m'exprimer alors que j'avais préparé un exposé qui aurait évidemment nécessité plus de temps.

M. le président. Croyez, mon cher collègue, que je regrette vivement cette situation.

M. René Jager. Je sais que vous n'y pouvez rien, monsieur le président. C'est le règlement qui est stupide !

Dans ces conditions, madame le ministre, je vous donne simplement connaissance de mes conclusions.

Vous comprendrez que je souhaite attirer votre attention sur la situation de l'agriculture en Lorraine, plus précisément en Moselle.

La surface agricole de notre département représente 52 p. 100 de la surface cadastrée, dont 52 p. 100 de terres et de prés, et 11 000 exploitations agricoles principalement axées sur le lait, la viande, les céréales et le colza.

Nos handicaps sont, d'une part, une situation parcellaire qui fait du remembrement une nécessité, un excès d'eau sur 100 000 hectares de terres argileuses, qui fait du drainage une priorité, des installations insuffisantes dans les zones rurales à forte densité de population et, enfin, des zones non exploitées qui nécessitent une relance des élevages et cultures spécialisées. C'est autour de ces quatre axes que s'engage la politique agricole en Moselle.

Notre département est exemplaire dans la mesure où l'on y trouve un cheptel varié et des productions végétales diverses, dans la mesure également où les tendances à la diminution de la population agricole familiale et la restructuration de l'agriculture s'y marquent de façon évidente.

Mais nos inquiétudes, qui sont celles du monde agricole en général, se retrouvent aussi dans notre département et vous connaissez, notamment, les problèmes que pose actuellement la restructuration régionale dans le domaine laitier.

Alors que le Gouvernement classe parmi ses objectifs prioritaires la lutte contre le chômage, alors qu'il escompte un taux de croissance de 3,3 p. 100 et une relance de notre économie, notamment par une extension de l'emprise publique sur les entreprises, il me paraît essentiel que l'agriculture participe à cette politique générale. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour diminuer l'exode rural, tout en assurant une meilleure compétitivité de notre agriculture.

Je ne suis pas certain que les innovations retenues, notamment en matière de fiscalité, aillent dans ce sens.

Quoi qu'il en soit, madame le ministre, nous mesurons l'importance considérable du secteur de l'économie dont vous avez la gestion, ce qui justifie nos inquiétudes, nos interrogations et, dans la mesure où vous nous donnerez satisfaction, nos espérances. (*Applaudissements.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Jager, de votre concision.

Vous savez l'estime et l'affection que je vous porte, mais votre groupe disposait de soixante-quatre minutes pour s'exprimer. Or, en tant que vice-président, j'avais pris l'engagement devant M. le président du Sénat de faire respecter les temps de parole.

La parole est à M. Poirier, dernier orateur inscrit.

M. Raymond Poirier. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais traiter particulièrement des problèmes que connaissent les jeunes agriculteurs. Je considère, en effet, qu'aujourd'hui il n'y a plus de politique en ce qui concerne leur installation.

Vous nous direz, madame le ministre, que la dotation réservée à l'installation des jeunes agriculteurs augmente dans votre budget. Je vous ferai remarquer que cette augmentation sera immédiatement compensée par une hausse du taux d'intérêt des prêts qui leurs sont consentis.

Mon département d'Eure-et-Loir est particulièrement touché en ce domaine, d'autant que nos jeunes agriculteurs rencontrent de plus en plus de difficultés pour obtenir leurs prêts à moyen terme spéciaux et, dans certains cas, leur plan de développement.

En effet, un jeune qui désire s'installer aujourd'hui doit patienter seize mois avant de bénéficier du prêt « jeune agriculteur ». Si aucun quota supplémentaire n'est accordé à ce type de prêt, l'attente atteindra vingt mois à la fin de cette année.

Actuellement, les jeunes doivent emprunter à court terme, au taux important de 13,25 p. 100, en attendant d'obtenir leur prêt « jeunes agriculteurs ».

C'est ainsi que, dans mon département, de nombreux dossiers déposés au début de l'année 1981 n'ont toujours pas abouti.

En matière de plan de développement, la situation est encore plus inquiétante, puisque certains de ces plans, agréés en 1979, ne seront pas honorés, compte tenu du nouvel encadrement de ces prêts.

Mon département, madame le ministre de l'agriculture, est très sensible à ce problème, de nombreux jeunes ayant recours aux procédures des plans de développement.

Cela, me semble-t-il, est une bonne chose pour l'agriculture de notre pays et il me paraît inacceptable que nous ne le favorisions pas.

Je suis donc conduit, madame le ministre, à m'interroger sur votre véritable volonté de mener une politique d'installation ambitieuse.

Et si vous évoquez, devant notre Haute Assemblée, les efforts financiers consentis en faveur des S. A. F. E. R. qui, désormais, loueront des terres aux jeunes agriculteurs, je vous rappellerai que ces crédits ne permettront d'installer qu'un agriculteur par département en 1982.

Compte tenu des problèmes qui se posent aux agriculteurs de mon département, madame le ministre, je vous poserai un certain nombre de questions plus générales et, d'abord, que signifie la non-revalorisation des dotations en faveur de l'enseignement privé agricole? Est-ce l'amorce d'une nouvelle politique? Mais alors, il conviendrait que le débat puisse être entier et clair sur ce sujet!

Par ailleurs, en matière de prix agricoles, il nous serait particulièrement agréable de savoir quels sont vos projets et ce que vous pensez des systèmes visant à limiter les garanties de prix à certaines quantités. Je ne vous cacherai pas que les céréaliers sont extrêmement inquiets. Aussi vous serais-je reconnaissant de bien vouloir nous éclairer sur cet important sujet.

Enfin, madame le ministre, je pourrais évoquer ici un certain nombre de questions, mais je crois que différents intervenants dans ce débat l'ont déjà fait. Je vous ai, d'ailleurs, écrit à plusieurs reprises sans avoir, à ce jour, obtenu de réponse.

En conclusion, je me permets d'attirer votre attention sur la très grande inquiétude ressentie par les agriculteurs à la lecture de votre budget qui leur semble marqué par un retournement de l'intérêt que la nation tout entière leur a toujours porté, parce qu'ils sont utiles à notre pays et qu'ils contribuent à son progrès. (*Applaudissements.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous propose d'interrompre nos travaux pendant quelques instants. (*Assentiment.*)
La séance est suspendue.

La séance, suspendue le mardi 8 décembre 1981, à une heure trente-cinq, est reprise à une heure cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.
La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. André Cellard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, à cette heure matinale, j'ai le souci d'intervenir brièvement tout en répondant cependant à différentes questions relevant particulièrement de mes attributions. Je laisserai le soin à Mme le ministre de l'agriculture d'apporter une réponse globale et de tirer les conséquences de ce débat très enrichissant que MM. les rapporteurs ont su situer à un haut niveau, niveau auquel les intervenants se sont, pour la plupart, maintenus, malgré une longueur et une complexité des débats fatales pour le sujet.

S'agissant tout d'abord de la politique viticole, je précise que l'office des vins, qui sera mis en place en 1982, n'a pas vocation, pas plus d'ailleurs que les autres offices de produits, dont Mme le ministre vous a dressé à grands traits le rôle et le mode de fonctionnement, l'office des vins, dis-je, n'a pas vocation à se substituer aux organismes interprofessionnels existants ni aux entreprises de transformation et de négoce.

Vous vous inquiétez, messieurs du Luart et Zwickert, de l'avenir des appellations contrôlées et de l'insertion de l'I. N. A. O. dans l'office des vins. Je dois vous dire que, sur ce plan, je ne partage pas votre inquiétude.

Je connais, ne serait-ce qu'en raison des nombreux contacts que j'ai eus dans les différentes régions, et même avec le comité de liaison des interprofessions, la spécificité des problèmes des appellations contrôlées et les excellents résultats obtenus par ce secteur sur le plan commercial, en particulier à l'exportation.

Je suis persuadé que cet aspect des choses n'échappera pas à la table ronde qui se réunit pour la première fois avec la participation des parlementaires au ministère de l'agriculture le 9 décembre 1981 — c'est-à-dire demain — pour étudier les objectifs et les modalités d'un tel office dans une vaste concertation organisée.

Cette concertation organisée succède à une première série de consultations des organisations professionnelles, que j'ai menées ces derniers mois.

Ainsi, nous aurons une structure adaptée aux spécificités des deux secteurs, celui des appellations d'origine contrôlée et celui des vins de table.

Mais qui pourrait nier qu'il existe une certaine solidarité d'ensemble du marché des vins? Et qui pourrait affirmer que telle ou telle région productrice de vins de pays ou de V. D. Q. S., ou même de certaines appellations, ne connaît pas actuellement ou ne connaîtra jamais de problèmes et pourra se tenir sans dommage à l'écart de toute organisation de marché?

M. Courteau peut être assuré que nous restons attentifs à la situation viticole et que, pour les sinistres qu'il a évoqués, les mesures ont été prises hier.

Votre assemblée sera d'ailleurs amenée à revenir sur cette importante question à l'occasion du vote du projet de loi relatif à l'organisation des offices que le Gouvernement envisage de déposer prochainement.

Monsieur le président, vous aurez alors toute la réponse à la question que vous avez posée.

De nombreux intervenants ont évoqué le budget d'équipement rural, et plus particulièrement les crédits d'aide aux collectivités locales pour leurs équipements de base: adduction d'eau, assainissement, électrification rurale, voirie rurale.

A ce propos, si je laissais aller ma nature d'élu local, de maire d'une petite commune rurale du Gers, je dirais comme beaucoup d'entre vous, notamment comme M. Roujon et M. Barroux, que l'Etat ne fera jamais assez pour aider les communes rurales, surtout les plus défavorisées, et pour contribuer au maintien de la vie dans ces communes.

Je me permets cependant de souligner les efforts particuliers consentis en ce domaine dans le projet de budget qui vous est soumis.

Je me dois de répondre ici à M. Tardy et à M. Poncelet au sujet de l'aide à la montagne.

L'agriculture de montagne bénéficie d'une aide financière supérieure à 2,5 milliards de francs. Les crédits prévus pour 1982 en matière d'indemnités spéciales montagne permettront compte tenu du recours communautaire de régler le solde au taux plafond autorisé par Bruxelles pour la haute montagne, grâce à la forte augmentation des crédits pour les indemnités spéciales montagne, mais surtout une modulation sera introduite en 1982 en faveur des petits troupeaux.

L'aide à la mécanisation en montagne a déjà bénéficié de subventions accrues pour 1982. La demande pourra donc être satisfaite à très peu de chose près.

Rassurez-vous, messieurs de La Forest et Lenglet, nul ne songe à menacer le régime de l'électrification rurale.

En cette matière, nous avons prévu — Mme le ministre a attiré votre attention sur ce point, dans son discours introductif et cela a été rappelé par M. Malassagne — la reconduction du régime de financement du F. A. C. E. — fonds d'amortissement des charges d'électrification — ce qui permettra la réalisation, en 1982, d'un programme de travaux de 1 750 millions de francs.

Bien sûr, nous veillerons à ce que ce régime de financement soit prolongé pour les années ultérieures.

Plusieurs orateurs, en particulier MM. Roujon et Tardy, ont évoqué la situation du fonds national pour le développement des adductions d'eau. Je comprends leurs inquiétudes à ce sujet puisque, si les ressources de ce fonds — qui marque une volonté de péréquation des ressources entre les zones rurales et les zones urbaines — ont fortement augmenté depuis sept ans, passant de 195 millions de francs en 1974 à 577 millions de francs en 1981, dans le même temps, les dotations de la ligne budgétaire du ministère de l'agriculture ont été réduites de 266 à 70 millions de francs, ce qui n'a pas manqué d'attirer les critiques de votre assemblée.

Nous n'avons pas voulu continuer dans cette voie du déclin et du désengagement de ce qui fait partie du budget de l'Etat; dans cet esprit la dotation de la ligne du chapitre 61-80, article 10, a été maintenue au niveau de 1981, et non pas diminuée une fois de plus, tandis que les dotations du fonds national progressent de 12 p. 100, passant de 577 millions de francs à 644 millions de francs.

Ainsi, le total des crédits affectés à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement progressera, en 1982, de plus de 10 p. 100, alors qu'en 1981 la progression n'avait été que de 2 p. 100 par rapport aux dotations de 1980.

Pour répondre à M. Tardy et pour rassurer M. Lenglet, j'ajouterais qu'il me paraît indispensable que la collectivité nationale continue d'apporter une aide spécifique aux équipements des services publics ruraux pour compenser les handicaps des zones rurales et rattraper leur retard.

En transférant aux conseils généraux les pouvoirs exercés actuellement par l'Etat pour l'affectation des crédits, la décentralisation permettra une meilleure prise en compte des besoins locaux. Mais le ministre de l'agriculture veillera à ce que ces crédits, et notamment ceux du F. N. D. A. E. — fonds national pour le développement des adductions d'eau — et du

F. A. C. E. ne soient pas détournés de leur objet et continuent de servir véritablement au financement des services publics ruraux.

Toujours dans le domaine de l'aménagement et de l'équipement rural, je tiens à souligner la volonté de Mme le ministre de l'agriculture d'accroître l'aide qu'elle apporte aux collectivités pour la mise en œuvre des plans d'aménagement rural.

Cette procédure, qui permet d'associer au niveau local les élus et l'ensemble des forces vives du pays dans la définition des programmes locaux de développement, nous paraît devoir être fortement encouragée, surtout à l'heure où la décentralisation donnera aux collectivités locales davantage de responsabilités dans la préparation de leur avenir.

C'est pour répondre à ce besoin — et je pense ainsi répondre au souci exprimé par M. Roujon — que la ligne budgétaire correspondante voit sa dotation passer de 10 à 18 millions de francs pour les crédits d'études, tandis qu'une ligne nouvelle dotée de 15 millions de francs est ouverte pour aider à la réalisation des programmes d'investissement prévus dans les plans d'aménagements rural.

M. Chamant et M. Sordel, dans leurs rapports, ainsi que MM. Lenglet, Mossion, Arzel et Le Cozannet, se sont émus de la diminution apparente des crédits affectés aux équipements hydrauliques et au remembrement.

Sur ce point, Mme le ministre vous a apporté, dans son discours introductif, une réponse et des apaisements, mais cela ne semble pas avoir convaincu pleinement M. Sordel.

Le ministère de l'agriculture a contribué sur son budget, pour une somme totale de 80 millions de francs, dont 54 millions de francs de crédits d'hydraulique, à l'enveloppe interministérielle de 300 millions de francs mise à la disposition des établissements publics régionaux dans le cadre du plan du grand Sud-Ouest. Il s'agit bien là de crédits d'Etat qui contribueront, dans cette région, à la réalisation d'équipements de base nécessaires au développement de l'agriculture.

De même, Mme le ministre a évoqué tout à l'heure la possibilité de dégager un financement complémentaire pour l'hydraulique et le remembrement grâce aux excédents de la caisse nationale de Crédit agricole. Bien sûr, il ne m'est pas possible, même à cette heure, de vous citer des chiffres. Mais sans anticiper sur des décisions qui seront adoptées dans quelques heures, à l'occasion de la conférence annuelle, je puis d'ores et déjà vous assurer que la ligne budgétaire du chapitre 61-40 qui vous occupe ici sera abondée de façon très significative.

J'ajoute, à l'intention de M. Tardy, que les montagnes sèches ne seront pas oubliées et, à l'intention de MM. Arzel, Poirier et Mossion, que nous traiterons aussi à cette occasion du problème des files d'attente, en particulier pour l'installation des jeunes.

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur l'aménagement et l'équipement rural ; mais, à cette heure, je ne veux pas accaparer la parole. J'espère vous avoir convaincus de l'intérêt majeur que Mme le ministre de l'agriculture et moi-même portons à ces problèmes.

Avant de laisser la parole à Mme le ministre de l'agriculture, je voudrais encore répondre, bien que cela dépasse le cadre du budget, à M. le rapporteur Chamant, qui s'est interrogé sur l'opportunité des mesures que nous envisageons de prendre pour accroître l'action des S. A. F. E. R. dans le domaine de la location et pour développer le fermage.

Ce développement de la location, préconisé d'ailleurs par MM. Pelletier et Authié, est attendu par les jeunes agriculteurs, dont nous a parlé M. du Luart, ces jeunes agriculteurs qui ne disposent pas de capitaux suffisants pour supporter à la fois la charge du foncier et celle de la constitution du capital d'exploitation ou ceux qui veulent être agriculteurs, mais qui ne veulent pas — cela arrive — acheter le foncier.

Ce développement de la location ne signifie pas que nous rejetons le faire-valoir direct, qui restera toujours possible, même en cours de bail ; le droit de propriété évoqué par M. Souvet n'est pas en cause.

Ce développement de la location est d'ailleurs rendu également nécessaire par l'évolution démographique de l'agriculture à attendre au cours des dix prochaines années. Une politique vigoureuse d'installation des jeunes est indispensable si l'on veut maintenir une agriculture d'exploitation familiale.

Je voudrais ouvrir ici une parenthèse pour répondre à M. de La Foudrest et lui dire qu'il est effectivement envisagé de proposer à ceux des agriculteurs de plus de cinquante-cinq ans qui céderaient leur exploitation à un jeune en location par bail à long terme une aide forfaitaire annuelle pour la période les séparant du bénéfice de l'indemnité viagère au départ.

Ce contrat de solidarité-installation est étudié dans le cadre de la conférence annuelle.

Le financement des exploitations qui seront louées par des agriculteurs en attendant qu'ils puissent ou veuillent les acheter sera très diversifié. Une dotation budgétaire est prévue, certes, mais ce ne sera pas l'essentiel ; sont aussi prévus des groupements fonciers agricoles, notamment mutuels, organisés par des investisseurs institutionnels et financés par l'épargne agricole — peut-être verrons-nous, dans quelques heures, une dotation caractéristique venir abonder les crédits des G. F. A. ; enfin sont envisagés des achats financés par les régions. Toutes les solutions seront mises en œuvre pour faciliter l'installation des jeunes, qui est notre objectif.

Je suis cependant réservé sur les sociétés civiles de placement immobilier, à cause, tant de la nature des apporteurs de capitaux que du caractère incomplet des garanties prévues par la loi du 4 juillet 1980 sur l'outil de travail pour les exploitants agricoles.

Cette action de location par les S. A. F. E. R., qui ne doit pas devenir la règle — les S. A. F. E. R., monsieur Chamant, rassurez-vous, devraient garder comme fonction essentielle celle d'acheter, de restructurer et de vendre des exploitations — sera guidée par la réforme de la politique des structures qui mettra en place les offices fonciers. Ceux-ci permettront une meilleure cohérence dans la gestion des structures de production et une application plus stricte de la réglementation des cumuls et du fermage.

Dans l'attente, et je réponds ici à MM. Vidal et Minetti, les S. A. F. E. R., en même temps qu'elles verront leurs pouvoirs étendus, devront être démocratisées dans leur fonctionnement. (Applaudissements.)

M. le président. Madame le ministre, il y a près de quinze heures que nous sommes ensemble. Vous ne nous avez quittés que pour participer aux travaux d'un comité interministériel, ce qui a dû écourter et même supprimer votre dîner. Laissez-moi vous dire que par votre résistance et votre présence calme et, à l'occasion, souriante, vous méritez la déférente estime de tous nos collègues, qu'ils soient, sur le plan politique, vos adversaires ou vos amis. (Applaudissements sur de nombreuses travées.)

Madame le ministre, je vous donne la parole.

Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, après avoir écouté avec attention vos diverses interventions, et, en particulier, celles de vos rapporteurs, j'ai le sentiment que les interrogations peuvent se rassembler autour de plusieurs sujets bien précis. Je vais m'attacher à les évoquer de nouveau devant vous, de manière à vous donner tous les éclaircissements que vous souhaitez.

J'ai relevé que vos sujets de préoccupation portaient essentiellement sur l'évolution de la politique agricole commune, sur l'enseignement agricole et sur les orientations de la politique menée par le Gouvernement dans le secteur des industries agro-alimentaires.

J'aborderai également quelques questions plus particulières qui ont été soulevées.

Toutefois, avant de répondre sur les questions de fond, je voudrais évoquer la procédure et les conditions dans lesquelles se déroule ce débat.

Divers orateurs ont critiqué la date à laquelle il se tient, juste avant la conférence annuelle, qui peut conduire — et qui conduira d'ailleurs — à des modifications d'ordre financier intéressant l'année 1982.

La conférence annuelle devait avoir lieu plus tôt, mais, en raison du sommet de Londres, nous avons dû la repousser.

Je regrette, moi aussi, cet état de choses, comme je regrette de manière plus générale l'habitude qui s'est instaurée de mêler la conférence annuelle agricole et le débat budgétaire. Je souhaite que l'on puisse, le plus tôt possible, mettre fin à cette habitude.

Je pense, d'ailleurs, que nous nous acheminons vers une modification de cette procédure, qui n'est pas saine. Je ferai des propositions à ce sujet, dont je me suis déjà entretenue avec M. le Premier ministre, qui partage mon avis.

Je souhaite qu'une réflexion d'ensemble ait lieu sur l'agriculture, sous forme d'une réunion comme la conférence annuelle, mais qu'elle ne se situe pas en plein débat budgétaire.

Dans le rapport de M. Sordel, j'ai senti une inquiétude devant l'évolution de la politique agricole commune et devant ses effets sur l'agriculture française. Votre rapporteur, mesdames, messieurs les sénateurs, a estimé que, bien qu'en poursuivant des buts relativement semblables, le Gouvernement actuel et son prédécesseur utilisaient des méthodes différentes.

M. Sordel estime que les négociations menées actuellement peuvent nous mettre en difficulté vis-à-vis de nos partenaires et comportent un risque de « renationalisation » de la politique agricole commune.

Je ne partage pas cette analyse. En effet, si nos prédécesseurs ont affiché leur intention de défendre les principes de la politique agricole commune, forcée est de constater qu'au fur et à mesure des années ces principes se sont détériorés à un point tel qu'il faut maintenant d'importantes interventions pour soutenir le revenu agricole, qui ne peut plus être assuré par les mécanismes européens. C'est là que réside le risque de « renationalisation » de la politique agricole commune et c'est de ce processus que nous voulons sortir en refusant de nous plier à un compromis qui laisserait subsister tous les problèmes sans réforme véritable.

Une réforme est d'autant plus nécessaire que les aides nationales, comme l'a souligné votre rapporteur, encouragent les condamnations de la commission des Communautés européennes et peuvent conduire à des risques budgétaires considérables si les remboursements du F.E.O.G.A. étaient remis en cause. C'est à cette difficulté que nous nous trouverons confrontés dans quelques heures ; je pense toutefois que nous avons trouvé le moyen d'éviter qu'il n'y ait des mesures de rétorsion.

MM. Sordel et Chamant ont insisté, en examinant nos propositions de réforme de la politique agricole commune, sur la compatibilité de l'instauration d'une garantie de prix différencié avec les principes de la politique agricole commune, tout en rappelant les raisons, tant économiques que d'équité, qui motivent cette proposition.

Je voudrais apaiser ces inquiétudes. J'ai d'ailleurs trouvé une réponse très adaptée dans le rapport de votre délégué pour les communautés européennes consacré aux « orientations pour l'agriculture européenne » de la commission des communautés, dont les conclusions ont été exposées de manière remarquablement précise par M. Daunay.

Ces conclusions préconisent, en effet, que la limitation des garanties offertes par les mécanismes communautaires, si elle apparaît nécessaire, soit « assortie de correctifs préservant l'égalité de concurrence entre les différentes formes d'exploitation et les différentes régions de la Communauté, d'un taux de taxes minoré s'appliquant, par exemple, aux petites exploitations et d'un taux majoré aux exploitations plus importantes ainsi qu'à celles pratiquant un mode de production hors sol ».

M. Daunay décrit là, très exactement, ce que nous souhaitons réaliser en exemptant des taxes de coresponsabilité les petites et moyennes exploitations qui ne sont pas responsables des excédents et en pénalisant les exploitations industrielles.

Les propositions de la commission en matière de coresponsabilité laitière constituent un pas encourageant dans la bonne direction, mais sont encore, bien sûr, largement insuffisantes. Lors du conseil européen de Londres, il s'est trouvé, en effet, des Etats pour refuser une telle solution. Mais je peux dire qu'une majorité de nos partenaires est prête à l'accepter et que l'intérêt qu'y a porté le Président de la République est un signe de notre volonté de l'obtenir.

S'agissant de la fixation des prix agricoles pour la campagne 1982-1983, nous veillerons à ce que la hausse d'une campagne sur l'autre des prix agricoles européens exprimés en francs français corresponde aux besoins des agriculteurs français, compte tenu du taux d'inflation dans notre pays.

Les négociations sont âpres. Encore une fois, effectivement, la bataille sera très dure.

Mais je répète que cette hausse nominale des prix ne serait rien si, dans le débat actuel sur la réforme de la politique agricole commune, nous ne veillions pas aux mécanismes qui permettent la répercussion de cette hausse nominale sur les prix à la production.

Nous veillerons aussi à ce que l'on n'introduise pas une limitation arbitraire des dépenses agricoles européennes, qui contraindrait à réduire le niveau des aides au soutien des marchés et empêcherait le relèvement des prix.

Enfin, l'élimination rapide et automatique des montants compensatoires monétaires supprimera cette cause de distorsions de concurrence qui pèsent sur le marché au détriment des prix dans notre pays.

Je voudrais, à ce sujet, rappeler que ce Gouvernement est le premier à ne pas avoir pris de montants compensatoires monétaires en France à l'occasion d'une dévaluation, et cela depuis plus de dix ans.

M. Gérard Roujas a très bien montré la situation de dépendance dans laquelle la Communauté européenne s'est volontairement mise dans le domaine de l'alimentation animale.

Nous ne pouvons accepter la perpétuation de cette situation. Le Gouvernement français demande, vous le savez, le retour au principe de la préférence communautaire.

Cela suppose, bien entendu, un effort certain en faveur des cultures protéagineuses. Je peux vous assurer que cet effort fait partie de nos priorités. L'aide significative accordée

dans le budget au stockage dans les coopératives montre toute l'importance que j'attache à cette utilisation des protéagineux et des céréales fourragères nationales dans l'alimentation du bétail.

S'agissant du respect des principes fondamentaux de la politique agricole commune et, par exemple, de l'atteinte à la préférence communautaire par les importations de beurre de Nouvelle-Zélande, je voudrais rappeler à M. Herment que les gouvernements précédents, qui avaient la possibilité d'y mettre fin en 1978, ne l'ont pas fait et que, sur ce point, j'ai un lourd handicap à remonter.

Je ne saurais évoquer avec vous les questions européennes sans marquer que je ne peux être entièrement d'accord avec M. Sordel lorsqu'il attribue le comportement du Gouvernement dans la crise viticole de l'été dernier à des tentations protectionnistes. Je dois rappeler que la décision de bloquer des vins italiens n'a été prise que pour assurer le respect de la réglementation communautaire en matière de règles d'origine et de pratique œnologique. En effet, au cours des années passées, certains négociants avaient cru qu'ils pouvaient se dispenser de fournir les preuves réglementaires minimales que l'on doit exiger en la matière. Il était donc nécessaire de réagir et je dois vous dire que nos partenaires ont fini par admettre ce point de vue puisque le gouvernement italien lui-même a fourni toutes les assurances qui ont permis de résoudre ce problème.

Je rejoins M. Minetti lorsqu'il a évoqué les conséquences des mesures qui ont été prises dans ce domaine.

J'en viens maintenant à vos interrogations sur l'évolution des crédits de l'enseignement agricole.

Je dois vous dire que je trouve le rapport de votre rapporteur, M. Tinant, particulièrement sévère, voire injuste sur ce sujet.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'évolution globale des crédits consacrés à l'enseignement agricole, vous faites état, monsieur le rapporteur, d'une augmentation de 7,4 p. 100 qui conduirait à une régression marquée de ces crédits exprimés en francs constants, mais je dois vous indiquer que cette progression n'a pas de signification véritable, car elle englobe diverses mesures budgétaires négatives sans rapport direct avec l'enseignement agricole proprement dit et j'ai remarqué, monsieur le rapporteur, que vous y faisiez vous-même allusion sans toutefois en tirer les conséquences qui s'imposent.

En effet, vous notez — et je le confirme — que les crédits consacrés à l'institut Auguste-Comte ont été supprimés. Toutefois, il ne s'agit pas, comme vous l'indiquez, de 50 millions, mais d'environ 4 millions de francs. Par ailleurs, vous notez également la suppression de 50 millions au chapitre 43-22 dont il convient de rappeler qu'ils sont la contrepartie de la suppression du régime de dégrèvement de taxes foncières, disposition qui vous avait été proposée par l'ancien gouvernement dans le cadre d'un projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et qu'à ce stade le Gouvernement actuel n'a pas encore repris à son compte.

Ces 50 millions n'étaient pas — je le rappelle — affectés à des actions intéressant l'enseignement ; aussi doit-on écarter du calcul concernant les crédits de l'enseignement ces mesures qui n'entrent pas directement dans ce cadre. Vous pouvez constater, mesdames et messieurs les sénateurs, que l'ensemble des crédits du titre III et du titre IV destinés à l'enseignement tant public que privé progressent de 10,5 p. 100.

Pour apprécier les crédits affectés à l'enseignement public, il faut par ailleurs plutôt se référer aux crédits inscrits au titre III, qui progressent de près de 16 p. 100 et cela est lié notamment aux mesures concernant les créations d'emplois et les régularisations d'emplois précaires dont j'ai noté avec satisfaction qu'elles appelaient les félicitations de votre rapporteur.

J'en viens aux problèmes de l'enseignement privé évoqués tant par M. Tinant que par divers orateurs tels que MM. du Luart, de La Forest et Poncelet.

Il s'agit là d'un dossier complexe et naturellement très passionnel et j'ai pris soin d'écrire aux parlementaires pour leur donner toutes les précisions utiles de manière à ramener cette affaire à sa juste proportion. Les crédits inscrits au projet de budget pour 1982, bien qu'ils apparaissent en reconduction pure et simple, doivent — je le maintiens — permettre la poursuite de l'application de la législation en vigueur.

Je voudrais ici dire que je n'ai jamais eu et que je n'ai pas l'intention de contourner ou de violer une loi adoptée par le Parlement de ce pays, si le Gouvernement entend modifier les orientations que traduit cette loi, il le fera à l'occasion d'une discussion devant ce même Parlement et non au détour d'une procédure budgétaire. Je m'en porte garante : ce n'est pas notre style de procéder d'une manière oblique.

Il existe, en effet, pour les dotations aux établissements d'enseignement privé un montant de report évalué à fin 1981 à environ 51 millions de francs qui permettront, si nécessaire, de distribuer des subventions en augmentation de 17 à 18 p. 100 par rapport à 1981.

« Si nécessaire », puisque plusieurs orateurs ont demandé ce que cela voulait dire, signifie compte tenu du nombre des établissements qui rempliront les conditions pour prétendre à des subventions d'agrément et en fonction des effectifs d'élèves et non selon une décision arbitraire.

L'inscription d'un crédit inchangé ne signifie donc pas que j'aurais l'intention de diminuer l'aide de l'Etat à l'enseignement agricole privé dans le même temps où le ministre de l'éducation nationale propose d'accroître sensiblement les dotations affectées à l'enseignement général privé.

Je voudrais rappeler aussi que mon prédécesseur s'était engagé à majorer de 18 p. 100 la masse des crédits affectés aux subventions aux établissements reconnus en 1981. Cet engagement sera respecté. Le solde de la subvention versée dans le courant de l'automne sera bien tel que le total des crédits distribués en 1981 au titre de la reconnaissance sera en progression de 18 p. 100.

Le nombre des élèves admis à l'agrément a été porté à 22 000 contre 19 500 en 1980 et le montant par élève de la majoration de subvention augmente de 24 p. 100.

Il n'y a donc pas de ma part le souci de limiter la dépense au cours de cet exercice de manière à faire apparaître volontairement des économies budgétaires qui me permettent de proposer une stagnation des dotations en 1982. Je considère que je n'ai fait que respecter les règles d'une gestion la plus sérieuse possible et vous seriez les premiers à me reprocher qu'il n'en soit pas ainsi.

J'ajoute pour terminer, comme je vous l'ai écrit déjà, que, si certains établissements connaissent des difficultés financières particulières, je suis prête à les faire examiner, mais je doute que l'on puisse attribuer ces difficultés, si elles existent, à l'action de ce Gouvernement.

C'est la raison pour laquelle je regrette la position prise par votre commission des affaires culturelles sur la base du rapport de M. Tinant et je souhaite vivement que vous replaciez dans leur ensemble toutes les actions menées en faveur de l'enseignement, qu'il soit privé ou public.

J'espère donc que votre Haute Assemblée votera les crédits de l'enseignement agricole.

A MM. Rigou et Daunay et aux orateurs qui s'inquiètent du sort de la recherche, je rappellerai simplement les chiffres que j'ai donnés au début de ce débat. Les enveloppes de crédits de l'I.N.R.A., du Cemagref et de l'A.C.T.A. augmenteront respectivement de 34 p. 100, de 28 p. 100 et de 25 p. 100. Par ailleurs, le ministère de l'agriculture garde la responsabilité de la définition des programmes de recherche qui orientent l'évolution de l'agriculture. Cela a encore été rappelé la semaine dernière à l'occasion du colloque sur la recherche et l'agro-industrie que j'avais pris l'initiative d'organiser en liaison étroite avec mon collègue chargé de la recherche.

Pour ce qui relève de la politique d'aide aux industries agro-alimentaires, j'ai, pour ma part, apprécié les rapports de MM. Jeambrun et Goetschy, dont l'analyse m'est apparue à la fois très documentée et fort pertinente sur nombre des sujets évoqués.

Toutefois, je voudrais répondre à plusieurs de leurs interrogations. M. Goetschy a cru discerner la volonté du Gouvernement de réduire son aide sélective accordée aux entreprises dynamiques. Il n'en est évidemment rien.

Les crédits du fonds d'intervention stratégique ne sont, en effet, nullement destinés à être utilisés spécifiquement dans le cadre des conventions de développement. Celles-ci ont recours à toute la gamme des aides qui peuvent être attribuées aux industries agricoles et alimentaires, ce qui fait justement une partie de l'intérêt de cette procédure de coordination.

J'ai la ferme volonté de mener une politique d'aide sélective orientée préférentiellement vers les entreprises dynamiques et au moyen de toutes les procédures qui sont à ma disposition. Mais j'ai également le souci de privilégier une politique sectorielle; elle aura donc recours, pour l'essentiel, à la procédure des aides classiques telles que la prime d'orientation agricole.

Quant aux crédits du fonds d'intervention stratégique, ils sont destinés à des interventions différentes et, à ce titre, relativement moins fréquentes.

Il s'agit d'avoir pour chaque objectif poursuivi une procédure ou un type d'aide adapté; il me paraît donc artificiel d'opposer l'une à l'autre.

En ce qui concerne la valorisation des produits de la mer, je rappelle que nous ne pouvons intervenir qu'en fonction des

demandes et qu'en cas de besoin les crédits disponibles pourront de toute façon être augmentés par transfert d'une autre ligne.

Je crois que, contrairement à ce qui a été dit, la tenue récente d'une table ronde coprésidée par le ministre de la mer et le secrétaire d'Etat à l'agriculture montre bien la volonté du Gouvernement de remédier aux difficultés de ce secteur industriel.

En matière de reconquête du marché intérieur, j'ai l'intention de présenter un plan qui intéressera notamment les domaines auxquels vous faites allusion.

Le rapport de M. Jeambrun et le propos de M. Janetti concernent plus particulièrement les échanges agro-alimentaires et vous souhaitez, monsieur le rapporteur, que le ministère de l'agriculture accentue ses efforts tant pour favoriser la reconquête du marché national que pour développer les exportations. Sur ce point, je ne peux que vous exprimer mon accord total, en particulier dans le développement des actions de promotion collective des produits français.

Quant à la mise en place du fonds de promotion dont vous déplorez le retard, je veux vous préciser qu'elle se fera en liaison et en harmonie avec l'installation des offices, compte tenu du rôle que ceux-ci joueront dans la promotion des produits français. C'est dire également que je partage pleinement votre avis sur le rôle à assigner à ce fonds, qui devra naturellement s'appuyer sur des institutions adéquates, notamment sur la société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires, la Sopexa, dont les crédits seront augmentés.

Toujours en ce qui concerne les industries agricoles et alimentaires, je vois que vous avez été sensible à l'effort particulier d'augmentation des crédits en 1982. Mais, si vous partagez notre point de vue général sur la procédure des conventions de développement, vous semblez craindre qu'un recours plus limité à cette formule ne signifie une régression des rapports contractuels Etat-entreprises.

En fait, il n'en est rien, car, dans le cas de la procédure classique, il est également demandé aux entreprises de prendre des engagements en contrepartie de l'aide qui leur est accordée. Simplement, les conventions de développement seront utilisées pour des cas complexes particulièrement importants mettant en œuvre différentes aides publiques. De la même manière que vous passez un contrat pour acheter un appartement, mais non pour procéder à des achats courants, il paraît plus simple de recourir à la procédure classique pour les dossiers courants.

M. Goetschy a critiqué les conditions selon lesquelles les aides versées aux planteurs de canne étaient versées par le budget du ministère de l'agriculture. Je rejoins votre rapporteur lorsqu'il note que l'intitulé budgétaire est peu représentatif de l'action financée par ces crédits. Mais je voudrais immédiatement ajouter que toutes les informations ont été fournies aux parlementaires à ce sujet. Ces informations vous ont permis de comprendre les raisons qui ont conduit à une augmentation importante des crédits qui y sont consacrés.

M. Georges Dagonia. Puis-je vous interrompre, madame le ministre ?

Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Dagonia, avec l'autorisation de Mme le ministre.

M. Georges Dagonia. A cette heure, pardonnez-moi, madame le ministre, de m'immiscer dans ce vaste débat national presque par effraction. Je vous remercie de m'en donner l'occasion, mais, puisque vous parlez des problèmes de la canne à sucre, vous n'ignorez pas le drame qui frappe l'industrie sucrière de la Guadeloupe. Vous n'ignorez pas non plus que, si cette industrie a subsisté jusqu'à présent, c'est parce qu'elle a toujours été aidée par le Gouvernement français.

M. Christian Poncelet. Très juste !

M. Georges Dagonia. J'aimerais savoir quelle est la progression des aides prévues pour 1982 par rapport à 1981.

M. Christian Poncelet. Bonne question !

M. le président. Veuillez poursuivre, madame le ministre.

Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture. J'en arrivais à ce point-là. Effectivement, cette culture a toujours été aidée; l'aide pour les départements d'outre-mer sera plus que doublée en 1982 par rapport à 1981, notamment à la suite des difficultés climatiques particulières de 1980 et 1981.

A ce sujet, je voudrais indiquer à M. Virapoullé que le prix garanti aux producteurs de canne à la Réunion, comme pour tous les départements d'outre-mer, est exprimé en francs et cela indépendamment de l'évolution des prix communautaires, car le budget de l'Etat en supporte toute la différence. Aussi ne

m'apparaît-il pas que les évolutions intervenues récemment sur les montants compensatoires monétaires soient susceptibles d'être répercutées sur ce prix.

M. le sénateur Léchenault est intervenu sur les problèmes posés en matière fiscale par les stocks agricoles, plus particulièrement sur les stocks viticoles. Vous savez la nature des amendements que le Gouvernement a acceptés à ce sujet et ce n'est pas, je pense, ici le lieu de reprendre une discussion qui s'est déroulée à l'occasion du vote de la première partie du projet de loi de finances. Toutefois, je peux vous assurer que je suis en plein accord avec les orientations que vous avez évoquées. Je crois, pour ma part, que cela doit être repris dans une réflexion d'ensemble de la fiscalité applicable à l'activité agricole que le Gouvernement va mener dans les tout prochains mois.

De manière plus générale, je souhaite indiquer que les projets du Gouvernement en matière d'imposition sur les bénéfices agricoles s'orientent, en effet, sur l'élargissement de l'imposition au bénéfice réel.

Je ne crois pas, en effet, pour ma part, que la formule du forfait individuel soit une orientation souhaitable; je pense plutôt à un régime de réel simplifié fondé sur un système déclaratif dont les formes devront s'adapter tout à la fois à la situation particulière de l'activité agricole et aux méthodes de gestion des exploitations agricoles.

Je répondrai donc à M. Schumann que toutes ces orientations, nouvelles pour la plupart, doivent être étudiées, et le rapport du comité d'études fiscales, qui n'est pas secret, même s'il n'a pas été publié, sera rendu public en tant qu'élément intéressant les débats, mais le Gouvernement ne souhaite pas que ce rapport, conçu à une époque où les orientations en matière de fiscalité agricole étaient très différentes, apparaisse comme un état achevé du débat, et je suis sûre que vous le comprenez. Naturellement, il sera tenu compte de ce rapport lorsqu'on entreprendra ce vaste chantier de la réforme fiscale.

Plusieurs d'entre vous, MM. Malassagne et du Luart, se sont inquiétés de ce que seront les offices. Le Parlement aura à débattre, lors de la session de printemps, du projet de loi d'organisation des marchés et, par conséquent, des offices.

Dès maintenant, je peux rassurer la Haute Assemblée: il ne s'agit ni de bureaucratiser l'agriculture, ni de créer des monopoles de commercialisation, ni d'étatiser, ni de nationaliser: je ne sais plus comment on doit, à travers la presse et les commentaires que l'on entend, caractériser les offices.

L'évolution du revenu agricole, depuis huit ans — tout le monde le dit et c'est la vérité — prouve à l'évidence que, comme il est en baisse, il y a quelque chose qui ne va pas. Naturellement, ce sont les prix, ce sont les coûts de production qui sont trop élevés. Mais un troisième élément intervient, c'est que les marchés ne sont pas suffisamment organisés.

Les offices auront pour missions essentielles, comme vous l'avez dit, de connaître, de prévoir, d'orienter et de gérer le marché, cela en s'appuyant autant que possible sur les organisations professionnelles ou interprofessionnelles car, nous aussi, nous croyons d'abord à l'autodiscipline, mais il faut parfois, vous le savez bien, la stimuler un peu.

L'expérience prouve que, dans certains secteurs, c'est l'acheteur seul qui fait le prix, en particulier pour les fruits et légumes.

L'effondrement brutal des cours que nous avons connu cet été en ce qui concerne les fruits et légumes montre bien qu'une organisation des marchés est tout à fait nécessaire. Lorsque, dans un département, une région, 40 p. 100 des producteurs sont organisés en coopérative et en groupements de producteurs, alors que 60 p. 100 sont inorganisés, l'organisation des 40 p. 100 est rendue inutile.

Il faut que ces offices organisent le marché et tiennent les prix. Il suffit parfois d'une faible quantité libérée et d'un faible abaissement des prix pour amorcer une chute. Ensuite, on assiste à ce que nous avons vu cet été, à la destruction de tonnages importants; et en fin de saison, nous n'avons pas pu vendre à un pays importateur comme l'Allemagne un assez fort contingent de poires qu'il demandait parce qu'elles avaient été jetées.

Beaucoup de choses sont à faire dans le domaine de l'organisation des marchés.

L'organisation des marchés et les offices par produit aideront à permettre la reconquête du marché intérieur. Aujourd'hui, les conserves de fruits que nous consommons en France sont, pour la moitié, importées.

Sur le plan de l'exportation, j'ai cité ce matin le problème des vins italiens qui arrivent en troisième position seulement sur le marché américain. Si l'Allemagne réussit si bien ses exportations, c'est parce qu'une seule société rassemble 70 p. 100 de la production des vins italiens pour l'exportation vers les Etats-Unis. Une action doit donc être entreprise dans ce sens.

M. Pelletier a évoqué le problème de l'horticulture qui préoccupe également M. Merli.

Je peux vous assurer que ce problème et l'emprise croissante des importations sur le marché sont présents à mon esprit et qu'ils ne seront pas absents des discussions qui, dans quelques heures maintenant, se dérouleront sous la présidence du Premier ministre.

Il est vrai que nous sommes déficitaires, notamment en fleurs pour 3 milliards de francs et c'est un état de choses contre lequel il faut lutter.

Je dirai également à M. Eberhard que j'ai effectivement reçu la lettre qu'il m'a adressée et qu'à la suite de sa demande rendez-vous a été pris avec les producteurs de lin qui seront reçus la semaine prochaine à mon cabinet.

En réponse à M. Jagot, j'indique que je suis bien consciente que la production de tabac demeure une ressource essentielle pour un certain nombre d'exploitations familiales dans certaines régions.

L'effort du Gouvernement a porté à la fois sur une amélioration des modalités de gestion du marché communautaire et sur les conditions d'exploitation industrielle de la S.E.I.T.A.

Sur le premier point, j'ai demandé la revalorisation de la prime communautaire, notamment afin d'encourager l'utilisation de tabacs français.

Les mesures que vous préconisez, telles que la déconsolidation du niveau du tarif extérieur commun, paraissent ne pas pouvoir être obtenue et posent en toute hypothèse le problème des contreparties nécessairement de nature agricole qu'il faudrait concéder à des pays tiers.

Au plan national, il est exact que la consommation de tabac blond continue de croître aux dépens du tabac brun qui est essentiellement d'origine française.

Il s'agit là d'une évolution des goûts plus que d'un problème de réglementation. J'ai donc décidé d'encourager la culture de variétés de tabacs blonds par la voie de concours financiers aux expérimentations et recherches engagées, ainsi que par des subventions à la construction de séchoirs spécialisés dans le traitement de ces variétés.

Une telle évolution devrait permettre à la S.E.I.T.A. de s'approvisionner dans de meilleures conditions sur le marché communautaire.

La S.E.I.T.A. a d'ailleurs engagé une politique commerciale devant lui permettre de reconquérir une part de marché plus importante que les 70 p. 100 qu'elle contrôle actuellement.

Ces orientations doivent être maintenues tout en veillant à permettre une amélioration de la situation financière de la S.E.I.T.A., dont les nombreux emplois doivent être sauvegardés.

En ce qui concerne le statut de la S.E.I.T.A., je ne peux que rappeler que le service public a dû être abandonné à la demande de la Communauté économique européenne qui exigeait la disparition des situations de monopole dans les activités économiques.

En réponse à une question de M. Virapoullé sur les problèmes de l'agriculture réunionnaise, je voudrais le rassurer sur les sujets qu'il a évoqués.

Sur la protection sanitaire de l'élevage avicole, il a rappelé l'existence d'un arrêté ministériel du 16 septembre 1981 interdisant la vaccination contre la maladie de Newcastle.

Mais l'arrêté du 24 novembre y déroge pour la production d'œufs et ces dispositions devraient donner satisfaction aux éleveurs de la Réunion qui sont essentiellement des producteurs d'œufs.

En ce qui concerne l'aménagement des Hauts de la Réunion, il est exact que le programme de voirie rurale approuvé par le F.E.O.G.A. en 1977 a connu des retards, car la phase d'étude a été plus longue que prévu. Mais elle est maintenant pratiquement terminée et l'année 1982 devrait donc voir un sensible rattrapage des travaux.

Quant aux agriculteurs de La Réunion, ils sont représentés à la conférence annuelle, comme les agriculteurs français, par l'ensemble des organisations syndicales et professionnelles.

Enfin, sur l'avenir des structures du ministère de l'agriculture, je voudrais rassurer certains orateurs, notamment M. Arzel, sur ce qu'il a appelé le « démantèlement » du département ministériel que je dirige. Je veux le rassurer sur ce point.

Le rattachement des industries agricoles et alimentaires à mon ministère contredit tout à fait cette affirmation. Si, en effet, les crédits de l'I.N.R.A. sont maintenant inscrits à un autre budget, j'en conserve la maîtrise tout à fait complète pour les orientations qui ne peuvent être disjointes de la compétence du ministère de l'agriculture et par l'orientation de la politique agricole.

En ce qui concerne la forêt, la situation actuelle nécessite de toute évidence une action particulière. Je ne pense pas qu'il y aura un ministère de la forêt. En tout cas, s'il y a un

secrétariat d'Etat, devons-nous nous en plaindre ? Je pense que la forêt et l'ensemble de la filière bois nécessitent une réflexion. Cette réflexion a été engagée et ses conclusions seront déposées. Je pense que nous arriverons à des résultats plus satisfaisants afin que le bois n'arrive pas en deuxième position dans nos importations.

A la fin de ce débat sur le projet de budget que j'ai défendu devant vous, j'ai le sentiment d'avoir répondu à certaines de vos interrogations, mais j'ai également tout à fait conscience que les critiques formulées sur un certain nombre d'actions, telles que le remembrement, le drainage, ou les travaux ruraux de manière générale, doivent amener des réponses plus satisfaisantes.

Sans anticiper, et vous le comprendrez bien, sur la conférence annuelle agricole qui se tiendra dans quelques heures sous la présidence du Premier ministre, je peux vous assurer d'ores et déjà que sur ce sujet vos souhaits seront entendus.

J'ai noté également toutes les interventions sur les moyens propres à assurer le revenu des agriculteurs. C'est la vocation des offices dont le but est d'assurer une meilleure organisation des marchés. Mais, bien sûr, il ne s'agit pas de les transformer en organismes de contrôle. Mesdames, messieurs les sénateurs, vous aurez l'occasion de vous exprimer complètement lors de la discussion du projet de loi qui sera déposé devant vous.

Mais le revenu des agriculteurs est aussi fonction des actions menées pour abaisser les coûts de production et je suis persuadée que, sur ce point, les marges de progrès de l'agriculture française sont tout à fait réelles. Dans l'emploi des phytosanitaires il y a beaucoup à faire et l'I. N. R. A. a déjà fait beaucoup. Par exemple, dans la vallée du Rhône, là où il y avait quatorze traitements par phytosanitaires, il n'y en a maintenant que quatre. L'information doit être faite, non par ceux qui ont intérêt à vendre le plus possible de phytosanitaires, mais par des conseillers qui soient neutres.

En ce qui concerne le problème des engrais, en France, 200 000 analyses de terres sont effectuées par an contre 700 000 dans un petit pays comme la Hollande.

Si l'on peut accroître le nombre des laboratoires de contrôle des terres — c'est une chose que je tente de faire, qui est inscrite dans le budget et qui sera faite également dans une certaine mesure par la conférence annuelle — on pourra avoir des économies en matière d'engrais. Pour ce qui est des aliments du bétail, autre poste important, le développement du plan « protéines », qui est satisfaisant, le développement constant de certaines productions fourragères nationales, accompagné d'une politique très volontariste menée dans ce secteur pour que les pois fourragers ne soient pas expédiés en Hollande, comme c'est trop souvent le cas, les problèmes d'organisation des transports, toutes ces actions sont en cours et nous pourrions obtenir des résultats satisfaisants.

Je voudrais donc terminer cette intervention en sollicitant de votre Haute Assemblée qu'elle approuve le budget que je lui présente. Celui-ci traduit en effet à mon sens les premières orientations d'une politique dont je suis persuadée qu'elle peut être une grande chance pour l'agriculture française de demain. *(Applaudissements sur de nombreuses travées.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'Agriculture et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III : moins 645 530 756 francs. »

La parole est à M. Dagonia.

M. Georges Dagonia. Je vais vous dispenser de cette longue intervention que j'avais préparée pour vous dire simplement que, dans les départements tropicaux, on a fait croire que la profession d'agriculteur était laissée aux illettrés ou aux personnes incapables de faire autre chose.

Nous avons alors assisté au départ de toutes les personnes ayant un minimum d'instruction et à un vieillissement de la population dans nos campagnes.

Il se pose donc un problème très important d'information par la vulgarisation, avec champ d'expérience à l'appui et de formation des adolescents qui doivent assurer la relève. Il faut également dispenser une formation continue pour le recyclage des agriculteurs en activité.

Nous demandions, depuis de nombreuses années, la création d'un lycée agricole à vocation régionale dont l'originalité aurait été de dispenser un enseignement plus adapté à nos spécificités agricoles.

Nous avons appris avec satisfaction la décision gouvernementale de transformer le lycée d'enseignement professionnel agricole en lycée départemental et régional à compter du 1^{er} janvier 1982.

En revanche, et c'est très important, nous constatons, madame le ministre, que les crédits pour la formation continue ont été notablement diminués et ceux qui sont destinés aux stagiaires ont été supprimés. Mon attention a été attirée sur ce point par les responsables de la profession agricole de mon département. Nous souhaitons vivement que ces crédits, dont l'utilité se passe de commentaires, soient rétablis.

Il faudrait également, madame le ministre, jeter un regard sur les problèmes de l'élevage qui est insuffisamment développé. En effet, une bonne organisation permettrait d'augmenter de manière très substantielle notre cheptel.

Il faut également repenser la mise en valeur de notre agriculture sur la base d'un programme départemental établi en fonction des conditions telluriques et climatiques de chaque région. Ainsi, les productions animales et végétales permettront de diminuer nos importations et d'être ainsi moins dépendants de l'extérieur.

Mais cela présuppose une réforme agraire correctement faite et je crois que des dispositions sont en train d'être prises pour que la S. A. F. E. R., par l'intermédiaire des S. I. C. A. mette en place la réforme agraire dans le département de la Guadeloupe.

M. le président. La parole est à M. Herment.

M. Rémi Herment. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, nous ne voterons pas ce titre III comme nous ne voterons pas les titres suivants du budget du ministère de l'Agriculture.

En effet, ce budget est mauvais. Cela est d'autant plus regrettable que le vote en intervient au moment où le monde agricole est plus inquiet que jamais.

Nous ne voterons pas le titre III, parce que l'une des caractéristiques de votre budget est d'augmenter considérablement les dépenses d'administration et de contrôle sur l'agriculture au détriment des dépenses profitant directement aux exploitants agricoles. En quelque sorte nous voyons se concrétiser dans votre budget, madame le ministre, nos inquiétudes à l'égard de l'ensemble de la politique gouvernementale, c'est-à-dire que nous nous acheminons peu à peu vers une bureaucratisation de la société française.

Votre budget est incontestablement celui qui marque le plus l'emprise de l'administration sur le secteur directement productif. C'est pour cela que nous ne voterons pas le titre III.

D'autres sujets d'inquiétude, bien sûr, motivent aussi notre refus de ce budget : le sort réservé à l'enseignement privé, dont les crédits ne sont même pas revalorisés ; vos projets en matière de prix, dont on aperçoit déjà l'ébauche avec les subventions accordées aux offices existants et les provisions prévues pour les futurs offices.

La politique d'installation des jeunes est en régression par rapport à ce qui a été fait jusqu'à maintenant, non pas au regard du montant de la dotation des jeunes agriculteurs qui est, elle, revalorisée, mais au regard de votre politique des taux d'intérêt.

Je pourrais aussi parler de la diminution des crédits consacrés à l'aménagement ou à l'électrification rurale, et de la diminution importante des investissements publics que l'on note dans votre budget.

Enfin, madame le ministre, la raison essentielle pour laquelle nous ne voterons pas ce budget, c'est que l'on assiste depuis quelques semaines à une mise en cause de la place des agriculteurs dans la nation.

On leur conteste, en effet, le droit de demander une compensation à leur perte de revenus. Or, j'insiste pour affirmer ici que l'aide aux revenus est justifiée d'abord par l'important effort de productivité qui a été fait dans l'agriculture depuis quelques années, ensuite par les résultats indéniables de l'agriculture française dus au dynamisme des agriculteurs. Les résultats du commerce extérieur — 21 milliards de solde positif en matière agro-alimentaire en 1981 — sont là pour le prouver.

Enfin, je vous rappelle la modération des prix agricoles depuis 1977, qui ne s'est jamais démentie.

Cette aide réclamée par les agriculteurs est donc justifiée. La contester, c'est nier la fonction essentielle que remplissent les agriculteurs dans la société française, et cela, nous ne pouvons l'accepter.

M. Michel Sordel. Très bien !

M. Rémi Herment. S'il était nécessaire, madame le ministre, je trouverais d'autres motifs de rejeter votre budget, le moindre n'étant pas la diminution, dans les dépenses de l'Etat, de la part consacrée à l'agriculture puisque celle-ci passe de 11 p. 100 à 10 p. 100.

Ce sont là autant de raisons, madame le ministre, qui nous amènent à repousser l'ensemble des titres du budget de votre ministère et à demander un scrutin public sur chacun d'eux. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les crédits du titre III.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 34 :

Nombre des votants	298
Nombre des suffrages exprimés	280
Majorité absolue des suffrages exprimés	141
Pour l'adoption	115
Contre	165

Le Sénat n'a pas adopté.

M. le président. « Titre IV, plus 2 507 391 039 francs. »

Par amendement n° 512 rectifié, MM. Poncelet, Bécam, les membres du groupes du R.P.R. et apparentés et M. Alfred Gérin proposent de réduire les crédits de ce titre de 200 millions de francs.

La parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Je voudrais tout d'abord vous remercier, madame le ministre, de la courtoisie et de l'élégance avec laquelle vous nous avez répondu et souligner votre objectivité. En effet, vous avez bien voulu reconnaître que les crédits de fonctionnement de l'enseignement privé enregistrent une diminution en francs constants de l'ordre de 14 p. 100. C'est précisément pour corriger cette orientation que j'ai déposé mon amendement.

Cet amendement a pour but de supprimer les crédits afférents à la mise en place de l'office des vins.

En effet, dans le même temps où les dotations afférentes à l'enseignement privé, aux bourses et aux transports scolaires sont reconduites en francs courants, ce qui ne permettra pas aux pouvoirs publics de tenir les engagements figurant dans la loi du 28 juillet 1978 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles, il apparaît surprenant d'inscrire un crédit d'un montant aussi élevé — 200 millions de francs — au titre d'un organisme qui, au moment où nous parlons, ne possède encore aucune existence juridique.

Madame le ministre, on peut s'étonner, par ailleurs, de cette nouvelle technique budgétaire qui consiste à abonder des chapitres ou articles alors qu'aucun texte de loi ou décret n'est encore paru. En quelque sorte, vous financez une intention et vous préjugez la décision du Parlement. Cela, bien sûr, risque de heurter ceux qui, à une certaine époque, considéraient que l'Assemblée était une chambre d'enregistrement. Devant une telle attitude, je ne doute pas un seul instant qu'ils vont réagir.

Pour ma part, je considère qu'une telle dotation aurait pu faire l'objet d'une inscription à un collectif budgétaire, déjà annoncé, après le vote des textes relatifs à la création de cet office des vins. De cette manière, nous aurions justifié la dépense réelle.

Aussi le Sénat, qui ne dispose que de cette seule procédure budgétaire, entend-il supprimer ces crédits affectés au futur Onivit, sachant que cette suppression n'aura dans l'immédiat aucune conséquence puisque l'office n'existe pas et que, dès qu'il sera voté — encore faut-il l'appréciation du Parlement — nous pourrions, dans un collectif, y inscrire les crédits afférents.

Le Sénat souhaite que ces crédits, dont vous continuerez à disposer, soient consacrés à l'enseignement privé, afin que les engagements qui ont été pris à l'époque par le gouvernement de la République française soient tenus et que soit aussi respectée la déclaration faite par le Président de la République actuel selon lequel aucun préjudice ne sera porté à l'enseignement privé.

Il convient donc tout simplement de rétablir les crédits à due concurrence de ce qui est prévu par la loi de 1978, c'est-à-dire à la somme de 600 millions de francs.

Voilà pourquoi, madame le ministre, mes chers collègues, j'ai cru devoir déposer cet amendement. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.C.D.P. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Chamant, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement. Elle s'en remet donc à la sagesse du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture. Je crois avoir déjà indiqué que la création de l'office des vins est prévue pour 1982. Bien entendu, elle sera précédée d'un projet de loi au cours de l'examen duquel vous pourrez faire valoir les observations de fond et reprendre les interrogations qui sont les vôtres sur ce sujet.

Bien que cette dotation de 200 millions de francs apparaisse, j'en conviens aisément, relativement forfaitaire, il est à mon sens indispensable de la maintenir pour faire face, en 1982, à nos engagements en matière d'organisation des marchés et de soutien des revenus.

De larges fractions de la population agricole et la plupart des viticulteurs attendent beaucoup de l'office des vins. Après avoir traversé des périodes très difficiles, ils pensent qu'une meilleure organisation des marchés peut être de nature à soutenir leurs revenus.

Je demande donc à M. Poncelet et à ses collègues de bien vouloir retirer leur amendement qui risquerait, s'il était adopté, de nous priver des moyens indispensables au maintien du revenu viticole.

M. le président. L'amendement est-il maintenu, monsieur Poncelet ?

M. Christian Poncelet. Il est maintenu, monsieur le président. Pour l'instant, madame le ministre, nous n'avons pas encore délibéré sur la création de cet office des vins. Vous venez justement d'annoncer qu'un projet de loi sera soumis à l'appréciation du Parlement.

En votant ces crédits, vous préjugez la décision du Parlement et vous considérez ceux qui vous soutiennent comme des enregistreurs de décisions, reproche que je ne saurais leur faire compte tenu des déclarations qui ont été faites dans le passé à ce sujet.

Afin d'éviter d'être mis devant le fait accompli et pour vous permettre de disposer des moyens de soutenir l'enseignement privé agricole, je maintiens mon amendement.

M. Roland Courteau. Je demande la parole, contre l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Courteau.

M. Roland Courteau. Pour ce qui concerne l'enseignement privé, Mme le ministre a très largement apporté explications et apaisements. Je n'y reviendrai donc pas.

En revanche, on me permettra d'insister sur la nécessité de maintenir les crédits afférents à la mise en place de l'office des vins. Nous avons trop longtemps subi, dans les régions viticoles, les conséquences désastreuses d'une absence de politique à long terme pour que nous ne soyons pas attachés au projet de mise en place d'un office des vins. Cet office, qui devient une urgente nécessité, permettra enfin d'organiser le marché et de garantir une meilleure sécurité de revenu aux viticulteurs.

Il faut sans plus tarder sortir la viticulture du marasme dans lequel elle a été maintenue pendant de trop nombreuses années. Et cela, seul un office des vins le permettra. Or, supprimer les crédits afférents à la mise en place de l'office revient à se priver, dès la prochaine campagne, de cet outil indispensable.

C'est pourquoi le groupe socialiste votera contre cet amendement. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° 512 rectifié, repoussé par le Gouvernement et pour lequel la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du rassemblement pour la République.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 35 :

Nombre des votants	298
Nombre des suffrages exprimés	294
Majorité absolue des suffrages exprimés	148
Pour l'adoption	187
Contre	107

Le Sénat a adopté.

Je vais mettre aux voix les crédits figurant au titre IV.

M. Rémy Herment. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Herment.

M. Rémy Herment. Compte tenu du résultat du vote qui vient d'intervenir sur l'amendement présenté par M. Poncelet, le groupe de l'U. C. D. P. retire sa demande de scrutin public.

En revanche, nous nous abstenons.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits du titre IV, modifiés.

(Ces crédits sont adoptés.)

ETAT C

M. le président. « Titre V : Autorisations de programme, 306 710 000 francs. »

« Crédits de paiement, 95 700 000 francs. »

La parole est à M. Bernard Lemarié.

M. Bernard Lemarié. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, comme vous avez d'ores et déjà répondu aux questions que j'entendais poser en matière d'électrification, je renonce à prendre la parole pour traiter du problème dans ses différents aspects.

J'y renonce en me bornant simplement à dire, ou à redire après un certain nombre de mes collègues, combien je souhaiterais cependant recevoir l'assurance que la pérennité du fonds d'amortissement des charges d'électrification, dans les cinq années à venir, sera assurée par la voie législative, comme cela, me semble-t-il, s'est toujours fait dans le passé, et non par la voie réglementaire.

Si je précise le délai de cinq années, c'est qu'une planification des travaux sur ce laps de temps m'apparaît, en effet, comme un minimum tant pour les syndicats locaux ou départementaux que pour les entreprises, qui doivent prévoir la formation de leurs équipes ainsi que leurs investissements en matériel. (Applaudissements.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 36 :

Nombre des votants	298
Nombre des suffrages exprimés	279
Majorité absolue des suffrages exprimés..	140
Pour l'adoption	114
Contre	165

Le Sénat n'a pas adopté.

M. le président. « Titre VI : Autorisations de programme, 2 047 210 000 francs. »

« Crédits de paiement, 405 060 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 37 :

Nombre des votants	298
Nombre des suffrages exprimés	279
Majorité absolue des suffrages exprimés..	140
Pour l'adoption	114
Contre	165

Le Sénat n'a pas adopté.

Article additionnel.

M. le président. Par amendement n° 483 rectifié, MM. Hoeffel et Zwickert proposent, après l'article 86, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé : « L'article L 121-5 du code forestier est abrogé. »

La parole est à M. Zwickert.

M. Charles Zwickert. L'office national des forêts ne peut ni étendre ses activités d'exploitation en régie au-delà de celles qui étaient assurées par l'administration des eaux et forêts antérieurement au 1^{er} janvier 1966, ni entreprendre une activité nouvelle, sauf autorisation expresse et préalable donnée par arrêté ministériel dans la mesure où l'initiative privée ne permettrait pas de satisfaire les besoins.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Chamant, rapporteur spécial. La commission souhaiterait connaître, d'abord, l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture. Je ne veux pas me prononcer aujourd'hui sur le fond du dossier ouvert par cet amendement. A mon avis, le problème mérite d'être revu.

Une mission sur la forêt a été confiée à M. Duroure. La disposition proposée, dont l'intérêt ne m'a pas échappé, pourra être étudiée à l'occasion d'un examen plus général qui portera notamment sur l'office national des forêts.

Je souhaite donc que l'orateur veuille bien retirer son amendement, dont il ne me paraît pas souhaitable de discuter aujourd'hui.

M. le président. Monsieur Zwickert, l'amendement est-il maintenu ?

M. Charles Zwickert. Compte tenu de l'heure et des promesses de Mme le ministre de l'agriculture, je le retire.

M. le président. L'amendement n° 483 rectifié est retiré.

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'agriculture.

— 3 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à l'exercice des activités de vétérinaire.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 96, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi conférant valeur législative à la première partie (législative) du code des ports maritimes, modifiant ce code et celui du domaine public fluvial et de la navigation intérieure et complétant le code de l'aviation civile.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 99, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 4 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Henri Caillaet une proposition de loi tendant à modifier l'article 340-1 du code civil et à abandonner la notion d'inconduite notoire en cas d'action en recherche de paternité.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 97, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

J'ai reçu de M. Henri Caillavet une proposition de loi tendant à modifier les articles 230 et 231 du code civil et à permettre en cas de divorce par consentement mutuel sur demande conjointe des époux la personnalisation du projet de convention accompagné du contre-seing d'un ou plusieurs avocats.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 98, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de Mmes Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard, MM. Serge Boucheny, Raymond Dumont, Jacques Eberhard, Gérard Ehlers, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard Hugo, Paul Jargot, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, M. James Marson, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar une proposition de loi tendant à l'extension et à la revalorisation des allocations familiales en particulier dès le premier enfant et tant qu'un enfant reste à charge.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 100, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de Mmes Monique Midy, Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard, MM. Serge Boucheny, Raymond Dumont, Jacques Eberhard, Gérard Ehlers, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard Hugo, Paul Jargot, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Camille Vallin, Hector Viron, Marcel Gargar une proposition de loi tendant à supprimer la mise en jeu de l'obligation alimentaire pour l'attribution d'allocations d'aide sociale.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 101, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de Mmes Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard, MM. Serge Boucheny, Raymond Dumont, Jacques Eberhard, Gérard Ehlers, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard Hugo, Paul Jargot, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, M. James Marson, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar une proposition de loi pour le congé de maternité à six mois pour l'extension des droits à la maternité.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 102, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Henri Caillavet une proposition de loi tendant à modifier l'article L. 14 du code des pensions civiles et militaires de retraite.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 103, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 8 décembre 1981, à quinze heures et le soir.

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale (n° 57 et 58, 1981-1982).

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

— **Budget annexe de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération.**

M. René Chazelle, rapporteur spécial. (Rapport n° 58, annexe n° 38.)

— **Mer :**

M. Camille Vallin, rapporteur spécial. (Marine marchande, rapport n° 58, annexe n° 18.)

M. Tony Larue, rapporteur spécial. (Ports, rapport n° 58, annexe n° 19.)

M. Daniel Millaud, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (Ports maritimes, avis n° 60, tome XIII.)

M. Joseph Yvon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (Marine marchande, avis n° 60, tome XX.)

— **Justice** (article 89) :

M. Georges Lombard, rapporteur spécial. (Rapport n° 58, annexe n° 17.)

M. Edgar Tailhades, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (Avis n° 63, tome II.)

— **Culture :**

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial. (Rapport n° 58, annexe n° 7.)

M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. (Avis n° 59, tome I.)

M. Jacques Carat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. (Cinéma, théâtre dramatique, avis n° 59, tome II.)

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1982.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le mercredi 18 novembre 1981, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1982 est fixé au mercredi 9 décembre 1981, à 17 heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à trois heures vingt-cinq.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 7 DECEMBRE 1981

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Foyers de jeunes travailleurs : situation financière.

3270. — 7 décembre 1981. — **M. Georges Berchet** appelle l'attention de **Mme le ministre de la solidarité nationale** sur la situation critique de la plupart des foyers de jeunes travailleurs, dont les comptes financiers présentent, au niveau de la gestion, des déficits très importants. Ces établissements, dont le rôle social n'est plus à démontrer, accueillent surtout des jeunes débutant dans une profession et ne percevant que des salaires peu élevés, ou des jeunes qui ont perdu leur emploi. Il s'ensuit que les organismes gestionnaires doivent tenir compte des ressources de leurs résidents pour fixer des prix de séjour qui, par voie de conséquence, ne correspondent pas au prix de revient réel. D'où un déséquilibre entre les recettes et les dépenses qui ne fait que s'aggraver chaque année. Il lui demande si elle compte faire examiner ce problème d'ordre général et quelles mesures elle entend proposer pour remédier à cette situation.

Commercialisation de l'acier.

3271. — 7 décembre 1981. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les préoccupations des artisans relatives aux nouvelles dispositions prises en matière de commercialisation de l'acier, découlant de la décision n° 1836-81 C. E. C. A., parue au *Journal officiel* des communautés européennes du 4 juillet 1981. Il apparaît que l'interprétation de cette décision par les négociants est tout à fait préjudiciable aux entreprises de petite taille et, par conséquent, aux artisans. En effet, les négociants auraient déposé un tarif unique de base de vente des aciers, auquel vient s'ajouter une majoration forfaitaire à raison de 120 F par ligne de facturation, valeur identique quelle que soit la quantité livrée. Il est aisé de s'apercevoir de la portée d'une telle pratique, laquelle pénalise très lourdement les artisans qui, par la taille de leur entreprise et la diversité des matériaux qu'ils mettent en œuvre, s'approvisionnent nécessairement par petites quantités dans chaque catégorie de produit. Il apparaît qu'une décision de suppression imminente de la taxe de 120 F par ligne de facturation des aciers aurait été annoncée par un membre du Gouvernement, puis remise en cause. Il lui demande de lui indiquer la suite qu'il envisage de réserver aux préoccupations du monde de l'artisanat relatives à la suppression de cette taxe.

Mise en valeur de la forêt.

3272. — 7 décembre 1981. — **M. Maurice Janetti** attire l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur les problèmes posés par la mise en valeur de la forêt. Il constate que de nombreux organismes aussi bien à caractère public que privé interviennent dans les différentes opérations de mise en valeur et de protection de la forêt sans qu'il puisse s'établir une réelle coordination entre leurs propres initiatives. Cette situation qui semble être le résultat d'une dilution de prérogatives et fonctions attribuées à chaque intervenant nuit à la mise en place d'une véritable politique forestière qui soit à la mesure de la richesse de nos massifs forestiers.

Il lui demande s'il ne lui paraît pas souhaitable d'envisager la création d'un service public favorisant la réunification des missions forestières par la participation de tous les interlocuteurs concernés, afin de dégager les moyens nécessaires pour mettre en œuvre cette ambitieuse politique forestière.

S. N. C. F. : réduction des commandes de traverses en bois,

3273. — 7 décembre 1981. — **M. Jean-François Pintat** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, sur l'émotion soulevée dans les départements du Sud-Ouest par l'appel d'offres, lancé par la S. N. C. F. pour la fourniture de traverses. La S. N. C. F. semble privilégier les fournisseurs de traverses en béton ou en bois exotiques au détriment de ceux de traverses en bois, et de l'économie des départements forestiers du Sud-Ouest. Il lui demande de lui préciser si telle est bien la volonté de la S. N. C. F. et les mesures qu'il compte prendre pour ne pas priver la filière bois de ce débouché important.

Personnel hors statut du C. E. A. : intégration.

3274. — 7 décembre 1981. — **M. Louis Minetti** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie** sur le problème suivant : à l'occasion des assises de la recherche et de la technologie du 16 novembre 1981, il a rencontré une délégation des travailleurs du centre d'études nucléaires de Cadarache. Ils l'ont informé de leurs revendications et principalement de l'une d'entre elles : l'intégration au commissariat à l'énergie atomique (C. E. A.) des personnels hors statut et des travailleurs d'entreprises extérieures. Sur ce centre, 1 500 travailleurs occupent un poste de travail à caractère permanent sans être assujettis à la convention de travail du C. E. A. Cette revendication n'est pas nouvelle. Depuis des années, de nombreuses actions ont été menées pour qu'elle trouve un débouché vers des négociations permettant sa satisfaction. A l'heure actuelle, l'administration du C. E. A. s'en tient à des propositions partielles ; environ 3 000 intégrations pour 8 000 personnes hors statut recensées dans l'ensemble du C. E. A. Des catégories entières de salariés échappent à l'intégration sur la base des propositions faites par l'administrateur général. Seule trouverait grâce une partie de l'assistance technique « intégrée » dans les équipes C. E. A. ; par contre, les travailleurs des services généraux (cantine, nettoyage, transport) seraient écartés ainsi que des équipes chargées de l'entretien électrique, de la chaufferie, de la distribution du courant. D'autres, même « intégrés » dans des équipes C. E. A., sont également écartés sous prétexte qu'ils disposeraient d'un encadrement propre ou qu'ils appartendraient à des entreprises structurées. Les organisations syndicales démontrent que cet argument n'est pas recevable, dans la mesure où ces travailleurs occupent eux aussi des postes à caractère permanent sur le centre depuis des années. Cette situation préoccupe les travailleurs avec statut et hors statut. Elle tend à maintenir la précarité de l'emploi, les injustices, les inégalités et parfois porte atteinte à la dignité des individus. Le règlement de cette revendication serait pourtant de nature à mettre fin au gaspillage et permettrait de réaliser de substantielles économies. Par ailleurs, il n'empêcherait en rien le développement de la véritable sous-traitance qui ne peut avoir qu'un caractère temporaire eu égard aux besoins ponctuels du C. E. A. En conséquence, il lui demande d'intervenir pour qu'un accord puisse être obtenu entre les organisations syndicales et l'administration du C. E. A. Pour ce faire, un engagement de sa part, sur le principe de cette intégration de tous, permettrait aux deux parties de négocier sur la base d'un calendrier allant dans ce sens. Il serait alors possible de mettre un terme à cette situation de conflit. Les travailleurs de ce centre de recherches se sont massivement prononcés pour le changement et veulent maintenant en finir avec la précarité de l'emploi. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour aller dans ce sens.

Commercialisation de l'acier.

3275. — 7 décembre 1981. — **M. Raymond Spingard** appelle l'attention de **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** sur l'inquiétude de la fédération des artisans du Pas-de-Calais, inquiétude relative aux nouvelles dispositions prises en matière de commercialisation de l'acier, découlant de la décision n° 1836/81/C. E. C. A. Il apparaît que l'interprétation de cette décision par les négociants est tout à fait préjudiciable aux entreprises de petite taille et, par conséquent, aux artisans. En effet, les négociants auraient déposé un tarif unique de base de vente des aciers auquel vient s'ajouter une majoration forfaitaire à raison de 120 F par ligne de facturation, valeur identique quelle que soit la quantité livrée. D'après certaines fédérations d'artisans, cette décision compromet la survie même des exploitations artisanales concernées. En conséquence, il lui demande de prendre des mesures afin de pallier cette situation qui pénalise très lourdement les artisans.

Collectivités locales : récupération de la T. V. A.

3276. — 7 décembre 1981. — M. Raymond Spingard appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, sur la possibilité offerte aux communes ou aux syndicats de communes, de récupérer la T. V. A. sur leur participation financière à certains investissements assurés en partie par l'Etat. Les collectivités locales ne peuvent prétendre au bénéfice d'une redistribution du fonds de compensation de la T. V. A. qu'au prorata de leurs dépenses d'investissement inscrites aux comptes 21 et 23 de leur cadre comptable. Cette procédure a pour effet d'exclure toute possibilité de récupération de la T. V. A. pour les participations des collectivités locales au financement d'une opération dont l'Etat assure la maîtrise, cette subvention à verser étant inscrite à l'article 130. En conséquence, il lui demande quelles mesures, dans le cadre du projet de loi sur la décentralisation, par exemple, il entend prendre pour remédier à cette situation qui pénalise bon nombre de communes, de syndicats de communes, de départements.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA
séance du lundi 7 décembre 1981.

SCRUTIN (N° 34)

Sur les crédits du ministère de l'agriculture inscrits au titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre des votants.....	296
Nombre des suffrages exprimés.....	278
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	140
Pour l'adoption	114
Contre	164

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Antoine Andrieux.
Germain Authié.
Bernard Barbier.
André Barroux.
Pierre Bastié.
Gilbert Baumet.
Mme Marie-Claude
Beauveau.
Gilbert Belin.
Jean Béanger.
Georges Berchet.
Noël Berrier.
Jacques Bialski.
Mme Danielle Bidard.
René Billères.
Marc Bœuf.
Stéphane Bonduel.
Charles Bonifay.
Serge Boucheny.
Louis Brives.
Henri Caillavet.
Jacques Carat.
Michel Charasse.
René Chazelle.
William Chervy.
Félix Ciccolini.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Emile Didier.
Michel Dreyfus-
Schmidt.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.

Gérard Ehlers.
Raymond Espagnac.
Jules Faigt.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.
Mme Cécile Goldet.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Bernard-Michel Hugo
(Yvelines).
Maurice Janetti.
Paul Jargot.
Pierre Jeambrun.
André Jouany.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Mme Geneviève
Le Bellegou-Béguin
France Lechenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Max Lejeune
(Somme).
Charles-Edmond
Lenglet.
Louis Longueue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Machefer.
Philippe Madrelle.
Sylvain Maillols.
Michel Manet.
James Marson.
Marcel Mathy.
Pierre Matraja.
Jean Mercier.
André Méric.
Pierre Meril.

Ont voté contre :

MM.
Michel d'Aillières.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Alphonse Arzel.

Octave Bajoux.
René Ballayer.
Marc Bécam.
Henri Belcour.
Jean Bénard
Mousseaux.
André Bettencourt.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
André Bohl.
Roger Bolleau.
Charles Bosson.

Jean-Marie Bouloux.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Raymond Bourguine.
Philippe de
Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Louis Boyer.
Jacques Braconnier.
Raymond Brun.
Louis Caiveau.
Michel Caldagues.
Pierre Carous.
Marc Castex.
Jean Cauchon.
Pierre Ceccaldi-
Pavard.
Jean Chamant.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Lionel Cherrier.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
François Collet.
Henri Collette.
Francisque Collomb.
Auguste Cousin.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Marcel Daunay.
Jacques Delong.
Jacques Descours
Desacres.
Jean Desmarts.
François Dubanchet.
Hector Dubois.
Charles Durand
(Cher).
Yves Durand
(Vendée).
Charles Ferrant.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Jean Francou.
Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud
(Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault
(Calvados).

Henri Goetschy.
Adrien Gouteyron.
Jean Gravier.
Paul Guillard.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Bernard-Charles Hugo
(Ardèche).
Marc Jacquet.
René Jacquet.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Pierre Lacour.
Christian de
La Malène.
Jacques Larché.
Bernard Laurent.
Guy de La Verpillière.
Louis Lazuech.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
Yves Le Cozannet.
Modeste Legouez.
Edouard Le Jeune
(Finistère).
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Roger Lise.
Georges Lombard
(Finistère).
Maurice Lombard
(Côte-d'Or).
Pierre Louvat.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Jean Madelain.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Hubert Martin (Meur-
the-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Serge Mathieu.
Michel Maurice-
Bokanowski.
Jacques Ménard.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
René Monory.
Claude Mont.
Geoffroy de Monta-
lembert.

Se sont abstenus :

MM.
Charles Beaupetit.
Jean-Pierre Cantegrit.
Henri Collard.
Charles de Cuttoli.
Etienne Dailly.
Edgar Faure.

Paul Girod (Aisne).
Mme Brigitte Gros.
Bernard Legrand.
André Morice.
Georges Mouly.
Jacques Moutet.

Jacques Pelletier.
Joseph Raybaud.
Paul Robert.
Victor Robini.
Raymond Soucaret.
René Touzet.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Edouard Bonnefous et Georges Constant.

Absents par congé :

MM. Pierre Bouneau, François Giacobbi, Léon-Jean Grégory et Pierre Perrin.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Maurice Schumann, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	298
Nombre des suffrages exprimés.....	280
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	141
Pour l'adoption	115
Contre	165

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 35)

Sur l'amendement n° 512 rectifié de Christian Poncet sur les crédits du ministère de l'agriculture inscrits au titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre des votants.....	297
Nombre des suffrages exprimés.....	293
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	147
Pour l'adoption	186
Contre	107

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Michel d'Aillières.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Alphonse Arzel.
Octave Bajeux.
René Ballayer.
Bernard Barbier.
Charles Beaupetit.
Marc Bécam.
Henri Belcour.
Jean Bénard
Mousseaux.
André Bettencourt.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
André Bohl.
Roger Boileau.
Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Raymond Bourguine.
Philippe de Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Louis Boyer.
Jacques Braconnier.
Raymond Brun.
Louis Caiveau.
Michel Caldaguès.
Jean-Pierre Cantegrit.
Pierre Carous.
Marc Castex.
Jean Cauchon.
Pierre Ceccaldi-Pavard.
Jean Chamant.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Lionel Cherrier.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
Henri Collard.
François Collet.
Henri Collette.
Francisque Collomb.
Georges Constant.
Auguste Cousin.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Etienne Dailly.
Marcel Daunay.
Jacques Delong.
Jacques Descours Desacres.
Jean Desmarests.
François Dubanchet.
Hector Dubois.
Charles Durand (Cher).
Yves Durand (Vendée).
Charles Ferrant.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.

André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Jean Francou.
Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud (Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault (Calvados).
Paul Girod (Aisne).
Henri Goetschy.
Adrien Gouteyron.
Jean Gravier.
Mme Brigitte Gros.
Paul Guillard.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).
Marc Jacquet.
René Jager.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Pierre Lacour.
Christian de La Malène.
Jacques Larché.
Bernard Laurent.
Guy de La Verpillière.
Louis Lazuech.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
Yves Le Cozannet.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand.
Edouard Le Jeune (Finistère).
Max Lejeune (Somme).
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Charles-Edmond Lenglet.
Roger Lise.
Georges Lombard (Finistère).
Maurice Lombard (Côte-d'Or).
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Jean Madelain.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Serge Mathieu.
Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Ménard.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
René Monory.

Claude Mont.
Geoffroy de Montalembert.
Roger Moreau.
André Morice.
Jacques Mossion.
Jacques Moutet.
Jean Natali.
Henri Olivier.
Charles Ornano (Corse-du-Sud).
Paul d'Ornano (Français établis hors de France).
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makape Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Jacques Pelletier.
Guy Petit.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Raymond Poirier.
Christian Poncet.
Henri Portier.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Maurice PrévotEAU.
Jean Puech.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Georges Repiquet.
Paul Robert (Cantal).
Victor Robini.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Abel Sempé.
Paul Séramy.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.
Louis Souvet.
Pierre-Christian Taittinger.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
René Tomasini.
Henri Torre.
René Touzet.
René Travert.
Georges Treille.
Raoul Vadepiéd.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
Frédéric Wirth.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

Ont voté contre :

MM.
Antoine Andrieux.
Germain Authié.
André Barroux.
Pierre Bastié.
Gilbert Baumet.
Mme Marie-Claude Beaudeau.

Gilbert Belin.
Jean Béranger.
Noël Berrier.
Jacques Bialski.
Mme Danièle Bidard.
René Billères.
Marc Bœuf.

Stéphane Bonduel.
Charles Bonifay.
Serge Boucheny.
Louis Brives.
Henri Caillavet.
Jacques Carat.
Michel Charasse.

René Chazelle.
William Chervy.
Félix Ciccolini.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Emile Didier.
Michel Dreyfus-Schmidt.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Raymond Espagnac.
Jules Faigt.
Edgar Faure.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.
Mme Cécile Goldet.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume

Bernard-Michel Hugo (Yvelines).
Maurice Janetti.
Paul Jargot.
André Jouany.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.
France Lechenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Louis Longequeue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Machefer.
Philippe Madrelle.
Sylvain Maillols.
Michel Manet.
James Marson.
Marcel Mathy.
Pierre Matrāja.
Jean Mercier.
André Méric.
Pierre Merli.
Mme Monique Midy.
Louis Minetti.
Gérard Minvielle.
Josy Moinet.
Michel Moreigne.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.

Bernard Parmantier.
Mme Rolande Perlican.
Louis Perrein (Val-d'Oise).
Hubert Peyou.
Jean Peyrafitte.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.
Mlle Irma Rapuzzi.
René Regnault.
Michel Rigou.
Roger Rinchet.
Marcel Rosette.
Gérard Roujas.
André Rouvière.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.
Georges Spénale.
Raymond Spingard.
Edgard Tailhades.
Pierre Tajan.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Marcel Vidal.
Hector Viron.

Se sont abstenus :

MM. Georges Berchet, Charles de Cuttoli, Pierre Jeambrun et Georges Mouly.

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Bonnefous.

Absents par congé :

MM. Pierre Bouneau, François Giacobbi, Léon-Jean Grégory et Pierre Perrin.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Maurice Schumann, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	298
Nombre des suffrages exprimés.....	294
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	148
Pour l'adoption	187
Contre	107

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 36)

Sur les crédits du ministère de l'agriculture inscrits au titre V de l'état C du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre des votants.....	297
Nombre des suffrages exprimés.....	278
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	140
Pour l'adoption	114
Contre	164

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Antoine Andrieux.
Germain Authié.
Bernard Barbier.
André Barroux.
Pierre Bastié.
Gilbert Baumet.
Mme Marie-Claude Beaudeau.

Gilbert Belin.
Jean Béranger.
Georges Berchet.
Noël Berrier.
Jacques Bialski.
Mme Danièle Bidard.
René Billères.

Marc Bœuf.
Stéphane Bonduel.
Charles Bonifay.
Serge Boucheny.
Louis Brives.
Henri Caillavet.
Jacques Carat.

Michel Charasse.
René Chazelle.
William Chervy.
Félix Ciccolini.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Emile Didier.
Michel Dreyfus-Schmidt.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Raymond Espagnac.
Jules Faigt.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.
Mme Cécile Goldet.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).
Maurice Janetti.
Paul Jargot.

Pierre Jeambrun.
André Jouany.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.
France Lechenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Max Lejeune (Somme).
Charles-Edmond Lenglet.
Louis Longequeue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Machefer.
Philippe Madrelle.
Sylvain Maillols.
Michel Manet.
James Marson.
Marcel Mathy.
Pierre Matraja.
Jean Mercier.
André Méric.
Pierre Merli.
Mme Monique Midy.
Louis Minetti.
Gérard Minvielle.
Josy Moinet.
Michel Moreigne.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Bernard Parmantier.

Mme Rolande Perlican.
Louis Perrein (Val-d'Oise).
Hubert Peyou.
Jean Peyrafitte.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.
Mlle Irma Rapuzzi.
René Regnault.
Michel Rigou.
Roger Rinchet.
Marcel Rosette.
Gérard Roujas.
Jules Roujon.
André Rouvière.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Abel Sempé.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.
Michel Sordel.
Georges Spénale.
Raymond Spingard.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Marcel Vidal.
Hector Viron.

Ont voté contre :

MM.
Michel d'Aillières.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Alphonse Arzel.
Octave Bajoux.
René Ballayer.
Marc Bécam.
Henri Belcour.
Jean Bénard Mousseaux.
André Bettencourt.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
André Bohi.
Roger Boileau.
Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Raymond Bourguine.
Philippe de Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Louis Boyer.
Jacques Braconnier.
Raymond Brun.
Louis Caiveau.
Michel Caldagues.
Pierre Carous.
Marc Castex.
Jean Cauchon.
Pierre Ceccaldi-Pavard.
Jean Chamant.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Lionel Cherrier.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
François Collet.
Henri Collette.
Francisque Collomb.
Auguste Cousin.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Marcel Daunay.
Jacques Delong.
Jacques Descours Desacres.
Jean Desmarests.
François Dubanchet.
Hector Dubois.
Charles Durand (Cher).
Yves Durand (Vendée).
Charles Ferrant.
Louis de la Forest.

Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Jean Francou.
Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud (Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault (Calvados).
Henri Goetschy.
Adrien Gouteyron.
Jean Gravier.
Paul Guillard.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).
Marc Jacquet.
René Jager.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Pierre Lacour.
Christian de La Malène.
Jacques Larché.
Bernard Laurent.
Guy de La Verpillière.
Louis Lazuech.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
Yves Le Cozannet.
Modeste Legouez.
Edouard Le Jeune (Finistère).
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Roger Lise.
Georges Lombard (Finistère).
Maurice Lombard (Côte-d'Or).
Pierre Louvat.
Roland du Luat.
Marcel Lucotte.
Jean Madelain.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Serge Mathieu.
Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Ménard.
Daniel Millaud.

Michel Miroudot.
René Monory.
Claude Mont.
Geoffroy de Montalembert.
Roger Moreau.
Jacques Mossion.
Jean Natali.
Henri Olivier.
Charles Ornano (Corse-du-Sud).
Paul d'Ornano (Français établis hors de France).
Dominique Pado.
Francis Palméro.
Sosefo Makape Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Guy Petit.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Raymond Poirier.
Christian Poncelet.
Henri Portier.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Maurice PrévotEAU.
Jean Puech.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Georges Repiquet.
Roger Romani.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schié.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Paul Séramy.
Louis Souvet.
Pierre-Christian Taittinger.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
René Tomasini.
Henri Torre.
René Travert.
Georges Treille.
Raoul Vadepiéd.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Louis Virapoullé.
Albert Voitquin.
Frédéric Wirth.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

Se sont abstenus :

MM.
Charles Beaupetit.
Jean-Pierre Cantegrit.
Henri Collard.
Georges Constant.
Charles de Cuttoli.
Etienne Dailly.

Edgar Faure.
Paul Girod (Aisne).
Mme Brigitte Gros.
Bernard Legrand.
André Morice.
Georges Mouly.
Jacques Moutet.

Jacques Pelletier.
Joseph Raybaud.
Paul Robert.
Victor Robini.
Raymond Soucaret.
René Touzet.

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Bonnefous.

Absents par congé :

MM. Pierre Bouneau, François Giacobbi, Léon-Jean Grégory et Pierre Perrin.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Maurice Schumann, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	298
Nombre des suffrages exprimés.....	279
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	140

Pour l'adoption	114
Contre	165

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 37)

Sur les crédits du ministère de l'agriculture inscrits au titre VI de l'état C du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre des votants.....	297
Nombre des suffrages exprimés.....	278
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	140

Pour l'adoption	114
Contre	164

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Antoine Andrieux.
Germain Authié.
Bernard Barbier.
André Barroux.
Pierre Bastié.
Gilbert Baumet.
Mme Marie-Claude Beaudéau.
Gilbert Belin.
Jean Béranger.
Georges Berchet.
Noël Berrier.
Jacques Bialski.
Mme Danielle Bidard.
René Billères.
Marc Bœuf.
Stéphane Bonduel.
Charles Bonifay.
Serge Boucheny.
Louis Brives.
Henri Caillavet.
Jacques Carat.
Michel Charasse.
René Chazelle.
William Chervy.
Félix Ciccolini.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Emile Didier.
Michel Dreyfus-Schmidt.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.

Gérard Ehlers.
Raymond Espagnac.
Jules Faigt.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.
Mme Cécile Goldet.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).
Maurice Janetti.
Paul Jargot.
Pierre Jeambrun.
André Jouany.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.
France Lechenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Max Lejeune (Somme).
Charles-Edmond Lenglet.
Louis Longequeue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Machefer.
Philippe Madrelle.
Sylvain Maillols.
Michel Manet.
James Marson.
Marcel Mathy.
Pierre Matraja.
Jean Mercier.
André Méric.
Pierre Merli.

Mme Monique Midy.
Louis Minetti.
Gérard Minvielle.
Josy Moinet.
Michel Moreigne.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Bernard Parmantier.
Mme Rolande Perlican.
Louis Perrein (Val-d'Oise).
Hubert Peyou.
Jean Peyrafitte.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.
Mlle Irma Rapuzzi.
René Regnault.
Michel Rigou.
Roger Rinchet.
Marcel Rosette.
Gérard Roujas.
Jules Roujon.
André Rouvière.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Abel Sempé.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.
Michel Sordel.
Georges Spénale.
Raymond Spingard.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Marcel Vidal.
Hector Viron.

Ont voté contre :

MM.
 Michel d'Aillières.
 Michel Alloncle.
 Jean Amelin.
 Hubert d'Andigné.
 Alphonse Arzel.
 Octave Bajeux.
 René Ballayer.
 Marc Bécam.
 Henri Belcour.
 Jean Bénard
 Mousseaux.
 André Bettencourt.
 Jean-Pierre Blanc.
 Maurice Blin.
 André Bohl.
 Roger Boileau.
 Charles Bosson.
 Jean-Marie Bouloux.
 Amédée Bouquerel.
 Yvon Bourges.
 Raymond Bourgine.
 Philippe de
 Bourgoing.
 Raymond Bouvier.
 Louis Boyer.
 Jacques Braconnier.
 Raymond Brun.
 Louis Caiveau.
 Michel Caldaguès.
 Pierre Carous.
 Marc Castex.
 Jean Cauchon.
 Pierre Ceccaldi-
 Pavard.
 Jean Chamant.
 Jacques Chaumont.
 Michel Chauty.
 Adolphe Chauvin.
 Jean Chérioux.
 Lionel Cherrier.
 Auguste Chupin.
 Jean Cluzel.
 Jean Colin.
 François Collet.
 Henri Collette.
 Francisque Collomb.
 Auguste Cousin.
 Pierre Croze.

Michel Crucis.
 Marcel Daunay.
 Jacques Delong.
 Jacques Descours
 Desacres.
 Jean Desmarets.
 François Dubanchet.
 Hector Dubois.
 Charles Durand
 (Cher).
 Yves Durand
 (Vendée).
 Charles Ferrant.
 Louis de La Forest.
 Marcel Fortier.
 André Fosset.
 Jean-Pierre Fourcade.
 Jean Francou.
 Lucien Gautier.
 Jacques Genton.
 Alfred Gérin.
 Michel Giraud (Val-
 de-Marne).
 Jean-Marie Girault
 (Calvados).
 Henri Goetschy.
 Adrien Gouteyron.
 Jean Gravier.
 Paul Guillard.
 Paul Guillaumot.
 Jacques Habert.
 Marcel Henry.
 Rémi Herment.
 Daniel Hoeffel.
 Bernard-Charles Hugo
 (Ardèche).
 Marc Jacquet.
 René Jager.
 Léon Jozeau-Marigné.
 Louis Jung.
 Paul Kauss.
 Pierre Lacour.
 Christian de
 La Malène.
 Jacques Larché.
 Bernard Laurent.
 Guy de La Verpillière.
 Louis Lazuech.
 Henri Lebreton.

Jean Lecanuet.
 Yves Le Cozannet.
 Modeste Legouez.
 Edouard Le Jeune
 (Finistère).
 Marcel Lemaire.
 Bernard Lemarié.
 Louis Le Montagner.
 Roger Lise.
 Georges Lombard
 (Finistère).
 Maurice Lombard
 (Côte-d'Or).
 Pierre Louvot.
 Roland du Luart.
 Marcel Lucotte.
 Jean Madelain.
 Paul Malassagne.
 Kléber Malécot.
 Hubert Martin (Meur-
 the-et-Moselle).
 Louis Martin (Loire).
 Serge Mathieu.
 Michel Maurice-
 Bokanowski.
 Jacques Ménard.
 Daniel Millaud.
 Michel Miroudot.
 René Monory.
 Claude Mont.
 Geoffroy de Monta-
 lembert.
 Roger Moreau.
 Jacques Mossion.
 Jean Natali.
 Henri Olivier.
 Charles Ornano
 (Corse-du-Sud).
 Paul d'Ornano (Fran-
 çais établis hors de
 France).
 Dominique Pado.
 Francis Palmero.
 Sosefo Makape
 Papilio.
 Charles Pasqua.
 Bernard Pellarin.

Guy Petit.
 Paul Pillet.
 Jean-François Pintat.
 Raymond Poirier.
 Christian Poncelet.
 Henri Portier.
 Roger Poudonson.
 Richard Pouille.
 Maurice PrévotEAU.
 Jean Puech.
 André Rabineau.
 Jean-Marie Rausch.
 Georges Repiquet.
 Roger Romani.

Marcel Rudloff.
 Roland Ruet.
 Pierre Sallenave.
 Pierre Salvi.
 Jean Sauvage.
 Pierre Schiélé.
 François Schleiter.
 Robert Schmitt.
 Paul Séramy.
 Louis Souvet.
 Pierre-Christian
 Taittinger.
 Jacques Thyraud.
 René Tinant.

René Tomasini.
 Henri Torre.
 René Travert.
 Georges Treille.
 Raoul Vadepied.
 Jacques Valade.
 Edmond Valcin.
 Pierre Vallon.
 Louis Virapoullé.
 Albert Voilquin.
 Frédéric Wirth.
 Joseph Yvon.
 Charles Zwickert.

Se sont abstenus :

MM.
 Charles Beaupetit.
 Jean-Pierre Cantegrit.
 Henri Collard.
 Georges Constant.
 Charles de Cuttoli.
 Etienne Dailly.

Edgar Faure.
 Paul Girod (Aisne).
 Mme Brigitte Gros.
 Bernard Legrand.
 André Morice.
 Georges Mouly.
 Jacques Moutet.

Jacques Pelletier.
 Joseph Raybaud.
 Paul Robert.
 Victor Robini.
 Raymond Soucaret.
 René Touzet.

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Bonnefous.

Absents par congé :

MM. Pierre Bouneau, François Giacobbi, Léon-Jean Grégory et Pierre Perrin.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Maurice Schumann, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	298
Nombre des suffrages exprimés.....	279
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	140
Pour l'adoption	114
Contre	165

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.